ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE.

ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE

par **Aug. Scheler**, Dr. Phil.,

**Bibliothécaire du Roi des Belges,
Professeur agrégé à l'Université de Liége, Directeur du bulletin du Bibliophile belge, chevalier des Ordres de Léopold, du Christ et de la Saxe-Ernestine.**

ONZIÈME ANNÉE.

1864

BRUXELLES, LEIPZIG, GAND
C. MUQUARDT

1864.

Bruxelles, Imprimerie F. VROMANT, rue des Alexiens, 36.



ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE

BELGE

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Renseignements statistiques sur tous les pays constitués du monde (1).

I. — EUROPE.

Anhalt (Duché) (2).

(Confédération germanique).

Superficie. 43. 25 milles carrés géographiques.

Population (fin 1861). 181,824 hab. (protestants).

Finances. 1. Anhalt-Dessau-Coethen : Budget de 1863. Recette : 1,905,313 thalers; dépenses : 1,874,914 thalers,

(1) Un mille carré géographique équivaut à 5,487 hectares, soit à 55 kilomètres carrés.

(2) La mort du duc régnant d'Anhalt-Bernbourg 19 août 1863), ayant amené l'extinction de cette ligne, les deux duchés d'Anhalt ne font plus qu'un seul état.

dont 90,618 pour les besoins militaires. Dette et papier monnaie (1er janv. 1859) : 2,318,766 thalers. — 2. ANHALT-BERNBOURG : Recettes pour 1863, 1,269,500 thalers. Actif au 1er janv. 1863 : 570,217 ; passif, 1,916,660 thalers, et de plus 275,000 en papier monnaie.

Armée. Contingent fédéral : 2,241 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Villes. Dessau : 15,613 habitants ; Cœthen : 10,593; Bernbourg : 11,058.

Gouvernement. Monarchie modérée ; constitution de 1859. — Chef de l'État : duc *Léopold,* né en 1794, succède à son grand-père Léopold, 9 août 1817 ; marié, en 1818, à Frédérique, princesse de Prusse ; veuf en 1850. — Prince héréditaire : son fils Frédéric, né en 1831, marié, en 1854, à Antoinette, princesse de Saxe-Altenbourg, dont il a trois fils et une fille.

Autriche (Empire).

Superficie et *population* (recensement de 1857). 11,762.04 m. c. g., avec 35,018,988 habitants, y compris l'armée active (579,989).

Pour la répartition de cette population par nationalités et par cultes, voy. l'*Ann.* dernier.

Division territoriale. Les pays de la couronne, et leur chiffre de population (1857) et de superficie, sont :

	M. c. g.	Habitants (1)
Basse Autriche	360	1,681,697
Haute Autriche	218	707,450
Salzbourg	150	146,769
Styrie	408	1,056,773
Carinthie	188	332,456
Carniole	181	451,941

(1) Non compris l'armée.

	M. c. g.	Habitants
Littoral (1)	145	520,978
Tyrol et Vorarlberg	532	851,016
Bohême	944	4,705,525
Moravie	404	1,867,094
Silésie	93	443,912
Gallicie	1,426	4,597,470
Bukowine	190	456,920
Dalmatie	232	404,499
Venise (2)	456	2,446,056
Hongrie	3,896	9,900,785
Croatie et Esclavonie	350	876,009
Transylvanie	997	1,926,727
Frontières militaires	609	1,064,922

Font partie de la *Confédération germanique* : la Haute et la Basse-Autriche, la Styrie, Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, la plus grande partie du Littoral, le Tyrol et le Vorarlberg, la Bohême, la Moravie et la Silésie; dans la Gallicie, les duchés d'Auschwitz et de Zator; en tout, 3,590 milles carrés avec 12,802,944 habitants.

Finances. Budgets de 1862 et de 1863. En millions de florins autrichiens.

	1862	1863
Recettes	398.65	436.72
Dépenses	510.35	496.31 (3)
DÉFICIT	111.70	59.59

Le projet de budget pour 1864 comprend en recettes extraordinaires et ordinaires 581. 0, en dépenses extraordinaires et ordinaires, 614. 6 millions; déficit 33. 5 millions.

(1) Composé de : Gœritz, Gradisca, Istrie, Trieste et leur territoire.

(2) En vertu de la paix de Zurich, l'Autriche renonce à la Lombardie jusqu'au Mincio ; elle conserve une partie de la province de Mantoue (environ 23 lieues carrées avec 138,000 habitants.)

(3) Dans cette somme les dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'armée et la flotte absorbent plus de 139 millions, la dette publique 150 1 millions.

Dette (octobre 1862). En millions de florins :

DETTE.	1. Ancienne consolidée . . .	fl.	63.9
—	2. nouvelle.	»	1,964.17
—	3. flottante.	»	413.28
—	4. Lombardo-vénitienne. . .	»	70.39
—	5. Capital réservé pour rentes d'indemnités	»	14.9
	TOTAL GÉNÉRAL.	fl.	2,526.71

Armée active en 1863 :

	PAIX.	GUERRE.
Garde.	781	781
Infanterie de ligne	150,430	331,230
— des frontières.	8,640	55,598
— légère	25,282	46,922
Troupes de santé	830	2,858
Cavalerie.	39,188	41,862
Artillerie de campagne . .	27,661	50,300
Génie	8,932	14,028
Train et équipages	2,862	22,670
Troupes de sûreté publique.	10,500	10,500
TOTAL.	275,106	576,749

Marine militaire en mai 1863 (1).

a. Vapeurs.

1. *En mer* :

A hélice.	1 vaisseau de ligne	92	canons.
	5 frégates	194	—
	5 frégates cuirassées	158	—
	2 corvettes.	44	—
	3 goëlettes.	18	—
	10 chaloupes canonnières . . .	40	—
	10 vapeurs à aubes.	36	—
	2 yachts	6	—

(1) Pour le dépouillement de la flotte autrichienne, voyez l'*Annuaire* 1862.

2. *Dans les lagunes :* 3 chaloupes canonnières à hélice, 4 vapeurs à aubes, 6 chaloupes canonnières à aubes.

3. *Sur le lac de Garda :* 6 chaloupes canonnières à hélice, 1 vapeur à aubes.

4. *Sur le Danube :* 3 vapeurs à aubes, 2 chaloupes canonnières.

Total 64 vapeurs (force : 11,325 chev. et 668 can.).

b. Bâtiments à voiles : 51 (dont 2 frég., 3 corv., etc.) avec 348 canons.

Officiers et effectif du corps des matelots, 6150 h. — Corps de l'arsenal de marine, 1921 h. — Infanterie de marine, 82 officiers et 6115 hommes.

Commerce :

ANNÉES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
1858	fl. 308,285,925	309,758,659
1859	269,020,648	292,679,265
1860	237,298,139	312,914,063
1861	240,730,238	315,177,981
1862	222,223,590	338,515,091

Port de Trieste (1862).

Entrées :	10,905,	tonn.	769,352.
Sorties :	10,810,	»	774,910.

Port de Venise, navires chargés :

A l'entrée :

1859 — 4,271	tonnage	431,857
1860 — 4,138	»	526,747
1861 — 3,620	»	347,500
1862 — 3,260	»	317,057

A la sortie :

1859 — 2,184	tonnage	263,986
1860 — 2,569	»	289,986
1861 — 2,065	»	239,738
1862 — 1,687	»	191,306

Marine marchande en 1862 : 9,825 navires avec un ton-

1.

nage de 331,337 tonn. Sur ce nombre, il y avait 59 vapeurs et 537 navires de long cours.

Monnaie. Florin de 100 kreutzers (nouveau système en vigueur depuis nov. 1858) = 2 fr. 50 c. ; 1 1/2 fl. = 1 écu de Prusse ; 3 fl. autr. = 3 1/2 fl. de l'Allemagne du Sud ; 1 kreutzer = 2 1/2 centimes. L'ancien florin vaut 2 fr. 62 c.

Capitale. Vienne, faubourgs et garnison compris, 579,457 hab. Pour les autres villes principales, voy. *l'Ann.* dernier.

Gouvernement. En date du 20 octobre 1860, un diplôme impérial règle la nouvelle organisation politique de la monarchie ; extension de l'autonomie des provinces, représentations provinciales et centrale. Le conseil de l'empire se compose d'une chambre des seigneurs et d'une chambre des représentants (343 membres des diètes des pays de la couronne). — Principaux membres du ministère d'Etat : le comte de Rechberg (affaires étrangères, 17 mai 1859) ; de Schmerling (intérieur, cultes, instruct. 13 décembre 1860) ; de Plener (finances, 13 décembre 1860). Chancelier de Hongrie : le comte Forgach, 18 juillet 1861. — Chef de l'État : empereur *François-Joseph* Ier, né en 1830 ; succède à son oncle, l'empereur Ferdinand Ier, en vertu de l'abdication de celui-ci, datée du 2 décembre 1849 et par suite de la renonciation de son père, l'archiduc François-Charles ; marié en avril 1854, à Élisabeth, fille de Maximilien, duc en Bavière. — Prince impérial : archiduc Rodolphe, né le 21 août 1858.

Bade (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 278 m. c. g.

Population en décembre 1861 : 1,369,291 habitants, dont 896,683 cath., 445,539 prot. et 24,099 juifs. — *Division territoriale.* Voy. les *Ann.* préc.

Finances. Budget biennal de 1862-1863, fixé par les chambres :

Dépenses ord. pour les 2 années	. . .	32,829,578
» extraord. »	. . .	2,672,617
	TOTAL . .	35,502,195
Recettes ordinaires.	. . . .	34,235,676
» extraordinaires	. . . . . .	1,266,819
	TOTAL . .	35,502,195

Dette publique (1863):

1. Dette générale 39. 8 millions de fl. (dont 15. 8 ne portant pas d'intérêts). Actif 10. 6.

2. Dette des chemins de fer, montant net 68. 2 millions.

Armée. Pied de guerre : 18,378 h. Pied de paix : 7,833 h.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes principales (popul. de 1861) : Carlsruhe, capitale : 27,103 hab.; Mannheim : 27,172 ; Fribourg : 16,883 ; Heidelberg : 16,289 ; Pforzheim : 13,854.

Gouvernement. Représentatif, avec deux chambres, qui s'assemblent tous les 3 ans. — Chef du conseil des ministres: Ant. *Stabel,* min. de la justice (mai 1861). — Chef de l'État: grand-duc *Frédéric,* né en 1826, succède à son père Léopold, le 24 avril 1852, à la place de son frère aîné Louis (mort en 1858), d'abord sous le titre de régent, et, depuis septembre 1856, sous celui de grand-duc ; marié, en 1856, à la princesse Louise, fille du roi de Prusse. — Prince héréditaire : son fils Frédéric-Guillaume, né en 1857.

Bavière (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 1,385 m. c. g.

Population au 31 décembre 1861 : 4,689,837 habitants, pour plus de deux tiers catholiques.

Division territoriale. Cercles avec leur superficie et leur population, voyez l'*Ann.* dern.

Finances. Pour chacune des années 1861 à 1867 :

Recettes et dépenses . . . . fl. 46,720,597

Exercice 1859-60. Recettes effectuées 75. 9 millions de florins; dépenses 62. 6 mill.

Dette en mai 1862 : 343 millions de fl., dont 104 millions pour chemins de fer. — Service annuel de la dette : 13 1/2 millions de florins.

Armée active au 1er mai 1862 :

Infanterie.	76,871
Cavalerie.	10,280
Artillerie et train	14,869
Génie	1,486
Compagnie de forteresse	1,280
TOTAL .	104,786
Réserve . . .	96,863

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

La livre d'argent fin de 500 grammes donne 52 1/2 fl. Deux thalers de Prusse valent 3 1/2 fl. ; 1 thaler vaut 1 3/4 fl.

Villes au delà de 20,000 âmes (1861) :

	Habitants.
Munich, capitale, avec les faubourgs .	148,201
Nurenberg	62,797
Ausgbourg	45,389
Würzbourg	36,119
Ratisbonne	27,875
Bamberg	23,542

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres (un conseil du royaume et une chambre des députés). Ministre des affaires étrangères, le baron de Schrenk ; ministre de l'inté-

rieur, Max. de Neumayr (cabinet du 1er mai 1859). — Chef de l'État : roi *Maximilien II*, né en 1811, succède à son père, Louis 1er, par suite de l'abdication de celui-ci, le 22 mars 1848; marié, en 1832, à Marie, princesse de Prusse, cousine germaine du roi de Prusse. — Fils héritier du trône : Louis, né en 1845.

Belgique (Royaume).

Superficie. 536 m. c. g., ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 2,946,593 hectares.

Population au 31 décembre 1862 :

	Habitants.
Dans les (86) villes	1.282,614
Dans les(2,452) communes rurales .	3,553,952
Ensemble . . .	4,836,566

Division territoriale Neuf provinces, savoir :

	M. c. g.	Habitants.
Anvers	51.6	465,003
Brabant	59.8	825,124
Flandre occidentale	58.9	647,371
Flandre orientale	54.6	810,583
Hainaut	67.8	835,822
Liége	52.7	545,822
Limbourg	43.9	197,916
Luxembourg	80.4	204,597
Namur	66.7	304,268

Finances. Budget de 1863 :

Voies et moyens (somme arrêtée) . . .	fr. 156,046,790
Dépenses	» 150,120,344

Dette (nominale) en sept. 1863 : 641,159,747 fr.

Armée. Sur le pied de paix : 31,444 hommes (officiers et troupes) et 7,322 chevaux; sur le pied de guerre : 84,219

hommes (officiers et troupes) et 14,202 chevaux. — Budget de la guerre pour 1863 : 34,280,800 fr.

Marine de l'État : 1 brick de 20 canons, 1 goëlette de 10 canons, 2 chaloupes canonnières, 5 bateaux à vapeur servant de paquebots d'Ostende à Douvre, ou de passage d'eau à Anvers.

Commerce spécial de 1859 et 1862 (valeurs nouvelles et variables). En millions de francs :

		1859	1860	1861	1862
Importation . .	fr.	451.1	516.7	556.8	588.8
Exportation . .	»	413.1	470.3	453.6	502.1

Navigation en 1862 :

Navires entrés . .	3,629.	Chargement.	647,234
— sortis	3,644.	Chargement.	376,964

Marine marchande au 1er janvier 1862 : 111 navires mesurant ensemble 31,736 tonneaux (y compris 8 vapeurs):

Monnaie. Comme en France.

Villes principales. Population au 31 décembre 1862 :

	Habitants.		Habitants.		Habitants.
Bruxelles, capit.	181,799	Malines. .	34,455	Mons .	26,943
Gand . . .	121,255	Louvain .	32,571	Namur .	25,883
Anvers. . .	117,324	Tournai .	31,115	St Nicolas.	23,881
Liége . . .	99,905	Verviers .	29,284	Courtrai .	23,582
Bruges . . .	50,647				

Gouvernement. Monarchie constitutionnelle, à deux chambres; tous les pouvoirs émanent de la nation. Cabinet du 9 novembre 1857 (modifié) : Rogier, affaires étrangères (nov. 1861); Frère, finances; Tesch, justice; baron Chazal, guerre (6 avril 1859); Vanderstichelen, travaux publics (14 janvier 1859); Alph. Vandenpeereboom, intérieur (nov. 1861). — Chef de l'État : roi *Léopold Ier*, né en 1790, inauguré roi des Belges le 21 juillet 1831, veuf : 1° 6 novembre 1817, de

Charlotte-Auguste, fille de feu Georges IV, roi de la Grande-Bretagne; 2° 11 octobre 1850, de Louise, fille de feu Louis Philippe, roi des Français. — Héritier du trône : Léopold, duc de Brabant, fils aîné du roi, né le 9 avril 1835, marié, le 22 août 1853, à Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche, née en 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie. De ce mariage sont issus : Louise-Marie-Amélie, née le 18 février 1858, et Léopold-Ferdinand, comte de Hainaut, né le 12 juin 1859.

Brême (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie. 3.5 m. c. g.

Population (1862) :

	Population.
Ville de Brême	67,217
Campagne	20,923
Ville de Vegesack	3,942
Port de Brême	6,493
Total	98,575

Finances. Budget proposé pour 1863 :

Recettes	écus d'or.	1,449,761
Dépenses		1,769,640

Dette. Intérêts en 1863 : 437,678 écus d'or.

Armée. Un bataillon de 760 fusiliers. Budget militaire 139,800 écus d'or.

Commerce : En millions d'écus d'or.

	1860.	1861.	1862.
Importation	71.5	70.5	67.8 (1).
Exportation	70.0	64.9	68.2 (2).

(1) Part de la Belgique : 245,155 thlrs.
(2) » » 287,352 »

Navigation en 1862 (lastes à 2 tonneaux).

Arrivages :	2,775 bâtiments,	jaugeant	269,803 lastes.
Départs :	3,146 »	»	286,343 »

Émigration en 1862 : 15,187.

Marine marchande (fin 1862) : 277 bâtiments jaugeant 91,072 lastes, dont 9 vapeurs à hélice et 67 trois-mâts.

Monnaie. Écu d'or à 72 grote = 4 fr. 15 c. en moy.

Gouvernement. Républicain avec des institutions patriciennes. Le sénat, pouvoir exécutif, est présidé par deux bourgmestres.

Brunswick (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 67. 16 m. c. g.

Population en 1861 : 282,400 habitants pour la plupart luthériens, dont 692 en commun avec le Hanovre.

Finances. Période financière de 1861-1863. Recettes et dépenses : 4,983,000 écus de Prusse. — Dette au 1er septembre 1860 : 11,251,219 thalers, dont 7,059,400 pour chemins de fer. — Dette de la chambre des domaines : 422, 085. Capital de la chambre : 1,277,375 thalers.

Commerce. — Voyez ZOLLVEREIN.

Armée. Pied de guerre : 4,857 h. ; pied de paix : 2,476 ; en outre, en artillerie 502 h. (p. de g.) et 244 h. (p. de p.).

Monnaie. Voyez HANOVRE.

Capitale. Brunswick, 42,209 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : duc *Guillaume,* né en 1806 ; succède à son frère, le duc Charles, encore vivant, le 25 avril 1831. Il n'a jamais été marié. —

Confédération germanique.

Elle se compose des 34 États suivants, pour lesquels nous renvoyons aux articles spéciaux qui leur sont consacrés.

Nous les avons rangés ici selon leur importance au point de vue de la population, en indiquant, par un chiffre mis entre parenthèses, leur numéro d'ordre relativement à l'étendue superficielle :

1 Royaume de Prusse (2).
2 Empire d'Autriche (1).
3 Royaume de Bavière (3).
4 — de Saxe (7).
5 — de Hanovre (4).
6 — de Wurtemberg (5).
7 Grand-duché de Bade (6).
8 — de Hesse (11).
9 Electorat de Hesse (10).
10 Duché de Holstein et Lauenbourg (9).
11 Grand-duché de Mecklembourg-Schwérin (8).
12 Duché de Nassau (13).
13 Grand-duché d'Oldenbourg (12).
14 Duché de Brunswick (14).
15 Ville libre de Hambourg (29).
16 Grand-duché de Saxe-Weimar (15).
17 Grand-duché de Luxembourg (17).
18 Duché d'Anhalt (18).
19 Duché de Saxe-Meiningen. (19).
20 — de Saxe-Cobourg-Gotha (20).
21 — de Saxe-Altenbourg (21).
22 Principauté de Lippe (23).
23 Grand-duché de Mecklembourg-Strélitz (16).
24 Ville libre de Brême (32).
25 Principauté de Reuss, branche cadette (26).
26 Ville de Francfort (34).
27 Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt (24).
28 Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen (25).
29 Principauté de Waldeck (22).
30 Ville libre de Lubeck (28).
31 Principauté de Reuss, branche aînée (30).
32 Principauté de Schaumbourg-Lippe (27).
33 Landgraviat de Hesse-Hombourg (31).
34 Principauté de Liechtenstein (33).

Superficie de la Confédération, 11,437 m. c. g.
Population en 1861 : 45,013,034 habitants.
Armée fédérale :

Infanterie de ligne	398,197	hommes.
Chasseurs	28,438	
Cavalerie	69,218	
Artillerie	50,254	
Pionniers, génie	6,921	
TOTAL . .	553,028	

En 1863, combattants et non-combattants, 734,599 hommes, 112,131 chevaux, 1,226 pièces de campagne et 267 pièces de siége.

Pour la répartition en 10 corps, voyez les *Annuaires* précédents.

Forteresses fédérales. Landau, Luxembourg, Mayence, Rastadt, Ulm.

L'*assemblée fédérale,* composée des délégués de tous les États, ainsi que les autorités fédérales militaires, ont leur siége à Francfort-sur-le-Mein. — Président de l'assemblée : baron de Kubeck, ministre d'Autriche (29 mai 1859).

Danemark (Royaume).

Division territoriale, superficie et population :

	M. c. g.	Habitants.
Royaume de Danemark (1860). .	696	1,600,561
Duché de Schleswig (1855). .	167	409,907
Duché de Holstein (1) (1855). .	155	544,419
Duché de Lauenbourg (1855). .	19	50,147
TOTAL .	1,037	2,605,024
Colonies : Faeroër (îles) . . .	24	8,651
— Islande	1,867	64,603
— Groënland	186	9,892(2)
— Indes occidentales	5.63	37,137
TOTAL des colonies .	2,082	120,283

Le total pour tous les pays appartenant au Danemark, sans les colonies, s'élève actuellement à env. 2,800,000 h.

Finances. Recettes et dépenses effectuées en 1861-62, en millions de rixdales :

	Rec.	Dép.
Rec. et dép. communes. . . .	16.9	18.7
Danemark	8.2	8.2
Schleswig	1.5	1.4
Holstein et Lauenbourg . .	1.8	1.3
TOTAL.	28.4	29.7

(1) Les duchés de Holstein et de Lauenbourg font partie de la Confédération germanique.

(2) En 1858, 9, 409 habitants.

Dette au 31 mars 1861 : 100,217,574 rixdales. Actif : 13. 4 millions; capital du fonds du Sund 30. 9 millions.

Armée. En temps de paix, l'armée se compose d'un état-major général, d'un corps d'ingénieurs (2 comp.), d'une brigade d'artillerie, de 25 escadrons de cavalerie (1 rég. de hussards et 5 rég. de dragons), de 23 bataillons d'infanterie; en outre, d'un corps de réserve, composé d'artillerie, de cavalerie et d'infanterie.

Marine de guerre. A voiles : 2 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 2 corvettes, etc.; à vapeur : 1 vaisseau de ligne, 5 frégates, 3 corvettes, etc, ; en tout 93 bâtiments avec 929 bouches à feu. — Personnel, outre les officiers : 1,784 hommes, dont 265 artilleurs.

Commerce : En millions de rixdales.

	1859.	1860.	1861.
Importation	59.7	62.4	66.4
Exportation	39.9	39.2	39.3
Ensemble une valeur totale.	99.7	101.6	105.7 (1)

Marine marchande (fin 1861) : 5,679 bâtiments jaugeant 123,057 lastes de 6,000 livres, y compris 60 vapeurs.

Monnaie. La *rixdale* ou écu de l'empire (= 6 marcs de 16 schellings) vaut 2 fr. 85 c. Le *spéciès* vaut 2 écus. Dans le Holstein, on compte ordinairement par *marc courant* de 15 schellings (3 marcs faisant un écu courant d'Allemagne), ou par *marc de banque de Hambourg* de 20 schellings (3 marcs valant 2 rixdales danoises).

Villes principales (popul. de 1860) :

Copenhague, capitale	155,143
Altona (Holstein), port franc	45,524

(1) Dans ce total, la Belgique figure pour 1,412,593 (431,454 rixdales à l'importation et 1,338,066 à l'exportation.

Flensbourg (Schleswig)	19,682
Kiel (Holstein), université	17,541
Schleswig	12,197

Gouvernement. Constitutionnel représentatif : pour le royaume de Danemark, une chambre de députés ; pour les duchés, des États provinciaux. — Président du conseil, ministre des affaires étrangères : M. Monrad (déc. 1863). — Chef de l'État : roi *Chrétien IX,* né en 1818, succède, en vertu de la loi du 31 juillet 1853, au roi Frédéric VII, mort sans descendance le 15 novembre 1863 ; marié en 1842 à Louise, fille de Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel. Prince héréditaire : Frédéric, né en 1843. — Prétendant à la couronne des duchés de Schleswig et de Holstein : le prince Frédéric de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, né en 1829. (1)

(1) SUITE DES ROIS DE DANEMARK DEPUIS CHRÉTIEN, SOUCHE DE LA MAISON ACTUELLE :

Chrétien 1er, comte d'Oldenbourg, 1448-1481.

Jean, son fils, 1481-1513.

Chrétien II, fils du préc., 1513, destitué en 1523. La couronne passe à son oncle, frère de Jean :

Frédéric 1er, duc de Schleswig et Holstein (depuis 1481 par la mort de son père Chrétien 1er), roi de Danemark 1523-1533.

Chrétien III, fils du préc., 1533-1559.-(Son frère Adolphe est la souche de la ligne de Holstein-Gottorp, d'où procèdent les maisons régnantes de Russie et d'Oldenbourg).

Frédéric II, filsdu préc., 1559-1588.-(Son frère Jean est le fondateur de la ligne de *Holstein-Sonderbourg,* d'où procèdent les familles *d'Augustenbourg* et de *Glucksbourg* :)

Chrétien IV, fils du préc., 1588-1648.

Frédéric III, fils du préc., 1648-1670.

Chrétien V, fils du préc., 1670-1699.

Frédéric IV, fils du préc., 1699-1730.

Chrétien VI, fils du préc., 1730-1746.

Espagne (Royaume).

Superficie et population :

	M. c. g.	Habitants.
Europe (1861) . . .	9,215	16,560,815
Colonies.	5,889	4,746,233

Division territoriale. I. En Europe, les 14 pays suivants, divisés en 49 provinces (popul. de 1857).

1. Nouvelle-Castille	1,233,587	8. Andalousie .	2,927,337
2. Manche . . .	244,528	9. Murcie. . .	582,087
3. Vieille-Castille .	1,609,948	10. Valence . .	1,246,585
4. Léon	861,434	11. Aragon. . .	880,643
5. Asturie . . .	524,529	12. Catalogne . .	1,652,291
6. Galice. . . .	1,776,879	13. Prov. Basques.	710,892
7. Estramadure . .	707,115	14. Iles. . . .	496,930

II. Colonies.

	M. c. g.	Habitants.
1. *Amérique.* — Capitainerie générale de Cuba et de Portorico ; les Vierges Espagnoles, St-Domingue	3,314.5	2,032,062
3. *Asie et Océanie.* — Capitainerie générale des Philippines	2,507	2,679,500
3. *Afrique.* — Présides, Iles de Guinée, Tétouan et sa province	675	34,671

Finances. Le budget proposé aux Cortès pour 1862 s'élève

Frédéric V, fils du préc. 1746-1766.
Chrétien VII, fils du préc., 1766-1808.
Frédéric VI, fils du préc., 1808-1839.
Chrétien VIII, fils du frère de Chrétien VII., 1839-1848.
Frédéric VII, fils du préc., 1848-1856.

Le roi actuel, *Chrétien IX,* de la maison Holstein-Sonderbourg-Gluksbourg, descend d'Auguste-Philippe, fils *cadet* d'Alexandre, fils de Jean, frère du roi Frédéric II (mort 1622). — Du fils *aîné* dudit Alexandre, savoir, Ernest-Gunther, fondateur du rameau d'Augustenbourg, sort le prince Frédéric, prétendant à la couronne des duchés.

en recettes à 2,031 millions de réaux, en dépenses à 2,021 millions. Le budget extraordinaire se monte à 519 millions.

Dette publique, au 1er décembre 1861 : 14,274 millions de réaux. — Dette flottante, au 1er juillet 1861 : 659 millions de réaux.

Armée de la Péninsule (1862) :

	Hommes.
Hallebardiers.	283
Infanterie	169,972
Cavalerie	16,824
Artillerie	12,626
Génie	4,016
Gendarmerie (guardia civil)	10,911
Milice des Canaries.	7,329
Corps des carabiniers	11,784
Corps de la Catalogne	516
Total. . .	234,261

État militaire des Indes. Cuba. Infanterie : 8 régiments; artillerie, 15 batteries; cavalerie, 2 régiments de lanciers; 1 bataillon d'ingénieurs. Milice : 5 bataillons, 1 régiment de cavalerie (volontaires) et 1 régiment de dragons. — Portorico: 1 régiment d'infanterie, 1 brigade d'artillerie, plus 1 régiment de cavalerie et 7 bataillons de milice. St Domingue, 2 bataillons d'infanterie, 1 d'artillerie, 1 escadron de cavalerie, 4 bataillons de milice. — Asie : 10 bataillons d'infanterie, 1 régiment de cavalerie, 11 batteries d'artillerie et 4 compagnies de milice.

Marine militaire. Navires achevés, 169 dont 2 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 125 vapeurs; en construction, 35 bâtiments. — Personnel : 1,121 officiers, 128 mécaniciens, 13,615 matelots, 7,980 soldats de marine et 539 gardes des arsenaux.

Commerce. En millions de réaux :

	1858.	1859.	1860.	1861.
Importation. .	1,504.5	1,262.6	1,483.3	2,020.5 (1)
Exportation. .	971.4	1,026.0	1,298.2	1,269.5 (2)

Navigation en 1861. Entrées et sorties : 19,224 navires d'une capacité collective de 2,596,508 tonneaux.

Marine marchande (1861). Long cours, 1,446 nav. à voiles (tonnage 245,312) et 36 vapeurs (tonnage 12,035).

Chemins de fer. Le réseau, au 1er janv. 1863, était de 2,742 kilomètres.

Monnaie. Réal (à 34 maravédis) = 26 centimes. Vingt réaux font une piastre ou duro (5 fr. 32 c.).

Capitale. Madrid, 475,785 hab. Pour les autres villes principales, voy. l'*Ann.* dernier.

Gouvernement. Monarchie représentative avec un sénat élu par la reine et une chambre des députés (Cortès), élue par voie indirecte. — Président du conseil des ministres depuis le 4 mars 1863, le marquis de Miraflores (se retire en janvier 1864).—Chef de l'État : reine *Isabelle II*, née en 1830, succède nand VII, le 29 septembre 1833 ; majeure en 1843 ; mariée, en 1846, à son cousin germain, le roi François d'Assise, né en 1822, fils de François de Paule, infant d'Espagne. — Fils héritier du trône : Alphonse, prince des Asturies, né le 28 novembre 1857.

Finlande (Grande-principauté de). — Voyez Russie.

France (Empire).

Superficie et population en 1862 :

	M. c. g.	Habitants.
France	10,035	37,472,732
Algérie	7,107	2,999,124
Colonies	8,905	3,032,389

(1) Part de la Belgique. 70.2.
(2) » » 7.3.

Division territoriale. La France est divisée en 89 départements, dont nous avons donné les noms au vol. 1er de cet *Annuaire* (en y ajoutant le chiffre de la population et le nom du chef-lieu), à l'exception des trois départements annexés à l'empire en 1860 et qui sont :

Alpes maritimes, population . . .		194,578	habitants.
Savoie.	—	275,039	—
Haute-Savoie	—	267,496	—

Pour la division et la population de l'Algérie, voyez sous Afrique. — Colonies, voy. l'*Ann.* dernier.

Finances. Budget de 1864 :

Dépenses ordinaires et extraordinaires	fr. 2,105,093,124
Voies et moyens ordinaires et extraord.	« 2,110,437,345

Dans les dépenses, la dette figure pour 640 millions, le ministère de la guerre pour 370 millions, la marine et le service colonial pour 153 millions.

Produits des impôts et revenus indirects :

1856	fr. 1,026,207,000
1857	» 1,052,713,000
1858	» 1,091,728,000
1859	» 1,094,644,000
1860	» 1,073,712,000
1861	» 1,099,566,000

Dette consolidée : capital nominal environ 9 milliards ; montant des rentes et amortissement 564 millions. — Dette flottante, 971 millions.

Armée, d'après le budget de 1864 :

	Pied de paix.	Pied de guerre.
État-major	1,773	1,841
Gendarmerie.	24,829	25,688
Infanterie.	251,437	515,037
Cavalerie	62,798	100,221
Artillerie	39,882	66,132
Génie	8,410	15,443
Équipages militaires . .	5,655	15,829
Administration	9,411	17,536
TOTAL. . . .	404,195	757,725
Chevaux . . .	86,368	143,238

Marine en 1863. Vaisseaux de ligne : 6 à voiles, 42 à vapeur dont 4 cuirassés; frégates : 24 à voiles, 67 à vapeur dont 19 cuirassées ; en tout 478 navires (dont 373 à vapeur), portant ensemble 9,766 canons. — L'effectif des officiers comptait en activité : 2 amiraux, 15 vice-amiraux, 30 contre-amiraux, 130 capitaines de vaisseau, 270 capitaines de frégate, 825 lieutenants, 600 enseignes, etc. ; officiers, équipages et ouvriers, en tout : 40,765 h. (pied de guerre, 66,535 h.) Troupes de marine : 5 régiments, 3 bataillons, 25 batteries, 159 compagnies, 24,797 h., (pied de paix).

Commerce. Valeurs officielles, en millions de francs :

Importation :	Commerce général :	Commerce spécial :
1858	2,035	1,583
1859	2,148	1,404
1860	2,391	1,585
1861	2,719	2,018
Exportation :		
1858	2,444	1,780
1859	2,756	1,998
1860	2,949	2,090
1861	2,615	1,874

Le nombre des navires s'est élevé, à l'entrée :

En 1859 à 25,040 jaugeant 4,003,638
En 1860 à 25,081 — 4,017,239
En 1861 à 30,017 — 4,934,724
En 1861 à 28,822 — 4,566,673

A la sortie :

En 1859 à 20,435 jaugeant 3,036,328
En 1860 à 18,456 — 2,845,730
En 1861 à 17,229 — 2,680,419
En 1861 à 19,205 — 3,005,969

Marine marchande. Bâtiments à voiles, 14,738 et 327 vapeurs, jaugeant ensemble 983,996 tonneaux.

Chemins de fer :

	1859.	1860.	1861.
Longueur exploitée au 31 déc. (kil.)	9,076	9,413	10,081
Longueur moyenne exploitée . .	8,852	9,271	9,603
Recettes, millions de fr.	388.6	407.4	460.4
Recettes par kilomètre . . . fr.	43,988	43,954	47,943

Villes principales. Population de 1862 :

	Habitants.		Habitants.		Habitants.
Paris (1)	1,696,141	Lyon . .	318,803	Marseille .	260,910
Bordeaux	162,750	Lille . .	131,827	Nantes . .	113,625
Toulouse	113,229	Rouen .	102,649	Saint-Étienne	92,250
Toulon .	84,987	Strasbourg	82,014	Le Havre .	74,336
Amiens .	58,780	Nîmes .	57,129	Metz . .	56,888
Reims .	55,808	Montpellier	51,865	Angers. .	51,797
Limoges .	51,053	Orléans .	50,798		

(1) *Finances* de la ville de Paris. En millions de francs :

	Recettes.	Dépenses.
1861 (effect.)	202.5.	192.4.
1862 (éval.)	197.5.	197.5.
1863 (projetées)	197.5.	193.5.

Gouvernement. Monarchie, avec une constitution octroyée et des institutions représentatives (un sénat et un corps législatif). Proclamation de l'empire, 2 décembre 1852. Ministres de l'empire : ministre d'État, Rouher (18 octobre 1863); Baroche (23 juin 1863); affaires étrangères, Drouin de Lhuys (15 oct. 1862); intérieur, Boudet (23 juin 1863); guerre, maréchal comte Randon (5 mai 1859); finances, Fould (novembre 1861); instruction publique et cultes, Duruy (23 juin 1863); agriculture, commerce et travaux publics, Behic (23 juin 1863); maison de l'empereur, et beaux-arts, maréchal Vaillant (déc. 1860); marine, comte de Chasseloup-Laubat (novembre 1860). Algérie : gouverneur général de l'empereur, le duc de Malakoff (novembre 1860). Président du conseil d'État, Rouland (18 oct. 1863); président du sénat, Troplong (30 décembre 1852); président du corps législatif, duc de Morny. — Chef de l'État : empereur *Napoléon III* (Charles-Louis-Napoléon-Bonaparte), né en 1808, élu président de la république 20 décembre 1848; élu de nouveau président pour 10 ans en décembre 1851; proclamé empereur le 2 décembre 1852; marié, le 29 janvier 1853, à Eugénie de Guzman, comtesse de Téba née en 1826. Héritier présomptif : le prince impérial Napoléon, né le 16 mars 1856.

Francfort (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie, 1. 8 m. c. g. — *Population* en décembre 1861 :

	Habitants.
Ville (garnison comprise). . . .	75,950
Campagne	11,588
TOTAL.	87,538

Finances. Budget proposé pour 1863 :

Recettes	florins	2,626,684
Dépenses.	»	2,213,105

Dette de l'État en 1863 : 8,308,300 fl. — Dette des chemins de fer : 7,242,700 fl.

Armée. Contingent fédéral : 1,119 hommes.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Gouvernement. Républicain. Pouvoir législatif; une assemblée législative composée de 88 membres; pouvoir exécutif : un sénat de 4 syndics et de 21 membres élus à vie, présidé par 2 bourgmestres.

Grande-Bretagne (Royaume).

Superficie et *population* :

	M. c. g.	Habitants.
Europe (1861)	5,774	29,307,199
Colonies et possessions .	209,785	144,768,023

Décomposition du territoire.

I. EUROPE :

1. GRANDE-BRETAGNE : Angleterre, Galles, Iles, 20,205,504 ; Écosse, 3,061,251 ; ensemble 23,266,755 habitants.

2. IRLANDE : 5,764,543 habitants.

II. COLONIES.

1. EUROPE : 1,158 m. c. angl. (1) 587,523 hab. : Heligoland, Gibraltar, Malte et Gozzo, Iles Ioniennes.

2. AMÉRIQUE : 791,804 m. c. angl. 4,422,261 habitants : Labrador, Canada de l'Est ; Canada de l'ouest ; Nouveau-Brunswick ; Nouvelle

(1) 21. 25 milles carrés anglais = 1 mille carré géographique.

Ecosse ; Iles du prince Édouard ; Terre-Neuve ; Colombie anglaise; Ile Vancouvers ; Indes occidentales ; Honduras anglais ; Guyane anglaise ; Iles Falkland.

3. Afrique : 126,511 m. c. angl., 914,364 hab.: Côte de l'ouest (Gambie, Sierra Léone, Côte d'Or) ; Colonie du Cap. (267,096 hab.); Natal ; Ste Hélène ; Ile Maurice ; Seychelles et autres dépendances de l'île Maurice.

4. Asie : 950,499 m. c. angl., 137,675,494 hab. : Inde anglaise (voyez sous Asie) ; Ceylan (24,700 m. c. angl., 1,919,487 hab.) ; Hong-Kong (32 m. c. angl., 119,321 hab.); Labuan, 45 m. c., 2,442 habitants.

5. Australie : 2,582,070 m. c. angl., 1,358,581 habitants.

Finances. Année financière, 1er mars 1862 au 1er avr. 1863:

Recettes effectuées.	liv. st.	70,603,561
Dépenses »	»	72,352,008

Dans les recettes, l'*income-tax* figure pour 10 millions, les douanes pour 24, les accises pour 17 ; dans les dépenses, l'armée compte pour 16.2, la flotte pour 11,3, la dette pour 26 millions.

Dette fondée, au 31 mars 1861 : 743,167,181 liv. st. Intérêts : 24,147,199 liv. st. — La dette flottante était, en 1861, de 16,689,060 liv. st.—Dette irlandaise : 42 millions.

Armée. État d'après le budget de 1863 à 1864 :

Armée britannique	148,242 h.
Troupes anglaises aux Indes. .	72,676
Total . .	220,918

dont 10,962 officiers ; chevaux 14,511.

Corps de volontaires (fin 1861) : 163,000 h.

Marine royale. Personnel : état voté, 76,000 hommes y compris 18,800 soldats de marine et 10,000 gardes-côtes.—

Effectif de la flotte (févr. 1863).

Vapeurs à flot.	522
» en construction . . .	44
Bâtiments à voiles.	103
Total . .	669

Sont cuirassés : 16 vaisseaux, à tourelle 2 vaisseaux ; batteries flottantes de fer, 3 ; de bois, 4.

Commerce :

	Importation.	Exportation (1).
1856. . . . liv. st.	172,544,154	115,826,948
1857.	187,846,355	122,155,237
1858.	164,583,832	116,614,351
1859.	179,182,355	130,440,427
1860.	210,530,873	135,842,817
1861.	218,485,024	

Navigations en 1862 (transports maritimes).

	Entrée.	Sortie.
Navires chargés. . . .	56,803	57,555
Tonnage	13,177,888	13,516,036

Marine marchande au 1er janvier 1863 en Europe et dans les colonies : 38,269 bâtiments à voiles et à vapeur, d'une capacité totale de 5,840,535 tonneaux.

Monnaie. Livre sterling à 20 schellings de 12 pence = 25 fr. 10 cent.

Capitale. Londres (1861) : 2,803,034 habitants. Villes principales, voy. l'*Ann.* dernier.

Gouvernement. Représentatif, avec chambre des lords et chambre des communes. — Principaux ministres (cabinet du 5 juillet 1859) : premier lord de la trésorerie, lord Palmerston ; lord grand chancelier, lord Wetsbury (1861) ; secré-

(1) Produits britanniques seulement.

taire d'État pour les affaires étrangères, lord John Russell ; secrétaire pour l'intérieur, sir G. Grey ; secrétaire pour les colonies, duc de Newcastle ; secrétaire pour la guerre, lord Grey and Ripon ; secrétaire pour les Indes, sir Charles Wood; premier lord de l'amirauté, duc de Somerset ; chancelier de l'échiquier, Gladstone ; lord-président du conseil, lord Grandville ; vice-roi d'Irlande, comte Carlisle. Commandant en chef de l'armée, le duc de Cambridge. Vice-roi (gouverneur général) des Indes orientales, James comte d'Elgin (1861). — Chef de l'État ; reine *Victoria Ire*, née en 1819, succède à son oncle, le roi Guillaume IV, le 21 juin 1837 ; mariée, en 1840, à son cousin germain le prince Albert, frère du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, né en 1819 ; veuve en 1861. — Héritier du trône : Albert, prince de Galles, né de cette union en 1841, marié le 10 mars 1863 à Alexandra, fille de Chrétien IX, roi de Danemark.

Grèce (Royaume).

Superficie et *population* (en 1861). 900. 6 m. c. g. avec 1,096,810 habitants catholiques-grecs.

Division territoriale. 10 préfectures (Nomoi), 49 éparchies et 226 communes. Les Nomoi sont, dans l'ordre de leur population : Argolide et Corinthe (138,249 hab.), Cyclades, Messénie, Attique et Béotie, Achaïe et Élide, Laconie, Acarnanie et Étolie, Phtiotide et Phocide, Arcadie, Eubée (72,368 hab.).

Finances. Budget, en drachmes :

	1860.	1861.	1862.
Recettes.	21.780,000	24,987,487	22,000,000
Dépenses	20,271,033	25,000,000	25,000,000

Voir pour le mouvement des recettes et dépenses depuis 1849, l'*Ann*. dernier.

Dette à la Bavière : 1,529, 335 florins du Rhin ; dette Rothschild : 44 1/2 millions de drachmes ; dette des trois puissances : 66,423,698 ; dette intérieure : inconnue dans son chiffre actuel.

Armée. Avant la dernière révolution elle était de 10,911 hommes (924 chevaux).

Marine royale en 1859: 31 bâtiments portant 154 canons; 1,225 hommes (officiers compris). En outre une frégate construite en 1861.

Commerce : En millions de drachmes.

	1858.	1859.	1860.
Importation . . .	40.6	46.2	53.9
Exportation . . .	25.0	24.4	26.9

Vaisseaux entrés en 1860 : 77,958 jaugeant 2,298,158 tonneaux.

Marine marchande en 1861 : 4,078 bâtiments de toute dimension, jaugeant 263,075 tonneaux et servis par 23,842 matelots.

Monnaie. Drachme de 100 leptu=97 1/2 c.

Capitale. Athènes, avec le Pirée, 47,723 habitants (1861). Ports de mers : Syra, Pyrée, Patras.

Gouvernement. Représentatif, avec un sénat et une chambre des députés. — Chef de l'État de 1832 à 1862 : roi *Othon,* frère du roi de Bavière, né en 1815, élu roi de Grèce en 1832, majeur en 1835; marié, en 1836, avec Amélie, sœur du grand-duc d'Oldembourg, née en 1818. — Vers la fin d'octobre 1862, le gouvernement du roi Othon est renversé, et un gouvernement provisoire établi, composé du sénateur Bulgaris, de l'amiral Canaris et de M. Rouffos. Celui-ci décrète le 1er déc. l'élection d'un roi par suffrage universel ; une nouvelle assemblée nationale se réunit à Athènes le 22 déc. Celle-ci, le 30 mars, proclame roi de Grèce, le prince

Guillaume de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, fils puîné du prince Chrétien (act. roi) de Danemark (né en 1845) sous le nom de *Georges* 1er. Ce dernier, ayant été déclaré majeur, arrive à Athènes le 31 octobre et prête serment. Un nouveau ministère est constitué sous la présidence de M. Bulgaris, ministre de l'intérieur.

Hambourg (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1860 : 6,39 m. c. géogr. ; ville 134,022 ; faubourgs, 41,661 ; campagne 54,258 ; ensemble, 229,941 hab. (protestants).

Finances. Budget proposé pour 1862. Recettes et dépenses 10,648,660 marcs courants.

Dette au 1er janvier 1862 : 59,136,366 marcs banco.

Armée. Contingent à l'armée fédérale : 2,163 h.

Commerce. Importation (en millions de marcs banco).

	1861.	1862.
Par mer.	316.1	331.8
Par fleuve et par terre . . .	296.5	309.0
Total.	612.6	640.8 (1).

Navigation maritime en 1862 :

Arrivages : 5,083 navires jaugeant 649,911 lastes (2).
Départs : 5,054 — — 644,064 »

Marine marchande en 1862 : 506 vaisseaux (y compris 20 vapeurs) jaugeant 69,374 lastes de 3,000 kilogr.

Émigrants : En 1856, 25,925 ; en 1857, 31,245 ; en 1858,

(1) Importation maritime belge, en 1861, 4.4 millions m. b., en 1862, 4.7 mill.
(2) Lastes de 4000 livres

19 469; en 1859, 13,242; en 1860, 16,215; en 1862, 20,077.

Monnaie. Marc banco, monnaie de compte, à 16 schellings = 1 fr. 87 c.; marc courant = 1 fr. 53c.

Gouvernement. Républicain; constitution du 28 septembre 1860; le pouvoir législatif est exercé par le sénat et la chambre des bourgeois; le pouvoir exécutif, par le sénat présidé par deux bourgmestres. Le sénat se compose de 18 membres élus à vie par la chambre des bourgeois; celle-ci se compose de 192 membres élus pour 6 ans.

Hanovre (Royaume).

(Confédération germanique).

Superficie. 699 m. c. g.

Population (en décembre 1861) : 1,880,070 hab., dont 221,576 cathol. et 12,085 israélites.

Division territoriale. Sept arrondissements (*Landdrosteien*), savoir : Hanovre, Hildesheim, Lunebourg, Stade, Osnabruck, Aurich, bailliage de Clausthal.

Finances. Budgets votés; en millions de thalers :

	1862-63.	1863-64.
Recettes	19.81.	19.93
Dépenses	19.86.	19.96

Dette publique au 1er janv. 1862 : 46,121,717 thalers dont 30 1/2 millions pour chemins de fer. Intérêts : plus de 2 millions.

Armée. 26,938 hommes.

Commerce. — Voyez ZOLLVEREIN.

Marine marchande : 793 vaisseaux, mesurant 49,356 lastes de 2,000 kil., plus 2,721 bâtiments côtiers et 11 vapeurs.

Monnaie. Depuis le 1er octobre 1858, thaler à 30 gr. (30 th. = 1 livre de 500 grammes); valeur 3 fr. 75 c.

Capitale. Hanovre, avec les faubourgs, 71,170 hab.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Chef de l'État : roi *Georges V*, né en 1819, succède à son père Ernest-Auguste, le 18 novembre 1851 ; marié, en 1843, à Marie, née en 1818, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg. — Prince héréditaire : son fils Ernest-Auguste, né en 1845.

Hesse-Cassel (Électorat).

(Confédération germanique.)

Superficie. 173. 7 m. c. g.

Population en 1861 : 738,454 hab., dont 3/4 prot.

Finances. Période financière triennale 1861-63 :

Recettes (pour les trois ans). . . .	thal.	16,852,500
Dépenses —	»	15,629,590

Dette, avec intérêts, 1er avril 1862 : 2,195,950 thalers ; emprunt à primes (1844), 6,725,000; papier-monnaie, 1,250,900 thalers.

Armée. Active, 7,896; réserve, 4,959 hommes; second ban, 15,209 hommes.

Commerce. — Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Villes. Cassel, capitale, 38,930 hab.; Hanau, 16,582 habitants.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. Constitution de 1831, rétablie le 21 juin 1862. — Chef de l'État : électeur *Frédéric-Guillaume Ier*, né en 1802, corégent en 1831, succède à son père, l'électeur Guillaume II, le 20 novembre 1847 ; marié morganatiquement à Gertrude, comtesse de Schaumbourg. — Successeur éventuel : son cousin, fils de son grand-oncle, landgrave Guillaume, né en 1787.

Hesse-Darmstadt (Grand-Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et population en 1861 : 152.3 m. c. g., avec 856,250 hab., dont 224,000 catholiques.

Division territoriale. Trois provinces, savoir : Hesse supérieure, Starkenbourg, Hesse rhénane.

Finances. Budgets triennaux :

		1857-59.	1860-62.
Recettes annuelles.	fl.	8,565,705	9,096,664
Dépenses annuelles.	»	8,487,493	9,069,796

Dette, fin 1862 :

Pour chemins de fer	fl.	10,942,875
Proprement dite	»	4,817,690
Billets du Crédit foncier	»	1,200,000

Armée 11,702 hommes, 3,474 chevaux.

Commerce. — Voyez Zollverein.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes. Darmstadt, capitale et résidence du grand-duc, 28,523 hab.; Mayence, 41,279 hab.; Offenbach 16,685 hab.; Worms, 11,399 hab.; Giessen, université, 9,331 hab.

Gouvernement. Représentatif. Premier ministre : baron de Dalwigk (depuis 1850).—Chef de l'État : grand-duc *Louis III*, né en 1806, corégent le 5 mars 1848 ; succède à son père, Louis II, le 16 juin 1848 ; marié en 1833, avec Mathilde, sœur du roi de Bavière, veuf le 25 mai 1862. — Héritier présomptif : Charles, frère du grand-duc, né en 1809, marié, en 1836, à Élisabeth, cousine germaine du roi de Prusse, père du prince Louis (né en 1837), qui, en 1862, a épousé la princesse Alice d'Angleterre.

Hesse-Hombourg (Landgraviat).

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 5 m. c. g., avec 26,817 hab.

Finances. Budget pour 1863 : recettes, 539,507 fl. ; dépenses, 519,687.

Dette en 1863 : 789,703 fl. — Capitaux actifs 201,038 fl.

Armée. Contingent fédéral : 366 hommes.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Chef-lieu. Hombourg, 6,987 habitants.

Chef de l'État. Landgrave *Ferdinand,* né en 1783, succède à son frère Gustave, le 8 septembre 1848. Après sa mort, la couronne passe à la maison grand-ducale de Hesse.

Hollande. — Voyez Pays-Bas.

Holstein et Lauenbourg (Duchés).

(Confédération germanique.)

Voyez, pour la superficie, la population et les finances, l'article Danemark, ces pays ayant été placés jusqu'ici sous la souveraineté du roi de Danemark.

Contingent fédéral. 1er contingent principal 4,000, réserve 1,333, remplaçants 667 h.

Iles Ioniennes (République).

Depuis 1815, sous le patronage de la Grande-Bretagne ; la réunion des îles au royaume de Grèce a été décidée en 1863.

Les îles sont au nombre de 23. Voici les noms des sept principales : Corfou, Céphalonie, Zante, Saint-Maure, Ithaque, Cerigo, Pexo.— Capitale : Corfou, 15,921 hab.

Superficie et *population* en 1862 : 47 m. c. g. avec 232,426 hab. — Pour plus de détails, voir l'*Annuaire* de 1859.

Finances. Recettes en 1859 : 160,857 liv. st.; en 1860 : 172,304 ; en 1861 : 190,236 ; en 1862 : 218,193.

Dette, papier-monnaie compris : 300,000 livres sterling.

État militaire. Environ 4,000 hommes (garnison anglaise).

Marine. 1 frégate et 1 paquebot de guerre à vapeur (tous deux anglais et en station à Corfou) ; de plus, sous pavillon ionien, 2 bateaux à vapeur qui servent de communication entre les sept îles.

Commerce.

		1860.	1862.
Importation. .	l. st.	1,204,951	1,273,134
Exportation.		958,096	1,108,519

Navigation. Tonnage des entrées de 1862 : 731,897 ; des sorties : 725,595 tonnes.

Gouvernement. République aristocratique, avec un sénat de 5 et une assemblée législative de 40 membres. — Lord haut commissaire de la reine d'Angleterre : le général sir Henry Storks (2 février 1859).

Italie (Royaume).

Le titre du roi d'Italie a été accordé, en mars 1861, par une loi du parlement de Turin, à Victor-Emmanuel, roi de Piémont, pour lui et ses descendants.

Décomposition du nouveau royaume d'Italie, voir l'*Ann.* dernier.

Le royaume est actuellement divisé en 59 provinces, d'un aréal collectif de 4,670 m. c. g., et renfermant une population de 21, 776,953 hab.

Finances. Budget projeté pour 1863 ; en millions de francs.

Recettes. . .	614. 8,	dont extraord.	65. 4
Dépenses . .	935. 3,	»	172. 0

Dette publique en janvier 1863 : Rentes inscrites 149. 9 millions ; elles ont été augmentées depuis de 35. 7 millions. Capital nominal : 3,817 millions.

Armée. D'après l'organisation en voie d'achèvement, l'armée comprendra :

		Pied de paix.	Pied de guerre.
84 rég. d'infanterie de ligne de 4 bat. chacun.		142,044	274,596
42 bat. de bersaglieri, formés en 7 rég		19,131	30,555
Cavalerie.	4 rég. de ligne à 6 esc.		
—	20 rég. de cavalerie légère à 4 esc.	19,122	24,721
—	2 rég. de guides à 4 esc.		
Artillerie.	6 rég. de campagne de 15 batt., à 6 bouches à feu	9,358	16,995
—	3 rég. de place de 16 comp.	4,818	8,757
—	1 rég. de pontonniers de 9 comp.	1,525	2,155
—	1 rég. d'ouvriers de 9 comp.	2,219	2,796
Génie.	2 rég. de 3 bat. à 6 comp.	3,996	6,224
Train.	3 rég. à 8 compagnies	2,659	10,656
Corps d'administration. — 13 compagnies sur pied de paix et 17 sur pied de guerre		2,753	4,263
Gendarmerie. — 14 légions		18,516	18,516
Corps de discipline. — 8 compagnies		1,028	1,028
Etats-majors et autres		6,763	6,763
	Total.	233,914	408,025

Flotte :

Vapeurs à hélice	43	armés de	756	canons.
» à aubes	37	»	134	»
Bâtiments à voiles	17	»	134	»
Total	97	»	1088	

Personnel : 580 officiers, 11,193 matelots, 660 ouvriers. Troupes de marine : 192 officiers et 5,688 soldats.

Commerce en 1861. Importation 476.7. exportation 319.1 millions.

Marine marchande, fin 1861, 11,72 nav. d'une capacité de 300 tonn. et au-delà, jaugeant 357,118 tonn. — Réseau du chemin de fer, fin de 1863 : 2,990 kilomètres.

Villes au-dessus de 40,000 âmes; population de 1862

Naples . .	417,436	Ferrare . .	67,988
Palerme. .	194,463	Lucques. .	65,435
Milan . . .	196,109 } 242,457	Ravenne .	57,303
Corpi-Santi.	46,348 }	Alexandrie.	56,545
Turin . . .	204,715	Modène. .	55,512
Gênes . . .	127,986	Pise . . .	51,057
Florence. .	114,363	Reggio . .	50,371
Messine . .	103,524	Parme . .	47,428
Livourne .	96,471	Ancône . .	46,090
Bologne . .	109,595	Pérouse .	44,130
Catane. . .	68,810	Brescia . .	40,499

Gouvernement. Constitutionnel-représentatif. Président du conseil des ministres : Marc Minghetti (mars 1863). — Chef de l'État : roi *Victor-Emmanuel,* né en 1820, succède à son père le roi Charles-Albert (mort en 1849), en vertu de l'abdication de celui-ci; prend, par la loi du 17 mars 1861, le titre de roi d'Italie; marié, en 1842, à Adélaïde, fille de feu Rénier, archiduc d'Autriche, veuf le 20 janvier 1855. — Héritier : son fils Humbert, né en 1844.

Liechtenstein (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 2.90 m. c. g., avec 7,150 habit. catholiques.

Finances. Recettes et dépenses annuelles : 55,000 florins de convention. — Pas de dette.

Armée. Contingent fédéral : 70 hommes.

Gouvernement. Constitution de 1862. Une chambre de 15 membres. — Chef de l'État : prince *Jean,* né en 1840, succède à son père le prince Aloïs, le 12 novembre 1858.

Limbourg (Duché).

(Confédération germanique).

Sauf ses rapports militaires avec la Confédération germanique, ce duché fait partie intégrante du royaume des Pays-Bas.

Lippe-Detmold (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 20.25 m. c. g., avec 108,513 habitants luthériens (1861).

Finances. Recettes en 1861 : 228,562 thalers. Dépenses: 216,461 thalers. Budget des recettes et dépenses pour 1862 et 1863 : 207,225 thalers. — Dette : environ 332,750 thalers.

Armée. 840 hommes; réserve, 240.

Commerce. — Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. — Voyez PRUSSE.

Capitale. Detmold, 5,598 habitants.

Gouvernement. Représentation des États. — Chef de l'État : prince *Léopold,* né en 1821, succède à son père Léopold, le 1er janvier 1851; marié, en 1852, à Élisabeth, fille d'Albert, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Lippe-Schaumbourg (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et population. 8.05 m. c. g., avec 30,774 hab.

Finances. Recettes et dépenses, env. 228,000 thalers.

Armée. Contingent fédéral : 516 hommes.

Monnaie. Voyez PRUSSE.

Capitale. Bückebourg, 4,219 habitants.

Gouvernement. Représentation des États. Chef de l'État : prince *Adolphe,* né en 1817, marié, en 1844, à Hermine princesse de Waldeck et Pyrmont; succède à son père Georges, le 21 novembre 1860.

Lubeck (Ville libre).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population,* en 1862. 5.98 m. c. g., avec 50,614 hab. protestants, dont 27,249 dans la ville même.

Finances. Budget de 1863; recettes, 1,334,450 marcs; dépenses, 1,300,214. Dette, fin 1861 : 12 millions de marcs. En 1863 il a été contracté un nouvel emprunt de 8,750,000 marcs pour la construction d'un chemin de fer direct vers Hambourg.

Armée. Contingent fédéral : 610 hommes.

Commerce en 1862. Importations : valeur 60.9 millions de marcs, dont 19.9 par voie maritime.

Bâtiments de long cours entrés en 1862 dans le port de Lubeck : 1,251 de 88,437 lastes; sortis : 1,270 de 90,627 lastes (à 4,120 livres).

Marine marchande en 1862 : 55 nav. (dont 14 vapeurs) d'une capacité de 6,355 lastes. En construction 6 bâtiments.

Monnaie. Marc courant (à 16 schellings) = 1 fr. 50 c.; le schelling = 9 1/2 centimes.

Gouvernement. Républicain. Pouvoir exécutif : un sénat de 14 membres et 2 bourgmestres.

Luxembourg (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (décembre 1862). 46. 6 m. c. g., avec 202,313 habitants catholiques.

Finances. Budget de 1860; recettes : fr. 2,642,700; dépenses : 2,960,773.

Capitale. Luxembourg, forteresse fédérale, avec 13,074 habitants (la garnison prussienne non comprise).

Contingent à l'armée fédérale, avec Limbourg : 2,959 h.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Comme en France.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre de députés. Constitution octroyée en 1857. — Chef de l'État : le roi des Pays-Bas. — Lieutenant du roi depuis 1850 : le prince *Henri* des Pays-Bas, frère du roi. Ministère du 26 septembre 1860 : baron de Tornaco, ministre de l'intérieur.

Mecklembourg-Schwérin (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1862 : 244.12 m. c. g. (dont 105.6 appartiennent au domaine), avec 551,761 habitants (luthériens).

Finances. Il n'y a pas de budget général. Recettes et dépenses de la caisse centrale du pays en 1861 : 391,295 écus.

Dette. 8,057,270 écus.

Armée. 5,385 hommes ; 1,056 chevaux.

Commerce. Des données exactes manquent ; on évalue la valeur de l'importation annuelle à environ 7 1/2 millions de thalers. En 1862 sont entrés à Rostock 620, à Wismar 283, total : 903 navires (en 1861, 973).

Marine marchande en décembre 1862 : 413 bâtiments jaugeant 48,983 lastes (à 6000 livres), dont 6 vapeurs.

Monnaie. Écu de 48 schellings = 3 fr. 75 c.

Capitale. Schwérin, 22,919 habitants. Ports de mer : Rostock, 26,396 habitants, et Wismar, 13,128 habitants.

Gouvernement. Chambre des États, en commun avec Mecklembourg-Strélitz. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric-François*, né en 1823, succède à son père, Paul-Frédéric, le 7 mars 1842 ; marié, en 1849, à Augusta, princesse de Reuss-Schleiz-Kœstritz. — Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-François, né en 1851.

Mecklembourg-Strélitz (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* en 1860 :

	M. c. g.	hab. luthér.
Duché de Strélitz. . . .	42.7	82,175
Principauté de Ratzebourg.	6.7	16,885
Ensemble .	49.4	99,060

Finances. Les données officielles font défaut.
Armée. Contingent fédéral : 718 hommes.
Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Neu-Strélitz, 7,431 habitants.
Gouvernement. — Voir Mecklembourg-Schwérin. — Chef de l'État : grand-duc *Frédéric-Guillaume,* né en 1819, succède à son père, Georges-Frédéric, le 6 septembre 1860; marié, en 1843, à Augusta, princesse de Cambridge. — Fils aîné, héritier du trône, prince Adolphe-Frédéric, né en 1848.

Monaco.

(Principauté placée sous le protectorat de la Sardaigne.)

Cette principauté se borne, depuis 1861, au territoire de la ville de Monaco, qui compte 1,200 habitants (1).
Souverain : Prince *Charles III*, né en 1818, succède à son père, le prince Florestan Ier, le 30 juin 1856; marié, en 1846, à Antoinette, comtesse de Mérode, dont il a un fils, Albert, né en 1848.

Montenegro (Voyez Turquie).

Nassau (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (fin 1861) : 85.5 m. c. g., avec 456,567 habitants, dont 211,083 sont catholiques.
Finances. Pour 1863, les dépenses ont été évaluées à 6,110,432 fl. — Dette fin 1862 : 35 1/2 millions de florins.

(1) En 1861, le prince a cédé une grande partie de son territoire à la France pour une indemnité de 4 millions de francs.

Armée. Contingent fédéral y compris la réserve : 5,498 h.
Commerce. — Voyez Zollverein.
Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
Capitale. Wiesbaden, avec 20,797 habitants.
Gouvernement. Chambre des États. — Chef de l'État : duc *Adolphe,* né en 1817, succède à son père Guillaume, le 29 août 1839 ; marié, en 1851, en secondes noces, à Adélaïde, princesse d'Anhalt-Dessau. — Prince héréditaire, son fils Guillaume, né en 1852.

Norwége (Voyez Suède).

Oldenbourg (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie, population (1861) et *division territoriale :*

	M. c. g.	Hab.
Duché d'Oldenbourg. . . .	98.5	239,158
Principauté de Lubeck . . .	6.4	21,693
— de Birkenfeld	9.1	34,391
Total. .	114.0	295,242

Dans ce nombre d'habitants, 72,071 sont catholiques.

Finances. Budget de 1863 :

	Recettes.	Dépenses.
Oldenbourg . . thlrs.	1,335,000	1,372,000
Lubeck	159,600	159,600
Birkenfeld	151,440	152,440
En commun. . . .	535,000	535,000

4.

A la fin de 1862, la dette s'élevait à 4,179,300 écus.

Armée. 4,007 hommes.

Commerce. — Voyez ZOLLVEREIN.

Navigation en 1861 : à l'entrée, 1,025 navires de long cours, jaugeant 85,785 lastes ; à la sortie, 975, mesurant 87,226 lastes.

Marine marchande en 1862 : 637 navires de tous genres, mesurant 33,899 lastes.

Monnaie. Rixdale à 72 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Oldenbourg, avec 9,400 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : grand-duc *Pierre*, né en 1827, succède à son père, le grand-duc Auguste, le 27 février 1853 ; marié, en 1852, à Élisabeth, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg. — Héritier : son fils Frédéric-Auguste, né en 1852.

Pays-Bas (Royaume).

Division territoriale et *population* (déc. 1862) :

	M. c. g.	Habitants.
Brabant	93.3	414,665
Gueldre	92.7	411,947
Hollande méridionale. .	55.3	642.688
Hollande septentrionale .	45.4	554,221
Zélande	30.2	172,249
Utrecht	25.0	165,681
Frise	59.6	279,154
Over-Yssel	61.5	241,855
Groningue	42.6	214,425
Drenthe	48.4	100,506
Duché de Limbourg . .	40.2	218,775
TOTAL. .	594.5	3,416,146

	M. c. g.	Habitants.
COLONIES : Indes orientales. .	28,923	18,163,167 (1)
Amérique	2,830	85,792 (2)
Afrique (Côte de Guinée) . .	500	110,118

Finances du royaume. Budgets, en millions de florins :

		1861.	1862.	1863.	1864.
Recettes. . .	fl.	91.2	86.5	98.7	(?)
Dépenses . .	»	84.1	85.8	98.1	98.1 (3)

Finances coloniales pour 1861, en millions de florins :

	Recettes.	Dépenses.
Indes orientales	102.74	102.7
Surinam	1.01	1.46
Curaçao	0.30	0.72
Guinée.	0.005	0.11

Le déficit de la caisse des Indes occidentales et de la Guinée est couvert par des subventions que fournissent les Indes orientales.

Dette en 1863 : 1,023 millions de florins. — Intérêts alloués : 29,630,588 fl. — Papier monnaie : 10 millions.

Armée. En 1863 : 1,824 officiers et soldats. Armée des Indes : officiers, 1,198 ; troupe, 28,504 h., dont 12,369 Européens.

(1) Population des principales colonies des Indes au 31 décembre 1861 :

Java et Madura.	. habitants.	13,019,108
Sumatra (ouest).	. . .	1,079,743
Palembang.	. . . . .	502,210
Côte est et sud de Bornéo (1857)	.	553,343
Côte ouest —	. . .	331,409
Timor.	. . . . . .	907,146

En 1861 la population européenne dans les Indes Néerlandaises s'élevait (non compris les Européens appartenant à l'armée des Indes) à 30,789, dont 25,252 nés dans les colonies. Les Chinois étaient au nombre de 227,227.

(2) Surinam 53,017 habitants ; Curaçao et ses dépendances 32,288 habitants.

(3) Guerre, 12.8 ; dette publique, 30.7 ; marine, 8.2 millions.

Marine militaire en 1862 : 145 navires avec 1,780 canons (5 frégates à hélice, 7 à voiles, 2 vaisseaux de ligne, 5 batteries flottantes, etc.)—Le personnel de la marine comprend : un amiral, 2 lieutenants-amiraux, 1 vice-amiral, 5 contre-amiraux, 20 capitaines de vaisseau, etc.; la force des équipages était, en 1863, de 6,197, non compris les marins indigènes de service aux Indes, au nombre de 798. Soldats marins, cadre : 50 officiers et 2,104 sous-officiers et soldats.

Commerce général. En millions de florins :

Années.	Importation.	Exportation.
1855. . . .	342.5	314.0
1856. . . .	411.7	318.2
1857. . . .	413.0	343.3
1858. . . .	416.7	330.7
1859. . . .	399.6	356.0
1860. . . .	452.2	388.7
1861. . . .	469.1	401.2

Navigation :

	Entrée.			Sortie.		
1858.	8,805,	tonn.	1,664,200	8,893,	tonn.	1,700,249
1859.	8,144,	»	1,574,772	8,115,	»	1,511,107
1860.	8,714,	»	1,657,834	9,101,	»	1,737,116
1861.	9,069,	»	1,746,351	9,131,	»	1,771,389

Marine marchande, fin 1861 : bâtiments, 2,332 ; tonnage, 540,949 tonnes.

Monnaie. Florin à 100 cents = 2 fr. 12 c.

Villes principales. Population au 31 décembre. 1859 :

Amsterdam. .	263,204	Leyde . . .	37,339
Rotterdam . .	111,403	Groningue. .	36,192
La Haye. . .	82,620	Maestricht. .	28,080
Utrecht . . .	55,541	Harlem. . .	29,426

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. — Cabinet du 1er février 1862 : Intérieur, Thorbeck ; finances, Betz ; justice et culte réformé, Olivier ; colonies, Fransen Van de Putte (fév. 1863); aff. étrangères et culte cath., Vander Maesen de Sombref (12 mars 1862); marine, Huyssen de Kattendyke; guerre, général Blanken. — Souverain : roi *Guillaume III,* né en 1817, succède à son père, Guillaume II, le 17 mars 1849, marié, en 1839, à la princesse Sophie, fille du roi de Wurtemberg. — Prince héréditaire, fils du roi, Guillaume, prince d'Orange, né en 1840.

Pologne (Royaume). — Voyez Russie.

Portugal (Royaume).

Superficie et *population* en 1853 :

	M. c. g.	Habit. cathol.
Continent européen. . .	1,659	3,693,362
Iles de Madère et Açores .	70	341,968
Colonies : Afrique . . .	24,839	2,398,745
— Asie et Océanie.	?	1,288,483

Division du royaume proprement dit : huit provinces divisées en 21 districts, administrés par des gouverneurs civils.

Finances. Budgets de l'État :

	1862-63.	1863-64.
Recettes. . . contos de reïs	14,830	15,371
Dépenses . . . . . . : . .	15,744	16,910

Budgets des colonies pour 1863-64 : Recettes 1,032, dépenses 1,328 contos de réïs.

Dette au 30 juin 1862 : En contos :

	Intérieure.	Extérieure.
Nouveaux fonds. . .	81,687	68,166
Dette différée . . .	3,056	2,311
Dette aux juros . . .	533	1,167

Armée. État en 1863 : 26,123 h. (chevaux 2,512). Dans les colonies 1re ligne, 9,781 ; 2e ligne, 13,834 hommes.

Marine. 35 bâtiments (1 vaisseau de ligne, 1 frégate), portant 296 canons ; équip. 2,887 hommes ; total des off. : 216.

Commerce du royaume. — Voyez l'*Annuaire* dernier. Des données plus récentes font défaut.

Port de Lisbonne : Importation en 1861-62 : 14,287 contos de reïs ; exportation : 4,000. Entrés : 1,521 navires de long cours ; sortis : 1,443 navires.

Port d'Oporto : Imp. 8,936. Exp. 6,130. Navires entrés : 983, sortis 974.

Marine marchande en 1854. Bâtiments : 591 (plus 2,500 côtiers) ; tonnage : 82,402 tonnes.

Monnaie. 1 milreïs à mille reïs = 6 fr. 12 c. ; un conto = 1000 milreïs ou 6,120 francs.

Villes. Lisbonne, capitale, 275,286 habitants ; Oporto, avec les faubourgs, 80,000 habitants.

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Président du ministère : le marquis de Loulé (cabinet de fév. 1862). — Souverain : roi *Dom Louis Ier*, né le 31 octobre 1838, succède à son frère, Don Pedro V, le 11 novembre 1861 ; marié le 6 octobre 1862, à Marie Pie, fille du roi d'Italie. — Prince royal : son fils Charles, duc de Bragance, né en sept. 1863.

Principautés danubiennes (Voyez TURQUIE).

Prusse (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 5,104 m. c. g.

Population en 1861 : 18,491,220 hab., dont 6,906,988 catholiques et 254,785 israélites (1).

(1) Population par nationalité. Voyez l'*Annuaire* 1862, p. 57.

Division territoriale. Les provinces sont :

	M. c. g.	Habitants.
Prusse orientale. .	706.34	2,866,866
Prusse occidentale .	471.69	
Posnanie	536.51	1,485,550
Poméranie . . .	576.72	1,389,739
Silésie.	741.74	3,390,695
Brandebourg. . .	734.14	2,467,759
Saxe	400.63	1,976,417
Westphalie . . .	367.96	1,618,065
Province rhénane .	487.14	3,215,784
Hohenzollern . .	21.15	64,675
Territoire de Jahde	0.25	950

Ne font point partie de la Confédération germanique les provinces de la Prusse orientale, de la Prusse occidentale, et de Posnanie, ensemble 1,714.5 m. c. g., avec plus de 4 millions d'habitants.

Finances. Budget de 1863 (non voté par la Chambre) :

Recettes.	thal.		137,744,159
Dépenses ordinaires. .		133,591,355	139,844,159
— extraord. .		6,252,804	

Dette publique, d'après le budget de 1863 :

1. Dettes générales	thal.	230,852,070
2. Dettes provinciales		4,104,245
3. Actions et oblig. de chemins de fer . .		19,198,525
	Total, thal.	254,154,840
	Papier-monnaie.	15,842,347

Exigence de la dette en 1863 : 15.2 millions de thalers (1).

(1) Corrigez à cette place, dans l'*Annuaire* dernier, 16 au lieu de 116.

Armée. Elle se compose de la garde et de 8 corps d'armée ; elle compte 3 divisions de garde, 16 divisions de ligne et 1 division d'inspection, ou 4 brigades d'infanterie de garde, 33 brigades d'infanterie de ligne, 2 brigades de cavalerie de garde, 16 brigades de cavalerie de ligne. A chaque corps d'armée sont adjoints : 1 brigade d'artillerie, 1 bataillon de chasseurs; 1 bat. de pionniers, 1 bat. de train.

Force de l'armée :

	Paix.	Guerre.
Armée de campagne.	8,265	153,966
Troupes de dépôt.	191,033	356,532
Troupes de garnison (Landwehr).	—	123,923
	199,298	634,421
Officiers	8,000	10,000
Gendarmerie, etc.	3,377	3,377
Invalides	1,103	—
Total.	211,778	647,798 (1)

Marine en 1863 : 31 vapeurs (4 corvettes) avec 125 canons; 8 bâtiments à voiles avec 150 canons; flottille à rames, 40 bât. avec 76 canons : total 79 bât. avec 351 canons. — Personnel : bataillon de marine, 22 officiers, 448 h.; 2 comp. d'artillerie avec 8 officiers et 296 h.; corps de matelots, ouvriers, etc., 1,584 h.; cadre des officiers: 166 (1 amiral, 1 vice-amiral).

Personnel : 60 offi., 1,022 sous-officiers et matelots, 436 hommes, chantiers et 300 mousses. — Troupes : 1 bataillon d'infanterie, 22 off., 611 sous-off. et soldats; 2 comp. d'artillerie, 8 off. et 304 sous-off. et soldats.

Commerce. — Voyez Zollverein.

(1) On peut encore former 116 bataillons du deuxième ban de la Landwehr (95,496), ce qui porte l'effectif de l'armée en temps de guerre à 743,294 hommes.

Port de Stettin, en millions de thalers :

	1861.	1862.	1863.
Importation. . .	26.4	45.6	45.0
Exportation. . .	22.3	29.1	28.3

Navigation générale, en 1862 (côtiers exclus): Entrées : 11,963 bâtiments jaugeant 1,005,908 lastes, dont 8,997 chargés, jaugeant 665,554 lastes.

Marine marchande, fin 1861 : 1,043 navires de mer jaugeant 168,416 lastes, dont 45 vapeurs.; fin 1862 : 1,420 navires à voiles jaugeant 183,957 lastes.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitale. Berlin, population civile : 524,945, militaire : 22,626. Pour les autres villes principales, voyez l'*Annuaire* dernier.

Ports de mer : Stettin, Stralsund, Dantzig.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres (la 2e chambre de 352 membres). — Président du conseil des ministres : le comte de Bismark-Schönhausen (ministère du 23 septembre 1862). — Chef de l'État : roi *Guillaume Ier*, né en 1797, succède à son frère, Frédéric-Guillaume IV, le 2 janvier 1861 ; marié, en 1829, à Augusta, sœur du grand-duc de Saxe-Weimar. — Prince royal : Frédéric-Guillaume, fils du roi, né en 1831, marié, en 1858, à la princesse Victoire, fille aînée de la reine d'Angleterre, dont il a deux fils et une fille.

Reuss (branche aînée) ou **Reuss-Greiz** (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population.* 6.8 m. c. g., avec 42,130 hab.

Revenus. Environ 200,000 thalers. Dette : 389,057 thalers et 32,000 en papier-monnaie.

Capitale. Greiz, avec 10,036 habitants.

Armée. Contingent fédéral : 334 hommes.

Gouvernement. Représentatif, avec chambre des États pour les deux branches. — Souverain : prince *Henri XXII,* né en 1846, succède à son père Henri XX, le 8 novembre 1859; sous la tutelle de sa mère.

Reuss (branche cadette) ou **Reuss-Schleiz-Lobenstein** et **Ebersdorf** (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population.* 15 m. c. g., avec 83,360 habitants.

Finances. Recettes annuelles : 281,850 écus.

Contingent à l'armée fédérale : 783 hommes.

Capitale. Géra, avec 14,208 habitants.

Gouvernement. Voir Reuss-Greiz. — Souverain : prince *Henri LXVII,* né en 1789; succède à son frère, Henri LXII, le 19 juin 1854; marié, en 1820, à Adélaïde, princesse de Reuss-Ebersdorf. — Prince héréditaire : son fils, le prince Henri XIV, né en 1832.

Rome (Pontificat souverain de).

Situation actuelle, créée par les événements de 1860.

Superficie. 214.4 m. c. g.

Population. Environ 700,000 habitants.

Les États de l'Église ne se composent plus de fait que de la légation de Rome et Comarque, des délégations de Civita-Vecchia, Viterbe et Vellétri et d'une petite partie de celle de Frosinone.

Finances. Budget projeté de 1860 (1):

Recettes ordinaires et extraordin. Scudi.	.	14,455,325
Dépenses	—	15,019,346

Depuis, les données exactes font défaut. On a évalué les dépenses de 1860 à 22, de 1861 à 20, de 1862 à 10 millions de scudi, les revenus resp. à 8, 8 et 5 millions. Le denier de Saint-Pierre avait produit, jusqu'au commencement de 1863, environ 5 millions de scudi.

Les renseignements sur l'état actuel de la dette publique manquent; on l'évalue à 80 millions de scudi au moins.

Force armée (30 juin 1863) : 8,513 h. Le corps d'occupation français est évalué à 25,000 ou 26,000 hommes.

Commerce: Les renseignements manquent depuis le nouvel état des choses.

Port de Civita-Vecchia, en 1862. Entrés, 1,883; sortis, 1,960 navires jaugeant respectivement 301,264 et 309,425 tonneaux.

Marine marchande en 1860 : Ports de l'Adriatique, 1,671 navires, mesurant 22,467 tonneaux; ports de la Méditerranée, 298 navires, mesurant 4,650 tonneaux.

Monnaie. Scudo romano (à 10 paoli de 10 bajocchi) = 5 fr. 45 c.

Capitale. Rome, avec 197,078 habitants (1862). Villes principales : Viterbe, 14,000; Velletri, 13,000; Alatri, 11,370; Civita-Vecchia, 10,000 habitants.

Gouvernement. Monarchie théocratique et élective. Président du conseil des ministres : le cardinal Antonelli. — Chef de l'État : pape *Pie IX* (Jean-Marie, comte de Mastaï-Ferreti), né en 1792, évêque d'Imola en 1832, cardinal réservé

(1) Le budget ne comprend ni les fonds affectés à la préfecture des palais apostoliques, ni les dépenses personnelles de Sa Sainteté et celles de la municipalité de Rome, ni les frais de l'entretien des troupes étrangères.

en 1839, préconisé en 1840, élu pape comme successeur de Grégoire XVI, le 16 juin 1846.

Russie (Empire).

Superficie et *population* en 1858 :

	M. c. g.	Habitants.
Russie d'Europe . . .	90,144	59,330,752
Russie du Caucase. . .	8,034	4,257,704
Russie d'Asie	262,746	4,070,938
Pologne (royaume) . .	2,258	4,800,000
Finlande (grand-duché) .	6,870	1,680,000
Total (1). .	370,042	74,139,394

Finances. D'après le budget de 1863, les recettes et les dépenses se balançaient à la somme de 347.8 millions de roubles.

Dans ce budget, nous relevons les allocations suivantes :

Dette nationale, 57 millions de roubles ; maison de l'empereur, 8 ; département de la guerre, 115.4 ; marine, 18 ; département de l'intérieur 8.8 ; finances, 37 ; pensions, 13 ; département des travaux publics, 18 ; instruction publique 5.8.

Dans les recettes nous remarquons :

Impôts directs, 43 millions ; propriétés de l'État, 50 ; impôts sur les spiritueux, 108 millions ; douanes, 32 5 ; mines, monnaies, postes et télégraphe, 13.6.

Dette publique au 1er janvier 1860 :

Dette consolidée (1862). . .	556.1	mille rbl.
» flottante (1861) . . .	418.0	»
Bons de crédit	644.6	»
Papier-monnaie	1,062.6	»

(1) La Russie d'Amérique étant propriété d'une compagnie, n'est pas comprise dans ces totaux.

Armée. En 1860, l'armée, y compris les troupes de garnison et les troupes irrégulières, comptait 35,103 officiers et 942,229 soldats. — Le nombre des soldats disponibles, en cas de guerre, est de 1,600,000 hommes. — L'effectif se divise ainsi qu'il suit :

	Hommes.
Armée active	789,035
Réserve	98,012
Généraux et officiers à la suite de l'armée	3,726
Troupes irrégulières	307,779
TOTAL.	1,198,552

Marine. Bâtiments à vapeur : 248 portant 2,387 canons (9 vaisseaux de ligne, 20 frégates, 22 corvettes, etc.); à voiles : 62 portant 1,304 canons (9 vaisseaux, 5 frég., etc.); total : 310 bâtiments et 3,691 canons. — Personnel en 1861 : 4,306 officiers et fonctionnaires; soldats, matelots, gardes-marine : 55,386.

Commerce. En millions de roubles :

Années.	Importation.	Exportation.
1856	122.5	160.2
1857	151.7	169.7
1858	149.4	151.1
1859	159.3	165.6
1860	159.3	181.3
1861	167.1	177.3

Navigation en 1861 :

	Entrée.	Sortie.
Ports de la Baltique	4,807	4,811
Ports de la mer Blanche	811	829
Ports du Sud	5,016	5,099
TOTAL.	10,634	10,739
Tonnage	1,024,163	1,025,972

Marine marchande en 1859 : 1,416 bâtiments, mesurant 172,605 tonneaux.

Monnaie. Rouble d'argent à 100 kopeks = 4 fr. 4 c.

Capitale. Saint-Pétersbourg, avec 520,131 hab. (1858). Pour les autres villes principales, voyez l'*Annuaire dernier*.

Gouvernement. Monarchie pure, avec un conseil de l'empire, présidé actuellement par le comte Bloudof. Président du conseil des ministres : le Ministre des affaires étrangères : prince Alex. Gortchakoff (avril 1856). — Souverain : empereur *Alexandre II,* né en 1818, succède à son père, Nicolas Ier, le 2 mars 1855; marié, en 1841, à Marie, sœur du grand-duc de Hesse-Darmstadt. — Héritier du trône : Césarewitch Nicolas, né en 1843.

La **Pologne** (2,331 m. c. g., avec 4,840,466 hab.) est divisée en 5 gouvernements : Varsovie, Dublin, Radom, Augustowo et Plotzk, et administrée par un lieutenant (namiestnik) du royaume, qui est, depuis nov. 1863, le général comte Berg. — Les recettes avaient été, en 1860, de 18.2, les dépenses de 15.9 millions de roubles. — Capitale : Varsovie, 162,805 habitants.

Le grand-duché de **Finlande** (6,835 m. c. g., 1,745,896 habitants), est divisé en 8 provinces, et administré par un gouverneur général. Il a une représentation nationale particulière. — Budget de 1863 : Recette 12.2, dépenses 11.9 millions de marcs argent (1/4 de rouble). — Villes : Helsingfors, 21,698, Abo, 16,870 habitants.

San Marino (République).

Superficie et *population*. 1.25 m. c. g., avec 8,000 habitants.

Finances. Revenu : 7,000 scudi ; dépenses : 6,500 scudi. — Dette : 1,000 scudi.

Force armée. 1,189 hommes.

Gouvernement. Républicain, avec une chambre dite *Général-Consiglio-Principe*, composée de 60 membres nommés à vie.— Pouvoir exécutif : au nom du Général-Consiglio-Principe, 2 capitaines-régents, restant chacun six mois en fonctions.

Saxe (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie. 271.83 m. c. g.

Population (en 1861). 2,225,240 habitants, pour la plupart protestants (41,363 catholiques).

Division. Quatre cercles : Dresde, Leipzig, Zwickau, Budissin (Bauzen).

Finances. Recettes et dépenses pour chacune des années: 1861 à 1863 : 12,356,352 thalers. — Dette à la fin de 1862: 68,480,642 thalers (7 millions de papier-monnaie compris).

Armée. 25,396 hommes, non compris la réserve.

Commerce. Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Villes. Dresde, capitale, 128,152 hab.; Leipzig, 78,495 ; Chemnitz, 45,432 ; Zwickau, 20,492 habitants.

Gouvernement. Représentatif, à deux chambres. Ministre-président, baron de Beust (24 fév. 1849). — Chef de l'État : roi *Jean*, né en 1801, succède à son frère, le roi Frédéric-Auguste, le 9 août 1854 ; marié, en 1822, à Amélie, princesse de Bavière. — Prince royal : Albert, fils aîné du roi, né en 1828, marié, en 1853, à la princesse Caroline de Wasa, petite-fille du feu roi Gustave IV de Suède.

Saxe-Altenbourg (Duché).

Superficie. 24 m. c. g.

Population (fin 1861) : 137,162 habitants protestants.

Finances. Budget de 1863-64. — Recettes et dépenses : 829,526 thalers.

Dette, fin 1861 : 980,703 thalers, y compris 432,400 thalers de papier-monnaie. — Capitaux actifs : 1,206,725 thalers.

Armée. Contingent militaire : 1,474 hommes, y compris la réserve.

Commerce. — Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Altenbourg, avec 17,168 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : duc *Ernest*, né en 1826, succède à son père, Georges, le 3 août 1853, marié, en 1853, à Agnès, princesse d'Anhalt-Dessau, dont il n'a qu'une fille.

Saxe-Cobourg-Gotha (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (1861) :

	M. c. g.	Habitants.
Cobourg (duché)	10.0	47,014
Gotha (duché)	25.8	112,417
TOTAL.	35.8	159,431

Finances. Période de 1861 à 1867. Pour Cobourg, recettes annuelles 471,000 fl., de plus, le revenu net des domaines, 65,600 fl.; dépenses : 466,900 florins. Pour Gotha, recettes et dépenses annuelles : 606,500 thalers, en outre, en recette,

173,831 thalers du produit net des domaines. — Dette de Gotha : 1,085,687 thalers, y compris 400,000 thalers de papier-monnaie. — Dette de Cobourg : intérêts et amortissement annuels, 106,750 florins.

Armée. Contingent fédéral pour les deux duchés, 2,046 h. Il forme 1 rég. à 2 bat. et 1 comp. de réserve de 372 h., et est incorporé à l'armée prussienne.

Commerce. — Voyez Zollverein.

Monnaie. Cobourg, florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.; Gotha : thaler de 30 gros = 3 fr. 75 c.

Capitales. Cobourg, 10,690 ; Gotha, 16,609 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre distincte pour chacun des duchés. La fusion politique et administrative des deux duchés n'a pas encore pu être réalisée. — Chef de l'État : duc *Ernest II,* né en 1818, succède à son père, Ernest Ier, le 29 janvier 1844; marié, en 1842, à Alexandrine, sœur du grand-duc de Bade. — Héritier présomptif : prince Alfred, deuxième fils de la reine d'Angleterre, neveu du duc, né en 1844.

Saxe-Meiningen (Duché).

(Confédération germanique.)

Superficie. 45 m. c. g.
Population (en 1861) : 172,341 hab. protestants.
Finances, d'après le budget de 1862 à 1865.

Recettes annuelles . . .	fl.	1,891,167
Dépenses annuelles . . .	»	1,845,042

Dette en mars 1862 : 3,715,963 fl.; dont 356,039 ne portant pas intérêt.

Armée. Contingent fédéral : 1,726 h., réserve comprise.

Commerce. — Voyez Zollverein.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Meiningen, avec 6,921 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre. — Chef de l'État : duc *Bernard,* né en 1800, succède à son père, le duc Georges, le 24 décembre 1803, sous tutelle jusqu'en 1821; marié, en 1825, à Marie, sœur de Frédéric-Guillaume Ier, électeur de Hesse. — Prince héréditaire : Georges, né en 1826, marié, en 1851, à Charlotte, fille d'Albert, prince de Prusse, veuf le 30 mars 1855, remarié en 1858, à Féodore, princesse de Hohenlohe-Laugenbourg.

Saxe-Weimar-Eisenach (Grand-duché).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* : 66 m. c g., avec 273,252 hab. (1861), dont 9,824 catholiques.

Finances. Période de 1863-65 :

Recettes annuelles.	. .	thal.	1,658,668
Dépenses —	. .	»	1,654,558

Dette en 1861 : 4 1/2 millions de thalers.

Armée. Contingent fédéral : 3,685 hommes.

Commerce. — Voyez ZOLLVEREIN.

Monnaie. Comme en Prusse.

Villes. Weimar : 13,887; Eisenach : 11,517; Jéna (université) : 6,084 habitants.

Gouvernement. Représentatif, avec une chambre. — Chef de l'État : grand-duc *Charles-Alexandre,* né en 1818, succède à son père, Charles-Frédéric, le 8 juillet 1853, marié, en 1842, à Sophie, sœur du roi des Pays-Bas. — Prince héréditaire : son fils Charles-Auguste, né en 1844.

Schwarzbourg-Rudolstadt (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et population (fin 1861) : 17.47 m. c. g., avec 71,913 habitants protestants.

Finances. Budget de la période 1861 à 1863 :

Recettes. . . .	fl.	2,462,401
Dépenses . . .	»	2,459,426

Dette, environ 1 1/2 million de florins, plus 200,000 de papier-monnaie.

Armée. Contingent : 989 h. (la réserve comprise).

Commerce. — Voyez Zollverein.

Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Capitale. Rudolstadt, 6,033 hab.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : prince *Günther,* né en 1793, succède à son père Louis-Frédéric, en 1807, veuf en 1854 de la princesse Auguste d'Anhalt, et en 1860 de la comtesse Hélène de Reina, dont il a un fils et une fille.

Schwarzbourg-Sondershausen (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et population (fin de 1861) : 15.44 m. c. g., avec 64,895 habitants protestants.

Finances. Budget de 1860-63 :

Recettes annuelles. .	thal.	599,938
Dépenses — . .	»	593,801

Recettes effectives en 1861 : 647,143 ; dépenses 620,571 thalers.

Dette en 1862 : 1,524,263 thalers (y compris les baux et les cautionnements).

Armée. Contingent fédéral : 826 hommes.

Commerce. — Voyez Zollverein.

Monnaie. Comme en Prusse.

Capitale. Sondershausen, avec 5,818 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Souverain : prince *Günther,* né en 1801, succède à son père, Günther (mort en 1837), par suite d'abdication, le 29 août 1835 ; marié 1° en 1827, à Marie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt ; 2° en 1835, à Mathilde, princesse de Hohenlohe-Oehringen ; divorcé en 1852. — Prince héréditaire, fils du premier lit : Charles Günther, né en 1830.

Suède et Norwége.

I. Suède (royaume).

Superficie et population en 1860 :

	M. c. g.	Habitants.
Gothie	1,784	2,272,687
Suède proprement dite.	1,536	1,122,390
Nordland et Laponie .	4,705	464,651
Total.	8,025	3,859,728

Finances. Budget de 1861 à 1863. Recettes annuelles : 28,971,500 écus de ryksmynt ; dépenses : 26,911,710 ; dépenses extraordinaires pour les trois années : 26 1/2 millions.

Dette publique au 31 décembre 1862 : 49 millions d'écus de ryksmynt.

Armée :

Infanterie	105,250
Cavalerie	8,660
Artillerie	5,050
Génie et train. . . .	5,847
Total.	124,807

Flotte. 8 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 7 corvettes, 4 bricks, 24 vapeurs, etc. En tout, 237 bâtiments à voiles, armés ensemble de 1,215 canons.

Commerce. Valeurs en millions d'écus de l'empire :

	Importation.	Exportation.
1858. . . .	56.9	58.8
1859. . . .	74.2	78.6
1860. . . .	82.4	86.4
1861 (1) . .	106.5	81.0 (2)

Navigation en 1861 :

Entrés. . . .	5,813 navires,	279,360 lastes.
Sortis	7,164 —	525,190 —

Marine marchande, fin 1861 : 3,313 bât. jaugeant 153,426 lastes (à 2 tonneaux).

Monnaie. Écu de banque = 2 fr. 14 1/2 c. (monnaie de compte, = 120 oeres). Écu de ryksmynt, se subdivisant en 100 oeres, et valant 1 fr. 41 c.; 70 oeres = 1 fr. Quatre écus ryksmynt équivalent à 1 rixdale spéciès (norwégien), 5 fr. 66 ou 3 marcs de banque de Hambourg.

Villes. Stockholm, capitale, avec 112,391 hab. (1860); Gothenbourg, 38,504 hab.

Gouvernement. Monarchie représentative, avec une chambre divisée en 4 curies. Conseil d'État composé de 2 ministres d'État et de 8 conseillers d'État, dont 5 à portefeuille et 3 avec voix consultative.

(1) Pour les années antérieures, voyez l'année 1861 ; mais les chiffres y sont exprimés en écus de banque.

(2) Part de la Belgique, à l'import. 948,000 ; à l'exp. 3,627,000.

II. Norwége (Royaume).

Superficie et *population* en 1855 : 5,999.21 m. c. g., avec environ 1,600,000 hab. luthériens.

Finances. Budget de 1863-1866. Recettes et dépenses annuelles : 4,770,000 rixdales spéciès.

Dette publique à la fin de 1859 : 7,651,800 spéciès.

Armée. 35,115 hommes (y compris 15,604 hommes de Landwehr).

Flotte. 4 frégates, 5 corvettes, 3 schooners, 4 bombardes, 125 chaloupes canonnières, 5 remorqueurs à hélice. En tout : 146 bâtiments (dont 15 vapeurs) portant environ 854 canons. — Conscription maritime : 46,000 hommes.

Commerce. En millions de rixdales spéciès :

	Importation.	Exportation.
1856. . . .	15.0	9.8
1857. . . .	15.7	9.2
1858. . . .	12.1	8.4
1859. . . .	15.4	9.6
1860. . . .	15.6	10.7

Navigation en 1861 :

	Bâtiments.	Lastes.
Entrés. . .	11,473	583,949
Sortis . . .	10,994	529,634

Marine marchande en 1861 : navires, 5,493 ; tonnage, 276,077 lastes de commerce ; 33,953 hommes d'équipages.

Monnaie. Voyez Suède.

Villes. Christiania, capitale, 38,958 hab. (avec faubourgs) ; Bergen, 25,797 ; Trondheim, 16,012.

Gouvernement. Monarchie démocratique, avec un storthing (assemblée législative), divisé en deux chambres.

Souverain des deux pays : roi *Charles XV*, né en 1826, succède à son père, Oscar 1er, le 18 juillet 1859; marié en 1859, à Louise, fille du prince Frédéric des Pays-Bas, dont il a une fille.

Suisse (République fédérale).

La confédération suisse se compose de 22 cantons, dont trois, Bâle, Unterwalden et Appenzell, sont sous-divisés en demi-cantons.

Cantons.	*Superficie.*	*Population.* (1861)	*Chefs lieux.*
Berne	123.0	467,141	Berne.
Zurich	31.0	266,265	Zurich.
Argovie	25.3	194,208	Aarau.
Vaud	57.7	213,157	Lausanne.
Saint-Gall	36.7	180,411	Saint-Gall.
Lucerne	22.6	130,504	Lucerne.
Tessin	50.8	116,343	Lugano.
Fribourg	29.7	105,523	Fribourg.
Grisons	127.2	90,713	Coire.
Thurgovie	18.0	90,080	Frauenfeld.
Valais	94.8	90,792	Sion.
Neuchâtel	14.5	87,369	Neuchâtel.
Soleure	13.7	69,263	Soleure.
Genève	5.2	82,876	Genève.
Appenzell (Rhodes ext.)	4.8	48,431	Appenzell.
Appenzell (Rhodes int.)	2.8	12,000	
Bâle-Campagne	7.7	51,582	Liestall.
Schwytz	16.8	45,039	Schwytz.
Schaffhouse	5.5	35,500	Schaffhouse.
Glaris	12.4	33,363	Glaris.
Bâle-Ville	0.7	40,683	Bâle.
Zug	4.2	19,608	Zug.
Uri	19.7	14,741	Altdorf.
Unterwald (Obwald)	8.8	13,376	Sarnem.
Unterwald (Nidwald)	5.2	11,526	Stanz.
	739.5	2,510,494 (1)	

(1) Protestants 1,476,982, catholiques 1,023,430.

Finances fédérales. Recettes en 1862 : 19.9 millions ; dépenses, 19.2 millions de francs.

Actif à la fin de 1862, 13 millions.

Armée fédérale :

Armée régulière (hommes de 20 à 34 ans).	82,280
Réserve (hommes de 34 à 40 ans) . . .	42,781
Landwehr (hommes de 40 à 44 ans) . .	62,260
TOTAL.	187,321

Commerce. Importation en 1860 : marchandises, 392.9 millions de kilogrammes ; exportation, 405.7 ; transit, 34.3.

Produit des douanes en 1859 : 7,647,246 fr.; en 1860, 7,718,610; en 1861, 8,137,834; en 1862, 8,156,457.

Monnaie fédérale. 1 franc à 100 rappes.

Villes principales. Genève, 41,415 ; Bâle, 37,918 ; Berne (siége du gouvernement fédéral), 29,016 ; Zurich, 19,758 ; Lausanne, 20,515.

Pouvoir exécutif fédéral. Conseil fédéral, composé de sept membres, nommés pour trois ans. — Président de la Confédération, chef du cabinet pour 1863 : M. Fornerod, de Vaud, de Zurich.

Pouvoir législatif. 1° Conseil national de 128 membres, (1 sur 20,000 habitants); élections nouvelles tous les 3 ans. 2° Conseil des États de 44 membres (2 par canton).

Turquie (Empire).

Superficie et *population* en 1844 (évaluations fort incertaines):

	M. c. g.	Habitants.
Possessions d'Europe.	9,571	15,730,000
— d'Asie. .	31,482	16,050,000
— d'Afrique.	44,958	5,650,000
TOTAL.	86,011	37,430,000

Pour la division de ce chiffre par races et par cultes, voir les *Annuaires* de 1858 et 1859.

Division administrative de l'empire. EUROPE (17 eyalets ou gouvernements généraux): Tchirmen (ancienne Thrace), capitale, Andrinople; Silistrie, Widdin, Nich (ces trois derniers eyalets sont formés du royaume de Bulgarie); Selanik (Macédoine et Thessalie), cap. Salonique; Yania (Épire ou Albanie du Sud), cap. Janina; Uskup (Albanie orientale); forteresse de Belgrade, Roumélie, Bosnie et Croatie, Dijzair (Archipel), Cryt (Crète), Scutari, Tirhala. — Possessions tributaires : Moldavie (Boghdan), Valachie (Éflak), Servie (Sirp).

ASIE (22 eyalets) : Kastamouni (Paphlagonie), Khoudavendiguiar (Bythinie), Aydin (Lydie), Karaman (Phrygie et Pamphilie), Adana (Cilicie), Angora (Cappadoce), Sivas (Cappadoce), Tharabezoun (Pont et Colchide), Erzeroum (Arménie), Van (Assyrie), Kurdistan, Kharbout (Sophène et Comagène), Halep (Syrie et Orsoène), Saïda (Phénicie et Palestine), Dschebeli-Libnan (Libanon), Cham (Syrie), Schehrzor, Bagdad (Babylonie), Mecque, Habech (Arabie et Éthiopie), Haremi-Nebevi, Yemen.

AFRIQUE (3 eyalets) : Missr (Égypte), Tarablousi-Gharb (Tripoli), Tunis.

Finances. Budget de l'exercice de 1863 à 1864. Recettes 3,010,539 bourses, dépenses 2,969,004 bourses. (La bourse vaut 500 piastres.)

Dette publique. La dette publique se constituait, en 1861, de la manière suivante : Dette intérieure, piastres, 2,289 millions; dette extérieure, 14,537,720 liv. sterlings; somme totale 32.8 millions de liv. sterling, ou 4,106 millions de piastres, ou 828.8 millions de francs. A ajouter l'emprunt contracté en mars 1862, se montant à 8 millions de liv. sterling.

Armée. D'après des estimations approximatives : Armée active (Nizam): 6 corps d'armée (chacun de deux divisions), 127,480; divisions détachées : 21,200 h.; réserve (Redif) : à peu près de la même force que l'armée active.

Troupes auxiliaires, env. .	100,000	hommes.
— irrégulières, env. .	90,000	»

Flotte (mai 1861) : 18 vapeurs et 30 voiliers (parmi ceux-ci 2 vaisseaux de ligne et 5 frégates), armés de 1,218 canons.

Commerce. Port de Smyrne : importation en 1860, 298 millions de piastres; exportation, 230.7 millions.

Ont traversé le Bosphore en 1861 :

A l'entrée. .	14,382	nav. jaugeant. .	3,207,106	tonn.
A la sortie. .	15,321	» » .	3,309,221	»

Dans ce nombre ne figure pas le petit cabotage.

Port de Trébisonde, 1859 :

Importation	92.3	millions de francs.
Exportation	40.0	—

Monnaie. Piastres (grusp) à 48 paras = 22 centimes.

Villes principales :

		Habitants.
En Europe :	Constantinople. . .	750,000
	Andrinople	100,000
En Asie :	Smyrne	150,000
	Damas	120,000

Souverain absolu. Sultan *Abdull-Aziz-Khan,* né en 1830, succède à son frère, le sultan Abdull-Medjid-Khan, le 25 juin 1861. — Fils, Youssouf-Izzadin, né en 1857. — Grand-vizir, président du conseil privé : *Méhemed-Fuad Pacha* (nov. 1861).

États tributaires de la Turquie en Europe.

I. — Servie (Syrp).

Superficie et *population*. Environ 1,000 m. c. g., avec 1,098,281 habitants (1861) professant la religion grecque.

Finances. Budget de 1863. Recettes 29.8, dépenses 29.2 piastres (tribut à la porte 1.2). Dette : 300,000 ducats d'Autriche.

Force armée. D'après l'organisation de juin 1860, l'armée de ligne se compose de 2 bataillons d'infanterie, 2 comp. de chasseurs, 2 escadrons de cavalerie, 5 batteries d'artillerie, 1 comp. de pionniers et de pontonniers. — En outre une garde nationale de 100,000 hommes.

Commerce. L'importation de 1859-60 était de 55 1/2 millions de piastres ; l'exportation de 63.7 millions.

Ville principale. Belgrade, avec 14,600 habitants.

Gouvernement. Constitutionnel, avec une assemblée nationale appelée Skuptschina.

Prince : Michel Obrénowich III, né en 1825 ; marié en 1853, à Julie, comtesse Hunyadi (née en 1831) ; succède à son père, le prince Milosch, le 26 septembre 1860.

II. — Principautés danubiennes (Roumanie).

En vertu du traité de Paris, de 1856, gouvernement constitutionnel ; le pouvoir exécutif est confié, par suite de l'élection de 1859, pour les deux principautés, à un seul prince, mais avec deux ministères et deux assemblées législatives. Depuis la fin de 1861, l'union administrative des deux pays a été proclamée avec l'assentiment du sultan, et les chambres des deux pays se sont réunies, pour la première fois, le 5 fé-

vrier 1862, à Bucharest. — Le prince est *Alexandre-Jean Ier* (colonel Couza), né en 1820, élu pour la Moldavie le 17 janvier, et pour la Valachie le 5 février 1859.

Superficie et *population* :

	M. c. g.	Habitants.
Moldavie	957	1,586,000
Valachie	1,330	2,500,000

Finances. Budget de 1863 : Recette 168, dépenses 164 millions de piastres (1). — Dette moldave en 1856, 15 1/2, dette valaque en 1857, 14 millions de piastres. En mai 1860, il a été réalisé un emprunt de 60 millions de francs, et en mars 1863, un autre emprunt de 2 millions de livres sterling.

Armée. : 27,897 hommes (dont 7,397 de garde-frontières et 5,600 de gendarmes à cheval.

Commerce, en millions de piastres :

	Importation.	Exportation
Moldavie (1857). .	29.0	14.4
Valachie (1856). .	125.5	134.0

Villes principales. Jassy (Moldavie), 50,000 hab:; Bucharest (Valachie), 100,000 hab. Ports : Galatz, sur le Danube (Moldavie), Ibraïla (Valachie).

III. — MONTÉNÉGRO (Cernagora).

Le Monténégro, situé entre l'Albanie, la Bosnie et la Dalmatie, forme, depuis plus de 160 ans, un État particulier, administré par les chefs de la famille Pétrovich-Njégosch, et dont la Turquie a la suzeraineté.

Superficie et *population*. De 70 à 90 m. c. g., avec environ

(1) Tribut à la Turquie, 4 millions.

130,000 habitants (race serbe) parlant la langue serbe et professant la religion grecque, dont 25,000 en état de porter les armes.

Division. Les deux pays, Cernagora et Barda, sont divisés chacun en 4 districts ou nahias.

Finances. Le revenu des impôts est d'environ 40,000 fl.

Prince (Hospodar). *Nicolas Ier Petrovich-Njegosch*, né en 1840, succède à son oncle Daniel Ier (tué le 12 août 1860), marié en 1860, avec Milana Petrowska Wucoticowa.

Le prince touche, outre sa liste civile, une subvention annuelle de la Russie, de 8,000 ducats, et une de la France de 50,000 fr. — Gouvernement monarchique, avec un sénat de 12 membres, et une assemblée nationale.

Waldeck (Principauté).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (en 1861). 20.36 m. c. g., avec 58,604 habitants protestants.

Finances. Budget triennal de 1863-1865 :

		Waldeck.	Pyrmont.
Recettes pour 1864 .	thal.	450,749	75,215
Dépenses pour 1864 .	. .	453,697	75,870

Armée. Contingent fédéral : 866 hommes.

Monnaie. Comme en Prusse.

Chef-lieu. Arolsen, avec 1,965 habitants.

Gouvernement. Représentatif. — Chef de l'État : prince *Georges-Victor*, né en 1831, succède à son père, le prince Georges, le 15 mai 1845, sous tutelle maternelle ; majeur en 1852 ; marié, en 1853, à Hélène, princesse de Nassau, dont il a cinq filles.

Wurtenberg (Royaume).

(Confédération germanique.)

Superficie et *population* (en décembre 1861), 354.28 m. c. g., avec 1,720,708 habitants, dont 527,057 catholiques.

Division administrative. Quatre cercles : Neckar, Forêt-Noire, Danube, Jaxt, sous-divisés en 64 bailliages.

Finances. Budget pour la période triennale de 1861 à 1864:

Dépenses	1861-62.	fl.	15,223,721
—	1862-63.	»	15,719,233
—	1863-64.	»	16,239,688
	Total.	fl.	47,182,642
Recettes (pour les trois années) . . .			47,182,642

Dette en juin 1863 : 76,575,892 fl.

Armée. Pied de guerre : 26,840 hommes; pied de paix : 10,581 hommes.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes (population en 1861) :

Stuttgart capitale.	56,103
Ulm, forteresse fédérale . .	22,736
Esslingen	15,059
Heilbronn	14,033

Gouvernement. Représentatif à deux chambres. — Souverain : roi *Guillaume Ier*, né en 1781, succède à son père, le roi Frédéric Ier, le 30 octobre 1816; marié, 1° en 1816, à Catherine de Russie, morte en 1819; 2° en 1820, à sa cousine germaine Pauline, princesse de Wurtenberg. — Prince royal, fils du second lit, Charles, né en 1823; marié, en 1846, à Olga, sœur de l'empereur de Russie (sans enfants).

Zollverein.

L'union commerciale allemande, dite *Zollverein*, comprend une superficie de 9,044.7 m. c. g. et une population de 34,670,277 habitants (1861).

Les États de l'Allemagne qui n'en font pas partie sont l'Autriche et Liechtenstein, les deux Mecklembourg, Holstein, Limbourg, et les trois villes libres de Brême, Hambourg et Lubeck.

Produit du Zollverein (valeur en thalers) depuis 1854 :

Années.	Entrée.	Sortie.	Transit.	TOTAL.
1854.	22,496,528	245,196	415,683	23,157,407
1855.	25,493,510	212,811	616,050	26,323,371
1856.	25,549,599	226,866	379,985	26,156,450
1857.	26,014,819	198,013	382,956	26,602,161
1858.	28,002,849	224,546	379,197	28,612,172
1859.	23,105,796	230,838	400,908	23,757,543
1860.	—	—	—	24,102,244
1861.	—	—	—	24,908,162

Les produits de 1859 à 1861, se répartissent comme suit parmi les divers États de l'Association :

	1859.	1860.	1861.
Prusse . . . écus de Prusse.	13,854,451	13,730,824	14,308,318
Luxembourg.	145,595	142,059	130,878
Bavière	1,252.595	1,303,619	1,342,692
Saxe royale	2,453,339	2,655,646	2,629,358
Hanovre et Lippe-Schaumbourg.	2,127,436	2,188,129	2,181,543
Wurtemberg.	425,228	435,411	483,389
Bade	939,201	985,736	1,074,275
Hesse (électorat).	299,209	324,457	352,221
Hesse (grand-duché)	460,903	501,441	507,674
A REPORTER.	21,957,957	22,267,322	23,000,328

	1859.	1860.	1861.
Report.	21,957,957	22,267,322	27,000,328
Thuringe (rayon douanier de la).	346,792	329,622	337,658
Brunswick	273,291	280,177	272,469
Oldenbourg	239,313	241,759	260,823
Nassau	82,614	87,072	95,039
Francfort-sur-Mein	857,678	896,312	931,846
Total.	23,757,645	24,102,244	28,898,163

En 1862, les frais de perception se sont élevés à plus de 3 millions; les recettes nettes à 22,791,673 écus.

II. — AMÉRIQUE.

Amérique du Nord (États-Unis de l').

(Confédération de républiques.)

Noms, superficie et *population* (d'après le recensement de 1860) des 43 États et territoires composant l'ancienne Union (1).

	M. c. g.	Habitants.
Alabama.	2,386	964,201
Arkansas.	2,455	435,450
Californie	7,314	379,994
Caroline du Nord. .	2,117	992,622
Caroline du Sud. .	1,420	703,708
* Colombie (district de)	2,8	75,080
* Colorado	4,907	34,277
Connecticut . . .	222	460,147
* Dacota	14,963	4,837
Delaware	100	112,216
A reporter . .	38,774	4,162,532

(1) Nous avons suivi l'ordre alphabétique, et distingué les territoires par un astérisque. On désigne ainsi les provinces qui ne sont pas encore définitivement admises dans la confédération. Les États imprimés en italiques sont ceux qui se sont séparés de l'Union pour former les États confédérés de l'Amérique.

Report.	38,774	4,162,532
Floride.	2,788	140,425
Géorgie.	2,728	1,057,286
Illinois.	2,606	1,711,951
Indiana.	1,590	1,350,428
Iowa.	2,395	674,948
Kansas.	3,689	107,206
Kentucky	1,772	1,155,684
Louisiane	1,941	708,002
Maine	1,494	628,277
Maryland	523	687,049
Massachusets	367	1,231,066
*Mexique (Nouveau).	10,348	93,516
Michigan	2,645	749,113
Minesota.	3,822	173,855
Mississippi.	2,218	791,305
Missouri, ...	3,169	1,182,012
*Nebraska	5,738	28,841
*Nevada.	2,155	6,857
New-Hampshire . . .	457	326,075
New-Jersey.	391	672,035
New-York.	2,376	3,880,735
Ohio.	1,880	2,339,502
Orégon.	3,763	52,465
Pensylvanie.	2,164	2,906,115
Rhode-Island	49	174,620
Tennessee.	2,145	1,109,801
Texas.	11,171	604,215
*Utah	6,177	40,273
Vermont.	426	315,098
Virginie orientale . .	1,948	1,261,397
Virginie occidentale . .	941	334,921
Washington.	8,285	11,594
Wisconsin.	2,536	775,881
TOTAL.	132,630,8	31,445,080

Dans ce total (1) la part des États confédérés est de 33,314 m. c. g. avec 8,768,412 habitants.

Sous le rapport des races, la population se répartissait en 1860 de la manière suivante :

		HOMMES DE COULEUR.	
	Blancs.	Libres.	Esclaves.
Etats de l'Union. .	21,553,851	359,236	432,650
Etats confédérés. .	5,449,463	132,760	3,521,120
	27,003,314	491,996	3,953,770

Sur la progression de la population des États-Unis depuis 1790 voyez l'*Ann*. dernier.

Finances. Les recettes du trésor, provenant de toutes les sources, y compris les emprunts et la balance restant de l'année précédente, pour l'année finissant le 30 juin 1862, se sont élevées à 583,885,247 doll. Sur cette somme, 49,056,397 provenaient des douanes ; 1,795,331 de l'impôt direct ; 152,203 des terres publiques ; 931,787 de sources diverses ; 529,692,460 d'emprunts de toute nature. Le reste 2,257,065, était la balance de l'année précédente.

Les dépenses, pendant la même période, ont été de 5,939,009 doll. pour les besoins du congrès, de l'exécutif et de la justice ; de 1,339,710 doll. pour les relations étrangères ; de 14,129,771 doll. pour débours divers, y compris les monnaies, les emprunts, les besoins de la poste, la perception des revenus et autres charges semblables ; de 3,101,985 doll. pour le département de l'intérieur ; de 394,368,407 doll. pour le département de la guerre ; de 42,674,569 doll. pour le département de la marine ; de 13,190,324 doll. pour l'intérêt de la dette publique, et de 96,096,922 doll. pour le paiement de la dette publique, y compris le remboursement

(1) N'y sont pas compris les Indiens qui ont conservé leur division en tribus, au nombre de 294,431.

d'emprunts temporaires et des rachats, faisant un ensemble de 570,841,700 doll. et laissant dans le trésor, au 1er juillet 1862, une balance de 13,043,546 dollars.

Dans le budget projeté pour l'exercice 1862-63, les recettes étaient évaluées à 511.6 millions de doll. (dont 331.1 en emprunts), les dépenses à 988.5 millions.

Pour celui de 1863-64, les recettes sont portées à 223 millions, les dépenses à 895.4.

Dette publique. En millions de dollars :

Avant la guerre.	74,2	millions.
Nouv. dette depuis la guerre . .	440,0	
Total au 1er juillet 1862.	514,2	

D'après le *National Almanac* de 1863 la dette s'était élevée, à la date du 1er décembre 1862 : à 727 1/2 millions; d'après l'estimation des budgets on prévoyait pour la date du 1er juillet 1863 une somme de plus de 781, et pour le 1er juillet 1864 un chiffre de 1413 1/2 millions de dollars. — Les intérêts de la dette sont portés, dans le budget de 1863-64, à la somme de 33 1/2 millions.

Finances des États confédérés. Au 31 décembre 1862, les recettes s'étaient élevées à 457.8 millions de dollars (dont 431.8 en emprunts de diverse nature), les dépenses à 443.4 millions (guerre 341, marine 20.5).

A la même date la dette totale était de 556.1 millions; une somme de 357.9 était encore jugée nécessaire pour faire face aux besoins de l'Etat jusqu'à la fin de l'exercice, 1er juillet 1863.

Armée fédérale. En décembre 1862, on évaluait à 800,000 h. l'effectif des troupes régulières et volontaires. Ce chiffre a considérablement baissé après l'expiration de l'engagement des volontaires en avril 1863.

Flotte. En octobre 1862 : 323 vapeurs armés de 1853 canons, 104 bât. à voiles armés de 1415 canons. Ensemble 427 bât. et 3268 canons.

Commerce. En millions de dollars :

	1858-59	1859-60	1860-61
Importation.	338.7	362.1	335.6
Exportation.	535.8	400.1	249.3

Produit des douanes de 1842 à 1862, voyez l'*Ann.* dernier.

Marine marchande : Le tonnage collectif était en 1860 de 5,451,928 tonnes (bât. côtiers et de grande pêche compris).

Monnaie. Dollar à 100 cents = 5 fr: 42 c. ou 4 sh. 6 pence.

Villes principales (population de 1860) :

	Habitants.
New-York.	805,561
Philadelphie (Pensylvanie) . . .	562,539
Brooklyn	266,661
Raltimor (Maryland)	212,418
Boston (Massachusets)	177,812
Nouvelle-Orléans (Louisiane) . .	168,675
Saint-Louis (Missouri)	160,773
Cincinnati (Ohio)	161,044
Washington (capitale de l'Union) .	61,122
Richmond (capitale des séparatistes)	37,910

Chambres législatives de l'Union (congrès) : sénat composé de deux membres pour chaque État, et chambre des représentants de 241 membres (1 sur 93, 423 hab.) (1). Président de l'Union, élu pour 4 ans, depuis le 4 mars 1861 : *Abraham Lincoln.* — Président des États confédérés ou séparatistes, élu pour 6 ans : *Jefferson Davis* (19 févr. 1861).

(1) Après la décession des Etats du Sud, le sénat ne comptait plus que 49, et la chambre que 181 membres.

Amérique centrale.

(Républiques centro-américaines.)

I. — Guatémala, indépendant depuis 1847.

Superficie et population. 1,918 m. c. g. avec 850,000 habitants (1859). — *Division* : 17 départements.

Finances :

Recettes effectuées en 1859. . .	dollars.	1,283,594
Dépenses		1,272,280

Dette intérieure, 700,000 ; extérieure, 500,000 dollars.

Armée. 3,200 hommes, plus un corps patriotique et une milice nationale de 12,978 hommes.

Commerce en 1861 et 1862 :

Importation. . .	piastres.	1,020,076	1,093,044
Exportation.		1,272,483	1,586,900

Navigation en 1860 : Entrés 139 navires (37,835 tonn.).

Capitale. Guatemala, avec 60,000 hab. Autres villes principales : Antigua, 15,000 ; Quezaltenango, 21,000 ; Totonicapam, 16,000 ; Amatitlan, 14,000 ; Zacapa, 14,000 habitants. — Ports de mer : San José (sur le Pacifique), Santo-Thomas et Yzabal (sur l'Atlantique).

Gouvernement. Président : capitaine général *Raphaël Carrera,* élu le 19 octobre 1851 et proclamé président à vie par une junte nationale, le 25 octobre 1854. — Chambre législative de 55 membres.

II. — San Salvador.

Superficie et *population.* 345 m. c., avec 600,000 hab.

Division territoriale. Huit départements.

Finances. Recettes en 1861 : 559,623 dollars ; dépenses : 604,847 dollars.

Dette : Bons du trésor, 175,245 doll.; dette extérieure, 289,000 dollars.

Commerce en 1861. Importation : 1.3; exportation : 2.3 millions de dollars.

Armée. Milices : 5000 ; troupes permanentes : 1000 h.

Villes principales : San Salvador, capitale, 20,000 hab. San Vicente, San Miguel. — Port de mer : Saint-Louis.

Gouvernement. Président, élu le 1er février 1860 pour 6 ans : le capitaine général *G. Barrios*. — Chambre législative, composée de 24 membres, et un sénat de 12 membres.

III. — Honduras.

Superficie. 2,215 milles carrés géogr.

Population. Environ 350,000 habitants.

Division. Sept départements : Comayagua, Choluteca, Gracias, Yoro, Tejucigalpa, Olancho, Santa-Barbara.

Finances. Budget des dépenses ordinaires en 1859 : 132,912 dollars.

Dette extérieure : 350.000 doll.; intérieure : inconnue.

Commerce. Évalué à un mouvement général moyen de 1 1/2 millions de piastres par an.

Capitale. Comayagua, avec 18,000 habitants. — Ports : Truxille, Omoa, La Paz et Ammapala, Salvador.

Gouvernement. Président, élu pour 4 ans, en 1855 : *Santos Guardiola* (réélu pour 4 ans le 1er février 1860), assassiné le 11 janvier 1862. Président provisoire : *J. Fr. Montes*. Une chambre législative de 11 députés, un sénat de 7 membres et un conseil d'État.

IV. — Nicaragua.

Superficie. 2736 milles carrés. Cinq départements.

Population (y compris la Mosquitie). 400,000 hab., dont 30,000 blancs.

Finances en 1861. Recettes : 385,044 doll.; dépenses : 378,955; dette : 4 millions de doll.

Commerce. Importation et exportation : environ 1 million de doll.

Villes. Léon, capitale, avec 35,000 habitants; siége du gouvernement : Managua (environ 10,000 hab.).

Gouvernement. Président, élu pour 4 ans le 1er mars 1859: le général *Thomas Martinez* (réélu en 1863) — Chambre législative et un sénat.

V. — Ccsta-Rica.

Superficie. 1011 m. c. g.; selon d'autres, 3100 lieues carrées de 25 au degré.

Population. 126,750 habitants.

Division. Six provinces : San José, Cartago, Heredia, Alajuela, Moracia, Punta-Arenas.

Finances. Revenus ordinaires, 1 million de piastres.

Commerce. Port de Punta Arenas. En millions de piastres :

Années.	Importation.	Exportation.	Entrées.	Sorties.
1858.	1.00	0.99	58 navires	53 nav.
1859.	0.91	1.57	67 »	? »

Armée. 5000 hommes de milice, dont 200 font périodiquement le service actif.

Villes. San José, capitale, avec 30,000 hab.; Cartago; Heredia. — Port franc, Punta Arenas.

Gouvernement. République avec une chambre législative de 29 députés et un sénat de 25 membres. — Chef de l'État : président depuis le 7 avril 1863, Dr. J. *Ximenes.*

Argentine (Confédération).

(États-Unis de la république de la Plata.)

Noms des 14 *provinces :* Cordova, Catamarka, Corrientes, Entre-Rios, Jujuy, Salta, Mendoza, Rioja, San Jago, San

Juan, Santa-Fé, San Luis, Tucuman, Buenos-Ayres (de nouveau réuni à la Confédération). — En outre, le district de Gran-Chaco et le désert du Midi jusqu'au Rio-Negro.

Superficie et population. 25,531 m. c. g. (plus 6,667 m. c. pour le Gran-Chaco), avec 1,171,800 habitants.

Finances (sans Buénos-Ayres). Recettes en 1860 : 3. 1 millions de piastres ; dépenses : 2.7 millions.

Dette intérieure au 1er janvier 1860 : 4,254,827 piastres ; dette extérieure : 1,286,418 piastres. En 1861, nouvel emprunt de 6 millions de piastres.

Armée et *flotte.* Les renseignements manquent.

Commerce. Port de Rosario. Exportation en 1859 : 4,405,180 pesos.

Villes. Parana (dans l'Entre-Rios), avec 8,000 hab.; Cordova, 25,000 hab.; Buénos-Ayres, 120,000 hab., siége provisoire du gouvernement. Port : Rosario, 13,000 hab.;

Président de la confédération : le général *Mitre* (oct. 1862). — Pouvoir législatif : un sénat de 28 et une chambre de 54 membres.

Bolivie (République).

Superficie et population (1858). 24,015 m. c. g., avec 1,987,352 hab., dont 245,000 indiens. — Neuf départements.

Finances. Recettes: 1.9; dépenses: 1.7 millions de piastres.

Armée. Environ 1,500 hommes.

Commerce. Importation en 1853 : 6,897,925 francs.

Villes principales : Chuquisaca (capitale) ; La Paz (76,372 hab.), Cochabamba (40,678), Sucre (23,979), Potosi (22,850). — Port de mer : Cobija.

Chef du pouvoir exécutif. Président, *José-Maria d'Acha,* élu en mai 1861.

Brésil (Empire constitutionnel).

Superficie et population (en 1856). 147,624 m. c. g., avec 7,677,800 habitants. — *Division.* 20 provinces.

Finances. Budget projeté pour 1863-64 :

Recettes	contos.	51,500
Dépenses	«	53,878

Dette :

Intérieure (décembre 1861) . .	contos.	68.579
Extérieure (décembre 1861) . .	liv. st.	7,432,100

Armée (en 1859) : 22,580 hommes.

Flotte : A voile, 16 bât. armés dont 1 frég., 6 corv. ; à vapeur, 22 bât. et 7 chaloupes canonnières ou barques. — Troupes de marine : officiers, 671 ; soldats, 2,716.

Commerce :

		1859-60.	1860-61.
Importation.	contos.	111,622	119,326 (1)
Exportation.	»	112,950	127,293

Monnaie. 1 milréis en papier = 2 fr. 85 c. ; 1 milréis en argent = 5 fr. 15 c. ; 1 conto = 1000 milréis ; 1 franc = 333 milréis.

Villes principales : Rio de Janeiro, capitale (296,136 hab.), Bahia (180,000), Pernambuco (65,000).

Gouvernement. Constitutionnel, avec un sénat de 58 et une chambre de députés de 118 membres.

Chef de l'État. Empereur *Dom Pedro II*, né en 1825, succède à son père, dom Pedro Ier, par suite de l'abdication de celui-ci, le 7 avril 1831 ; prend les rênes du gouvernement le

(1) Angleterre. 59,206.
France . . 20,538.
États-Unis. 11,559.
Portugal . 6,759.
Belgique . 2,675.

23 juillet 1840 ; marié, en 1843, à Thérèse, princesse des Deux-Siciles, dont il a deux filles.

Buenos-Ayres (République). — Voy. CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

Chili (République).

Superficie et *population*. 2,260 m. c. g., avec 1,558,319 habitants (1857), dont 19,669 étrangers.

Division. 57 départements répartis sur 14 provinces, savoir : Atacama, Coquimbo, Aconcagua, Santiago, Valparaiso, Colchagua, Talca, Maule, Nuble, Concepcion, Valdivia, Chiloë, Arauco, Llanquihue. — Colonies : Magallanes.

Finances. Projet de budget pour 1862: 6,420,349 piastres.

Recettes en 1860.	piastres.	7,494,750
Dépenses —		7,507,025

Dette publique (1863) :

Étrangère (emprunt de 1822). . .	l. sterl.	595,100
— (emprunt de 1858). . .	»	1,506,600
Consolidation d'intérêts arriérés .	»	527,700
Intérieure (sept. 1861)	piastres.	2,559,600

Armée. Troupes de ligne : 3,093 hommes; garde civique : 29,698 hommes.

Flotte. 4 vapeurs, portant 29 canons, et 1 frégate-école.

Commerce. En millions de dollars :

Années.	Importation.	Exportation.
1856.	19.8	18.1
1857.	20.2	21.3
1858.	23.6	18.3
1859.	24.7	19.5
1860.	27.7	25.4
1861.	16.6 (1)	20.3 (1)

(1) Belgique, import., 769,892 ; export., 43,632 piastres.

Marine marchande en 1861 : 267 navires jaugeant 60,847 tonneaux, dont 7 vapeurs, jaugeant 1,367 tonneaux.

Monnaie. 1 peso fuerto à 8 réaux de 4 quartillos = 5 fr., 1 dollar ou piastre = 5 fr. 42 c.

Villes principales : Santiago (cap.) 80,000 hab., Valparaiso, 40,000, Copiapo.

Chef du pouvoir exécutif. Président élu pour 5 ans : *José-Joaquim Perez* (élu le 7 septembre 1861). — Pouvoir législatif : un sénat de 20 membres et une chambre des députés, élus à raison de 1 sur 20,000 habitants.

Colombie (États-Unis de la).

République fédérative composée de dix États ; appelée autrefois tantôt Nouvelle-Grenade, tantôt Confédération Grenadine.)

Les États sont : Antioquia, Bolivar, Boyaca, Cauca, Cundinarmaca, Tolima Magdalena, Panama, Santander et le district fédéral (ville de Bogota et sa banlieue).

Superficie et *population*. 24,560 m. c. g., avec 2,223,837 habitants (1851), dont 450,000 de race blanche caucasienne.

Finances. Évaluation des recettes pour 1861-62 : 1,824,000 piastres ; des dépenses : 2,136-517 piastres.

Dette : environ 44 millions de piastres ; les intérêts sont évalués pour 1861–62 à 488,204 piastres.

Armée. 19,385 hommes.

Commerce. Voyez les années précédentes.

Le chemin de fer de l'Isthme a été inauguré le 17 février 1855 (longueur 49 milles anglais).

Monnaie. 1 réal = 50 centimes ; 1 peso (piastre) = 10 réaux ou = 5 fr. Depuis septembre 1857 le pied monétaire français est introduit.

Capitale de la fédération. Santa-Fé-da-Bogota.

Gouvernement. Président provisoire : le général *Th.-C. de Mosquera*, nommé le 20 septembre 1861.

Costa-Rica. (Voyez AMÉRIQUE CENTRALE.)

Equateur (République démocratique).

Superficie et *population*. Environ 13,421 m. c. g., avec 1,040,371 habitants (1858).

Division. Trois départements : Guayaquil, Assuay et Quito.

Finances en 1858. Recettes : 991,750 ; dépenses : 1 million de piastres.

Dette de l'État en 1855 :

Intérieure	piastres.	738,591
Extérieure	liv. sterl.	2,820,446

Force publique. Une armée permanente n'existe pas ; une flotte de guerre non plus.

Commeree. En millions de francs :

	Import.	Export.
1857	17.0	18.5
1858	12.6	11.8
1859	7.1	11.5
1860	10.7	22.8
1861	25.0	13.8

Monnaie. 8 réaux = 1 peso Macoquina, ou 9 réaux = 1 piastre d'argent espagnol. Le système décimal français est introduit depuis le 15 octobre 1858.

Villes principales. Quito, capitale, avec 76,000 habitants; Riobamba. — Ports de mer : Esmerandas et Guayaquil.

Chef du pouvoir exécutif. Président le Dr *Garcia Moreno* (1861).

Etats-Unis de l'Amérique du Nord. (Voyez AMÉRIQUE DU NORD.)

Guatemala. (Voyez AMÉRIQUE CENTRALE.)

Haïti (Républiquc, depuis le 15 janvicr 1859).

(Partie ouest de l'île de Saint-Domingue.)

Superficie et *population*. 480 m. c. g., avec 572,000 habitants nègres (catholiques).

Finances (1862). Recettes : 1,457,682 dollars; dépenses, 1,326,160 dollars. — Dette extérieure, 35.8 millions de francs. Intérieure : 13.7 millions de gourdes.

Armée. Avec la garde nationale, environ 50,000 h. Marine: 4 bât. à voiles et 3 vapeurs.

Commerce. En millions de francs :

	Import.	Export.
1860	32.3	31.9
1861	33.0	30.5
1862	38.6	43.3

Capitale. Port-au-Prince, aujourd'hui Port-République, avec 21,000 habitants.

Chef de l'État. Depuis la chute (23 décembre 1858) de l'empereur *Faustin Ier* (*Soulouque*), président de la république : le général *Fabre Geffrard;* il a prêté serment le 23 janvier 1859.

Haïti (République).

Partie est (autrefois espagnole) de l'île de Saint-Domingue, constituée en république en 1844; rentrée sous la domination espagnole le 9 avril 1861.

Superficie et *population.* 810 m. c. g., avec 200,000 habitants catholiques.

Capitale. Saint-Domingue, avec 15,000 habitants.

Honduras. (Voyez AMÉRIQUE CENTRALE.)

Mexique.

Le Mexique, république fédérative constituée en 1823 et composée, d'après la dernière constitution de février 1857, de 24 États ou territoires, est en révolution depuis décembre 1857. — Déclaration de guerre de la France au gouvernement du Président Juarez, 16 avril 1862; les Français font leur entrée à Mexico en juin 1863, adoption de la forme mo-

narchique par l'assemblée des notables, 10 juillet 1863 ; la couronne est offerte à l'Archiduc Maximilien d'Autriche qui l'accepte conditionnellement. Pour le moment le gouvernement est entre les mains d'une « Régence de l'empire mexicain, » composée des généraux Almonte et Satas et de l'archevêque de Mexico. Le prétendant Juarez, président depuis 1858, a transféré le siége de son gouvernement à San Louis de Potosi.

Superficie et *population*. 40,315 m. c. g., avec env. 8,500,000 habitants, dont près de 5 millons appartiennent à la race indienne.

Finances. Voy. l'*Ann*. dernier.

Armée. La force des troupes mexicaines et françaises, à la disposition du gouvernement provisoire s'élève à environ 50,000 hommes. — La *flottille* comptait 9 petits bât. armés de 35 canons.

Commerce. De 1856 à 1860, l'importation de Véra-Cruz s'est élevée à 13,241,900 pesos, l'exportation à 7,190,700. — Voy. aussi l'*Ann*. dernier.

Monnaie. Piastre ou peso à 8 réaux = 5 fr. 41 c.

Villes principales. Mexico, capitale 205,000 hab.; Guadalaxara, 63,000 ; Puebla de los Angelos, Aguas-Calientes, Querejaro, Guanaxuato, San-Luis-de-Potosi, Vera-Cruz, Tampico.

Nicaragua. (Voyez Amérique centrale.)

Nouvelle-Grenade. (Voyez Colombie.)

Paraguay (République).

Superficie et *population*, 16,577 m. c. g., avec 1,337,431 hab. (1857), répartis sur 25 départements.

Revenus de l'État. En 1859, environ 12 1/2 millions de francs.

Dette publique. Nulle.

Armée. 15,000 h. et une réserve de 46,000 h.

Marine. 15 vapeurs.

Commerce. Importation en 1860 : 885,841 piastres ; exportation : 1,693,904.

Monnaie. Piastre à 8 réaux = 5 fr. 35 c.

Villes. Assomption, capitale, 21,000 habitants ; Villa-Real, Santiago.

Chef de l'État. Président *Franç. Solano Lopez*, succède à son père, *Carlos-Antonio Lopez* (réélu pour sept ans, le 17 mars 1857), décédé en sept. 1862.

Pérou (République).

Superficie et *population* en 1859 : 23,941 m. c. g., avec 2 1/2 millions d'habitants, non compris les Indiens.

Division. Onze départements ; en outre, les deux provinces dites littorales de Callao et de Piura.

Finances. en 1861 :

Recettes	piastres	21,245,832
Dépenses		21,446,466

Dette extérieure, 30 mai 1862 : 17,323,200 dollars, dette intérieure : consolidée, 6.1 millions de dollars (31 déc 1862).

Armée. 16,008 h.

Marine (1861). 1 frégate de 44 canons, et 6 vapeurs ; en tout, 17 bâtiments portant 84 canons.

Commerce en 1861. Importation : environ 90 millions de francs ; exportation : env. 104.4 millions, mais de ce dernier chiffre, il faut déduire près de 20 millions de francs, que le Pérou paye à Londres chaque année, dont 17 1/2 pour le paiement des intérêts et l'amortissement de la dette exté-

rieure. — Valeur totale de l'importation, en 1859 : 15.3 millions de dollars ; de l'exportation : 16.7 millions.

Marine marchande en 1861 : 110 navires d'une capacité totale de 24,234 tonneaux péruviens.

Villes. Lima, 100,000 hab. ; Arequipa, 30,000 hab. — Ports de mer : Callao, Iquiqui.

Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *Pezet*, succède au général *San Ramon*, élu pour 6 ans, en mai 1862, et décédé en avril 1863. — Pouvoir législatif : un sénat (2 membres par départ.) et une chambre de députés (1 membre sur 20,000 hab.).

San-Salvador. (Voyez AMÉRIQUE CENTRALE.)

Uruguay ou **la Bande orientale** (République).

Superficie (d'après la nouvelle délimitation des frontières) et *population*. 3,375 milles carrés (de 15 au degré), avec 240,965 habitants.

Division. Treize départements : Montévidéo, Maldonado, Canelonnes, San-José, Florida, Colonia del Sacramento, Soriano, Paysandu, Salto, Tacuarembo, Cerre-Largo, Minas, Entre Ji y Rio negro.

Finances. Budget pour les 18 mois, du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1861 : recettes et dépenses, environ 15 1/2 millions de francs.

Dette publique en 1860 : 20 millions de piastres, plus 50,000 liv. st. dues à l'Angleterre.

Armée. 1,300 h. dans la capitale et 1,500 h. dans la campagne. Garde nationale, environ 20,000 h.

Commerce en 1862. Importation 10.1 ; exportation : 15.3 millions de piastres.

Capitale. Montévideo, avec 45,765 habitants.

Gouvernement. Président : *Bern. Prud. Berro*, élu le

8.

1er mars 1860 ; son mandat expire en 1864. — Une chambre des sénateurs de 13 membres, et une chambre des représentants de 39 membres.

Vénézuéla (République démocratique).

Superficie et *population*. 20,097 m. c. g., avec 1,564,443 habitants (1858).

Division administrative. 13 provinces.

Finances en 1852-53 :

Recettes	piastres.	2,705,055
Dépenses.		8,248,031
	Déficit . . .	5,542,976

Ajoutez à ce déficit 3,548,794 piastres manquant dans les caisses au 1er juillet 1853.

Dette en 1849 :

Intérieure	piastres.	1,905,407
Extérieure		20,962,212

Armée. Environ 10,000 hommes.

Marine. 2 vapeurs et 4 goëlettes.

Commerce en 1855-56 :

Importation (gourdes de 4 fr.) . . .	6,996,411
Exportation	8,295,130

Capitale. Caraccas, avec 50,000 habitants.

Chef du pouvoir exécutif. Président, avec pouvoir de dictateur : le général *José-Ant. Paez* (8 septembre 1861). Il renonce à la présidence en juin 1863, et est remplacé provisoirement par le général *E. Valcon*, chef du parti fédéraliste.

III. — ASIE

Afghanistan.

Superficie et *population*. Environ 12,160 m. c. g., avec 4 millions d'habitants mahométans.

L'ancien royaume afghan s'est divisé en 3 souverainetés distinctes, savoir : Kandahar, Caboul et Hérat. Le chef souverain de Caboul est Dost-Mahomed ; celui de Hérat, Ahmed Dschan.

Arabie.

Superficie et *population*. 48,260 m. c. g., avec 5 millions d'habitants mahométans.

Les parties septentrionales et orientales, Hedjaz et Sinaï, ainsi que l'Yemen, sont sous la dépendance de la Turquie ; les autres, comme Hadramaud, Mahrah, Oman Hadjar, Nedjed, jouissent de plus ou moins d'indépendance sous des gouvernants appelés imans, émirs ou scheiks.

Villes principales. Voy. les *Ann.* précédents.

Beloudchistan.

Superficie. Environ 7,800 m. c. g.

Population. De 2 à 3 millions.

Division. 6 provinces : Kelat, Sarawan, Kutsch-Gundawa, Djalawan, Lus, Makran.

Capitale. Kelat, 20,000 habitants.

Chef principal depuis 1841 : *Nassir Khan*.

Birman ou **Mramma** (Empire).

Superficie et *population*. 4,500 m. c. g., avec environ 2 millions d'habitants.

Villes. Ava ou Aingwa, capitale ; Amarapura, résidence du Boa.

Souverain. Boa (empereur) *Meungdoum*.

Chine (Empire).

Superficie de l'empire. Les indications varient entre 76,815 et 60,072 milles carrés.

Population en 1849. Environ 416 millions.

Finances. Les revenus publics ont été évalués par Rienzi à 217 millions d'écus de Prusse, par le comte d'Escayrac de Lauture à 340 millions de francs.

Commerce en 1846, par les cinq ports alors ouverts au commerce européen (1) :

Importation	liv. st.	3,196,634
Exportation		4,698,775

Hong-Kong. Navires entrés en 1855 : 20 français, 38 péruviens, 56 danois, 77 hollandais, 85 hanséatiques, 197 américains, 563 anglais.

Schanghaï. Importation en 1861 sous pavillon non chinois ; 16 millions de liv. st. (dont 3.7 d'opium et 1.8 en espèces), 2.5 millions de moins qu'en 1860 ; exportation en 1860 : 10.7 ; en 1861 ; 9.9 millions.

(1) Par suite des traités de Tien-tsim (1858) et de Pékin (1860), le nombre de ces ports s'élève à 14.

Armée et *Flotte*. Des renseignements authentiques manquent.

Villes principales. Pékin, résidence de l'empereur; Nankin, Hang-tjeu-fu, Canton. — Principaux ports ouverts au commerce européen : Hong-Kong (établissement britannique), Schanghaï, Fu-tjeu-fu, Hiamen (Among), Ning-po et Canton. — Colonie portugaise : Macao.

Souverain. Empereur, Ki-tsiang (« Prospérité »), né en 1855, fils de Hienfung (né en 1831, mort en 1861). Il est le 245e empereur depuis 4705 ans, et le 8e de la dynastie des Tsing, qui règne depuis 1644.

Cochinchine (Annam Kia-Tschin) (Royaume).

Ce pays se compose de l'Annam du Nord du Tonquin, de l'Annam du Midi ou Kiatsehin (Cochinchine), et du pays de Cambodje.

Superficie. D'après Crawfurd : 97,800 m. c. g.

Population. Selon de Chaigneau : 15 à 20 millions d'habitants ; selon l'amiral Vannier : 10 millions, et selon Crawfurd : 5,195,000 habitants.

Villes. Hue-Tou, capitale; Ke-Scho, Turanne, Saingun.

Souverain. Roi (Dschialoung) *Tu-Duc,* depuis 1847.

Inde Anglaise.

Superficie (en milles carrés anglais) (1) et *population* (1857-1858).

1. — Possessions immédiates :

	M. c. a.	Habitants.
Présidence du Bengale .	392,834	54,185,338
Province du Nord-Ouest .	94,807	31,404,024
Présidence de Madras. . .	130,697	23,116,628
Présidence de Bombay . .	139,405	12,034,485
Province du Pudjab . .	93,275	14,629,125
Total.	851,018	135.369,600

(1) 21,25 milles carrés anglais font 1 mille carré géographique.

2. — Possessions médiates :

		M. c. a.	Habitants.
États indigènes.	du Bengale. .	515,533	38,702,206
	de Madras. .	47.916	5,400,763
	de Bombay. .	60,575	5,845,248
	TOTAL.	624,024	49,948,217
	TOTAL GÉNÉRAL.	1,475,042	185,317,817

Finances. En millions de livres sterling :

	Compte. 1860-61.	Projet. 1861-62.	1862-63.
	—	—	—
Recettes	42.9	42.9	42.9
Dépenses	46.9	43.0	43.2

Dette des Indes au 30 avril 1861 : Aux Indes 71.9 millions, en Angleterre 29.9, ensemble 108.8 millions de livres sterling ; de plus, un passif de 12 millions pour le capital de l'ancienne compagnie et pour les garanties des chemins de fer.

Armée. 72,676 hommes (troupes anglaises).

Commerce. Valeur en millions de livres sterling :

	1858.	1859.	1860.	1861.
	—	—	—	—
Importation.	31.0	34.5	40.6	43.1
Exportation.	28.3	30.5	28,8	34.0

Gouverneur général (vice-roi) : James, comte d'*Elgin de Kincardine* (1861), mort en déc. 1863.

Japon ou **Niphon** (Empire).

Superficie (les îles dépendantes comprises). D'après Engelhard: 7,065, d'après Siebold: 6,775 m. c. g.; population: de 35 à 40 millions.

Gouvernement. Le Japon a deux chefs suprêmes : un empereur spirituel ou *Micado,* dont le nom personnel n'est connu que des grands feudataires, et un empereur temporel, *Taicoun*

ou *Sjogoun,* actuellement *Mina Motto Ier*. Le premier réside à Miako, le second, à Yeddo. Le Taicoun a sous lui un grand conseil de 13 membres qui gouvernent en son nom.

Ports de mer ouverts aux Européens et aux Américains du Nord : Hioga, Kanagawa, Niegata, Hakodadi et Nangasaki.

Mascate (Sultanat de) (État fédéral en Arabie) (1).

Superficie et *population*. 8,000 m. c. g., avec environ 1 1/2 millions d'âmes.

Revenus. Environ 21 millions de francs.

Armée. Garde de l'iman : 2,500 balutches.

Flotte. 87 navires avec 730 canons.

Capitale. Mascate ; résidence de l'iman : île de Zanzibar.

Souverain. Sultan *Saïd-Medjid,* successeur et fils de Sejid-Saïd, mort le 18 octobre 1856.

Perse ou **Iran** (État despotique).

Superficie et *population*. Environ 26,450 m. c. g., avec environ 10 millions d'habitants (Arméniens, Juifs, Persans, Mahométans).

Division. Onze provinces, savoir : Aderbidjan, Irak-Adjémi, Kurdistan, Kuhtstan, Khuristan avec Luristan, Farsistan avec Laristan, Taberistan, Kerman, Khoraçan, Mazenderan et Guilan.

Finances. Revenus du trésor spirituel (servant à l'entretien du culte, de la justice, etc.), 2 1/2 millions de tomans ; revenus de la couronne (pour la cour et l'administration publique), 7 millions de tomans. — Il n'existe pas de dette.

Armée. En 1862 : troupes régulières, infanterie 95,000 h.,

(1) Cet État comprend, en outre, plusieurs parties de la Perse méridionale, et en Afrique, la côte de Zanzibar.

cavalerie, 500 hommes, artillerie, 5,380 h., cavalerie irrégulière, 29,030 hommes.

Commerce. On exporte céréales, tabacs, châles, étoffes de laine, de coton, de soie. L'importation par les frontières de l'Ouest et de l'Est s'élève en moyenne à 78 millions de fr.; l'exportation à environ autant.

Monnaie. 1 toman à 10 sachibkoran = 11 fr. 50.; roupie (2 1/2 abazes) = 2 fr. 48 cent.

Villes principales. Téhéran, capitale et résidence du schah, 120,000 habitants; Ispahan (180,000), Tébriz (160,000), Asterabad, Meshhed (100,000), Shiras, Kermanschah-Kascham.

Souverain. Schah *Nasser-ed-Dini*, né en 1829, succède à son père Méhémed-Schah, en 1848. — Premier ministre : *Ferrouk-Khan*.

Siam (Thai ou Scham) (Royaume despotique).

Ce royaume se compose : 1° de Siam proprement dit; 2° de grandes parties de Lana; de la partie la plus occidentale de Cambodje; des États tributaires malais et d'une partie de la presqu'île de Malacca.

Superficie. Selon Crawfurd : 11,875 m. c. g.

Population. Selon sir John Bowring : 4 à 5 millions; elle est composée de Siamois, de Chinois, de Malais, etc.

Revenus annuels. Selon Crawfurd : 3,114,000 liv. sterl.

Armée. 60,000 hommes.

Capitale. Bangkok, la plus grande cité de l'Indo-Chine, avec 400,000 habitants (?).

Souverain. Depuis le 16 avril 1851 : *Chan-Phra-Mongkut*. A côté de lui, règne un second roi.

Turkestan ou **Djabathal**.

I. Khanat de *Chiwa:* 21,000 m. c. g., 2,500,000 habitants. — Khan (souverain) *Babad Khan*, depuis 1846. — Capitale: Chiwa, 60,000 habitants.

II. Khanat de *Buchara* : 5,600 m. c. g., 2 1/2 millions d'habitants — Khan : *Seiud Mir Mosaffer Schah,* succède à son père, Nasr Ualla, en 1860.— Capitale Buchara : 70,000 habitants.

III. Autres petits *États Usbèques* : environ 1,600 m. c. g., avec 1 million d'habitants. Le principal de ces États est Kundus, conquis par le dost d'Afghanistan.

IV. — AFRIQUE.

Abyssinie.

Superficie. Environ 10 à 11,000 m. c. g. Le pays se compose de l'Abyssinie proprement dite et des pays littoraux de la Mer Rouge ou Samhara. L'Abyssinie proprement dite est divisée en trois provinces : Amhara, Tigré et Choa.

Population. Environ 4 1/2 millions d'habitants (dont 1 million de chrétiens et un demi-million de mahométans). — Principales localités : Gondar (15,000 hab.), Adowa (8,000), Angolalla (4,000) et Mossowah. Places de commerce : Gondar (Amhara), Alegon Amba (Choa), Massowah sur la Mer Rouge ; Adul (Tigré), port acquis par les Français ; île de Muscha dans la baie de Tadschurra, occupée par les Anglais.

Gouvernement. La plus grande partie de l'Abyssinie se trouve maintenant au pouvoir despotique d'un empereur ou négous, qui est actuellement, depuis la mort de Théodore Ier en 1857, *Sahlé Salassi*.

Algérie.

(Colonie Française).

Superficie. 7,108 m. c. g. (55,665,615 hect.) avec 2,999,124 habitants (1862). — En 1862, la population européenne de l'Algérie s'élevait à 192,746. — Nombre d'hectares cultivés en 1855 : 1, 765,071 : en 1856 : 2,082,524.

Provinces. Alger, Constantine, Oran.

Finances. Les produits de l'Algérie figurent au budget français de 1864 pour 18.8 millions de francs; les dépenses pour 19.4.

Commerce général avec la France en 1860 et 1861, valeurs actuelles; en millions de frs.

	1860.	1861.
Importation	160.3	137.8
Exportation	59.6	63.3

Villes principales :

Alger,	habitants	52,455,	dont	33,733	Européens.
Constantine,	—	33,593,	—	5,733	—
Oran,	—	27,269,	—	19,283	—
Tlemcen,	—	18,112,	—	3,622	—
Blidah,	—	11,557,	—	6,950	—
Bone,	—	11,415,	—	6,249	—
Philippeville,	—	8,918,	—	7,831	—
Médéah,	—	8,448,	—	3,072	—

Dahomey.

(État de nègres despotique sur la côte occidentale d'Afrique.)

Roi : *Guézo* (depuis 1817). — Principale ville : Whidah, avec environ 250,000 âmes, située à 5 kilomètres de la plage du golfe de Guinée. Il y existe une factorerie française. — *Capitale :* Abomeh. — L'armée régulière est portée à 12,000 soldats, dont 5,000 femmes.

Égypte (*Misr.*).

(Pachalik héréditaire de la Turquie.)

Superficie. Égypte proprement dite : 8,372 m. c. g.

Population. 5,125,000 habitants (1859).

Cette population se compose pour la plus grande partie d'Arabes; puis viennent, sous le rapport du nombre, les Cophtes (150,000 hab.); enfin on y trouve les nationalités suivantes : Turcs, Bédouins, Berbères, Nègres, Abyssiniens, Circassiens et Géorgiens, Juifs, Syriens, Arméniens, Grecs et Européens.

Divisions. 1° La basse Égypte ou Bahari. Villes : le Caire (254,000 habitants) et Alexandrie (150,000 habitants);

2° La moyenne Égypte ou Wastani ;

3° La haute Égypte ou Saïd ;

4° La Nubie ou Beled-es-Sudan (Sennaar, Taka, Kordofan, Dongola, Chartoum, Berber).

Finances en 1855. Recettes approximatives : 765,000 bourses; dépenses : 760,000 bourses (à 125 francs). Tribut à la Porte : 60,000 bourses. — Dette flottante en 1857 : 30 à 35 millions de francs. Emprunts contractés à Paris, août 1860 : 28 millions; mars 1862 : 40 millions de francs.

Armée. En 1857 : 24,000 hommes. Elle a été réduite depuis à 15,000 hommes.

Flotte. 7 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 4 corvettes, 7 bricks, 2 vapeurs et 23 transports.

Commerce.

Port d'Alexandrie. En millions de francs :

Années.	Exportation.	Importation.
1860 . . .	68	58.5
1861 . . .	95	72 0
1862 . . .	167	80.0

Navigation de ce port. Entrés en 1862 : 2092 nav. (plus 539 vapeurs) ; sortis : 1906, plus 531 vapeurs.

Monnaie. Piastres à 40 paras = 25 cent. ; 500 piastres font une bourse (kis).

Pacha ou vice-roi : *Ismaël Pascha*, fils d'Ibrahim Pascha ; succède à son frère, *Saïd*, mort le 17 janvier 1863.

Libéria.

(République de nègres émancipés, fondée en 1821 par une Société de colonisation américaine, et indépendante depuis 1847.)

Elle est située sur la côte de Guinée sur une étendue de 1,400 m. c. g. et se divise en 3 comtés : Montserrado, Grande, Bassa. Depuis 1857, la colonie du cap Palmas, établie sous les auspices de la Société de colonisation de Maryland, forme un quatrième comté appelé Maryland.

Population en 1856. 15,000 hommes noirs ou de couleur, venus d'Amérique, et environ 300,000 indigènes. — Les ressources consistent principalement dans le revenu de la douane. La force militaire est de 1,200 à 1,500 hommes.

Commerce. Navigation du 30 septembre 1859 au 30 septembre 1860 :

	Bâtiments.	Tonnes.	Valeur en dollars.
Arrivages. . .	123	30,429	340,890
Départs . . .	122	30,015	279,724

Le principal article d'exportation est l'huile de palmier.

Capitale. Monrovia.

Gouvernement. Un sénat (2 sénateurs par comté) et une chambre des représentants de 13 membres. — Chef du pouvoir exécutif, un président élu pour deux ans.

Malagasch ou Madagascar.

Cette île, d'une *superficie* de 11 à 12,000 m. c. g., est principalement habitée par quatre tribus : les Huwas, les

Sakalawas, les Betsileos et les Betammenas. — Le pouvoir était depuis 1861 entre les mains du roi *Radama II*, fils de la reine Ranawalo-Manjoka († 1861); ce dernier ayant été assiné le 12 mai 1863, sa veuve est proclamée reine, sous le nom de *Rasoaheri-Manjoka*.

Capitale. Tanarivo ou Emirne : 25,000 habitants.

Maroc (Moghrib-ul-Aksa) (Empire).

(Assemblage de tribus arabes et berbères.)

Superficie et *population*. 10,800 m. c. g. (dont 6,200 en terre labourable), avec environ 8 3/4 millions d'habitants professant l'islamisme.

Division. Cinq provinces : Maroc, Fez, Sous, Darah et Tafilet.

Armée, marine, commerce, voy. l'*Ann.* dernier.

Monnaie. Mitzkal, monnaie de compte (de 10 onces à 4 musums) = 2 fr. 40 c.

Capitales. Fez (85,000 hab.) et Maroc (30,000 hab.). — Principaux ports de mer : Tanger (16 à 17,000 hab.). Mogador, avec 10 à 12,000 hab., Mazagran.

Chef suprême de l'État. Sultan *Sidi-Muley-Muhammed*, depuis 1859. Il porte le titre d'*Émir al moslemin* (émir des musulmans) et de *Califa el Haligai* (vicaire de Dieu).

Soudan ou **Nigritie**.

(Comprend un grand nombre de royaumes indépendants.
État tributaire de la Turquie.)

Superficie. 50,000 m. c. g.

Population. Environ 3 millions d'habitants.

Villes principales. Tombouctou sur le Niger (13,000 hab.), Rabbah (40,000), Kano (30,000), Sokoto (20,000).

Tripoli (Tarablousi Gharb).

(État tributaire de la Turquie.)

Superficie. Garb ou Tripoli, 5,980 ; Barka, 3,467 ; Fezzan, 4,655 ; ensemble : 14,081 m. c. g.

Population. Environ 75,000 habitants, en grande partie de nationalité arabe.

Capitale. Tripoli (Tarablous), avec 10,000 habitants. Autres villes : Benghazi (10,000), Ghandames (5,000) et Murzuk (2,500 habitants).

Armée. Garnison turque, 2 régiments, ensemble 4,000 h.

Gouverneur. *Osman,* pacha.

Commerce. Valeur en florins de convention :

	1856.	1857.	1858.
Importation. . .	2,852,540	1,563,540	1,352,700
Exportation. . .	1,571,200	900,000	1,362,000

Port de Tripoli. Entrée en 1851 : 370 navires, dont 271 turcs; en 1857 : 246 navires, dont 158 turcs.

Tunis (Régence).

Superficie. 3,710 m. c. g.

Population. 950,000 habitants de race arabe (100,000 juifs).

Revenus publics. Environ 7 1/2 millions de francs.

Commerce. Exportation en 1858 : 16,770,000 piastres, dont 11 1/2 millions en huile d'olive, 3 millions en froment.

Armée. Troupes régulières : environ 19,000 hommes.

Flotte. 20 navires avec 130 bouches à feu.

Capitale. Tunis, avec 100,000 habitants. Autres villes : Kabes, Kairuan, Susa, Porto Farina.

Chef de l'État (Bey). *Sidi-Muhamed ;* il a succédé en 1855 à son père, Achmed-Pacha.

V. — OCÉANIE.

Iles Sandwich (Royaume).

Découvertes par Cook en 1778.

Ces îles, aussi appelées Hawaïennes, sont au nombre de 15 dont 8 habitées, savoir : Hawaï (187 m. c. g.), Woahu, Maui, Kauai, Molakai, Nikau et Kahulawa.

Superficie collective. 284 m. c. g.

Population. En 1861 : 69,800 hab. (2,716 étrangers), professant pour la plupart la religion chrétienne (protestante).

Finances. Période financière du 1er avril 1858 au 31 mars 1860. Recettes : 656,216 dollars; dépenses: 643,088.—Dette au 1er avril 1860 : 108,777 doll. à 12 % et 20,000 doll. pour construction de canaux.

Commerce. En millions de dollars.

	1857.	1858.	1859.	1860.
Importation . .	1.130	1.090	1.555	1.223
Exportation . .	0.644	0 787	0.931	?

Capitale. Honolulu, sur Woahu, résidence du roi et principal port de mer, 9,000 hab.

Chef de l'Etat. Roi constitutionnel *Kaméhaméha V*, succède en janvier 1864 à son frère Kaméhaméha IV (né en 1834), qui, lui, avait succedé à son père Kaméhaméha III, en 1854.

Iles de la Société.

La plus considérable, O'Tahiti, renferme, sur une étendue de 20 1/2 m. c. g., environ 10,000 habitants professant la religion chrétienne.

Chef du Gouvernement. Roi *Tamatoa V*, son frère et sa sœur se partagent le gouvernement des îles depuis l'abdication de la reine Pomaré (sœur de Pomaré III, née en 1822) en mai 1852.

Résidence. Papaïti.

(1) Elle a abdiqué, en mai 1852, en faveur de ses enfants.

VI. — AUSTRALIE.

(Colonies anglaises.)

Ces colonies sont :

1. Nouvelle Galles du Sud. *Superficie* : 478,860 m. c. ang. *Population* (depuis la séparation du district de Moreton-Bay), fin déc. 1862 : 364,741 hab. *Capitale* : Sidney, 53,000 hab. *Recettes* en 1859 : 2,339,500 liv. sterl.; dépenses : 1,858,200. — *Commerce* en 1861. Importation : 6,391,555 liv. sterl.; exportation : 5,594,839. Navigation :

Entrés . . .	1,327	navires jaugeant	366,236	tonn.
Sortis. . . .	1,391	—	379,460	»

2. Queensland (542,000 m.c. ang.), colonie fondée en 1859, formant jusqu'alors le district de Moreton-Bay de la Nouvelle-Galles du Sud.

Population en 1862 : 56,000 hab. *Capitale* : Brisbane.

3. Victoria, colonie détachée en 1851 de la Nouvelle-Galles du Sud, divisée en 17 comtés et quatre grands districts pastoraux. *Population*, le 7 avril 1861 : 540,322. *Capitale* :

Melbourne, fondée en 1837, env. 123,000 hab. *Recettes* en 1850 : 3,039,000 liv. st. *Commerce*. Importation en 1860 : 15 millions de liv. st. ; exportation : 12.9 (dont 9.1 en or).

4. AUSTRALIE DU SUD (11 comtés). *Population,* en 1862 : 126,830. *Capitale :* Adelaïde, fondée en 1834, 15,000 hab. *Recettes* en 1860 : 511,927 liv. sterl. ; dépenses : 620,756. Dette : 830,000 liv. sterl. *Commerce,* import. en 1859 : 1,507,494 liv. st. ; export. : 1,655,876.

5. AUSTRALIE DE L'OUEST (26 comtés). *Population :* 15,691. *Capitale :* Perth, fondée en 1828.

6. TASMANIE (île Van Diemen), 1,132 m.c. g., av. 90,211 hab. (fin 1862). *Capitale* : Hobarttown. Revenus en 1860 : 268,400 liv. st. ; dépenses : 403,100. Importation en 1858 : 1,328,612 ; exportation : 1,151,609 liv. sterl.

7. NOUVELLE ZÉLANDE. *Population :* 74,343 hab., non compris 56,094 indigènes. Revenus : 459,600 liv. st.

DEUXIÈME PARTIE.

NOTICES STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.

I. — POPULATION (1).

Mouvement de la population pendant l'année 1862.

Naissances.

1. Le *nombre* absolu des naissances (mort-nés compris) s'est élevé en 1862 à 152,457 (2). Ce chiffre est inférieur de 1,961, soit 1.27 p. c., à celui de l'année antérieure, et supé-

(1) Pour la situation, l'aréal, la division du territoire par province, et la nature des terrains, le nombre des maisons, etc., voyez les *Annuaires* précédents.

(2) Chiffres des naissances pendant les dix dernières années :

1852,	140,838	1857,	150,107
1853,	133,621	1858,	152,142
1854,	137,872	1859,	157,286
1855,	131,642	1860,	151,616
1856,	140,323	1861,	154,218

Moyenne décennale : 144,966.

rieure de 7,491, soit de 4.91 p. c. sur celui de la moyenne décennale de 1852-61, qui est de 144,966 (1).

2. Dans le nombre des naissances ci-dessus établi, 41,186, soit 27.01 p. c., appartiennent aux villes, 111,271, soit 72.99 p. c., aux communes rurales. Comparativement aux résultats de l'année antérieure, les villes présentent une diminution qui s'élève à 1.72 p. c., les campagnes une diminution de 0.92 p. c.

3. Du rapprochement des naissances de 1862 avec l'état de la population au 31 décembre 1861, il résulte qu'il y a eu, en 1862, sur 10,000 habitants, dans les villes 325, dans les communes rurales 316, dans le pays en général 318 naissances. Cela constitue, relativement à l'année antérieure, une diminution de 9 naissances par 10,000 habitants, pour les villes, de 6 naissances pour les communes rurales et de 7 naissances pour le pays en général. Le relevé ci-après fait connaître les résultats analogues constatés depuis 1854.

ANNÉES.	VILLES.	COMM. RUR.	ROYAUME.
1854	322	293	301
1855	304	277	285
1856	327	304	310
1857	347	325	331
1858	345	327	332
1859	353	335	340
1860	335	321	324
1861	334	322	325
1862	325	316	318

De ce qui précède, il résulte que la fécondité a été en 1862 de 1 naissance sur 30.76 hab. dans les villes, sur 31.64 hab. dans les communes rurales, sur 31.44 hab. dans le royaume.

Défalcation faite des mort-nés, ces chiffres sont respectivement 32.9, 33.4 et 33.2 habitants.

(1) Il y a eu en 1862, 2,759 jumeaux ; ce dernier chiffre comprend 39 nouveau-nés issus de 13 accouchements triples. Des 13 accouchements triples (11 ont donné des enfants vivants ; les 2 autres ont produit 3 enfants vivants et 3 mort-nés).

4. Le tableau qui suit établit pour les neuf provinces les totaux des naissances constatées en 1861 et 1862 ainsi que le chiffre proportionnel afférent à chacune d'elles relativement à 10,000 habitants.

PROVINCES.	TOTAL DES NAISSANCES.		NAISSANCES SUR 10,000 HABITANTS.		
	1861.	1862.	1861.	1862.	Différence.
Anvers. . .	14,981	14,796	330	322	— 8
Brabant . .	27,606	26,765	344	329	— 15
Flandre occid.	20,875	21,001	326	326	0
— orient.	25,508	35,781	319	320	+ 1
Hainaut . .	26,641	25,932	327	314	— 13
Liége . . .	17,324	17,491	326	326	0
Limbourg . .	6,064	5,634	310	286	— 24
Luxembourg .	5,968	5,851	295	287	— 6(1)
Namur. . .	9,251	9,206	310	505	— 5(1)
ROYAUME.	154,218	152,457	325	318	— 7

On voit que les provinces de Flandre orientale, de Flandre occidentale, et de Liége ont échappé à la décroissance proportionnelle des naissances qui affecte le chiffre général du royaume.

5. Ordre des provinces d'après la fécondité, en commençant par la province qui a eu le plus haut chiffre :

1861.	1862.
1. Brabant.	1. Brabant.
2. Anvers.	2. Flandre occidentale.
3. Hainaut.	3. Liége.
4. Flandre occidentale.	4. Flandre orientale.
5. Liége.	5. Anvers.
6. Flandre orientale.	6. Hainaut.
7. Limbourg.	7. Namur.
8. Namur.	8. Luxembourg.
9. Luxembourg.	9. Limbourg.

(1) Corrigez à cette place dans l'*Annuaire* dernier — 7 au lieu de + 7; et à la ligne suivante — 6 au lieu de + 6.

Comme les années précédentes, c'est le Brabant qui occupe le premier rang en 1862.

6. Au point de vue du *sexe*, les 152,457 nouveau-nés se décomposent de la manière suivante :

	VILLES.	COMM. RUR.	ROYAUME.
Garçons	21,164	57,638	78,802
Filles	20,022	53,633	73,655
Garçons sur 1000 filles.	1,057	1,074	1,069
— En 1861 . . .	1,067	1,069	1,069

La prépondérance des naissances masculines a, relativement à l'année dernière, diminué de 10 dans les villes et augmenté de 5 dans les campagnes ; en somme, le chiffre pour tout le royaume est resté le même. — Comme d'habitude, la prépondérance dont nous parlons se produit plus forte dans les campagnes que dans les villes. En défalquant les mort-nés, nous trouvons le chiffre de la prépondérance masculine tomber de 1,069 à 1,059. — Dans la catégorie des mort-nés seuls, on comptait 1,331 garçons pour 1,000 filles.

7. Par *état civil*, tant au point de vue du sexe que du lieu d'habitation, les naissances, y compris les mort-nés, se répartissent de la manière suivante :

		LÉGITIMES.	ILLÉGITIMES.	ILLÉGITIMES SUR 1000 NAISS.
Villes. . .	Garçons . .	18,557	2,607	123
	Filles . . .	17,567	2,455	122
	ENSEMBLE . . .	36,124	5,062	122
Campagnes.	Garçons . .	54,553	3,085	53
	Filles . . .	50,548	3,085	57
	ENSEMBLE . . .	105,101	6,170	55
Royaume .	Garçons . .	73,110	5,692	72
	Filles . . .	68,115	5,540	75
	TOTAL GÉNÉRAL. .	141,225	11,232	73

Comparativement à 1861, le chiffre proportionnel des naissances illégitimes a diminué de 3 pour mille dans les villes et augmenté de 1 pour mille dans les campagnes. Le chiffre général du royaume est de 73 pour mille au lieu de 74.

Voici du reste, les résultats constatés dans cette matière, depuis 1841 (1).

ANNÉES.	VILLES.	CAMPAGNES.	ROYAUME.
1841-50 (moyenne) .	145	50	82
1851	152	60	86
1852	150	59	84
1853	139	58	82
1854	144	60	84
1855	137	57	79
1856	137	57	79
1857	134	60	80
1858	134	60	80
1859	126	56	75
1860	122	55	73
1861	125	54	74
1862	122	55	73

8. Dans les diverses provinces, la proportion dont nous parlons, s'établit ainsi qu'il suit :

	1859.	1860.	1861.	1862.
Anvers	83	76	79	80
Brabant.	121	118	118	113
Flandre occid. .	51	49	51	50
Flandre orient. .	69	65	65	65
Hainaut.	84	83	84	84
Liége.	67	64	66	69
Limbourg	48	48	45	51
Luxembourg . . .	27	26	25	27
Namur	43	50	44	45
LE ROYAUME . .	75	73	74	73

(1) Pour prévenir des malentendus, nous rappelons que, différemment des documents publiés par l'administration, nous avons établi les proportions ci-dessus sur le nombre

Il y a eu, comparativement à l'année antérieure, augmentation dans les provinces d'Anvers, Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur ; diminution dans les trois provinces de Brabant, Flandre occidentale ; Hainaut et Flandre orientale ont conservé le même chiffre.

La moyenne du royaume flotte encore en 1862, comme d'habitude, entre le chiffre maximum du Brabant (113) et le chiffre minimum du Luxembourg (27) (1).

Le rapport relatif des deux sexes dans les naissances légitimes et illégitimes (mort-nés compris) se produit de la manière suivante en 1862. On compte sur 1000 filles dans les naissances :

	VILLES.	CAMPAGNES.	ROYAUME.	
Légitimes. . .	1056	1079	1073	garçons.
Illégitimes . .	1062	1000	1027	—
Réunis . . .	1057	1074	1069	—

combiné des naissances vivantes et des mort-nés. Cela nous semblait commandé par l'intérêt moral attaché généralement à ces relevés.

Sans comprendre les mort-nés, les chiffres proportionnels ci-dessus, relativement à 1862, se transforment en 120 pour mille pour les villes, 55 pour mille pour les campagnes, et 72 pour mille pour le royaume. C'est, à peu de chose près, le même résultat que l'an précédent.

En 1862, il a été reconnu 1,747 enfants illégitimes, dont 1,543 avaient 1 an et moins et 204 de 1 à 15 ans et au delà ; 4,025 ont été légitimés dont 1,281 âgés de 1 an et moins et 2,744 de 1 à 15 ans et au delà. De ces 4,025 enfants légitimés, 1,374 étaient déjà reconnus.

(1) Le tableau suivant ne sera pas sans offrir quelque intérêt. Le nombre des naissances illégitimes, rapporté à 100 naissances en général (les mort-nés compris), était, dans les communes suivantes, ainsi qu'il suit en 1862 :

Bruxelles	23.9	Namur	12.6
Mons	17.7	Liége	12.2
St.-Josse-ten-Noode	17.2	Lierre	11.8
Ixelles	16.9	Malines	11.7
Louvain	16.0	Bruges	10.6
Charleroi	14 3	Ypres	9.8
Gand	14.2	Verviers	9.1
Anvers	14.0	Tournai	9.0
Schaerbeck	13.2	Ostende	8.8

Nous rappelons que la moyenne du royaume est de 7.3 p. c.

9. ***Mort-nés***. Leur nombre a été, en 1862 :

Villes.	2,163,	soit	52	sur	1000	naissances.
Communes rurales.	4,726,	»	42	»	—	—
Total	6,889,	»	45	»	1000	naissances.
Total en 1861 .	6,965,	»	45	»	1000	—

Du chiffre total, 3,934 étaient du sexe masculin, 2,955 du féminin (respect. 57 et 43 p. c., mêmes proportions que les deux années précédentes).

Dix p. c. du total, soit 696, étaient illégitimes.

10. *Naissances par mois* (mort-nés compris). Gradation des mois :

Mars	14,697	Octobre	12,443
Janvier	13,427	Septembre	12,331
Avril	13,309	Novembre	12,263
Décembre	13,093	Août	11,964
Mai	13,023	Juillet	11,612
Février	12,817	Juin	11,263

Moyenne : 12,705.

La moyenne est dépassée dans les six mois de déc. à mai.

Maximum : mars ; minimum : juin. Pour les mort-nés seuls le plus haut chiffre est celui de décembre (679), le plus bas, celui de juillet (514).

Décès.

11. Le *nombre des décès* s'est élevé en 1862 (les mort-nés compris), à 107,013. Ce nombre constitue, sur celui de l'année dernière, une diminution de 5.58 p. c. et sur celui de la moyenne décennale 1852-61, une diminution de 2.17 p. c. (1).

(1) Chiffre des décès pendant les dix dernières années :

1852.	102,412	1857.	110,274
1853.	106,226	1858.	114,778
1854.	109,301	1859.	119,124
1855.	118,404	1860.	99,849
1856.	103,521	1861.	113,346

Moyenne décennale 1852-61 : 109,723.

Dans le total ci-dessus, 32,710 décès, soit 30 p. c. du chiffre total, reviennent aux villes, 74,303, soit 70 p. c., aux communes rurales. Cela constitue, sur le chiffre de 1861, une diminution de 5.38 p. c. pour les villes et une de 5.67 pour les campagnes.

12. Du rapprochement des nombres ci-dessus avec l'état de la population au 31 décembre 1861, il résulte qu'il y a eu en 1862 sur 10,000 habitants, dans les villes 258, dans les communes rurales 211, dans le pays en général 223 décès. Cela constitue, relativement à l'année antérieure, une diminution de 19 décès par 10,000 hab. pour les villes, de 15 pour les communes rurales, et de 16 pour le pays en général. Nous faisons suivre les résultats analogues constatés dans les années précédentes :

	VILLES.	CAMPAGNES.	ROYAUME.	ÉCART EN FAVEUR DES CAMPAGNES.
1854	298	219	243	79
1855	307	240	258	67
1856	261	211	228	50
1857	278	231	243	47
1858	282	249	251	33
1859	301	242	258	59
1860	247	201	215	46
1861	277	226	239	51
1862	258	211	216	47

Il résulte de ce relevé que la mortalité a été, en 1862, de 1 décès sur 38.76 habitants dans les villes, de 1 sur 47.39 dans les campagnes, et de 1 sur 46.29 pour le royaume (en 1861, de 1 sur 42 habitants).

13. Sous le rapport du *sexe*, 54,446 décès appartiennent au sexe masculin, 52,567 au sexe féminin. Cette prépondérance des décès masculins, qui n'est que de 1035 décès masculins sur 1000 décès féminins, est loin encore de contrebalancer l'excédant des naissances masculines, que nous avons vu (§ 6) s'élever à 1069.

Défalcation faite des mort-nés, le rapport des décès masculins aux décès féminins est de 1018 à 1000. Sur la même base, les naissances donnaient 1059 garçons sur 1000 filles.

14. Le tableau qui suit établit, pour les neuf provinces, les totaux des décès constatés en 1861 et 1862, ainsi que le chiffre proportionnel des décès relativement à 10,000 habitants :

PROVINCES.	TOTAL DES DÉCÈS.		DÉCÈS SUR 10,000 HABITANTS.		
	1861.	1862.	1861.	1862.	Différence.
Anvers.	11,484	10,769	253	234	— 19
Brabant.	21,284	19,109	265	235	— 30
Flandre occidentale.	16,512	16,080	258	250	— 8
Flandre orientale. .	19,536	18,394	244	228	— 16
Hainaut.	17,558	16,871	215	204	— 11
Liége	12,684	11,432	239	212	— 27
Limbourg	4,505	4,343	230	220	— 10
Luxembourg . . .	4,115	4,569	203	214	+ 11
Namur	5,668	5,646	190	187	— 3
ROYAUME. .	113,346	107,013	239	216	— 23

Ce tableau constate que toutes les provinces, sauf le Luxembourg, participent à la décroissance du chiffre général de la mortalité de 1862. La diminution flotte entre un maximum de 30 (Brabant) et un minimum de 3 (Namur) par 10,000 habitants.

La mortalité a été la plus élevée dans la Flandre occidentale (après elle viennent le Brabant et Anvers); le chiffre minimum est, en 1862, comme dans les années précédentes, celui de la province de Namur.

15. *L'excédant des naissances sur les décès,* qui était, en 1861, de 40,872, s'est élevé l'année suivante, à 45,444, ce qui donne un accroissement de population de 95 par 10,000 habitants, 9 de plus que l'an dernier.

16. Dans le tableau suivant, nous présentons l'excédant des naissances en établissant pour chaque province le chiffre des décès correspondant à 1000 naissances. — La première colonne énonce le rapport de 1861; la 2me, celui de 1862; la 3me, la différence entre les deux nombres :

PROVINCES.	DÉCÈS SUR 1000 NAISSANCES. 1861.	1862.	DIFFÉRENCE EN 1862.
Anvers	755	718	— 37
Brabant.	760	713	— 47
Flandre occidentale .	781	765	— 16
Flandre orientale .	755	717	— 38
Hainaut.	644	650	+ 6
Liége	717	653	— 64
Limbourg	730	770	+ 40
Luxembourg . . .	677	746	+ 69
Namur	596	624	+ 28
ROYAUME . .	722	702	— 20

Nous remarquons que le rapport entre les décès et les naissances se présente, en 1862, le plus favorablement dans la province de Namur (624 décès sur 1000 naissances) et le plus désavantageusement dans celle de Limbourg (770 décès sur 1000 naissances).

Relativement à l'année précédente, le rapport s'est amélioré dans cinq provinces, tandis que quatre autres ont vu leur écart entre les naissances et les décès plus ou moins sensiblement diminuer.

17. Par *état civil*, les 100,124 décès restant après la défalcation des mort-nés, se répartissent comme suit entre les trois catégories : enfants et célibataires, mariés, veufs.

			POUR CENT DU TOTAL DES DÉCÈS.
Célibataires. .	Garçons .	31,210	31.2
	Filles . . .	28,718	28.7
	TOTAL. . .	59,928	59.9

			POUR CENT DU TOTAL DES DÉCÈS.
Mariés . . .	Hommes . .	12,916	12.9
	Femmes . .	11,335	11.3
	TOTAL . .	24,251	24 2
Veufs		6,386	6.4
Veuves		9,559	9.5
	TOTAL. .	15,945	15.9
	TOTAL GÉNÉRAL . .	100,124	100.0

Les nombres proportionnels ne diffèrent qu'insensiblement de ceux de l'année 1861. En représentant par 1000 le total des décès de chaque sexe et en distinguant les villes des campagnes, on trouve qu'il y a eu en 1862 :

		SEXE MASC.	SEXE FÉM.
Villes.	Enfants et célib.	644	611
	Mariés	248	210
	Veufs	108	179
		1000	1000
Campagnes.	Enfants et célib.	607	565
	Mariés	259	237
	Veufs	134	198
		1000	1000

Il résulte de ce tableau que la mort a enlevé plus de célibataires dans les villes que dans les campagnes. Il en était de même en 1861.

18. Décès *par âge*, en 1862.

	SEXE MASC.	SUR 1000 D.	SEXE FÉM.	SUR 1000 D.	ENSEMB.	SUR 1000 D.
Au-dessous d'un an.	12,191	241	9,708	196	21,899	219
De 1 à 3 ans.	5,935	118	5,645	114	11,580	116
— 3— 7—	3,188	63	3,329	67	6 517	65
— 7—10—	888	18	1,023	21	1,911	19
—10—15—	920	18	1,061	21	1,981	20
—15—20—	1,191	24	1,358	27	2,549	25
—20—30 —	2,951	58	3,095	62	6,046	60
—30—50 —	5,803	115	6,049	122	11,852	118
—50—60—	4,298	85	3,413	69	7,711	77
Au delà de 60 —	13,146	260	14,931	301	28,078	281
TOTAUX. .	50,512	1000	49,612	1000	100,124	1000

Il est mort en 1862 7 centenaires, dont 6 femmes et 1 homme.

19. Décès *par mois* (les mort-nés exclus). Gradation des mois.

Mars	10,721	Novembre	7,986
Janvier	10,642	Juin	7,195
Février	9,318	Juillet	7,009
Avril	9,227	Octobre	7,003
Décembre	8,931	Septembre	6,957
Mai	8,421	Août	6,722

Moyenne : 8,344.

Comme pour les naissances, on voit la moyenne dépassée dans les mois de décembre à mai.

Mariages.

20. *Le nombre des mariages* contractés en 1862 s'élève à 34,146; il est supérieur de 344 à celui de 1861. En 1861 on comptait par 10,000 habitants 71 ; en 1862, également 71 mariages.

Voici, pour mieux apprécier la progression ou le recul de la fréquence des mariages, le rapport qui s'est établi, pendant les dix dernières années, entre le nombre des habitants et celui des mariages. Le nombre de mariages correspondant à 10,000 habitants était dans chacune des années suivantes :

1853 —	67	1858 —	83
1854 —	64	1859 —	79
1855 —	65	1860 —	75
1856 —	73	1861 —	71
1857 —	83	1862 —	71

21. La moyenne générale de 71 mariages par 10,000 habitants, telle qu'elle est établie pour 1862, se modifie dans les différentes provinces, de la manière suivante :

PROVINCES.	CHIFFRE ABSOLU. TOTAL.	CHIFFRE PAR 10,000 HAB.
Anvers	3,543	72
Brabant.	6,297	77
Flandre occidentale . .	4,363	67
Flandre orientale. . .	5,228	64
Hainaut	6,152	74
Liége	3,896	72
Limbourg	1,245	63
Luxembourg	1,275	62
Namur	2,145	71
ROYAUME . .	34,146	71
En 1861 . .	33,802	71

Les mariages de 1862 comparés à ceux de 1861 ont augmenté dans cinq provinces et diminué dans quatre. Comme les années précédentes, c'est dans la province de Brabant que se produit le plus haut, et dans celles de Luxembourg et de Limbourg le plus bas chiffre proportionnel de mariages.

22. D'après le relevé donné ci-dessus au § 17, il est mort en 1862, en état de mariage, 12,916 hommes et 11,335 femmes, ce qui fait un total de 24,251 unions conjugales dissoutes par la mort. Rapproché du nombre de mariages contractés en 1862, ce total produit un rapport de 1,408 nouveaux mariages sur 1,000 mariages détruits (en 1861, ce rapport était de 1,254 nouveaux mariages).

23. Le tableau suivant décompose le nombre des mariages par *état civil* et par *âge*.

I. — Par *état civil*.

Mariages entre :

Garçons et filles. . .	28,454	soit	83.3 pour cent.
Garçons et veuves. .	1,601	»	4.7
Veufs et filles . . .	3,095	»	9.1
Veufs et veuves. . .	996	»	2.9
TOTAL. . .	34,146		100.

II. — Par *âge*, — *a*). Age du marié :

De 21 ans et au-dessous.	.	821	soit	2.40 pour cent.
— 21 ans à 25 ans	. . . .	6,196	»	18.14
— 25 — 30 —	. . . .	11,225	»	32.87
— 30 — 35 —	. . . .	6,904	»	20.21
— 35 — 40 —	. . . .	4,026	»	11.79
— 40 — 45 —	. . . .	2,187	»	6.40
— 45 — 50 —	. . . .	1,209	»	3.54
— 50 — 55 —	. . . .	690	»	2.02
— 55 — 60 —	. . . .	476	»	
— 60 — 65 —	. . . .	268	»	
— 65 — 70 —	. . . .	97	»	2.56
— 70 — 75 —	. . . .	41	»	
— 75 — 80 —	. . . .	5	»	
— 80 et au delà	. . .	1	»	
Total	. . .	34,146		100.

b). Age de la mariée :

De 21 ans et au-dessous	.	4,085	soit	11.96 pour cent.
— 21 ans à 25 —	. . . .	9,709	»	28.43
— 25 — 30 —	. . . .	9,363	»	27.42
— 30 — 35 —	. . . .	5,011	»	14.67
— 35 — 40 —	. . . .	2,870	»	8.40
— 40 — 45 —	. . . .	1,608	»	4.71
— 45 — 50 —	. . . .	814	»	2.38
— 50 — 55 —	. . . .	402	»	1.17
— 55 — 60 —	. . . .	167	»	
— 60 — 65 —	. . . .	79	»	0.86
— 65 — 70 —	. . . .	30	»	
— 70 et au delà .	. . .	8	»	
Total	.	34,146		100.00

Au delà de 70 ans, il y a eu du côté de l'homme 47, du côté de la femme 8 mariages.

24. Le nombre des *divorces* prononcés en 1861 avait été

de 56 ; en 1862 il s'est élevé à 57. Des 57 divorces, 27 ont été prononcés dans le Brabant, 11 dans la province de Liége, 4 dans la Flandre orientale, 2 dans le Hainaut, 3 dans Namur, 4 dans Anvers, 4 dans la Flandre occidentale, 1 dans le Limbourg et 1 dans le Luxembourg.

La moyenne des divorces dans les cinq années antérieures est de 54.

Immigration et émigration.

25. Le tableau suivant fait connaître le nombre des personnes qui se sont établies dans les différentes provinces, venant de l'étranger, et le nombre de celles qui ont quitté le pays pour s'établir à l'étranger :

PROVINCES.	IMMIGRATION.			ÉMIGRATION.		
	MASC.	FÉM.	ENSEMB.	MASC.	FÉM.	ENSEMB.
Anvers.	831	739	1,570	602	542	1,144
Brabant	1,748	1,277	3,025	752	622	1,374
Flandre occidentale.	470	491	961	957	1,015	1,972
Flandre orientale .	368	347	715	529	380	909
Hainaut	631	610	1,241	1,216	1,187	2,403
Liége	525	387	912	166	115	281
Limbourg	113	94	207	92	103	195
Luxembourg . . .	210	212	422	420	371	791
Namur.	72	76	148	201	195	396
LE ROYAUME .	4,968	4,233	9,201	4,935	4,530	9,465

Il résulte du tableau qui précède, qu'il y a eu, en 1862, un excédant d'émigration qui s'élève à 264 personnes ; en 1861, cet excédant était de 1,362 personnes. Dans les immigrations, le Brabant fournit la plus grande part (près d'un tiers) ; dans les émigrations, le maximum revient au Hainaut (25 p. c. du chiffre total).

La grande *naturalisation* a été obtenue et acceptée par quatre personnes (1 du Limbourg, 1 du grand-duché de Limbourg, 1 de la Prusse et 1 Belge); la petite naturalisation, par 34 personnes, dont 17 natives des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg. L'autorisation d'établir leur domicile dans le royaume conformément à l'art. 13 du Code civil a été accordée à 26 étrangers.

État de la population au 31 décembre 1862.

26. Au 31 décembre 1861, la population du royaume était fixée, par la statistique officielle, à 4,782,255; elle s'est élevée à la date correspondante de 1862, d'après les calculs de l'administration, à 4,836,566 habitants, ce qui fait une augmentation de 54,411 habitants, soit 1.13 p. c. (1.06 p. c. en 1861) (1). — Le chiffre ci-dessus se décompose en 1,282,614 habitants de villes et 3,553,952 habitants de la campagne; ce qui constitue pour les villes une augmentation de 1.25 p. c., et pour les campagnes une augmentation de 1.09 p. c.

(1) *Population du royaume* (chiffres officiels) au 31 décembre des années suivantes; le second chiffre exprime l'accroissement proportionnel d'une période à l'autre :

1831 . .	3,785,814	3.75 p. c.
1836 . .	3,927,901	
1841 . .	4.138,382	5.36 »
1846 (Recens.).	4,337,048	4.80 »
1851 . .	4,473,175	3.14 »
1856 (Recens.).	4,529,560	1.26 »
1861 . .	4,782,255	5.57 »
1862 . .	4,836,566	1.13 ».

Le bas chiffre de l'accroissement proportionnel dans la période quinquennale 1851-56 provient des mesures plus rigoureuses prises lors du recensement de 1856, dont le résultat a été d'abaisser considérablement les chiffres des années antérieures, qui, par suite des doubles emplois, avaient été portés beaucoup trop haut.

En rapprochant les chiffres de 1831 et de 1861, nous obtenons un accroissement d 26 32 p. c., soit 0.87 p. c. par année; dans la période quinquennale 1856-61, l'accroissement annuel est de 1.11 p. c. en moyenne.

Le rapport des citadins aux habitants des campagnes était en 1857, de 262 à 738; en 1858, de 263 à 737; en 1859, de 264 à 736; en 1860, de 262 à 738; en 1861, de 264 à 736; en 1862, de 265 à 735.

27. Le tableau suivant indique l'état de la population dans les diverses provinces au 31 décembre 1862, ainsi que l'accroissement, tant absolu que proportionnel, survenu pendant l'année :

PROVINCES.	POPULATION.	ACCROISSEMENT	
		ABSOLU.	RELATIF
Anvers	465,003	6,235	1.37 p. c.
Brabant	825,124	12,776	1.57
Flandre occidentale	647,371	5,017	0.78
Flandre orientale .	810,583	5,953	0.74
Hainaut	835,822	10,606	1.28
Liége	545,882	8,664	1.61
Limbourg . . .	197,916	1,100	0.55
Luxembourg . .	204,597	1,000	0.49
Namur	304,268	2,870	0.95
ROYAUME . .	4,836,566	54,311	1.13

La moyenne d'accroissement pour le royaume flotte entre un maximum de 1.61 p. c. (Liége) et un minimum de 0.49 p. c. (Luxembourg). — Relativement à l'année 1861, on remarque une augmentation du chiffre proportionnel d'accroissement dans cinq provinces; il a diminué dans celles de Hainaut, Limbourg, Luxembourg et Namur.

Densité de la population.

28. Du rapprochement du nombre de la population avec celui de la superficie, il résulte que le nombre d'habitants vivant sur 100 hectares (1 kilomètre carré) était, pour le

royaume, au 31 décembre 1862, de 164 habitants ; augmentation, sur 1856, de 10 habitants ; depuis le recensement de 1846, de 17 habitants.

Voici l'ordre dans lequel se rangeaient les diverses provinces du royaume, sous le rapport de la densité, au 31 décembre 1862 :

	HABITANTS PAR 100 HECTARES.	AUGM. OU DIMIN. DEPUIS LE REC. DE 1846.
Flandre orientale. . . .	270	+ 6
Brabant.	251	+ 41
Hainaut.	224	+ 32
Flandre occidentale . . .	200	+ 1
Liége	188	+ 32
Anvers	164	+ 21
Namur	83	+ 11
Limbourg	81	+ 4
Luxembourg	46	+ 4
ROYAUME	164	+ 17

La moyenne générale du royaume, 164 hab. par 100 hectares, mise en rapport avec les faits constatés dans les divers arrondissements, flottait, lors du recensement de 1856, entre un maximum de 385 (arrondissement de Bruxelles) et un minimum de 34 (arr. de Neufchâteau).

29. Population des chefs-lieux de province

AU 31 DÉCEMBRE 1862 :

Bruxelles (1).	181,799
Gand	121,255
Anvers	117,324

(1) Les 8 communes limitrophes de la capitale comptaient au 31 décembre 1862 108,162 hab., ce qui porte le chiffre de l'agglomération bruxelloise à 289,961 hab.

Liége	99,905
Bruges.	50,647
Mons	26,943
Namur	25,883
Hasselt	9,899
Arlon	5,708

(Pour la décomposition du chiffre de population établi à la suite du recensement du 31 décembre 1856, par état civil, par sexe et par origine, ainsi que pour le nombre des familles existant dans les diverses provinces à la même date, voy. l'*Annuaire* de 1861, pp. 134 et 138.)

II. — ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES ET ÉLECTIVES.

---

1. *Nombre des représentants et des sénateurs.* — Par la loi du 24 mai 1859, décrétée en considération de l'accroissement de la population, le nombre des représentants a été porté de 108 à 116, et celui des sénateurs de 54 à 58. Voir pour la répartition, par arrondissements, des représentants et des sénateurs, l'*Annuaire* de 1860, pages 129 et 130.

2. *Éligibles au Sénat.* Dans le tableau ci-après, la 1re colonne de chiffres désigne le nombre des éligibles correspondant en 1863 à 1 sur 6000 habitants; la 2e, celui des citoyens, âgés de 40 ans, payant le cens constitutionnel en 1863 (éligibles censitaires); la 3e, l'écart existant entre les deux premiers nombres, et représentant le nombre des éligibles supplémentaires.

On sait que, d'après l'art. 51 de la Constitution, dans les provinces où la liste des citoyens payant 1000 florins (2,116 fr. 40 cent.) d'impositions directes n'atteint pas la proportion de 1 à 6000 habitants indiquée, elle est complé-

tée par les plus imposés de la province jusqu'à concurrence de cette proportion.

PROVINCES.	ÉLIGIBLES.	CENSITAIRES.	SUPPLÉMENT.
Anvers	77	62	15
Brabant	137	119	18
Flandre occidentale	108	60	48
Flandre orientale	135	96	39
Hainaut	139	73	66
Liége	90	34	56
Limbourg	33	12	21
Luxembourg	36	3	33
Namur	50	42	8
ROYAUME	799	501	314

Des 58 sénateurs siégeant au commencement de la session de 1863–64, 12 avaient été élus parmi les éligibles supplémentaires.

3. *Conseils provinciaux*. Par la loi du 29 février 1860, le nombre des conseillers, pour les 9 provinces, a été porté de 461 à 538, ce qui fait une augmentation de 77 membres. Pour la répartition de ce nombre par province, voy. l'*Ann.* de 1862.

4. *Nombre des électeurs*.

a.) Pour les Chambres législatives, en 1863 :

Anvers	11,135	soit sur 1000 habit.	23
Brabant	19,844	—	23
Flandre occidentale	12,617	—	19
Flandre orientale	17,433	—	21
Hainaut	17,079	—	20
Liége	10,668	—	19
Limbourg	3,609	—	18
Luxembourg	3,494	—	16
Namur	5,429	—	18
LE ROYAUME	101,308	—	20

Aux élections qui ont eu lieu pour le renouvellement partiel de la Chambre des représentants le 11 juin 1861, il y avait eu, pour 100 électeurs, le nombre suivant de votants :

	VILLES.	CAMPAGNES.	ENSEMBLE.
Flandre orientale . .	82.30	79.05	80.34
Hainaut	62.91	63.22	63.12
Liége	38.62	33.86	35.90
Limbourg	87.71	67.34	73.34

Aux élections du 9 juin 1863 pour le renouvellement partiel de la Chambre, ces nombres ont été :

PROVINCES.	VILLES.	CAMPAGNES.	ENSEMBLE.
Anvers	75.4	72.1	74.0
Brabant	72.5	75.0	73.8
Flandre occidentale .	83.1	84.3	83.8 (1)
Luxembourg . . .	83.7	81.1	81.6
Namur	88.0	75.1	78.4 (2)

b.) Pour les conseils provinciaux.

Le rapport des électeurs provinciaux au nombre d'habitants était, en 1861, d'environ 22 électeurs par 1000 hab. ; maximum 26 (Anvers et Brabant), minimum 18 (Liége). Aux élections du 28 mai 1860, les cantons de justice de paix qui y ont pris part soit pour le renouvellement partiel habituel, soit par suite de l'augmentation du nombre des conseillers provinciaux, comprenaient une population de 3,181,719 habitants, comptant un total de 71,360 électeurs. Dans ce total d'électeurs, 64 p. c. seulement en moyenne ont déposé leur vote. Cette moyenne de 64 flotte entre un maximum de 85 (Limbourg) et un minimum de 54 (Brabant et Flandre orientale).

(1) Arrondissement de Bruges, 93.6, Ypres, 94.3, Dixmude 93,9.
(2) Dinant 93.7.

c). Électeurs communaux. Nombre total en 1860 :

Censitaires.	207,040
Délégués (loi commun. art. 8, § 2). . . .	11,445
Adjoints (loi commun. art. 9).	3,229
Total. .	221,714

Le nombre collectif des conseillers communaux dans les 2,538 communes du royaume est, d'après la nouvelle classification des communes, basée sur la population de 1858 (loi du 29 février 1860), de 21,070, ce qui présente une augmentation de 118 sur le nombre qui résultait de la classification des communes établie en 1848.

III. ENSEIGNEMENT PUBLIC.

I. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

(Période triennale 1858-1860.)

1. *Écoles normales*. Population.

	1858-59	1859-60	1860-61.
	—	—	—
Lierre	82	84	88
Nivelles	104	110	117
Totaux	186	194	205

Nombre des diplômes accordés.

	1858	1859	1860
	—	—	—
Lierre	28	26	22
Nivelles	32	28	30
Totaux	60	54	52

Outre les deux écoles normales de l'État, il existe, pour la formation d'instituteurs, des sections normales près des écoles moyennes de l'État à Bruges et à Virton, et 7 écoles

normales épiscopales agréées par le gouvernement (Thourout, Saint-Nicolas, Bonne-Espérance, Saint-Roch, Saint-Trond, Carlsbourg et Malonne), suivies en 1859-60 par 413 élèves.

Le nombre des écoles normales d'institutrices (agréées par l'État) est de 13; elles comptaient ensemble, en 1860, 236 élèves (nombre des admissions, 90).

2. *Écoles primaires*, au 31 déc. 1860.

a.) Soumises à l'inspection.

Écoles communales	3,095	3,908
» adoptées	749	
» privées	28	
Pensionnats	36	

b.) Entièrement libres.

Écoles primaires	1,450	1,650
Pensionnats	200	
Total des écoles		5,558

Tandis que, relativement à 1857, le nombre des écoles communales a augmenté de 153, celui des écoles adoptées, des écoles privées, des pensionnats et des écoles privées entièrement libres a diminué de 257.

Le nombre des écoles destinées exclusivement aux filles est de 1374 (dont 815 soumises à l'inspection); augmentation depuis 1857 : 89.

La moyenne pour tout le royaume est de 2.08 écoles par commune et de 1.12 par groupe de 1000 habitants.

3. *Relevé spécial des écoles communales*. Nombre

	Au 31 déc. 1857.	Au 31 déc. 1860.
Écoles de garçons	742	838
» filles	283	369
» mixtes	1,917	1,888
Total	2,942	3,095

Augmentation en 1860 : 153 écoles.

4. *Fréquentation des écoles.*

Population au 31 déc. 1860.

a.) Écoles soumises à l'inspection.

	Garçons	Filles
Communales.	200,378	116,620
Adoptées	21,243	64,488
Privées	490	4,039
Pensionnats	379	596
b.) Entièrement libres.		
Ecoles primaires.	40,270	59,027
Pensionnats	2,427	6,035
Totaux	265,187	250,705
	515,892	

En comparant la population scolaire de 1860 à celle de 1857, on trouve que le nombre des élèves a augmenté de 8,505 dans les écoles soumises à l'inspection et diminué de 3,707 dans les écoles libres. — En somme, il y a une différence en plus de 4,796 ou de 0. 94 p. c.

Dans le nombre ci-dessus de 515,892 élèves, 279,532 étaient admis gratuitement.

5. *Personnel enseignant*, au 31 déc. 1860.

Instituteurs, sous-instituteurs, assistants, etc.	4,966
Institutrices, sous-institutrices, assistantes, etc.	4,254
Total . . .	9,220
Total en 1857	9,104

Traitements moyens des instituteurs communaux; en francs.

	Villes. 1857	Villes. 1860	Communes. 1857	Communes. 1860
Instituteur	1412	1493	717	812
Sous-instituteur	704	826	407	531
Institutrice.	1049	1036	716	792
Sous-institutrice	519	629	468	519

12

6. *Dépenses*. La somme totale dépensée en Belgique pour le service de l'instruction primaire dans les années 1858 à 1860, se répartit comme suit au point de vue de la provenance. — En milliers de francs.

	1858.	1859.	1860.
	—	—	—
Encaisse des exercices précédents . .	67.7	71.9	83.4
Rétribution des élèves	774.2	847.2	863.7
Bienfaisance publique ou privée . .	388.6	389.3	392.2
Communes	2,198.5	2,195.6	2,466.6
Provinces	633.0	657.9	687.2
Etat : Crédit ordinaire	1,562.6	1,864.2	1,879.7
» Crédit extraordinaire	16.4	58.4	410.2
Dépense totale	5,641.2	6,084.9	6,783.3

Le chiffre de 1843 n'était que de fr. 2,651,639 et celui de 1860 est de fr. 6,783,350, ce qui fait une différence en plus de fr. 4,131,710, soit de 153 p. c.

II. — ENSEIGNEMENT MOYEN.

Établissements de l'État.—En vertu de la loi du 1er juin 1850, il a été créé dix athénées royaux et cinquante écoles moyennes.

1. La *population* collective des athénées royaux était au 10 novembre des années suivantes :

1859 de 2,891 élèves.
1860 » 2,939 —
1861 » 3,057 —
1862 » 3,131 —
1863 » 3,177 —

La population des écoles moyennes, était :

En 1859 de 6,948 élèves.
» 1860 » 6,962 —
» 1861 » 7,190 —
» 1862 » 7,465 —
» 1863 » 7,576 —

2. Tableau comparatif de la population des athénées royaux dans les années 1860 à 1863.

	1860.	1861.	1862.	1863.
Anvers.	323	272	323	363
Bruxelles.	567	605	630	660
Bruges.	162	193	177	172
Gand.	343	320	309	319
Mons.	278	309	270	266
Tournai.	170	192	202	205
Liége.	525	537	561	554
Hasselt.	203	224	250	238
Arlon.	198	212	201	200
Namur.	170	193	208	200
TOTAUX.	2939	3057	3131	3177
SECTION PROFESSIONNELLE.	1417	1482	1476	1496
HUMANITÉS.	886	936	972	1028
CLASSES PRÉPARATOIRES.	636	639	683	653

3. Pour les *dépenses* faites pour le service des athénées royaux et des écoles moyennes pendant la période triennale 1858 à 1860, ainsi que pour le nombre des *diplômes* conférés, pendant la même période, soit pour le grade d'aspirant-professeur agrégé, ou pour celui de professeur agrégé de l'enseignement moyen, voy. l'*Annuaire* dernier.

4. Examen de *gradué en lettres* en 1863 (1).

Inscrits	395	élèves.
Admis	277	»
Non admis	102	»
Absents. . . .	16	»

III. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

A) Universités de l'État.

1. *Dépenses effectuées* de 1853 à 1858, voyez l'*Annuaire* de 1861, p. 141.

(1) D'après la Revue de l'Instruction publique en Belgique, (livr. de nov. 1863).

2. *Professeurs*. Aux termes de la loi du 15 juillet 1849, il ne peut y avoir au plus dans chacune des deux universités que 11 professeurs en sciences, 10 en philosophie, 10 en médecine et 9 en droit; total pour les deux universités : 80.

Au 31 décembre 1862, le nombre des professeurs était :

	GAND.		LIÉGE.	
Professeurs ordinaires . .	29	34	32	38
— extraordinaires.	5		6	

En outre l'université de Gand comptait 7 répétiteurs et 34 préparateurs, surveillants, etc.; celle de Liége 13 répétiteurs et 32 préparateurs et autres agents.

Aux termes de la loi du 14 mars 1863, les traitements des professeurs ordinaires et extraordinaires sont portés resp. de 6000 et 4000 fr. à 7000 et 5000.

3. Relevé comparatif de la *population* des deux universités de l'État au 10 nov. 1861 et 1862.

FACULTÉS.	GAND. 1861.	GAND. 1862.	LIÉGE. 1861.	LIÉGE. 1862.
Philosophie et lettres.	17	16	54	99
Sciences	38	46	60	61
Droit	72	69	154	126
Médecine	77	87	138	108
Écoles spéciales. . .	118	149	339	359
TOTAUX. .	322	367	745	753

4. Relevé de la population des *écoles spéciales* annexées aux deux universités pendant l'année académique 1861-1862.

Gand. Écoles préparatoires du génie civil et des arts et manufactures : 32 élèves.

École du génie civil, 45 élèves.

École des arts et manufactures : 21 élèves.

Liége. Les 364 élèves admis à fréquenter le régime intérieur en 1861-1862, se sont répartis comme suit, dans les différentes sections :

ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.	Mines. 1re année. . . .	50	172
	» 2e » . . .	49	
	Arts et manuf. 1re ann. .	54	
	Élèves mécan. 1re ann. .	19	
ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.	Élèves ingén. des mines 3e ann. .	32	77
	» » 4e » .	22	
	» » 5e » .	23	
	Arts et manufactures. 2e ann. .	24	77
	» 3e » .	29	
	» 4e » .	24	
	Élèves mécaniciens 2e ann. . .	31	38
	» 3e » . .	7	
	TOTAL DES ÉLÈVES RÉGULIERS . .		364
	» » LIBRES. . . .		26
	TOTAL GÉNÉRAL. .		390

B.) Universités libres, voy. l'*Ann*. dernier.

IV. — DIPLOMES DÉLIVRÉS PAR LES JURYS ACADÉMIQUES PENDANT LES DEUX SESSIONS DE 1862 ET 1863.

Philosophie et lettres.

	1862.	1863.
Candidature.	103	113
Doctorat.	4	3

Sciences.

	1862.	1863.
Candidature en sciences naturelles . . .	93	77
Candidature en pharmacie	16	15
Doctorat en sciences naturelles.	2	3
Candidature en sciences physiques et math.	3	6
Doctorat en sciences physiques et mathémat.	2	3

Droit.

Candidature.	98	91
Doctorat, 1er examen	93	102
Doctorat, 2e examen	88	89
Doctorat en sciences politiques et administr.	12	11
Grade de candidat notaire	42	54

Médecine.

Candidature.	96	107
Grade de pharmacien.	21	19
Doctorat (1), 1er examen.	96	83
Doctorat, 2e examen	67	95
Doctorat, 3e examen	62	97
Doctorat en chirurgie	0	1
Doctorat en accouchements.	0	0

V. — BOURSES D'ÉTUDES.

A l'occasion de la discussion relative au projet de loi sur les bourses d'études, M. le ministre de la justice a fait dresser l'état suivant du nombre et du montant des bourses d'après les comptes pour l'année 1858-1859, dernière année pour laquelle le département de la justice possède des comptes au complet :

Études.	Nombre des bourses conférées.	Montant.
THÉOLOGIE.		
Université de Louvain. . . .	109	23,876 50
Séminaires	337	72,305 02
Total. .	446	96,181 52
PHILOSOPHIE.		
Université de Gand.	1	600 »
— de Liége.	12	3,255 76
— de Bruxelles . . .	12	2,221 88
— de Louvain. . . .	64	14,441 47
Séminaires et petits séminaires .	195	37,924 99
Total. .	284	55,500 10

(1) En médecine, chirurgie et en accouchements.

Universités.		
Gand.	14	4,091 91
Liége.	30	7,770 72
Bruxelles	10	2,929 78
Louvain.	108	36,848 35
Total. .	234	51,570 76
Récapitulation.		
Théologie. — Louvain	109	23,876 50
— Séminaires	337	72,305 02
Total. .	446	96,181 52
Études supérieures, philosophie et autres sciences :		
Gand.	15	4,691 91
Liége	42	10,956 48
Bruxelles	22	5,207 66
Louvain.	244	51,289 82
Séminaires.	195	37,924 99
Total. .	518	110,070 86
Humanités.		
Athénées	62	14,286 60
Colléges communaux.	60	7,097 78
Institutions privées laïques. . .	10	1,960 72
Colléges et congrégations . . .	121	23,206 55
— épiscopaux	75	13,657 34
Petits séminaires	123	25,311 78
Établissements étrangers . . .	13	4,211 35
Total. .	464	89,732 12
Enseignement moyen.		
Établissements publics	45	6,378 50
— privés laïques . .	9	1,804 12
— ecclésiastiques . .	6	1,330 »
Total. .	60	9,512 62
Enseignement primaire.		
Établissements publics	62	6,651 39
— privés laïques . .	8	836 77
— ecclésiastiques . .	22	3,222 32
Total. .	92	10,710 48
Métiers	78	8,093 70

RÉCAPITULATION.

Athénées et établissements laïques.	186	31,527 72
Petits séminaires et établ. du clergé.	338	67,717 02
Enseignement primaire et métiers.	170	18,804 18
Total.	. 694	118,048 92

État des bourses universitaires de l'État conférées à des élèves des quatre universités du royaume.

Années.	NOMBRE DE BOURSES. Gand.	Liége.	Bruxelles.	Louvain.
1836	20	21	3	15
1837	19	22	4	15
1838	18	16	10	15
1839	11	18	6	25
1840	14	19	4	23
1841	16	17	7	20
1842	16	19	9	16
1843	16	19	10	14
1844	17	18	7	18
1845	17	20	7	16
1846	13	18	10	19
1847	13	18	11	18
1848	11	28	9	20
1849	14	20	11	15
1858	24	28	4	4
1859	20	23	8	7
1860	17	23	12	8
1861	18	17	13	12
1862	13	16	15	14
1863	15	16	15	14

Observations. — Pendant la période de 1850 à 1857, les bourses universitaires conférées par le gouvernement ont été réparties entre les élèves des universités de l'État, aux termes de l'art. 33 de la loi du 15 juillet 1849.

Les bourses se trouvant engagées pour plusieurs années par suite de cette disposition, ce n'est qu'après que les élèves

qui en jouissaient ont eu achevé leurs études que la répartition a pu être égalisée entre les divers établissements d'instruction supérieure du pays.

VI. — ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

1. *École vétérinaire.* — Année 1863-1864 : 68 élèves. En 1863, 18 élèves sur 18 inscrits ont obtenu le grade de médecin vétérinaire.

2. *Institut agricole* de l'État à Gembloux. — Nombre d'élèves :

En 1861-1862.	39
En 1862-1863.	50

Des 50 élèves, 30 sont Belges, et 20 étrangers au pays; 22 élèves se sont présentés à l'examen de sortie en 1863 ; 16 ont été diplômés (3 avec la grande distinction), 6 ajournés.

3. *Institut supérieur de commerce d'Anvers,* voy. l'*Ann.* dernier, p. 156.

4. *Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers.*—Le nombre des élèves fréquentant l'académie a été pour l'année classique de 1862-1863, de 1,411, c'est-à-dire de 7 de plus que l'année précédente.

De ces 1,411 élèves, 988 sont nés à Anvers, 348 sont nés en Belgique ailleurs qu'à Anvers, 75 sont étrangers.

Les élèves sont répartis comme suit :

Peinture et dessin d'après le modèle vivant et les antiques.	64
Principes du dessin de figures.	254
Architecture civile	204
Principes du dessin d'ornements.	770
Sculpture	62
Peinture de paysages et d'animaux	12
Architecture navale	18
Arts appliqués à l'industrie.	21
Gravure sur métaux et sur bois.	6
TOTAL. . .	1,411

5. *Académie des Beaux-Arts à Bruxelles.* L'année scolaire 1862-1863, la dernière qui aura été régie par les dispositions des anciens règlements, a compté dans les cours de l'Académie 685 élèves, dont 481 anciens et 204 nouveaux.

Ces élèves ont été répartis dans les diverses classes de la manière suivante :

Dessin linéaire	41
Principes de dessin.	141
Dessin d'après la bosse.	64
Dessin d'après nature	25
Modelage d'après l'antique . . .	31
Modelage d'après nature	15
Principes d'architecture	157
2e classe d'architecture.	21
1re » »	16
Dessin d'ornements.	113
Dessin appliqué à l'industrie. . .	41

Parmi ces 685 élèves, on comptait 517 artisans.

6. *École militaire.* Situation au 1er février 1864. — Nombre des élèves.

Armes spéciales :

	Division	Année d'études	Élèves belges	Étrangers
	3e division	(1re année d'études)	15 élèves belges	et 3 étrangers.
	2e »	(2e » »)	29 »	5 »
APPLIC.	1re »	(3e » »)	13 (1) »	
APPLIC.	» »	(» » »)	22 (2) »	1 »
APPLIC.	» »	(4e » »)	18 (3) »	
		TOTAL .	97	

(1) Ces 13 élèves entreront seulement dans leur division d'application le 24 février prochain, et se trouvent actuellement en congé en attendant que la 4me année leur fasse place.

(2) Ces 22 élèves passeront en mars à la 4e année d'études.

(3) Cette promotion, qui est la 25e sortant de l'école d'application depuis la fondation de l'école, entrera définitivement dans les cadres de l'armée à la fin de juin prochain.

Section d'infanterie et de cavalerie.

1re année d'études	27 élèves.
2e » »	25 (1) »
Total . .	52.

Le *personnel* de l'école se compose de :

1 commandant de l'école (depuis le 1er janvier 1864, le lieutenant général Nerenburger).
1 commandant en second (colonel du génie Lagrange).
1 directeur des études (major Liagre).
2 examinateurs permanents.
2 instructeurs.
2 instructeurs-adjoints.
6 inspecteurs des études.
1 aumônier.
1 médecin.
1 comptable.
1 secrétaire.
1 mécanicien.
8 professeurs militaires.
2 maîtres militaires.
7 répétiteurs militaires.
9 professeurs civils.
5 maîtres civils.
4 répétiteurs civils.

VII. — DÉPENSES.

Dépenses portées au budget de l'État de 1863 et de 1864 pour l'instruction publique des treis degrés :

		1863.	1864.
Enseignement supérieur .	fr.	1,042,825	1,077,325
Enseignement moyen . . .		1,024,739	1,158,233
Enseignement primaire . .		2,329,948	2,352,642
Total .		4,397,512	4,588,200

(1) Ces 25 élèves sortiront fin février pour faire place à 31 nouveaux élèves actuellement encore dans leur famille.

VII. — SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Allocations portées sur le budget de 1864.

Lettres et sciences	404,653
Beaux-Arts	695,168

Au chapitre des beaux-arts nous remarquons 100,000 fr. pour encouragements à la peinture murale, 46,000 fr. pour commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants. Le Conservatoire royal de musique de Bruxelles absorbe 76,373 fr., et celui de Liége 30,240 fr.

IV. — JUSTICE, PRISONS.

I. — Tribunaux. Mouvement des affaires dans les années 1861 et 1862 :

I. — Cours d'assises.

1. *Crimes contre les personnes* :

	1861.	1862.
	—	—
Nombre des accusations	77	58
Nombre des accusés	87	65
Nombre des condamnés	48	44

2. *Crimes contre les propriétés* :

Nombre des accusations	88	73
Nombre des accusés	142	106
Nombre des condamnés	95	88

13

II. — Tribunaux correctionnels.

	1861.	1862.
	—	—
Nombre d'affaires	16,374	17,436
Nombre des prévenus	24,011	24,977
Nombre des condamnés . . .	20,509	20,992

III. — Tribunaux de simple police.

	1861.	1862.
	—	—
Jugements	42,665	42,114
Inculpés	63,023	63,929
Cas d'incompétence	184	237
Condamnés	56,337	57,008

II. — Prisons.

Population moyenne par jour :

MAISONS CENTRALES.	1861.	1862.	1863. (9 PREMIERS MOIS).
Maison de force à Gand. . .	934	911	872
— de réclusion à Vilvorde.	635	661	668
— de correction à St-Bernard	1,118	1,039	983
Pénitentiaire à Louvain (occupé le 13 octobre 1860) . .	427	516	549
Pénitent. des femmes à Namur	304	337	313
— des jeunes délinquants à St-Hubert.	305	272	254
— des jeunes délinquantes à Liége	50	57	61
Totaux . .	3,773	3,793	3,700

III. — Traitements des membres de l'ordre judiciaire, d'après la loi du 19 mai 1863.

§ 1er. — Cour de cassation.

Premier président et procureur général . . . fr. 16,000

Présidents de chambre	13,000
Conseillers	11,250
Avocats généraux	12,000
Greffier	7,000
Commis greffier	4,500

§ 2. — **Cours d'appel.**

Premier président et procureur général	11,250
Présidents de chambre et premiers avocats généraux	8,500
Conseillers	7,500
Deuxièmes avocats généraux	8,000
Substituts des procureurs généraux	7,000
Greffiers	5,000
Commis greffiers	4,000

§ 3. — **Tribunaux de première instance** (1).

	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Présidents et procureurs du roi. fr.	7,500	7,000	6,000
Vice-présidents	6,500	5,500	»
Juges d'instruction	5,500	5,000	4,500
Juges et substituts	5,000	4,500	4,000
Greffiers	3,200	3,200	3,200
Commis greffiers	3,000	2,800	2,600

§ 4. — **Tribunaux de commerce.**

Greffiers	1,200

§ 5. — **Justices de paix.**

Juges de paix	3,000
Greffiers	1,500

(1) Tribunaux de 1re classe : Anvers, Bruxelles, Gand, Liége.

De seconde classe : Arlon, Bruges, Charleroi, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Termonde, Tongres, Tournai, Verviers.

De troisième classe : Audenarde, Courtrai, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Nivelles, Turnhout, Ypres.

V. — BIENFAISANCE.

Sociétés de secours mutuels. Comparez l'Annuaire de 1860, p. 138.

Le nombre des sociétés reconnues par le gouvernement s'élevait en 1862 à 41 (13 de plus qu'en 1858); elles comptaient ensemble 812 membres honoraires et 6,678 membres effectifs. Ces chiffres étaient en 1858 respectivement de 582 et 4,436. La recette des 40 sociétés qui ont fonctionné en 1862 se présente comme suit :

			p. c. du total
Cotisation des membres honoraires.	fr.	7,367	8.33
» » effectifs.		62,287	74.71
Amendes et droits d'entrée . . .		3,799	
Subventions à 12 sociétés. . . .		6,695	9.65
Dons et produits divers		1,742	
Intérêts des fonds placés		6,462	7.51
Total.		88,432	100. »

Total en 1858	60,467
» 1859	63,497
» 1860	80,097
» 1861	89,428

La dépense s'est élevée en 1862 à 76,850 fr. (en 1858, elle avait été de 52,911), dont 44,377 en secours aux malades, 7,559 en honoraires des médecins, 8,494 en médicaments, 2,091 en frais de funérailles.

Au 1er janvier 1863 l'actif se composait d'une somme de 192,504 fr. (en 1858, 93,011).

Les opérations des sociétés et des bienfaits qu'elles répandent ressortiront du relevé suivant, relatif à 1862:

Nombre des malades	1,920
Journées de maladie	40,774
Durée moyenne des maladies par malade ; jours	21
Nombre des malades sur 100 sociétaires	28
Moy. des secours pécuniaires par journée de maladie. fr.	1.11

En dehors des sociétés reconnues, 92 autres sociétés ont transmis officieusement leurs comptes au gouvernement en 1862. Le nombre collectif de leurs membres honoraires était de 1,079, celui des membres effectifs de 17,619 (dont 1,769 femmes). Les recettes ont été de 291,152, les dépenses de 255,167 fr.

13.

VI. — ÉTAT SANITAIRE.

I. — Causes des décès en 1862.

Sur 100,124 décès (non compris les mort-nés) constatés pendant cette année, les maladies ou accidents qui ont occasionné la mort ont été indiqués pour 88,219 ou 88.1 p. c. de la totalité. Le tableau suivant désigne, avec le chiffre proportionnel par 1000 décès, les principales maladies qui se sont terminées par la mort, en 1861 et 1862.

MALADIES.	1861.	1862.
Phthisie	165	160
Convulsions	79	76
Marasme sénile.	86	87
Typhus, fièvre typhoïde. . .	42	59
Bronchite, catarrhe pulmonaire	60	58
Apoplexie, ramolliss. du cerveau	48	47
A reporter.	478	467

Report.	478	467
Hydropisie, ascite, anasarque .	47	48
Entérite, colite, diarrhée . . .	44	36
Pneumonie	43	45
Croup	44	51
Faiblesse congéniale.	33	32
Coqueluche	27	33
Encéphalite, méningite, inflammation cérébrale	28	29
Maladies organiques du cœur. .	22	24
Péricardite, hydropéricardite, hydrothorax	19	19
Accidents involontaires . . .	17	18
Cancer et diathèse cancéreuse .	17	17
Rougeole	13	15
Asthme	12	13
Maladies suites de couches . .	8	9
Affections tuberculeuses . . .	14	14
Pleurésie	11	13
Fièvre scarlatine.	10	8
Gastrite	10	9
Variole.	4	5
Autres maladies déterminées. .	99	95
TOTAL. .	1000	1000

En établissant des comparaisons de province à province il est intéressant de constater quelques faits. Sur 1000 décès il y a eu, en 1862, en ce qui concerne la phthisie et le typhus (fièvre typhoïde), le nombre suivant de décès :

	PHTHISIE.	TYPHUS.
Anvers	190	32
Brabant.	168	40
Flandre occidentale .	138	39
Flandre orientale. .	167	28

Hainaut	149	38
Liége.	155	30
Limbourg	233	46
Luxembourg . . .	126	79
Namur	140	58
Moyenne du royaume.	160	39

Les tableaux officiels établissent qu'en 1862, sur 10,000 vivants, il y a eu 29 décès par suite de phthisie (Limbourg 40, Anvers 37, Luxembourg 22), 7 décès par suite de typhus (Luxembourg 14, Flandre orientale et Liége seulement 5).

Pour la phthisie, c'est encore le Limbourg qui fournit le maximum; pour le typhus, c'est le Luxembourg.

Nombre absolu des *suicides :*

En 1856	215
» 1857	190
» 1858	194
» 1859	243
» 1860	222
» 1861	226
» 1862	214

Le choléra indien a occasionné :

En 1859.	5,505 décès.
» 1860.	27
» 1861.	57
» 1862.	18

II. — SERVICE VÉTÉRINAIRE.

Nous donnons ci-après un tableau numérique des personnes autorisées à exercer la médecine vétérinaire dans le royaume en 1863. Ce relevé est dressé d'après les listes insérées dans les *Mémoriaux administratifs*.

PROVINCES.	Médecins vétérinaires du gouvernement	Médecins vétérinaires diplômés.	Maréchaux vétérinaires	Nombre de praticiens par province.
Anvers	16	7	22	45
Brabant	35	28	21	84
Flandre occident. .	21	6	55	82
Flandre orientale .	27	7	36	70
Hainaut	43	43	24	110
Liége	29	22	13	64
Limbourg.	11	6	14	31
Luxembourg. . .	14	1	6	21
Namur	18	16	7	41
Médecins vétérin. de l'armée. . .	»	27	»	27
TOTAL. .	214	163	198	575

VII. — FINANCES DE L'ÉTAT ET DES PROVINCES.

I. — Budget de l'État pour 1864.

Dépenses.

DETTE PUBLIQUE.

Service de la dette (intérêts, amortissement et frais) fr.	33,312,632
Rémunérations, pensions.	6,581,568
Fonds de dépôt.	766,000
Total. .	40,666,200

DOTATIONS.

Liste civile	2,751,322
Dotation du prince royal.	500,000
— du comte de Flandre.	150,000
Sénat.	50,000
Chambre des représentants.	602,287
Cour des comptes	184,370
Total. .	4,237,980

JUSTICE.

(Budget proposé par la section centrale.)

Administration centrale. . . . . fr.	289,175
Ordre judiciaire.	3,038,694
Justice militaire	64,881
Frais de justice.	674,608
Palais de justice	95,000
Publications officielles	171,240
Pensions et secours.	26,500
Cultes.	4,840,687
Établissements de bienfaisance et écoles de réforme . .	660,000
Prisons.	3,685,794
Frais de police.	80,000
Dépenses imprévues	6,800
TOTAL. .	13,633,379

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

(En projet.)

Administration centrale.	214,300
Traitements des agents politiques.	610,500
Traitements et indemnités des agents consulaires. . .	168,000
Frais de voyage, de courriers, etc.	70,500
Dépenses diverses relatives aux légations et consulats .	100,100
Missions extraordinaires, traitements de non-activité, dépenses imprévues	47,000
Commerce, navigation, pêche	198,981
Marine	1,562,507
Pensions et secours	4,300
TOTAL. .	2,976,188

INTÉRIEUR.

(En projet.)

Administration centrale . . . . Fr.	371,514
Pensions et secours	47,094
Statistique générale	14,300
Frais de l'administration dans les provinces.	1,098,104
Frais de l'administration dans les arrondissements. . .	350,800
Milice.	65,100

Garde civique	20,405
Fêtes nationales ; tir national, tirs communaux	104,000
Récompenses honorifiques et pécuniaires	12,000
Légion d'honneur et Croix de fer	222,000
Agriculture	932,370
Voirie vicinale et hygiène publique	1,165,550
Industrie	279,050
Poids et mesures	76,450
Enseignement supérieur	1,077,525
— moyen	1,158,233
— primaire	2,352,642
Lettres et sciences	404,553
Beaux-arts	695,168
Service de santé	111,340
Eaux de Spa	7,000
Traitements temporaires de disponibilité	30,000
Dépenses imprévues	5,900
Total	10,603,899

TRAVAUX PUBLICS.

(En projet.)

Administration centrale	811,770
Ponts et chaussées, bâtiments civils, canaux et rivières	6,016,270
Mines	302,590
Chemins de fer, postes, télégraphes ; régie	19,064,091
Commissions spéciales	7,000
Traitements de disponibilité	59,500
Pensions	7,000
Secours à des employés, etc.	9,000
Dépenses imprévues	18,000
Total	26,295,221

FINANCES.

Administration centrale	1,972,000
Administration du trésor dans les provinces	164,000
Administration des contributions directes, douanes et accises	9,442,800
Administration de l'enregistrement et des domaines	2,197,100

Administration de la caisse générale de retraite . . .	9,800
Pensions et secours	30,000
Dépenses imprévues	8,000
TOTAL. .	13,823,900

GUERRE.

Administration centrale.	351,460
États-majors	1,343,793
Service de santé des hôpitaux	939,633
Solde des troupes	21,543,822
École militaire	209,133
Établissements et matériel de l'artillerie.	848,500
Matériel du génie	700,000
Pain, fourrages, et autres allocations.	6,589,680
Traitements divers et honoraires	178,548
Pensions et secours	106,664
Dépenses imprévues	16,527
Gendarmerie	2,124,539
TOTAL. .	34,952,100

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Non-valeurs	663,000
Remboursements	312,200
TOTAL. .	975,200

Voies et moyens.

1. — IMPÔTS, ADDITIONNELS COMPRIS.

Foncier	18,886,290
Personnel.	10,760,000
Patentes	4,070,000
Débit des boissons alcooliques	1,250,000
— des tabacs.	210,000
Redevances sur les mines.	400,000
A reporter. .	35,576,290

Report.	35,557,290
Douanes (1)	13,515,000
Accises : sel	5,400,000
— vins étrangers (2)	2,100,000
— eaux-de-vie étrangères (2)	85,100
— indigènes (2)	6,055,000
— bières et vinaigres (2)	8,580,000
— sucre de canne et de betterave (2)	3,900,000
— glucoses, etc	20,000
Garantie d'or et d'argent	250,000
Droits de magasin des entrepôts, etc	225,000
Enregistrement	14,000,000
Greffe	275,000
Hypothèques	2,500,000
Droits de succession et de mutation par décès	9,050,000
Droit de mutation en ligne directe	1,600,000
Droit dû par les époux survivants	150,000
Timbre	3,650,000
Naturalisations	5,000
Amendes en matière d'impôts	150,000
— de condamnation	140,000
TOTAL DES IMPÔTS	107,226,000

2. — PÉAGES.

Routes de l'État	1,550,000
Rivières et canaux	2,850,000
Bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	225,000
Postes (3)	3,160,000
TOTAL DES PÉAGES	7,785,000

(1) Déduction faite des 3/4 du produit probable sur les cafés, soit 1,900,000 fr. affectés au fonds communal, créé par suite de la suppression des octrois.

(2) Déduction faite des 35 1/2 p. c. du produit probable, affectés au fonds communal.

(3) Déduction faite des 41 1/2 p.c. du produit probable, soit 2,190,000 fr., attribués au fonds communal.

3. — Capitaux et revenus.

Chemin de fer	31,750,000
Télégraphes électriques	600,000
Domaines (valeurs capitales), forêts, dépendances des chemins de fer, établissements et services régis par l'État, produits divers, revenus des domaines	3,650,000
Produits divers des prisons, fonds des cautionnements, actes des commissariats maritimes, droit de chancellerie, de pilotage et de fanal, fabrication de monnaie de cuivre et de nickel	4,936,500
Chemin de fer rhénan. — Dividendes.	232,500
Part dans les bénéfices de la Banque nationale	350,000
Total des capitaux et revenus. .	40,936,500
4. — Remboursements	1,735,000
Total du budget. .	157,682,790
Fonds spécial. — Produits des ventes de biens domaniaux	100,000
Total général des recettes en 1864 .	157,782,790
Total général en 1863 .	156,046,790

II. — Finances provinciales.

Budgets sanctionnés pour 1861 à 1863. — Recettes :

	1862.	1863.	1864.
	—	—	—
Anvers . . . . fr.	500,784	522,339	504,102
Brabant	1,163,005	1,188,150	1,298,578
Flandre occidentale . . .	1,708,494	1,869,445	1,771,769
Flandre orientale	694,321	663,073	606,243
Hainaut	1,025,749	1,181,760	1,157,285
Liége	673,934	929,543	717,799
Limbourg	182,266	195,564	181,479
Luxembourg	352,305	366,608	458,846
Namur	419,409	440,097	567,431
Total.	6,720,267	7,356,559	7,254,532

VIII. — AGRICULTURE.

1. Pour le dénombrement des animaux domestiques, l'étendue des cultures, et leur produit par hectare, lors du recensement de 1856, voy. *l'Ann.* dernier.

2. Rendement moyen par hectare, en 1861, 1862 et 1863. En hectolitres.

	1861.	1862.	1863.
Froment. . .	18.48	19.73	22.17
Épeautre. . .	56.80	55.69	57.83
Seigle. . . .	19.88	18.93	22.85
Sarrasin . . .	25.36	25.53	16.52
Pommes de terre.	7.520 kilogr.	9,833 kilogr.	15,561 kil.

3. *Mercuriales.* — Prix moyen de l'hectolitre de froment et de seigle pendant les années 1862 et 1863.

MOIS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	1862.	1863.	1862.	1863.
Janvier . .	26.48	21.25	17.50	14.25
Février . .	25.58	20 99	17.15	14.01
Mars . . .	25.55	21.10	17.24	14.10

Avril . . .	25.26	21.42	17.34	14.38
Mai . . .	23.81	21.91	16.77	14.72
Juin . . .	23.75	22.88	16.41	14.81
Juillet . .	25.64	22.78	17.48	14.18
Août . . .	25.03	21.14	16.18	12.88
Septembre .	24.65	20.33	16.10	12.45
Octobre . .	23.50	19.32	15.67	12.09
Novembre .	22.48	18.72	15.13	11.85
Décembre .	21.55	18.64	14.61	11.65
Année entière.	24.44	20.87	16.46	13.44

IX. — INDUSTRIE.

I. — Industries soumises aux accises.

Période de 1851 à 1860.

1. — *Brasseries.*

Nombre des brasseries et contenance imposable, en milliers d'hectolitres.

	BRASSERIES.	CONTENANCE.
1851	2,875	3,239.4
1852	2,886	3,192.2
1853	2,850	3,075.4
1854	2,785	2,908.1
1855	2,705	2,931.5
1856	2,692	3,203.4
1857	2,671	3,566.2
1858	2,670	3,723.2
1859	2,730	3,815.2
1860	2,726	3,381.0
MOYENNE.	2,759	3,303.6

Comme le produit en bière est en moyenne double du nombre d'hectolitres de contenance imposable, on peut évaluer

à environ 7 millions d'hect. la quantité de bière fabriquée et consommée en Belgique ; les importations et les exportations se balancent à peu près. — La loi du 18 juillet 1860 a porté de 1 fr. 48 à 4 fr. le droit d'accise par hectolitre de cuve-matière.

Les *vinaigreries* artificielles en activité étaient, en 1860, au nombre de 99.

La recette effectuée par le trésor (principal et additionnels) du chef de la fabrication des bières et vinaigres flottait, dans la période dont nous parlons, entre un maximum de 7,880,751 fr. (1859) et un minimum de 5,926,685 fr. (1854). — D'après le recensement de 1856, les brasseries occupaient à cette époque 6540 travailleurs, dont 240 du sexe féminin.

2. — *Distilleries.*

Nombre des distilleries agricoles et non agricoles (division basée sur une différence dans le taux de l'accise), et leur contenance en milliers d'hectolitres :

	Distilleries agric.		Distilleries non agric.	
	Nombre.	Cont.	Nombre.	Cont.
1851	366	944.1	204	3,624.0
1852	333	747.2	188	2,677.8
1853	332	734.4	169	3,201.8
1854	258	602.1	192	2,899.5
1855	292	616.5	173	3,043.9
1856	268	599.0	162	3,091.9
1857	286	757.5	174	4,226.1
1858	297	803.6	184	4,228.8
1859	297	782.9	188	4,422.9
1860	295	735.4	188	4,385.2
MOYENNE.	302	734.2	182	3,580.7

On évalue, d'après ces bases, le chiffre moyen de la production de l'alcool en Belgique à 29.2 millions de litres.

Le droit perçu par le trésor du chef des eaux-de-vie indi-

gènes flotte entre le maximum de 8,615,097 fr. (1860) et le minimum de 4,050,835 fr. (1851)

En 1860, les importations de boissons distillées s'élevèrent à 3,219 hect., les exportations à 14,097 hect. (dont 4,679 pour l'île de Cuba).

3. — *Sauneries.*

Nombre des raffineries de sel : en 1852, 292; en 1859, 242.

Importation de sel brut : en 1851, 37.5 millions de kilogr., en 1860, 40.5 millions. — Droit perçu sur le sel et l'eau de mer en 1851, 4,356,425 fr. ; en 1860, 5,158,070 fr. — Le nombre des ouvriers occupés, en 1856, dans cette branche de travail était de 445.

4. — *Raffineries et fabriques de sucre.*

Les *raffineries de sucre* exotique et indigène étaient au commencement de la période au nombre de 50; en 1860, de 54 (sucre de canne 27, sucre de betterave 17, mixtes 10). En 1860, la quantité de sucre brut soumise au raffinage était de 36 millions de kilogr., dont 22 pour l'exportation.

Le nombre des *fabriques de sucre de betterave,* qui n'était que de 40 pendant la campagne de 1850 à 1851, s'est élevé à 65 pour la campagne de 1860 à 1861. Produits : en 1851-52, 7.1 millions; en 1855-56, 10.7, en 1860-61, 13.6 mill. de kilogr.

La consommation du sucre peut être évaluée, en Belgique, au minimum, à environ 17 millions de kilogr. par année (soit 3.5 kilogr. par individu).

Droit perçu, à titre d'accise, sur les sucres raffinés de canne et de betterave :

1851	fr.	3,058,702
1855	»	3,837,922
1860	»	5,589,028

Importation de sucres bruts (en millions) :

	1851	kilogr.	19.2	valeur, fr.	10.5
	1855	»	27.2	»	19.0
	1860	»	20.5	»	14.9
Moy.	1841-50	»	17.7	»	12.8

Exportation de sucres raffinés :

	1851	kilogr.	14.7	valeur, fr.	9.3
	1855	»	21.5	»	16.4
	1860	»	20.6	»	17.1
Moy.	1841-50	»	9.5	»	8.0

Le nombre des ouvriers occupés dans l'industrie sucrière s'élevait en 1856, à 1756 (dont 289 femmes).

II. — Industrie linière.

Mouvement commercial du lin et du chanvre bruts et teillés.

1. — Lin.

Années	Importation.		Exportation.	
	Quant. kil. (1)	Valeur. fr. (1)	Quant. kil.	Valeur. fr.
1851.	3,716	5,760	9,210	14,276
1853.	5,124	7,942	14,304	22,172
1855.	4,068	6,916	18,318	31,140
1857.	7,513	11,270	14,828	22,243
1858.	10,318	15,477	14,606	21,909
1859.	8,219	13,972	12,247	20,820
1860.	9,703	14,555	16,919	25,379
Moy. 1851-60	6,524	10,329	15,134	24,255
Moy. 1841-50	1,687	3,344	6,608	11,731

2. — Chanvre.

Moyenne	1841-50.	Imp.	932,000 kil.	Exp.	31,000 kil.
»	1851-60.	»	1,582,000 »	»	130,000 »

(1) En milliers de kilogr. ou de francs.

Filature. Le nombre des broches est aujourd'hui de plus de 180,000, réparties dans une trentaine d'établissements. Elles produisent annuellement plus de 9 millions de kilogr. de fils de lin de toute espèce. — L'importation de fils de lin ou de chanvre s'élevait en 1851 à 160,568 kil. (valeur 419,000 fr.); en 1860, elle était de 453,386 kil. (valeur 2,064,000 fr.). L'exportation, durant la même période, est montée de 1,196,289 kil. (valeur 4.2 millions) à 3,195,438 kil., d'une valeur de près de 15 millions de francs.

Tissage. — Les toiles à la main tendent à disparaître partout pour faire place aux toiles tissées en fils mécaniques, qui se vendent directement chez le fabricant entrepreneur. Cela fait que la quantité de pièces de toile vendues sur les marchés des deux Flandres, qui en 1850 était de 134,015, est descendue en 1860 à 45,950.

Importation et exportation de tissus de lin et de chanvre de toute espèce. En milliers de kilogr. et de fr.

Années.	Importation.		Exportation.	
	kil.	fr.	kil.	fr.
1841.	57.8	448	3,519	26,924
1845.	12.9	240	2,972	21,540
1850.	17.7	191	2,078	10,082
1855.	12.4	175	2,762	12,467
1860.	15.5	329	4,230	26,740

Exportation des tissus par pays. — Kilogrammes.

	1851.	1860.
France.	523,120	1,505,640
Pays-Bas	493,559	1,045,811
Zollverein . . .	154,649	612,765
Cuba	155,102	281,873
Villes hanséatiques.	68,834	318,532
Angleterre . . .	36,471	139,412
Suisse.	778	97,513

X. — COMMERCE.

I. — Mouvement commercial avec les pays étrangers.

1. *Aperçu des années* 1856 à 1862. Valeurs actuelles ou variables, exprimées en millions de francs (1). Commerce général et spécial.

A. — Importation.

ANNÉES.	ENTRÉES PAR TERRE.	ENTRÉES PAR MER.	TOTAL.	MISES EN CONSOMMATION
1856. . . .	592.7	334.7	927.4	435.5
1857. . . .	582.0	345.2	927.2	434.8
1858. . . .	515.2	285.7	800.9	440.2
1859. . . .	609.0	279.9	888.9	451.1
1860. . . .	587.4	336.4	923.8	516.7
1861. . . .	559.6	405.3	964.9	536.8
1862. . . .	645.0	382.9	1027.9	588.8

(1) Depuis 1862, l'administration a supprimé ses calculs sur les bases des valeurs permanentes ou anciennes, fixées en 1833,

B. — Exportation.

ANNÉES.	SORTIES PAR TERRE.	SORTIES PAR MER.	TOTAL.	DENRÉES ET MARCHANDISES BELGES.
—	—	—	—	—
1856. . . .	596.9	266.6	863.5	369.8
1857. . . .	623.4	268.6	892.0	414.3
1858. . . .	540.5	202.7	743.2	381.2
1859. . . .	577.4	276 0	853.4	413.3
1860. . . .	584.3	295.3	879.6	470.3
1861. . . .	612.2	233.6	845.8	433.6
1862. . . .	654.7	285.2	939.9	502.1

2. *Résumé du mouvement de* 1862 :

			DIFFÉRENCE EN P. C. DE 1862 AVEC 1861.
Commerce général.	Importation .	1027.9	+ 7
—	Exportation .	939.9	+ 11
	ENSEMBLE .	1967.8	+ 07
Commerce spécial.	Importation .	588.8	+ 6
—	Exportation .	502.1	+ 11
	ENSEMBLE .	1090.9	+ 8

Pour l'ensemble du mouvement commercial, la part proportionnelle des transports par terre et rivières est de 66 p. c., et celle des transports maritimes de 34 p. c. En 1861, ces parts respectives étaient de 64.7 p. c. et de 35.3 p. c. Il y a donc accroissement de 1.3 p. c. dans la quotité des transports par terre et rivières, et réduction d'une égale quotité dans celle des transports par mer. Si l'on remonte à 1852, on constate que les proportions étaient de 64.1 p. c. pour les transports par terre et rivières, et de 35.9 p. c. pour les transports maritimes. Il résulte de ces chiffres que les proportions, pour chacun de ces modes de transport, varient peu.

3. *Mouvement du commerce spécial en* 1862 *par pays* :

Valeurs exprimées en millions et milliers de francs.

Europe.

	IMPORTATION.	EXPORTATION.
	—	—
Russie.	31.465	6.505
Suède et Norwége . .	6.180	1.596
Danemark	4.432	0.691
Zollverein	69.671	59.782
Mecklembourg . . .	0.968	0.292
Villes hanséatiques .	5.615	15.119
Pays-Bas.	109.151	63.089
Angleterre	85.369	102.615
France	140.597	178.851
Portugal.	1.030	3.110
Espagne	3.658	7.949
Italie	1.850	13.842
Suisse.	2.561	10.509
Autriche.	1.750	2.280
États romains . . .	0.003	0.226
Grèce et son archipel .	0.015	0.940
Turquie et son archipel.	4.996	3.223
Afrique.		
Guinée et Sénégambie.	0.106	0.254
Égypte	4.138	0.750
Autres pays	0.283	0.597
Asie.		
Inde anglaise, Singapore et Chine. . .	5.564	0.314
Amérique.		
États-Unis	22.518	12.327
Mexique	0.047	0.037

	IMPORTATION.	EXPORTATION
	—	—
Cuba et Porto-Rico . . .	9.844	7.786
Possessions anglaises . .	0.127	0.390
Haïti et Vénézuela . . .	6.584	0.030
Brésil	12.772	2.732
Rio de la Plata	45.183	1.947
Chili et Pérou	12.477	4.539
TOTAUX. . .	588.754	502.120

Quant à l'ensemble des échanges (importations et exportations réunies), voici comment les principaux pays se rangaient, sous le rapport de l'importance des relations commerciales, en 1860, 1861 et 1862. Valeurs exprimées en millions de francs.

	1860.	1861.	1862.
	—	—	—
France	271.3	271.5	319.5
Angleterre	145.1	167.2	188.»
Pays-Bas	164.5	175.0	172.2
Zollverein	113.8	118.7	129.5

Ces quatre pays réunis absorbaient plus de 70 p. c. du chiffre total en 1860, plus de 72 p. c. en 1861, et 74 p. c. en 1862.

4. ***Résumé des principales marchandises importées et exportées pendant l'année*** **1862**. Valeurs exprimées en millions et milliers de francs.

MARCHANDISES	MISES EN CONSOMMATION.	MARCHANDISES BELGES EXPORTÉES.
—	—	—
Acier non ouvré. . . .	2.427	0.183
Armes portatives . . .	1.603	23.456
Bestiaux	21.479	13.851
Beurre frais et salé. . .	4.531	13.566

MARCHANDISES	MISES EN CONSOMMATION.	MARCHANDISES BELGES EXPORTÉES.
—	—	—
Bois de construction	15.343	1.749
Bois de teinture	1.572	0.590
Bois divers	1.262	0.804
Boissons distillées	0.351	0.705
Bonneterie	0.307	0.386
Café	33.688	0.006
Cendres gravelées	2.143	0.233
Chandelles et bougies	0.003	4.828
Chapeaux	0.541	1.083
Charbon de bois	0.005	1.059
Charbon de terre (houille)	1.202	52.913
Chaux	0.219	1.415
Chevaux et poulains	3.287	7.102
Chicorée, racines vertes etc.	0.029	1.726
Cire brute et blanchie	0.338	0.177
Coton en laine	17.154	»
Cuivre brut	5.851	3.673
Cuivre battu, étiré, etc.	1.450	0.666
Cuivre ouvré	0.656	0.242
Drogueries	1.561	0.331
Écorces à tan	1.047	2.167
Engrais	14.831	3.735
Faïences et porcelaines	1.266	0.990
Fer et minerai	3.045	3.559
Fer. Fontes brutes et vieux fer.	0.436	2.754
Fer. Battu, etc. clous	0.020	5.940
Fer. Battu, etc. tous autres	0.402	13.627
Ouvrages de fer	0.212	1.897
Filaments végétaux	32.040	54.090
Fils de lin et de chanvre	2.263	15.146
Fils de coton	3.345	7.015
Fils de laine	3.894	7.794
Fromages	2.171	0.735
Fruits	3.153	5.384
Graines oléagineuses	26.551	1.528
Graines non spéc. tarifées.	1.447	0.883
Grains, farine, pain, etc.	74.802	3.538

MARCHANDISES	MISES EN CONSOMMATION.	MARCHANDISES BELGES EXPORTÉES.
—	—	—
Graisses	4.296	2.999
Habillements et modes. .	1.549	1.716
Houblon	1.065	3.402
Huile de fabrique . . .	3.638	0.587
— de graines . . .	0.470	2.227
Laines.	56.259	11.529
Légumes verts et secs. .	1.752	0.266
Levure	0.580	0.173
Livres.	2.247	1.542
Machines et mécaniques .	3.233	19.350
Matières animales . . .	2.237	2.226
Mercerie et quincaillerie.	5.251	1.440
Métaux bruts, minéraux et terres	14.577	3.175
Meubles	0.349	1.074
Montres	2.043	0.016
Œufs	0.149	1.257
Or et argent battus, étirés et laminés.	1.385	0.022
Papier.	0.586	8.162
Passementerie	1.476	0.060
Peaux brutes.	34.137	23.773
Peaux apprêtées. . . .	5.213	1.842
Peaux ouvragées. . . .	0.172	1.331
Pierres { brutes et polies.	1.053	7.510
Pierres { ardoises. . .	0.638	0.222
Plomb.	3.154	5.091
Poissons	3.735	0.278
Pommes de terre . . .	4.423	0.732
Produits chimiques. . .	2.213	0.462
Récoltes et fourrages . .	0.580	0.541
Résines et bitumes. . .	15.288	3.133
Riz.	7.563	3 660
Rubanerie autre que de soie	0.498	0.073
Salpêtre	1.066	0.100
Sel brut	1.558	»
Sirops	0.010	0.456

MARCHANDISES	MISES EN CONSOMMATION.	MARCHANDISES BELGES EXPORTÉES.
—	—	—
Soies	4.147	0.648
Soufre	0.606	0.225
Sucres bruts	14.234	2.428
Sucres raffinés	0.073	15.537
Tabacs non fabriqués	10.148	0.094
Tabacs fabriqués	0.526	1.003
Tableaux	1.405	1.947
Teintures	5.780	1.474
Tissus de coton	4.641	15.742
» de laine	15.584	38.184
» de soie, rubans	16.254	0.481
» dentelles et tulles	1.710	3.220
» de lin et chanvre	0.548	29.132
Tourteaux	2.507	1.351
Végétaux	0.890	0.750
Verreries et cristalleries	0.875	10.839
Viandes	6.584	3.225
Vins	13.695	0.104
Voitures	0.096	3.773
Zinc brut	1.783	6.425
Zinc laminé	0.001	5.727
Autres articles	16.357	7.900
TOTAUX. . fr.	588.754	502.120

5. *Mouvement du transit.* — Le transit qui, en 1861, était de 309.2 millions de francs, s'est élevé, en 1862, à 437.7, soit une augmentation de 12 p. c.

6. *Mouvement de la navigation.*—Les transports maritimes ont eu lieu par 3,629 navires à l'entrée, et par 3,644 à la sortie, ensemble 7,273 arrivages et départs, y compris le mouvement de la navigation à vapeur. Les 3,629 navires entrés jaugeaient ensemble 694,800tx, dont 647,234 occupés par des marchandises; diminution sur 1861 de 11 p. c. quant au nombre des navires, de 11 p. c. quant au tonnage et de 12 p. c. quant au degré de chargement.

Le tonnage collectif des 3,644 navires sortis était de 696,773 t^x^, le chargement de 376,964 t^x^; diminution sur 1861, de 11 p. c. quant au nombre des navires, de 11 p. c. quant au tonnage. De ces 3,644 navires, 1,971 seulement sont sortis avec chargement; il y a sous ce rapport, comparativement à 1861, augmentation de 7 p. c. quant au nombre, de 11 p. c. quant au tonnage et de 14 p. c. quant au chargement.

Dans les 3,629 navires entrés, 1,226, soit 33.8 p. c., étaient des bâtiments à vapeur; le nombre des vapeurs sortis est de 1,231, soit 33.8 p. c. du total des navires.

7. Voici, pour les deux années 1861 et 1862, la part du pavillon belge et celle du pavillon anglais dans le mouvement général de la navigation à voiles et à vapeur. En p. c. :

	1861.		1862.	
ENTRÉE.	BELGE.	ANGLAIS.	BELGE.	ANGLAIS.
Nombre de navires.	11.7	37.1	16.2	39.5
Tonnage	10.4	33.6	10.3	36.1
Chargement . . .	9.5	31.5	9.5	33.7
SORTIE.				
Nombre de navires.	11.8	37.3	16.1	39.3
Tonnage	10.4	33.9	10.4	35.9
Chargement . . .	14.6	40.9	12.6	42.6

8. Le total des passagers entrés en Belgique en 1862, s'élève à 24,154 (Ostende, 15,178; Anvers, 8,976).

Le total des passagers embarqués s'élève à 25,618 (Ostende, 8,809, Anvers, 16,809). — En outre, on compte 3,072 émigrants embarqués à Anvers sur 37 navires; de ces derniers, 1,340 étaient destinés pour les États-Unis, 1,525 pour le Brésil et 207 pour le Rio de la Plata.

9. *Droits perçus.* — Les droits de douane perçus se sont élevés, en 1860, 1861 et 1862 :

	1860.	1861.	1862.
	—	—	—
Pour l'entrée à . fr.	15,760,794	15,850,898	15,780,952
Pour la sortie. . .	42,041	19,591	9,327
Pour le transit . .	4	»	»
Pour la navigation .	836,099	1,010,995	857,450
Ensemble. fr.	16,638,938	16,881,484	16,647,729

II. — Mouvement du port d'Anvers en 1862.

Pendant l'année 1862, il est entré au port d'Anvers 2,292 navires ayant ensemble 579,899 tonneaux, formant une moyenne de 253 tonneaux pour chaque navire. Voici, la répartition, d'après pavillon, de ces arrivages : belges 134 navires, français 239, américains 75, anglais 777, néerlandais 136, danois 140, suédois 47, norwégiens 167, hanovriens 95, prussiens 148, mecklembourgeois 60, oldenbourgeois 15, autrichiens 48, italiens 46, hambourgeois 68, brémois 18, espagnols 38, portugais 4, russes 24, grecs 1, argentins 8, chiliens 3 et jérusalémien 1.

Pendant l'année 1861, il nous était arrivé 2,778 navires portant ensemble un tonnage de 638,638 tonneaux, formant 230 tonnes en moyenne par navire.

Les départs du port d'Anvers, pendant l'année 1862, s'élèvent au nombre de 2,309 navires, dont 1,691 chargés et 618 sur lest. En voici la répartition : belges 119 ch., 9 sur lest ; français 203 ch., 34 sur lest ; américains 31 ch., 41 sur lest ; anglais 675 ch., 105 sur lest ; néerlandais 114 ch., 28 sur lest ; danois 89 ch., 64 sur lest ; suédois 22 ch., 23 sur lest, norwégiens 70 ch., 96 sur lest ; hanovriens 86 ch., 26 sur lest ; prussiens 92 ch., 55 sur lest ; mecklembourgeois

19 ch., 39 sur lest; oldenbourgeois 7 ch., 6 sur lest; autrichiens 25 ch., 19 sur lest; italiens 28 ch., 20 sur lest; hambourgeois 47 ch., 23 sur lest; brémois 12 ch., 7 sur lest; espagnols 36 ch , 1 sur lest; portugais 4 sur lest; russes 11 ch., 12 sur lest; grecs 1 sur lest; argentins 3 ch., 4 sur lest; chiliens 2 ch. et jérusalémien 1 sur lest.

Pendant l'année 1861, 2,786 navires avaient quitté notre port, dont 1,583 chargés et 1,203 sur lest.

La classification, en tonnage, des navires arrivés au port d'Anvers, pendant l'année 1862, se répartit comme suit : 25 navires de 50 tonneaux et au-dessous, 527 navires de 51 à 100 tonneaux, 375 navires de 101 à 150 tonneaux, 248 navires de 151 à 200 tonneaux, 219 navires de 201 à 250 tonneaux et 898 navires de 251 et au-dessus; ensemble 2,292 navires.

Voici la répartition, d'après pavillon, des navires qui se trouvaient dans le port d'Anvers au 31 décembre 1862 : belges 17, français 14, américains 12, anglais 21, néerlandais 34, danois 3, suédois 5, norwégiens 4, hanovriens 19, prussiens 9, mecklembourgeois 2, oldenbourgeois 4, autrichiens 6, italiens 2, hambourgeois 2, brémois 1, espagnols 4, russes 3, argentin 1 et chilien 1; ensemble 164 navires.

Au 31 décembre 1861, 152 navires se trouvaient dans notre port.

Les bateaux à vapeur ont fait ensemble, pendant l'année 1862, 479 voyages, avec 7,556 passagers et 921 chevaux. Tous ces steamers forment un total de 171,934 tonneaux.

En 1861, les bateaux à vapeur avaient opéré un même nombre de traversées, avec 7,283 passagers et 361 chevaux.

Pendant l'année 1862, il est entré dans le port d'Anvers 269 navires de divers ports du Nord, chargés de 2,014,262 planches et 58, 262 poutres.

En 1861, il était entré 378 navires avec 2,372,536 planches et 146,286 poutres (*Avenir*).

III. — PORT D'OSTENDE.

Voici le mouvement du port d'Ostende pendant l'année 1862 :

NAVIRES A LA SORTIE.

Navires de commerce sous pavillon	Nombre.	Tonnage.	Malles-postes, steamers de guerre, yachts, etc.	Tonnage.
Belge	98	15,084	404	29,612
Anglais	285	46,541	175	14,302
Hollandais	7	908	»	»
Hanovrien	10	1,159	»	»
Prussien	10	2,306	»	»
Danois	7	445	»	»
Français	3	202	»	»
Autrichien	1	263	»	»
Suédois	1	238	»	»
Mecklembourgeois . .	2	476	»	»
Norwégien	36	6,194	»	»
Hambourgeois . . .	1	44	»	»
Russe.	»	»	1	115
Totaux . .	461	73,860	580	44,029

NAVIRES A L'ENTRÉE.

Belge	100	15,838	404	29,612
Anglais	277	46,023	174	14,232
Prussien	9	2,150	»	»
Danois	5	355	»	»
Norwégien	38	6,690	»	»
Hollandais	6	776	»	»
Hanovrien	4	298	»	»
Français	6	379	»	»
Autrichien	1	263	»	»
Suédois	1	238	»	»

Mecklembourgeois. .	2	476	»	»
Hambourgeois . . .	1	44	»	»
Papenbourgeois . .	1	91	»	»
Russe.	»	»	1	115
Totaux . .	451	33,601	579	43,959

Le mouvement du port d'Ostende de l'exercice écoulé, comparé à celui de l'année 1861, offre une diminution de : 204 navires jaugeant ensemble 32,747 tonneaux à la sortie, et 200 navires jaugeant ensemble 30,468 tonneaux à l'entrée.

IV. — Marine marchande belge.

1. Effectif aux époques suivantes :

ANNÉES.	NAVIRES.		ENSEMBLE.	TONNAGE.
—	A voiles.	A vapeur.	—	—
1837 . . .	151	4	155	23,097
1842 . . .	145	7	152	27,864
1847 . . .	140	3	143	27,176
1852 . . .	155	5	160	35,012
1857 . . .	142	5	147	42,447
1859 . . .	131	4	135	37,191
1860 . . .	108	8	116	33,111
1861 . . .	103	8	111	31,736
1862 . . .	96	7	103	28,947

Les 103 navires existant en 1862 se répartissent ainsi :

Port d'Anvers	57,	tonnage	19,933
— d'Ostende	31	—	6,330
— de Bruges	7	—	1,533
— de Gand	4	—	1,717
— de Louvain.	2	—	256
— de Bruxelles	1	—	116
— de Nieuport	1	—	62

V. — Pêche maritime.

Pêche de la morue :

1838.	.	armements	93,	produits	: kil.	1,504,000
1861.	.	—	182,	—	»	2,366,601
1862.	.	—	186,	—	»	2,611,077

La petite *pêche du hareng* (1) s'est faite, en 1862, par 14 chaloupes et n'a produit qu'une valeur de 35,896 francs.

En 1862, 268 chaloupes ont été armées pour la *pêche de marée* et ont rapporté pour une valeur de 1,238,859 francs.

Des 277 bateaux (d'un tonnage collectif de 8,783) existant en 1862, 171 appartenaient à Ostende, 48 à Blankenberghe, 25 à Heyst, 13 à la Panne, 9 à Nieuport et 11 à Anvers. Le nombre collectif des hommes d'équipage était de 1,804.

(1) Il n'y a pas eu d'armements pour la grande pêche du hareng pendant les années 1857 à 1860. En 1861 il y en a eu 1, qui a rapporté 22,108 kilog.; en 1862, il y en a eu 3, qui ont rapporté 47,850 kilogrammes.

XI. — VOIES DE COMMUNICATION.

I. — Chemins de fer.

1. *Développement* au 1er janvier 1863 :

a.) — *Exploités par l'État.*

Ligne du Nord.

	Mètres.	
Bruxelles à Anvers	43,795	
Raccordement du chemin de fer de l'État à l'Escaut et au Kattendyk	4,637	
De la station de Bruxelles (Allée-Verte) à l'excentrique	587	
Embranchements à la sortie de la station de l'Allée-Verte à Bruxelles	1,187	
De Contich à Lierre	6,559	
		56,745
A reporter		56,745

	Report.	56,745

Ligne de l'Ouest.

Malines à Ostende	122,349	
Gand à la frontière de France. . . .	58,722	
Mouscron à Tournai.	19,135	
*Tournai à Jurbise	47,506	
*Dendre-et-Waes (Ath à Lokeren) . .	74,112	
*Bruxelles à Gand par Alost	34,171	
Bureau de Bruges au bassin	2,675	
Station de Gand à l'entrepôt. . . .	2,348	
		361,018

Ligne de l'Est.

Malines à la frontière de Prusse . . .	133,176	
Station de Louvain au bassin. . . .	972	
Bureau de Liége à la Meuse	716	
		134,864

Ligne du Midi.

Bruxelles à la frontière de France . .	80,671	
Braine-le-Comte à Namur	78,590	
Bruxelles (Allée-Verte) à Bruxelles (Midi)	2,782	
Bureau de Namur à la Meuse. . . .	1,191	
*Mons à Manage.	32,745	
		195,979
	TOTAL.	748,606

De ce total des chemins exploités par l'État, 558,885 mètres ont été construits par l'État, 189,721 (voir les sections marquées par un astérisque) par des compagnies (1).

(1) Indépendamment des voies principales renseignées ci-dessus, il existe beaucoup de *voies accessoires* pour les évitements et les raccordements dans les stations. Ces voies accessoires mesuraient, au 31 décembre 1858, un développement de 225 kilomètres.

b.) — *Exploités par des compagnies*, à la date du 1er janvier 1863 :

	Mètres.
Landen à Saint-Trond	10,220
Flandre occidentale et embranchements.	120,988
Manage à Wavre	41,091
Est-Belge.	128,164
Charleroi à Erquelinnes	26,500
Entre-Sambre-et-Meuse	105,574
Anvers à Gand	49,690
Anvers à Rotterdam (partie belge). . .	28,573
Lierre à Turnhout	37,373
Saint-Trond à la frontière néerlandaise .	42,641
Pepinster à Spa.	12,119
Grand-Luxembourg	207,389
Arlon vers Longwy	10,322
Namur à Liége	73,444
Namur à Dinant	27,539
Hainaut-Flandres (Saint-Ghislain-Gand).	75,822
Mons à Hautmont (partie belge). . . .	14,529
Erquelinnes aux Écaussines.	35,727
Lichtervelde à Furnes.	33,847
Marienbourg à Momignies	29,094
Eecloo vers Bruges.	9,650
Eecloo à Gand	19,021
Liége-Maestricht (partie belge). . . .	18,184
Total.	1,157,501
Lignes exploitées par l'État.	748,606
Total général du réseau belge.	1,906,107 (1)

Ce total accuse, sur celui de l'an dernier, un accroissement de 81 kilomètres 954 mètres, applicable, savoir :

(1) Soit 381.2 lieues de 5 kilom. — Ne sont pas compris dans ce total les chemins de fer industriels.

1. A la section d'Arlon à Athus, dans la direction de Longwy (ouverture, 1er avril 1862)	10,322
2. Voies ouvertes entre Châtelineau et Charleroi (Est-belge).	5,885
3. » » entre Morialmé et Givet (Est-Belge) . .	28,560
4. Section de Namur à Dinant (10 nov. 1862)	27,539
5. » d'Eecloo à Maldeghem (16 nov. 1862)	9,650
Total. . .	81,954

Voici comment le total renseigné pour 1862 se décompose à un autre point de vue :

Chemins de fer construits et exploités par l'État.	558,885
— construits par des compagnies et exploités par l'État	189,721
— construits et exploités par des compagnies. .	1,147,281
— construits par l'État et exploités par des compagnies.	10,220
Somme égale. .	1,906,107

2. *Dépenses de premier établissement des chemins construits par l'État*. Elles s'élevaient, à la date du 31 décembre 1862, à 202,304,554 francs, ce qui fait ressortir le coût moyen d'un kilomètre de chemin à 355,478 francs, savoir :

Route proprement dite . . . . . . fr.	231,831
Stations et dépendances	45,077
Dépenses générales.	9,155
Matériel des transports	69,415
Total.	355,478

3. *Exploitation de l'État* en 1862. Longueur moyenne exploitée pendant l'année : 748,606 mètres.

Recettes . . . . fr.	32,548,265
Dépenses.	14,898,474
Recette nette	17,649,791

soit 54.23 (en 1861, 54.97) p. c. du produit total.

Par kilomètre de voie :

	1860.	1861.	1862.
Recette brute . . . fr.	39,636	42,655	43,478
Dépenses	19,003	19,451	19,901
Recette nette . . .	20,633	23,204	23,577

4. *Détail des recettes de* 1862 :

		Pour cent de la recette totale.
Voyageurs . . . . fr.	12,408,172	38.12
Bagages	548,593	1.68
Petites marchandises .	2,036,251	6.26
Grosses marchandises .	16,408,558	50.42
Finances	113,376	0.35
Équipages.	14,919	0.05
Chevaux et bestiaux .	404,918	1.24
Produits extraordin. .	613,497	1.88
Total.	32,548,265	100.00

5. *Détail des dépenses de* 1862 :

		Pour cent.
Voies et travaux. . . fr.	4,117,234	27.12
Traction et arsenal . .	6,764,238	44.55
Transports.	3,783,341	24.92
Services en général (1).	474,832	3.13
Régie	42,217	0.28
	15,181,867 (2)	100.00

(1) Non compris le personnel de l'administration centrale.

(2) Dans ce total figurent 283,393 fr. pour frais d'amélioration et de parachèvement, non prélevés sur le budget, et non compris dans le total porté au § 3.

6. *Mouvement des marchandises et des voyageurs* en 1861 et 1862.

		1861	1862.
Voyageurs	1re classe.	677,542	690,280
	2e —	1,185,554	1,230,859
	3e —	5,799,800	5,984,302
	extraordinaires	186,698	226,244
Bagages.	Colis taxés au minimum	116,855	114,238
	Quint. taxés au poids	101,060	105,247
Équipages		327	309
Animaux (expéditions)		22,500	21,894
Finances (groups)		317,297	297,080
Petits paquets (quintaux).		24,745	27,072
Petites marchandises (quintaux)		961,674	958,073
Grosses marchandises (tonnes)		4,105,029	4,276,480

7. *Transit et services internationaux*. Produit en 1862 :

Services internationaux.	fr.	5,612,612
Transit		1,231,938
	TOTAL.	6,844,550

Le produit de 1862 constitue 21.03 p. c. de la recette brute (celui de 1861, 20.11 p. c.).

8. *Accidents* en 1861, sur 8,131,685 voyageurs :

Voyageurs tués par le fait du service	0
— par leur propre fait.	0
— blessés par le fait du service.	1
— par leur propre fait.	2
Agents de l'administration tués	12
— blessés	34
Personnes circulant sur la voie, tuées	14
— blessées	7

Total des tués, 26 ; des blessés, 44 ; des accidents, 70.

9. *Chemins de fer des compagnies. — Exploitation de* 1860 :

		RECETTES BRUTES.	RECETTES NETTES.
		—	—
Lierre à Turnhout . . .	fr.	400,151 (1)	190,715
Est belge.		2,193,327	982,751
Manage à Wavre		560,650 (2)	161,749
Flandre occidentale		1,431,817 (3)	668,136
Lichtervelde à Furnes. . . .		321,779 (4)	174,604
Entre-Sambre-et-Meuse . . .		1,787,485 (5)	843,254
Namur à Liége . . . . . / Charleroi à Erquelinnes . .		4,510,184	2,591,948
Pepinster à Spa		265,264	141,208
Hainaut et Flandres		170,276	53,475
Anvers à Rotterdam		1,334,399	536,421
Anvers à Gand		774,228	375,901
Dendre-et-Waes et Bruxelles vers Gand		1,167,966	1,154,645
Tournai à Jurbise et Landen à Hasselt		800,284	744,061
Landen à Aix-la-Chapelle . .		919,915	371,795
Mons à Hautmont et de Saint-Ghislain		1,485,166	579,907
Chimay		139,028	3,356
Centre.		505,223	152,823
Grand-Luxembourg et canal de l'Ourthe		3,545,307	1,795,192

II. — Télégraphes

1. Des 1,301,000 fr. mis successivement à la disposition du gouvernement, il avait été dépensé à la date du 1er janvier 1863, 1,086,418 fr.

(1) Somme payée par le gouvernement du chef de la garantie, fr. 144,978
(2) — — — » 180,875
(3) — — — » 232,000
(4) — — — » 200,000
(5) — — — » 164,154

Cette somme se décompose de la manière suivante :

Établissement de 1,831 kilom. de lignes, comprenant un développement de 4,597 kilom. de fils . . . . fr.	665,206
Achat d'appareils, piles, mobiliers, etc .	276,923
Rachat des lignes concédées de Bruxelles à Anvers et de Verviers à la frontière de Prusse (59 kilom. comprenant 206 kilom. de fils)	72,000
Part dans l'indemnité accordée au docteur Morse par les gouvernements européens	16,172
Approvisionnements divers	56,116
TOTAL. .	1,086,418

Le coût d'un kilomètre de fil revient ainsi à fr. 214-50 c. en moyenne.

2. *Exploitation* en 1862 :

Recettes brutes . . . . fr.	605,044
Dépenses	405,300
Revenu net fr.	199,744

ou 18 p. c. du capital engagé.

La recette nette effectuée depuis la mise en exploitation (1850) dépasse de 1,108,935 fr. les frais de premier établissement.

3. *Nombre des dépêches :*

Le nombre des télégrammes de toute espèce avait été, en 1861, de 268,968; il s'est élevé en 1862 à 291,787, soit 22,819 dépêches ou 8.5 p. c. d'augmentation.

Le produit moyen, par télégramme, a baissé ; de fr. 2-19 qu'il était en 1861, on le trouve à fr. 2-07 en 1862.

L'effet des réductions de tarif sur le montant total du produit a continué à être compensé par un accroissement dans le mouvement des correspondances.

Les télégrammes se répartissent comme suit, quant à la nature et à l'objet des correspondances :

	SERVICE	
	INTÉRIEUR.	INTERNATIONAL.
Transactions commerciales	p. c. 43	63
Nouvelles de bourse	9	21
Affaires privées	45	12
Correspondances des journaux . . .	2	2
Correspondances des gouvernements .	1	2
	100	100

4. Les chiffres suivants indiquent le mouvement des correspondances privées, depuis 1850, et la recette moyenne par télégramme :

	DÉPÊCHES	PRODUIT MOYEN.
	—	—
1850-51	14,025	fr. 6.32
1852	27,217	6.09
1853	52,050	5.10
1854	60,415	4.65
1855	61,443	4.33
1856	99,273	3.62
1857	119,050	3.42
1858	145,726	2.89
1859	196,240	2.57
1860	225,819	2.34
1861	268,968	2 19
1862	291,787	2.07

5. *Nombre des bureaux*. Au 31 décembre 1858 : 75 ; au 31 décembre 1861 : 165 ; au 31 déc. 1862 : 196.

XII. — DÉTAILS SUR BRUXELLES.

1. La *population* de la ville de Bruxelles, qui était de 153,882 hab. (1) au 31 décembre 1856 et de 177,954 au 31 décembre 1861, s'est élevée pendant l'année suivante au chiffre de 181,799.

2. *Chiffre de la population au* 31 *décembre des années suivantes* :

1851 . .	136,997	1857 . .	159,188
1852 . .	139,918 (2)	1858 . .	163,499
1853 . .	145,638	1859 . .	169,640
1854 . .	147,690	1860 . .	174,829
1855 . .	149,900	1861 . .	177,954
1856 . .	153,882	1862 . .	181,799

3. Dénombrement de la population de Bruxelles au 1er janvier 1857, par sexe et par état civil, par profession et par origine, voyez *Annuaire* de 1859, pp. 228 et 229.

4. *Mouvement de la population dans les dix années de* 1853 *à* 1862 :

	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT DES NAISS.
1853 . . .	5,268	4,057	1,211
1854 . . .	5,493	4,514	979
1855 . . .	5,209	4,857	352

(1) Chiffre rectifié du recensement.

(2) Annexion du quartier Léopold.

	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT DES NAISS.
1856 . . .	5,553	4,308	1,245
1857 . . .	5,600	4,343	935
1858 . . .	5,562	4,622	940
1859 . . .	5,802	4,686	1,116
1860 . . .	5,663	4,268	1,395
1861 . . .	5,850	5,270	580
1862 . . .	5,622	4,422	1,200 (1)

Le nombre des *naissances illégitimes,* relativement au total des naissances, a été en

1852 de 33 p. c.		1857 de 26 p. c.	
1853 » 29 »		1858 » 25 »	
1854 » 29 »		1859 » 23 »	
1855 » 29 »		1860 » 24 »	
1856 » 28 »		1861 » 23 »	

5. *Finances communales.* Budgets de 1863 et de 1864.

Recettes.

		1863.	1864.
Recettes ordinaires.	Recettes arriérées et boni. fr.	292,204	260,734
	Impôts (2)	3,396,166	3,398,166
	Propriétés (3)	1,201,800	1,178,850
	Indemnités (4)	128,535	126,495
	Subsides.	135,250	128,000
	Créances et dotations (5).	326,175	313,259
	Amendes.	15,000	15,000
	Recettes pour ordre . .	63,200	51,200
Recettes extraordinaires (6).		20,281,000	9,319,839
	TOTAUX.	25,839,330	14,791,043

(1) En 1863, les naissances ont été de 5921, les décès de 5145 ; excédant des naissances 776.

(2) Centimes additionnels, droits des indigents, taxe sur les chiens, part dans le fonds communal créé par l'État.

(3) Droits de navigation sur le canal, abatage, marchés, entrepôts, concession d'eau, loyers, etc.

(4) Produits du poids public, de la minque aux poissons, des écoles moyennes et primaires, etc.

(5) Ici figure la rente de 300,000 fr. à charge de l'État.

(6) Vente de terrains, subsides temporaires, emprunts.

Dépenses.

		1863.	1864.
		—	—
Dépenses ordinaires.	Administration communale	256,000	346,900
	Taxes communales	71,083	36,376
	Propriétés communales	136,000	136,400
	Sûreté publique, éclairage	757,106	768,988
	Salubrité publique	449,170	456,320
	Voirie	185,000	205,000
	Instruction publique, sciences et beaux-arts	375,100	415,050
	Commerce et navigation	52,544	56,644
	Culte	67,847	50,947
	Charité publique	389,380	384,380
	Dotation et dette	1,976,740	1,956,861
	Dépenses pour ordre	63,200	51,200
Dépenses extraordinaires (1)		20,865,457	9,712,224
Dépenses facultatives (2)		192,610	212,110
	Totaux.	25,837,238	14,789,400

6. *Particularités météorologiques*. Année 1863 (décembre 1862 à novembre 1863).

Pression atmosphérique. Hauteur du baromètre :

Maximum absolu : 774.09 millimètres (16 février.)
Minimum absolu : 732.60 — (22 sept.)

Température centigrade :

Maximum absolu . 30.6 (25 juin.)
Minimum absolu : — 2.9 (30 nov.)

Quantité d'eau recueillie : 576.92, dont 563.73 de pluie et 13.19 de neige.

(1) Remboursement de rentes perpétuelles, travaux publics.
(2) Subsides et encouragements, université libre, théâtres, fêtes publiques.

Nombre de jours de

	ANNÉES			
	1860.	1861.	1862.	1863.
	—	—	—	—
Pluie	201	184	187	184
Grêle	24	9	9	6
Neige	41	28	21	12
Gelée	50	46	51	14
Tonnerre	17	29	22	13
Brouillard	55	46	68	91
Ciel entièrement couvert	17	17	35	14
Ciel sans nuages	7	10	3	3

TROISIÈME PARTIE.

HISTORIQUE.

I. — POUVOIR EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF

(MARS 1864).

I. — Conseil des ministres.

Intérieur. — Alph. Vandenpeereboom, représentant d'Ypres, 27 octobre 1861.

Justice. — V. Tesch, représentant d'Arlon, 9 novembre 1857.

Affaires étrangères. — Ch. Rogier, représentant de Tournai, 27 octobre 1861.

Finances. — W. Frère-Orban, représentant de Liége, 27 octobre 1861.

Travaux publics. — J. Vanderstichelen, représentant de Gand, 14 janvier 1859.

Guerre. — Baron Chazal, lieutenant-général, 6 avril 1859.

Ce cabinet est la continuation de celui qui avait été formé le 9 novembre 1857 par M. Rogier après la retraite de MM. De Decker et Vilain XIIII, et de leurs collègues. Il s'est modifié successivement : 1° par la mort de M. Partoes, ministre des travaux publics (12 octobre 1858), remplacé par M. Vanderstichelen, le 14 janvier 1859 ; 2° par la retraite du ministre de la guerre, le général Berten (mars 1859), remplacé par le général baron Chazal ; 3° par la retraite de M. le baron de Vrière, ministre des affaires étrangères, le 27 octobre 1861, remplacé par le ministre de l'intérieur, M. Rogier, lequel est remplacé, au département de l'intérieur, par M. Alph. Vandenpeereboom. — M. Frère-Orban, nommé dès la constitution du cabinet, s'était retiré le 8 juin 1861, mais il n'avait point encore été remplacé, quand il fut appelé à reprendre ses anciennes fonctions, le 27 octobre suivant.

Le cabinet, ayant offert sa démission au Roi, le 14 janvier 1864, n'était pas encore remplacé, au moment de livrer ces feuilles à l'impression.

II. — Chambre des Représentants. (1)

I. — Anvers (11 membres).

ARROND.			
Anvers.	—	*Dubois.*	9 juin 1863.
		D'Hane.	9 juin 1863.
		Hayez.	9 juin 1863.
		De Laet.	9 juin 1863.
		Jacobs.	9 juin 1863.
Malines.	—	*Van den Branden de Reeth* (b^on^), 13 juin 1848.	
		Notelteirs, 10 décembre 1857.	
		Ursel (comte d'), 10 décembre 1857.	

(1) Nous avons imprimé les membres de la droite en caractères italiques. La date se rapporte à l'époque depuis laquelle les membres n'ont pas discontinué de siéger.

ARROND.

Turnhout. — *Coomans*, 13 juin 1848.
de Mérode-Westerloo (comte), 11 juin 1850.
Nothomb, 14 juin 1859.

II. — Brabant (19 membres).

Bruxelles. — Orts. . . } 13 juin 1848.
Prévinaire. }
Defré, 5 juillet 1858.
Goblet (comte L.), 13 décembre 1858.
Guillery. . }
De Rongé . }
Pirson . . }
Van Volxem } 14 juin 1859.
Jamar . . }
Hymans. . }
Van Humbeeck, 18 mai 1860.
Louvain. — *Landeloos,* 11 juin 1850.
Beeckman, 19 janvier 1860.
Schollaert, 1er avril 1863.
Delcour, 9 juin 1863.
Nivelles. — Nelis, 10 décembre 1857.
Snoy, 14 juin 1859.
Mascart, 9 juin 1863.
Le Hardy de Beaulieu, 6 octobre 1863.

III. — Flandre occidentale (16 membres).

Bruges. — *Soenens,* 9 juin 1863.
Visart, 12 janvier 1864.
Declercq, 12 janvier 1864.

ARROND.	
Courtrai.	— *De Haerne,* 29 février 1844.
	Tack, 13 juin 1854.
	Dumortier (Henri), 10 décembre 1857.
Dixmude.	— *De Coninck,* 9 juin 1863.
Furnes.	— *De Smedt,* 10 décembre 1857.
Ostende.	— Van Iseghem, 13 juin 1848.
Roulers.	— *Rodenbach,* 29 août 1831.
	Dumortier (Barth.), 13 juin 1848.
Thielt.	— *Le Bailly de Tilleghem* (baron), 13 juin 1848.
	De Muelenaere (Gust.), 3 septembre 1862.
Ypres.	— *Van Renynghe,* 8 juin 1847.
	Vandenpeereboom (Alph.), 13 juin 1848.
	De Florisone, 14 juin 1859.

IV. — Flandre orientale (20 membres).

Alost.	— *De Naeyer*	8 juin 1852.
	De Ruddere de te Lokeren.	
	Cumont-Declercq, 11 juin 1861.	
Audenarde.	— *Magherman* . .	8 juin 1852.
	Thienpont . .	
	Vanderdonckt .	
Eecloo.	— *Kervyn de Lettenhove,* 11 juin 1861.	
Gand.	— Vandenpeereboom (Ernest).	10 déc. 1857.
	Jacquemyns	
	Vanderstichelen	
	De Baets	11 juin 1861.
	Kervyn de Volkaersbeke	
	Coppens	
	De Kerckhove-de Limon, 9 juin 1863.	
St-Nicolas.	— *Janssens.* . . .	8 juin 1852.
	Van Overloop .	

ARROND.

St-Nicolas. — *Verwilghen*, 10 décembre 1857.
Termonde. — *De Decker*, 19 décembre 1839.
Vermeire, 13 juin 1848.
Van den Broucke de Terbecq (b[on]) 10 déc. 1857.

V. — HAINAUT (20 membres).

Ath. — Jouret (Martin), 13 juin 1848.
Frison, 10 décembre 1857.
Charleroi. — Pirmez. . . } 10 décembre 1857.
Sabatier . . }
Lebeau (Charles) }
Dechamps, 14 juin 1859.
Mons. — Lange, 11 juin 1839.
Laubry, 8 juin 1852.
De Brouckere, 10 juin 1856.
Dolez, 10 décembre 1857.
Carlier, 14 juin 1859.
Soignies. — *Faignart*, 8 juin 1847.
Ansiau, 13 juin 1848.
Jouret (Joseph), 10 décembre 1857.
Thuin. — De Paul, 10 juin 1856.
Van Leempoel (vicomte), 7 juin 1858.
Tournai. — Allard, 26 juillet 1848.
Crombez, 10 juin 1856.
Bara, 1[er] septembre 1862.
Rogier, 10 septembre 1863.

VI. — LIÉGE (13 membres).

Huy. — Lebeau (Joseph), 13 juin 1848.
De Macar, 30 avril 1863.

ARROND.

Liége. — Lesoinne, 13 juin 1843.
Frère-Orban, 8 juin 1847.
De Bronckart, 3 mars 1853.
Muller, 21 mars 1858.
Grandgagnage, 14 juin 1859.
Mouton, 13 août 1860.
Braconier-Lamarche, 14 février 1861.

Verviers. — David. . } 8 juin 1847.
Moreau . }
Grosfils, 10 juin 1856.

Waremme. — Delexhy, 10 juin 1856.

VII. — LIMBOURG (5 membres)

Hasselt. — *De Theux* (comte), 29 août 1831.
Thonissen, 5 août 1863.

Maeseyck. — *Vilain XIIII* (vicomte), 13 juin 1848.

Tongres. — De Renesse (comte). } 13 juin 1848.
Julliot . . . . }

VIII. — LUXEMBOURG (5 membres).

Arlon. — Tesch, 13 juin 1848.
Bastogne. — *Van Hoorde,* 9 juin 1863 (1).
Marche. — Orban, 10 décembre 1857.
Neufchâteau — Demoor, 13 juin 1854.
Virton. — Bouvier, 9 juin 1863.

IX. — NAMUR (7 membres).

Dinant. — *De Liedekerke-Beauffort,* 8 juin 1847.

(1) Son élection n'était pas encore validée au moment de mettre sous presse.

ARROND.

Dinant. — *Thibaut,* 14 juin 1859.
Namur. — *Moncheur,* 13 juin 1848.
Wasseige . . ⎫
Royer-De Behr. ⎬ 14 juin 1859.
De Montpellier. ⎭
Philippeville.— De Baillet-Latour (comte), 21 janvier 1841.

Ordre d'ancienneté des membres actuels.

1831 MM. Jos. Lebeau, Rodenbach et De Theux.
1839 — De Decker, Lange et Vilain XIIII (1).
1841 — De Baillet-Latour.
1843 — Lesoinne.
1844 — De Haerne (2).
1847 — David, Faignart, Frère-Orban, de Liedekerke, Moreau et Van Renynghe.
1848 — Allard, Ansiau, Coomans, Barth. Dumortier (3), Jouret (Martin), Julliot, Le Bailly de Tilleghem, Moncheur, Orts, Prévinaire, De Renesse (4), Tesch, Van den Branden de Reeth, Alph. Vandenpeereboom, Van Iseghem et Vermeire.
1850 — Landeloos et de Mérode-Westerloo.
1852 — Janssens, Laubry, Magherman, de Naeyer (5), De Ruddere de te Lokeren, Thienpont, Vanderdonckt, Van Overloop.
1853 — De Bronckart.
1854 — De Moor et Tack.

(1) Ancien membre pour Saint-Nicolas de 1831 à 1836.
(2) Ancien membre pour Roulers de 1831 à 1833.
(3) Ancien membre pour Tournai de 1831 à 1847.
(4) Ancien membre pour Maestricht de 1832 à 1839, et pour Tongres de 1839 à 1847.
(5) Ancien membre pour Alost de 1841 à 1847.

1856 — De Brouckere (1), Crombez, Delexhy, Grosfils, De Paul, Rogier (2).

1857 — Dolez (3), Dumortier (Henri), Frison, Jacquemyns, Jouret (Jos.), Lebeau (Ch.), Nelis, Notelteirs, Orban, Pirmez, Sabatier, De Smedt, d'Ursel, Van den Broucke de Terbecq (4), Ern. Vandenpeereboom (5), Vanderstichelen, Verwilghen.

1858 — Defré, Goblet, Muller et Van Leempoel.

1859 — Carlier, Dechamps (6), De Florisone, Grandgagnage, Guillery, Hymans, Jamar, de Montpellier, Nothomb, Pirson (7), Royer-de Behr, de Rongé, Snoy, Thibaut (8), Van Volxem et Wasseige (9).

1860 — Beeckman, Mouton et Van Humbeeck.

1861 — Braconier, Coppens, De Baets, Cumont (10), Kervyn de Lettenhove et Kervyn de Volkaersbeke.

1862 — Bara, G. de Muelenaere.

1863 — Dubois, d'Hane, Hayez, De Laet, Jacobs, Schollaert, Delcour, Mascart (11), Le Hardy de Beaulieu, Soenens, De Coninck, De Kerckhove, de Macar, Van Hoorde, Bouvier.

1864 — Visart, Declercq.

Dans le cours de l'année 1863, la Chambre a perdu par la mort : MM. Carlier d'Autrebande (Huy), Van Bockel (Lou-

(1) Ancien membre pour Ruremonde de 1831 à 1838, et pour Bruxelles, de 1838 à 1849.

(2) Ancien membre pour Turnhout de 1831 à 1837, pour Anvers, de 1837 à 1854, pour Bruxelles, de 1856 à 1857, de nouveau pour Anvers de 1857 à 1863, depuis 1863 pour Tournai.

(3) Ancien membre pour le même arrondissement de 1836 à 1852.

(4) Ancien membre pour le même arrondissement de 1831 à 1848.

(5) Ancien membre pour Courtrai de 1848 à 1854.

(6) Ancien membre pour Ath de 1834 à 1847, et pour Charleroi, de 1847 à 1857.

(7) Ancien membre pour Dinant, de 1843 à 1848.

(8) Ancien membre pour le même arrondissement, de 1848 à 1857.

(9) Ancien membre pour le même arrondissement de 1854 à 1857.

(10) Ancien membre pour Alost, de 1848 à 1852.

(11) Ancien membre pour Nivelles, de 1848 à 1859.

vain), Pierre (Virton) et De Chentinnes (Nivelles); par suite de démission ou de désistement : MM. Vervoort (Anvers), Van de Woestyne (Gand), Dupret (Tournai; mort quelques jours après), De Man d'Attenrode (Louvain; élu sénateur); par suite de non-renouvellement de leur mandat aux élections générales : MM. Loos, de Boe et de Gottal (Anvers), Mercier (Nivelles), De Breyne (Dixmude), d'Hoffschmidt (Bastogne), Devaux (Bruges).

Dans le nombre des membres actuels de la Chambre on n'en compte plus que 8 qui aient fait partie du Congrès national; ce sont : MM. de Brouckere, de Haerne, Lebeau (Jos.), Rodenbach, Rogier, de Theux, Van den Broucke de Terbecq et Vilain XIIII.

BUREAU DE LA CHAMBRE EN 1863-64.

Président : E. Vandenpeereboom (15 déc. 1863).

Vice-Présidents : Moreau (23 novembre 1860). Crombez (15 déc. 1863).

Secrétaires : De Florisone (9 novembre 1859), De Moor (17 déc. 1857), Thienpont (14 nov. 1861) et Van Humbeeck (15 déc. 1863).

Questeurs : De Baillet-Latour (11 nov. 1847) et Allard (19 juillet 1859).

III. — **Sénat.**

Sénateur de droit : le duc de Brabant, héritier présomptif de la couronne, 9 avril 1853.

I. — Anvers (6 membres).

ARROND.

Anvers. — Michiels, 27 septembre 1851.
Joostens, 14 juin 1859.
Osy, 9 juin 1863.

Malines. — *De Cannaert d'Hamale,* 14 février 1861.
D'Ursel (duc), 7 avril 1862.

ARROND.

Turnhout. — *Gillès de s'Gravenwezel,* 13 juin 1848.

II. — Brabant. (10 membres).

Bruxelles. — Van Schoor, 8 juin 1847.
Lauwers, 27 septembre 1851.
Stiellemans, Hanssens } 30 janvier 1857.
Fortamps, 14 juin 1859.
Bischoffsheim, 27 février 1862.

Louvain. — *D'Overschie de Neeryssche* (baron), 5 décembre 1856.
De Man d'Attenrode, 9 juin 1863.

Nivelles. — Mosselman du Chênoy, 12 janvier 1847.
Zaman, 8 juin 1858.

III. — Flandre occidentale (8 membres).

Bruges. — Boyaval, 14 juin 1859.
Courtrai. — *Béthune* (baron), 27 novembre 1845.
Vergauwen (F.-J.), 13 juin 1854.
Dixmude. — Van Woumen, 8 juin 1847.
Furnes et *Ostende.*—Du Bus (vicomte), 14 juin 1859.
Roulers. — *De Robiano* (comte Maurice J.), 14 juin 1859.
Thielt. — *D'Anethan* (baron), 3 août 1849.
Ypres. — Mazeman de Couthove (baron), 14 juin 1859.

IV. — Flandre orientale (10 membres).

Alost. — *Dellafaille* (baron), 27 septembre 1851.
H. Van de Woestyne (baron), 30 janvier 1858.
Audenarde. — *De Rodes* (marquis), 29 août 1831.
Eccloo. — *T'Kint de Naeyer,* 8 sept. 1862.
Gand. — De Cock . . , Gheldolf . . , Grenier-Lefèvre } 9 juin 1863.

ARROND.

St-Nicolas. — *Malou*, 4 février 1862.
Vilain XIIII (Alfred), 9 juin 1863.
Termonde. — *De Ribaucourt* (comte), 13 juin 1843.

V. — HAINAUT (10 membres).

Ath. — *De Ligne* (prince), 4 mai 1849.
Charleroi. — *Pirmez*, 14 juin 1859.
Houtart-Cossée } 9 juin 1863.
Harou . . }
Mons. — Corbisier, 8 juin 1854.
Tellier, 9 juin 1863.
Soignies. — Wincqz, 22 avril 1857.
Thuin. — *De Robiano* (comte Ludovic J.), 27 septembre 1851.
Tournai. — De Rasse (baron), 14 janvier 1858.
Sacqueleu, 22 nov. 1860.

VI. — LIÉGE (6 membres).

Huy. — De Tornaco (baron), 13 juin 1848.
Liége. — Forgeur, 12 mai 1851.
Lonhienne, 16 février 1858.
H. de Looz-Corswaren, 7 avril 1863.
Verviers. — Laoureux, 30 octobre 1851.
Waremme. — De Selys-Longchamps (baron), 13 fév. 1855.

VII. — LIMBOURG (2 membres).

Hasselt. — *De Pitteurs-Hiégarts*, 13 juin 1848.
Maeseyck et *Tongres.* — *D'Aerschot* (comte), 9 juin 1863. (1)

VIII. — LUXEMBOURG (2 membres).

Arlon, Bastogne et *Marche.* — De Favereau, 13 juin 1862.
Neufchâteau et *Virton.* — Ozeray, 7 janvier 1848.

(1) Élu par suite de la renonciation de M. de Schiervel au mandat qui lui avait été conféré le 21 avril précédent à la suite de la mort de M. le comte de Renesse-Breidbach.

IX. — Namur (4 membres).

ARROND.

Dinant. — *D'Omalius d'Halloy*, 13 juin 1848.

Namur. — *Dupont d'Ahérée* (baron). } 14 juin 1859
De Woelmont (baron). }

Philippeville. — De Labbeville (baron), 14 juin 1859.

Ordre d'ancienneté des membres actuels.

1831 MM. Le marquis de Rodes.
1843 — De Ribaucourt.
1845 — Béthune.
1847 — Mosselman, Van Schoor et Van Woumen.
1848 — De Favereau, Gillès de s'Gravenwezel, de Ligne, d'Omalius d'Halloy, de Pitteurs et de Tornaco.
1849 — D'Anethan.
1851 — Dellafaille (1), Forgeur, Laoureux, Lauwers, Michiels-Loos et De Robiano (Ludovic).
1854 — Corbisier et F. Vergauven (2).
1855 — De Selys-Longchamps.
1856 — D'Overschie de Neeryssche (3).
1857 — Stiellemans (4), Hanssens et Wincqz.
1858 — De Rasse, Lonhienne, Van de Woestyne et Zaman.
1859 — Boyaval, Dubus de Ghisignies, Dupont d'Ahérée, Fortamps, Joostens, de Labbeville, Mazeman, Pirmez (5), de Robiano (Maurice) et de Woelmont.
1860 — Sacqueleu.
1861 — De Cannaert-d'Hamale.

(1) Ancien membre pour Malines, de 1840 à 1848.
(2) Ancien membre pour Gand, de 1845 à 1851. Restitué.
(3) Ancien membre pour le même arrondissement dans la section de 1847 à 1848.
(4) Ancien membre pour le même arrondissement dans la session de 1847 à 1848.
(5) Ancien membre pour le même arrondissement dans la session de 1847 à 1848.

1862 — Malou, Bischoffsheim, Ozeray, d'Ursel, T'Kint de Naeyer.

1863 — Osy, De Man d'Attenrode, De Cock, Gheldolf, Grenier-Lefèvre, A. Vilain XIIII, Houtart-Cossée, Harou, Tellier, de Looz-Corswarem, d'Aerschot.

Dans le cours de 1863 le Sénat a perdu par la mort : MM. le comte de Renesse-Breidbach (Maeseyck-Tongres) et Van der Heyden à Hauzeur (Liége) ; par suite de démission ou de désistement : MM. Cassiers (St-Nicolas), de Thuin (Mons), de Dorlodot (Charleroy), de Lacoste (Louvain), Maertens et J. Vergauwen (Gand) ; par suite d'échec électoral : MM. d'Hoop (Gand) et Spitaels (Charleroi).

Le baron Béthune et le marquis de Rodes sont actuellement les seuls membres du Sénat qui aient fait partie du Congrès national.

BUREAU DU SÉNAT EN 1863-64.

Président : Le prince de Ligne (25 mars 1852).

Vice-présidents : D'Omalius d'Halloy (6 novembre 1851) et de Tornaco, (12 mai 1863).

Secrétaires : De Rasse (11 novembre 1863); L. de Robiano (11 novembre 1863). — Suppléants : De Labbeville (11 novembre 1863) et De Looz (11 novembre 1863).

Questeurs : Marquis de Rodes (11 novembre 1851) et Van Schoor (14 juillet 1859).

II. — CHRONIQUE BELGE DE 1863.

JANVIER.

1. — Le *Moniteur* publie un arrêté royal portant organisation de l'administration centrale du ministère des finances.

11. — Aujourd'hui a été offert à M. le ministre des finances l'objet d'art exécuté au moyen d'une souscription nationale, pour témoigner à M. Frère-Orban la gratitude du pays, doté, par son initiative, de la loi portant abolition des octrois. Cet objet d'art est un vase en marbre, bronze et argent, dont le dessin a été fourni par M. Charles Albert et dont la main-d'œuvre a été confiée exclusivement à des artistes belges. M. Fontainas, bourgmestre de Bruxelles, accompagné des membres de la commission qui avait été chargée de cette affaire, et d'un grand nombre de bourgmestres, adressa ces paroles au ministre :

« Au nom des amis du progrès et de la justice, nous venons, M. le ministre, vous offrir l'expression la plus pure de nos sentiments les

plus dévoués. Je n'entends pas, M. le ministre, condamner votre modestie à de trop rudes épreuves : je ne parlerai ni du représentant dont nous avons si souvent admiré l'éloquence, ni du ministre des travaux publics qui, dans ce département, a laissé des traces ineffaçables de son fécond passage, ni du ministre des finances dont le nom est intimement lié aux réformes les plus larges, les plus généreuses et les plus libérales ; je ne vous rappelle qu'un seul acte, qui suffirait à lui seul pour la gloire d'un homme d'Etat, je fais allusion à la suppression des octrois.

« Autrefois, vous le savez mieux que nous, M. le ministre, la Belgique était fractionnée en autant de petits pays, jaloux de leurs douanes, de leurs droits protecteurs, j'ai presque dit prohibitifs. On voyait le mal, on le condamnait, et l'on s'arrêtait impuissant. Vous êtes venu, M. le ministre, et, grâce à vous, grâce à votre énergique initiative, les barrières de l'octroi sont tombées pour jamais, aux applaudissements du pays tout entier. C'est là un immense bienfait, et nous vous remercions bien ardemment.

« Dans votre brillante carrière, vous avez, M. le ministre, rencontré bien des défaillances, bien des aspérités, bien des ingratitudes. Mais pour vous consoler, vous n'avez pas seulement la conscience du devoir accompli, vous avez encore l'affection profonde, affection qui vous est légitimement acquise, de tous les hommes de bien. Acceptez M. le ministre, cette œuvre qui, je le dis avec un légitime amour-propre national, est due exclusivement à des artistes belges. Acceptez ce témoignage de la gratitude publique : puisse cet objet d'art vous rappeler sans cesse que, Dieu merci, en Belgique, et en immense majorité, il est des hommes d'intelligence pour vous comprendre, des hommes de cœur pour vous aimer, des artistes éminents pour perpétuer le souvenir de votre dévouement et de votre patriotisme. »

13. — La Chambre des représentants reprend ses travaux.

15. — Publication de la loi qui approuve la *convention* conclue le 18/30 juillet 1862 entre la Belgique et la Russie pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres artistiques et littéraires. — Négociateurs : le prince Alexandre Gortchakow, et le vicomte Louis de Jonghe d'Ardoye.

FÉVRIER.

15. — Publication du *traité* d'amitié, de commerce et de navigation, conclu le 17 août 1860, entre la Belgique et la Bolivie. — Négociateur belge, M. Derote, consul-général de Belgique pour la côte occidentale de l'Amérique du Sud.

27. — La Chambre a suspendu pendant une partie de sa séance la discussion des articles du budget de l'intérieur, pour entendre des interpellations de M. Mouton à M. le ministre de la guerre au sujet d'une punition infligée à deux sous-officiers qui étaient allés demander audience, en grande tenue, à l'honorable député de Liége, et qui lui avaient communiqué des renseignements sur les augmentations de solde. Le débat qui s'est élevé sur ce point n'a pas eu de suite. Plusieurs orateurs ont trouvé la mesure du département de la guerre excessive et contraire à la liberté parlementaire; M. le général Chazal a soutenu qu'il n'était pas interdit à des militaires de fournir des éléments d'appréciation aux membres des Chambres, mais que la démarche des deux sous-officiers de Liége avait un caractère insolite et contraire à la discipline.

A cette occasion, divers membres de la droite ont demandé à M. le ministre de la guerre des explications sur la circulaire défendant aux officiers de faire partie de sociétés politiques. Ils ont assuré que des officiers s'étaient montrés revêtus des insignes maçonniques lors d'une cérémonie funèbre, il y a près de trois mois, l'enterrement de M. Verhaegen, et ont demandé s'il est plus permis aux officiers de faire partie des loges que de faire partie de la société de Saint-Vincent de Paul. Il résulte de la réponse de M. le général Chazal que le département de la guerre considère comme également contraire à la circulaire leur participation à des associations politiques ou à des manifestations publiques.

28. — La Chambre termine la discussion du *budget de l'intérieur*, qui pendant plusieurs séances avait donné lieu à d'intéressants débats sur l'intervention de l'État en matière d'enseignement et sur les encouragements à donner par le gouvernement à la peinture murale. Le budget a été voté à l'unanimité.

MARS.

1. — La Chambre discute les pétitions émanées des communes avoisinant *Anvers* et demandant d'abord que le rayon des servitudes militaires soit réduit à 250 mètres, ensuite que des indemnités soient accordées aux propriétaires des terrains frappés de servitudes. La commission proposait le renvoi pur et simple des pétitions aux ministres de la guerre et des finances. M. de Gottal a proposé un renvoi motivé tendant à provoquer la modification de la législation sur les servitudes. Puis M. Bara a proposé d'émettre le vœu que le gouvernement continuât ses études sur la révision de cette même législation. M. le ministre des finances a combattu les deux dernières motions avec énergie. Il a déclaré de nouveau que, selon lui, il y a quelque chose à faire. Mais est-ce le moment? Si le gouvernement a l'intention de modifier la législation sur les servitudes, peut-il le faire maintenant? N'obtempérerait-il pas ainsi à la volonté des agitateurs, et n'apprendrait-il pas au pays, par un acte d'insigne et de coupable faiblesse, qu'il suffit que dans une localité on élève les exigences les plus injustes, qu'on les appuie même de démonstrations inconstitutionnelles, pour que l'on soit sûr d'obtenir satisfaction du gouvernement?

Aussi M. le ministre des finances, puis M. le ministre des affaires étrangères, M. Devaux et M. Dolez ont-ils persisté à repousser avec fermeté les propositions soumises à la Cham-

bre et la question de cabinet a donc été posée. Le gouvernement ne pouvait accepter de blâme, d'une part, et ne pouvait trahir son devoir, de l'autre, en acceptant une concession que sa dignité condamnait. Alors M. Bara a retiré sa proposition, et il a été voté sur celle que M. de Gottal avait formulée au nom de la députation d'Anvers. Elle a été rejetée par 46 voix contre 18. Quatre membres se sont abstenus.

2. — Réception officielle de la princesse Alexandra de Danemark, future du prince de Galles.

4. — Dans la séance du Sénat, la question des *fortifications d'Anvers* et de la citadelle du Nord ayant été soulevée de nouveau, à propos du budget de la guerre, le ministre de la guerre inséra dans sa réponse les paroles suivantes, que nous jugeons assez importantes pour être consignées dans notre chronique.

Il me serait facile de prouver par des faits connus de tout le monde que la population d'Anvers savait parfaitement que la citadelle du Nord faisait partie du projet qui a été présenté à la législature.

Je ne rappellerai que ce seul fait que la commission des servitudes d'alors s'était réunie pour examiner les plans du gouvernement et qu'elle avait agité la question de savoir s'il fallait, pendant la discussion, élever une protestation contre la citadelle du Nord. Or, la commission déclara à la presque unanimité qu'il fallait bien se garder de soulever la moindre objection, de peur de faire échouer le projet de grande enceinte, si favorable à la ville d'Anvers.

Et c'est après un acte comme celui-là, messieurs, qu'on ose soutenir depuis deux ans que la citadelle du Nord n'avait pas été prévue et que le gouvernement l'a introduite après coup dans ses plans.

Eu égard à la persistance d'une semblable erreur, je ne pouvais plus me dispenser de signaler un fait qui démontre tout au moins le peu de fondement des accusations qu'on formule aujourd'hui.

5. — Le Sénat s'est occupé de la discussion des articles du budget de la guerre. Un débat s'est élevé sur la proposition de M. Forgeur, tendante à inscrire au budget une augmenta-

tion du traitement des ministres. Cet article a été adopté par 17 voix contre 15; mais le ministre de la guerre et le ministre des affaires étrangères, déclarant qu'ils défendaient l'opinion de tous leurs collègues, ont dit que les ministres actuels n'accepteraient pas d'augmentation de traitement, et que c'est là une question qu'il faut réserver pour l'avenir.

Le lendemain l'honorable sénateur de Liége a reproduit le même amendement dans la discussion du budget des affaires étrangères. A la suite de l'opposition qui y a été faite par le ministre des affaires étrangères et par celui de l'intérieur, l'amendement a été rejeté par 21 voix contre 17 et une abstention.

8. — Une discussion politique a été soulevée à la Chambre à propos du chapitre *Cultes* du budget de la justice. Il s'agissait d'un legs de cinq cents francs fait à la fabrique d'église de la commune de Mont, dans le Luxembourg, legs institué pour des missions. La députation permanente du Luxembourg n'ayant pas autorisé la fabrique d'église à accepter le legs, le ministre de la justice s'était rangé de l'avis de la députation permanente. Aux sorties que M. Thibaut a faites à ce propos sur la persécution dirigée par les libéraux contre les libertés religieuses, le ministre de la justice et M. Pirmez ont répondu par des considérations de droit.

Une discussion s'est élevée aussi sur l'augmentation du traitement de certaines catégories de membres du clergé et sur la publication du dernier volume de M. le professeur Laurent : *l'Église et l'État*.

L'affaire Mont, ayant pris des proportions considérables, a absorbé les sept séances suivantes et a donné lieu à une guerre acharnée entre les deux partis parlementaires.

19. — L'ensemble du *budget de la justice* est voté par 52 voix contre 34.

29. —La Chambre s'est ajournée jusqu'au 14 avril, après

avoir discuté et adopté, par 66 voix contre 1 et une abstention, le *traité de commerce* conclu avec la Suisse.

Cette discussion a porté tout entière sur un vœu exprimé par la section centrale relativement au régime qui est fait aux israélites dans certains cantons de la Confédération helvétique. On sait que les israélites n'y sont pas admis à se livrer au commerce.

La question soulevée était de savoir s'il convenait que la Belgique intervînt dans les institutions d'un autre État. Elle a été résolue négativement sur les observations de M. le baron de Vrière, de M. le ministre des affaires étrangères et de M. le ministre des finances.

AVRIL.

15. — M. Rogier, ministre des affaires étrangères, dépose sur le bureau de la Chambre divers actes internationaux concernant les relations de la Belgique avec la Prusse, l'Espagne et l'Italie.

Par le premier de ces actes, la Belgique admet la *Prusse* à la jouissance des traités de commerce conclus avec la France et l'Angleterre. Elle obtient en retour des avantages analogues et la Prusse s'engage à concourir au rachat des droits de navigation sur l'Escaut. Le second acte conclu avec la Prusse est un traité de navigation; le troisième un traité pour la garantie réciproque des œuvres de littérature et d'art. La Belgique négocie, en outre, un arrangement postal avec le même État.

En échange de l'admission à notre régime douanier, l'*Espagne* a consenti à introduire dans ses tarifs des modifications sérieuses au profit de nos industries.

Un seul acte a été passé avec l'*Italie :* il concerne le tarif des douanes et l'état des personnes et des sociétés. Les deux

pays s'admettent réciproquement à la jouissance des traités conclus récemment avec la France. Le gouvernement a fait également avec l'Italie un arrangement postal qui ne doit pas être soumis à l'approbation des Chambres en Belgique, mais qui est soumis à l'approbation du Parlement italien.

L'Italie et l'Espagne participent de leur côté au rachat du péage de l'Escaut.

16. — La Chambre des représentants aborde la discussion du projet de loi sur les *fondations des bourse d'études*, sur lequel le rapport avait été déposé par M. Bara. Cette discussion, l'événement capital de la session, porte au plus haut degré de vivacité, tant au sein du parlement, que dans la presse, la lutte des partis. La discussion générale seule s'est étendue sur 17 séances et n'a été close que le 9 mai Le nombre des orateurs qui y ont pris part a été de 23, dont 15 de la droite, 6 de la gauche et 2 ministres.

28. — Le *conseil communal de Bruxelles* vote à la majorité de 20 voix contre cinq, l'adresse suivante à la Chambre des représentants. Elle porte sur une question qui, pendant longtemps, a fait l'objet de la controverse des journaux :

« Le projet de loi qui se trouve actuellement soumis à vos délibérations contient la disposition suivante :

« Art. 8. Les libéralités au profit de l'enseignement public dans un établissement dépendant de l'Etat ou en faveur d'un pareil établissement dépendant, sont réputés faites à l'État. »

Un legs fait à la ville de Bruxelles pour favoriser le haut enseignement dans la capitale sera censé fait à l'État, et comme l'État n'a point d'établissement à Bruxelles pour l'enseignement supérieur, il faudra que le gouvernement refuse cette libéralité ou qu'il l'applique à l'enseignement supérieur dans les villes de Gand ou de Liége.

En face d'une telle conséquence, nous manquerions, messieurs, au devoir qui nous est imposé par la loi, de veiller aux intérêts de la commune, si nous n'appelions pas spécialement votre attention sur la portée exorbitante de l'article 8.

Nous comprenons très-bien que s'il s'agissait de *fonder* à Bruxelles un établissement qui dût être assimilé à ceux de l'État, la commune serait sans titre ni droit pour le faire. Mais il s'agit simplement de libéralités n'impliquant pas de *fondation* et constituant legs *sub modo* ou avec charge, qui se justifient par les principes généraux du droit.

C'est dans ce sens et par ce motif que nous avons demandé au gouvernement l'autorisation d'accepter le legs de M. Verhaegen. Et comment aurions-nous pu demander cette autorisation ? Depuis 29 ans, le conseil communal de Bruxelles vote des subsides pour favoriser le haut enseignement ; il le fait dans un intérêt communal qui est de sa compétence.

Et le gouvernement, qui a le droit d'intervenir dans l'administration des communes pour empêcher qu'elles ne sortent de leurs attributions ou qu'elles ne blessent l'intérêt général, approuve depuis 29 ans ces mêmes subsides. Il est donc permis aux administrations communales de s'occuper du haut enseignement, et dès lors il doit être permis aux communes de recevoir des libéralités pour le même objet.

Nous espérons, messieurs, que vous voudrez bien porter à cette pétition tout l'intérêt qu'elle mérite. Vous n'oublierez pas que la Belgique est un pays essentiellement communal. Nulle part la commune n'a trouvé de sol et d'assiette plus propre à son établissement, nulle part elle ne s'est développée avec plus de vigueur et de succès. A voir comment l'ordre s'y marie avec la liberté, comment le pouvoir y sympathise avec les besoins et les intérêts publics, comment l'activité individuelle et collective y concourt au bien général, on croirait que ce pays a reçu la mission de montrer aux autres le type de la commune libre, heureuse et tranquille.

Cette mission, vous ne voudrez pas l'entraver dans une de ses plus belles prérogatives, en refusant aux communes le droit de favoriser l'enseignement public à tous les degrés et de recevoir à cette fin des libéralités qui n'aient pas le droit de fondation et dont l'application est toujours soumise au contrôle des conseils communaux, des députations permanentes et du Roi.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, avec le plus profond respect...

MAI.

12. — La Chambre aborde la discussion des articles de la loi sur les fondations de bourses d'études.

13. — Dans la séance de ce jour, M. le ministre des affaires étrangères dépose sur le bureau de la Chambre divers actes internationaux. Ce sont : 1° un traité de commerce et de navigation avec les villes libres de Brême et de Lubeck; 2° une convention additionnelle au traité de commerce entre la Belgique et la France; 3° une convention de commerce et de navigation entre la Belgique et les Pays-Bas; 4° une convention entre les deux mêmes États pour régler les prises d'eau à la Meuse; 5° un arrangement pour la suppression et le rachat du péage de l'Escaut; 6° un projet de loi autorisant le gouvernement à entrer en négociation et à conclure avec quelques puissances qui n'ont pas encore donné leur signature, et lui donnant les moyens de mettre à exécution le traité relatif au rachat du péage de l'Escaut.

M. Rogier a ensuite donné lecture d'une partie de l'exposé des motifs du projet de loi accompagnant le traité du rachat du péage de l'Escaut. Il en résulte que le capital du rachat est fixé à 36 millions, dont environ le tiers sera payé par la Belgique, les deux autres tiers par les puissances dont les navires fréquentent le port d'Anvers. Le montant des droits que le gouvernement belge a annuellement restitués jusqu'à présent s'est accru chaque année, et a déjà dépassé 2 millions 200,000 fr. Cette grande mesure, qui en facilitera plusieurs autres en faveur du commerce maritime, sera donc aussi très-favorable au trésor et réparera dignement une des clauses du traité de 1839 dont la Belgique avait eu le plus de droit de se plaindre. Il est glorieux, dit un journal, pour celui qui, il y a trente ans, inaugura le début de sa carrière ministérielle par la création du chemin de fer, notre plus belle voie de communication par terre, d'attacher aujourd'hui son nom à l'affranchissement de la plus belle voie de communication par eau que possède la Belgique.

15. — A l'occasion de la conclusion des arrangements

concernant le rachat du péage de l'Escaut, le Roi a, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, accordé le titre de baron à M. Lambermont, secrétaire général de ce département.

18. — La Chambre, dans sa séance de ce jour, après l'échange de quelques observations entre plusieurs membres et M. le ministre des affaires étrangères sur le traité de commerce et de navigation avec la Prusse, a émis un vote unanime en faveur de ce traité. La convention sur la propriété littéraire, conclue avec le même État, a été également adoptée à l'unanimité.

19. — Vote sur l'ensemble de la loi sur les *fondations de bourses*; elle est adoptée par 61 voix contre 36. — Les traités de commerce avec l'Espagne et avec l'Italie sont également adoptés.

Les journaux publient un *mandement électoral* de l'évêque de Bruges, qui produit dans le pays la plus pénible sensation. En voici les principaux passages :

« En vain chercherait-on à se le dissimuler : ce qui est mis en question aujourd'hui, dans les élections générales, ce n'est pas l'un ou l'autre avantage temporel, l'une ou l'autre liberté de l'ordre civil, c'est la liberté de conscience, c'est l'existence du culte catholique, ce sont les droits les plus sacrés des chrétiens, ce sont les droits inaliénables de notre Eglise.

Pour le démontrer, il suffit de rappeler quelques faits publics qui sautent aux yeux de tous.

Vous savez, N. T. C. F., ce que la liberté de conscience et d'opinion est devenue pour les catholiques en Belgique. On exclut systématiquement des fonctions publiques les catholiques, parce qu'ils sont catholiques; on leur fait un grief de leur opinion, un crime de leur croyance, et on cherche à persuader au public, au moins par les faits, que plus on est hostile à la religion, plus on a de chances de réussir dans le monde.

Pour les pères de famille qui dépendent d'une administration publique, et le nombre en est grand, la liberté d'enseignement est devenue un vain mot; ces citoyens n'ont plus d'autre liberté, en fait d'enseigne-

ment, que celle de confier leurs enfants aux maîtres qui leur sont impérieusement désignés.

Nous ne rappellerons pas ici les tracasseries et les vexations sans nombre, auxquelles nos institutions charitables et nos écoles catholiques pour les pauvres sont exposées. Vous le savez par la rumeur publique. Qu'il nous suffise de vous dire, N. T. C. F., que ces institutions, qui, après la divine Providence, ont sauvé les Flandres, il y a peu d'années, ne rencontrent que malveillance et répulsion, là où elles rencontraient autrefois, et où elles devraient rencontrer toujours, aide et secours.

Dans l'instruction pastorale que nous avons donnée, à l'occasion du carême de cette année, nous avons expliqué à quel point se trouvait compromise la liberté de la sépulture chrétienne.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nos Chambres délibèrent sur un projet de loi qui a pour objet de supprimer nos anciennes fondations catholiques, destinées à l'instruction, pour les consacrer, au moins en partie, à un enseignement non catholique.

Ajouterons-nous qu'en ce moment même nous avons sous les yeux un projet de loi destiné à envahir le bien des églises au nom de l'État, à enlever aux évêques, outre une partie de leurs pouvoirs spirituels, l'administration des biens ecclésiastiques de leur diocèse, et à retirer aux curés l'administration journalière de leur propre église pour la confier au premier laïque venu, pourvu qu'il soit électeur communal?

Enfin, chose inouïe depuis que la Belgique existe, on vient d'entendre retentir, sous les voûtes de notre Parlement, des vœux qui appellent et qui saluent la chute de Pie IX, c'est-à-dire la ruine de l'Église catholique.

Vous le voyez, N. T. C. F., les seules questions agitées aujourd'hui en Belgique, soit dans les hautes régions du gouvernement, soit par notre législature, soit par la presse, soit par l'opinion publique, sont nées d'un esprit manifeste d'hostilité contre l'Église catholique, et n'ont été soulevées que dans le but, sinon avoué, au moins très-certain, de spolier celle-ci de sa liberté et de ses droits.

Or, dans les élections du 9 juin, toutes ces questions se trouveront posées devant le corps électoral, pour recevoir une solution plus ou moins directe.

Les électeurs qui voteront pour les candidats catholiques ou conservateurs, voteront pour l'Église catholique, ses droits et sa liberté; ceux qui voteront contre ces candidats, voteront contre l'Église catholique et repousseront virtuellement sa liberté et ses droits. »

21. — Dans la séance de la Chambre, M. Bara a fait la déclaration suivante :

« Dans le mandement que vient de publier l'évêque de Bruges, il est dit qu'on a entendu retentir dans le Parlement des paroles qui demandaient la chute du pape, c'est-à-dire la ruine de l'Église catholique. Quand M. Dumortier m'a prêté une semblable pensée, en s'appuyant sur le compte-rendu d'un journal, je me suis levé immédiatement pour rectifier son allégation. Je pouvais donc m'attendre à ne pas voir figurer cette imputation comme article de foi dans un mandement épiscopal. Est-il honnête, est-il loyal de fausser la parole d'un représentant ? On n'a pas le droit de mentir, de calomnier un représentant de l'opinion publique, parce qu'il n'appartient pas à l'opinion de l'évêque. »

22. — Publication de la nouvelle loi fixant les *traitements de l'ordre judiciaire*. Le traitement des conseillers de cassation est porté à 11,250, celui des conseillers d'appel à 7,500, et celui des juges de première instance suivant les trois classes à 5000, 4500 et 4000 fr. Traitements des présidents : cour de cassation 16,000, cours d'appel 11,250, tribunaux de 1re instance, 7500, 7000, 6000 fr.

23. — Dans sa séance d'aujourd'hui, la Chambre a adopté à une forte majorité (60 voix contre 11 et 14 abstentions) le projet de loi portant constitution d'une *société immobilière*. Elle a successivement adopté ensuite le traité de commerce avec les villes libres de Brême et de Lubeck ; la convention additionnelle avec la France ; la convention additionnelle avec les États-Unis ; le traité de commerce et de navigation avec les Pays-Bas ; le traité conclu avec la même puissance pour le rachat du péage de l'Escaut, au principe duquel les autres traités que nous venons de mentionner assurent l'adhésion des gouvernements qui les ont conclus.

A l'occasion de ce dernier projet, M. Loos s'est exprimé en ces termes :

« Sans les préoccupations qui agitent encore la ville d'Anvers, le sentiment de reconnaissance de la population envers le gouvernement serait des plus vifs; car le rachat du péage de l'Escaut doublera avant peu de temps le commerce de la Belgique. C'est au nom de la population que j'ai l'honneur de représenter que je crois devoir témoigner toute ma gratitude au gouvernement. »

A la séance publique de la classe des lettres de l'*Académie royale* il est donné lecture de l'arrêté royal qui, conformément à l'avis du jury institué par le gouvernement, décerne à M Adolphe Mathieu le prix quinquennal *pour les meilleurs ouvrages en vers, en ce qui concerne la période décennale finissant le* 31 *décembre* 1862.

Des médailles d'or sont accordées à M. C. D. de Ridder, vicaire à l'église des Minimes à Bruxelles, pour son mémoire historique et critique sur la vie et les ouvrages d'Aubert le Mire, et à M. Camille Picqué, attaché à la bibliothèque royale de Bruxelles, pour son travail sur « Philippe de Comines, apprécié comme écrivain et comme homme d'État » (prix d'éloquence française).

27. — *Clôture de la session législative* de 1862 à 1863. — Le Sénat avait tenu 33, la Chambre des représentants 98 séances.

31. — A l'occasion des élections prochaines, le ministre de l'intérieur publie une circulaire aux gouverneurs des provinces, dont nous extrayons les passages suivants :

« Il y a bientôt six ans que le cabinet actuel a reçu la mission de présider à la direction des affaires publiques.

Le pays a-t-il eu à se plaindre ou à se féliciter de la manière dont le cabinet libéral a géré ses intérêts? A-t-il été atteint dans son développement moral ou matériel, la tranquillité a-t-elle cessé de régner, les citoyens ont-ils été troublés dans leur conscience ou lésés dans leurs droits, la prospérité industrielle, agricole et commerciale s'est elle ac-

crue, nos institutions se sont-elles affermies, notre considération a-t-elle grandi à l'étranger?

C'est au corps électoral réuni dans ses prochains comices, c'est au pays entier que nous adressons aujourd'hui ces questions et que nous soumettons avec confiance l'appréciation de la politique et des actes du cabinet.

Si, au point de vue politique, le pouvoir croit avoir répondu au vœu de la nation en se maintenant avec fermeté dans la ligne de ses devoirs et de ses droits, il croit aussi, au point de vue administratif, avoir donné la plus large satisfaction à tous les intérêts.

L'abolition des octrois a fait tomber les barrières qui séparaient les villes des campagnes; cette importante réforme a eu ce double résultat de réduire les charges publiques de 2,500,000 fr. par an et, par la constitution du fonds communal, d'assurer aux communes rurales un revenu de plusieurs millions.

La rémunération des services publics n'était plus en harmonie avec les exigences du temps. Six millions ont été consacrés à relever le taux général des traitements des fonctionnaires de tout ordre : les ministres des cultes et l'armée tout entière ont été appelés à jouir du bienfait de cette grande mesure.

Ce sont là, sans doute, des dépenses bien importantes; et cependant, grâce à la bonne situation du trésor public, grâce à la prudence et à la sévère économie qui président à la gestion des finances de l'État, le gouvernement a pu y faire face au moyen des ressources ordinaires des budgets. Le pays a pu jouir des résultats fructueux que ces utiles dépenses étaient destinées à produire, sans devoir s'imposer de nouveaux sacrifices. Non-seulement les impôts dans leur ensemble n'ont pas été aggravés, mais ils ont été diminués. De plus, les communes rurales, dotées de nouvelles ressources, ont pu réduire, parfois même supprimer, les cotisations personnelles.

Un seul emprunt, de 45,000,000, a été contracté. C'était pour les travaux de notre défense nationale combinée avec l'agrandissement de notre métropole commerciale. Mais, d'autre part, sous l'influence de l'amortissement qui n'a pas cessé d'agir, la dette publique se trouvera réduite en six ans de 37,500,000 fr.

A toutes les époques, on a accusé cette politique de tarir les sources de la charité et d'être un obstacle aux fondations.

Les faits ont invariablement démenti ces accusations.

De 1842 à 1847, la moyenne annuelle des dons et legs en faveur des établissements de bienfaisance et du culte a été de 1,750,000 fr.

De 1857 à 1861, ces dons et legs se sont élevés à plus de 11 millions, dont deux tiers pour les établissements de bienfaisance, un tiers pour le culte. La moyenne par année, loin de se réduire, s'est donc élevée à plus de 2,700,000 fr., un million de plus annuellement que dans la période précédente.

Quand on embrasse d'un regard impartial la situation du pays dans son ensemble, quand on considère l'ordre, l'activité, la liberté illimitée qui y règnent, l'ardeur même des luttes politiques qui atteste la vitalité et la force de ses institutions, on peut dire de la Belgique qu'elle se trouve dans une condition en quelque sorte privilégiée.

Aussi son attitude est-elle universellement appréciée au dehors. Nos relations avec les puissances étrangères se sont resserrées; la Belgique a identifié ses intérêts avec les leurs sur le terrain des échanges commerciaux et du travail industriel. Tout en réformant nos tarifs dans un sens plus libéral, les traités avec la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, les États-Unis, les Pays-Bas ont créé, entre ces États et la Belgique, une solidarité dont les conséquences bienfaisantes deviendront de plus en plus sensibles.

Le gouvernement vient de recueillir un témoignage marquant de ces dispositions amicales dans le succès de la négociation relative au rachat du péage de l'Escaut. Le jour n'est plus éloigné où notre principal fleuve sera pour jamais affranchi de toute entrave. Tous les États maritimes prêtent leur concours à cette œuvre de réparation qui fera de la liberté absolue de l'Escaut le patrimoine commun de toutes les nations.

Une conférence internationale viendra consacrer cette précieuse conquête, et sa seule présence dans la capitale du pays sera comme une nouvelle sanction donnée à notre nationalité.

La Belgique, libre, florissante et prospère à l'intérieur, marchant d'un pas ferme et sûr dans la voie du progrès sous le règne du souverain qui, depuis trente-deux années, préside avec tant de sagesse à ses destinées, jouit à l'extérieur du respect des gouvernements et de la sympathie des peuples.

Le simple exposé qui précède est la seule réponse qu'il convienne de faire à des imputations injustes et passionnées. Convaincu d'avoir religieusement tenu ses engagements, de n'avoir méconnu aucun devoir ni froissé aucun droit, le gouvernement s'en remet avec confiance au jugement du corps électoral. Il ne lui demande ni un vote servile ni une adhésion aveugle. Répudiant tout moyen que l'honnêteté désavoue, il veut que l'opinion publique soit pleinement éclairée et reste

libre dans ses manifestations. C'est à des juges impartiaux et indépendants qu'il fait appel. Si la politique de la majorité libérale continue d'être approuvée par les électeurs, le gouvernement poursuivra sa tâche, et avec le concours patriotique d'un parlement libre, il sera fier de guider la nation dans les voies d'un sage progrès et de contribuer au maintien des institutions, à l'accroissement de la prospérité, à la consolidation de l'indépendance du pays. »

JUIN.

9. — *Élections générales.* Renouvellement de la moitié de la Chambre des représentants et du Sénat; les provinces appelées à réélire leurs mandataires étaient, pour la Chambre : Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Luxembourg et Namur; pour le Sénat : Flandre orientale, Hainaut, Liége et Limbourg. En outre, il y avait, par suite de démissions, à élire un sénateur à Anvers et à Louvain et un représentant à Gand. Voici quels furent les résultats de cette grande journée électorale.

I. *Chambre des représentants.* Sur les 59 siéges parlementaires qu'il s'agissait de conférer, 31 étaient, avant les élections, occupés par des libéraux, 28 par des catholiques. Les élections ont converti ces chiffres respectivement en 25 et 34.

Les libéraux ont perdu à Anvers cinq voix (la liste du *meeting*, composée d'hommes franchement opposés au ministère sur la question des fortifications, ayant passé tout entière), à Bruges une, à Dixmude une et à Bastogne une voix : en tout huit voix, compensées seulement par une voix gagnée à Gand et une autre à Nivelles. Parmi les pertes nous signalons celles de MM. Loos, ancien bourgmestre d'Anvers, d'Hoffschmidt, Devaux, qui depuis 1831 avait siégé sans interruption dans le parlement belge, et Rogier, qui, après avoir renoncé au renouvellement de son mandat à Anvers et s'être

porté candidat à Dinant, a échoué dans ce dernier arrondissement.

Le parti catholique, outre les cinq voix d'Anvers, a gagné une voix (celle de M. Soenens) à Bruges, une à Bastogne (M. Van Hoorde), et une à Dixmude (M. de Coninck), mais il a vu, d'autre part, succomber, à Nivelles, M. Mercier, membre sortant, et la démission de M. Van de Woestyne, à Gand, tourner au profit d'un adversaire, M. de Kerckhove de Limon, bourgmestre de cette ville.

II. *Sénat.* Sur les 30 siéges, que l'expiration de mandat ou la démission avait rendus vacants, les catholiques en occupaient 17, les libéraux 13 (1). Les élections ont fait perdre quatre voix aux catholiques (3 à Gand et 1 à Charleroi). D'autre part ils ont remporté la victoire à Anvers et à Tongres, ce qui réduit leur perte réelle à deux voix.

Le résultat définitif des élections a fait descendre le chiffre des libéraux à la Chambre de 67 à 61, et monter celui de l'opposition de 49 à 55 (2).

Au Sénat elles ont établi le rapport des deux partis à 32 libéraux et 26 catholiques.

Le tableau suivant présente la situation des deux Chambres au point de vue de la force respective des deux partis depuis 1857.

		Ch. des représ.		Sénat.	
		LIB.	CATH.	LIB.	CATH.
Mai	1857 . .	45	63	23	31
Déc.	1857 . .	70	38	23	31
Nov.	1859(3) . .	70	46	30	28
Nov.	1861 . .	67	49	32	28
Nov.	1863 . .	61	55	32	26

(1) Dans ces calculs, nous rangeons M. le prince de Ligne du côté de la droite.

(2) A vrai dire, les élus d'Anvers ne peuvent pas figurer dans le compte des profits et pertes. Ils ont reçu un mandat impératif, qu'ils ont promis de remplir envers et contre tous. Ils sont tenus de travailler à la chute de tout ministère, catholique ou libéral, qui ne proposera pas de satisfaire leurs exigences quant aux fortifications de leur ville.

(3) En 1859 le nombre des sénateurs a été porté à 58 et celui des représentants à 116.

12. — Publication du *traité* de commerce conclu avec la Suisse en date du 11 déc. 1862.

13. — Le *Conseil communal de Bruges* vote une adresse à M. Paul Devaux, en témoignage d'estime, de sympathie et de regret, à l'occasion de l'échec qu'il a subi aux élections du 9.

15. — Publication de la loi concernant le *traité général* à conclure avec les États maritimes pour régler leur participation au rachat du péage de l'Escaut et déterminant les mesures d'exécution. L'art. 4 ouvre au ministère des finances un crédit spécial de 38,400,000 fr. pour subvenir aux remboursements prévus par le traité du 12 mai 1863. Ce crédit sera ouvert par les ressources spéciales à provenir de l'exécution des traités, et pour le surplus, par l'émission de bons du trésor.

16. — Visite faite à la famille royale par la reine de Prusse.

24. — Publication du traité de navigation, de l'arrangement commercial et de la convention pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle, conclus entre la Belgique et la Prusse.

Le roi a reçu le même jour, au château de Laeken, lord Howard de Walden, ministre d'Angleterre, et M. do Amaral, chargé d'affaires du Brésil, et il leur a remis le texte de sa décision arbitrale dans le conflit survenu entre ces deux puissances. On sait que la décision de Sa Majesté est favorable au Brésil.

JUILLET.

1.—Nous plaçons sous cette date deux faits collectifs, que le chroniqueur de 1863 ne peut pas passer sous silence. Ce sont, d'un côté, les adresses de félicitation votées par les chambres de commerce, des conseils communaux et autres corporations

à M. Rogier, ministre des affaires étrangères, à l'occasion du succès de ses efforts pour obtenir l'affranchissement de l'Escaut ; d'autre part, les réponses faites par un grand nombre de communes au mémoire par lequel le conseil communal d'Anvers expose aux conseils communaux du pays que ses droits et ses franchises sont foulés aux pieds par le gouvernement et fait appel à l'intervention de toutes les communes belges, au nom de la solidarité constitutionnelle qui les unit.

Ces réponses sont unanimes à désapprouver l'attitude prise par la ville d'Anvers ; comme échantillon, nous insérons ici la résolution qu'a prise à cet égard le conseil communal d'Alost.

« Considérant que les allégations produites par le conseil communal d'Anvers sont complètement erronées, comme il est facile de s'en convaincre pleinement par l'examen des documents et débats législatifs ;

« Considérant que de ces documents il résulte clairement et à l'évidence que la petite enceinte proposée en 1858 était jugée suffisante pour les besoins de la défense nationale et que la grande enceinte a été décrétée par la loi de 1859, au prix de quarante millions imposés à tout le pays, uniquement pour satisfaire aux sollicitations de la ville d'Anvers et afin de concilier les intérêts de la métropole commerciale avec les nécessités de cette défense et non pas pour un nouveau système de défense ;

« Considérant que cette grande enceinte comprenait cette citadelle du Nord, qui a servi et qui sert de prétexte à des agitations regrettables, que cette citadelle a été positivement connue avant le vote de la loi, comme le constatent les déclarations des membres de l'ancien conseil communal ;

« Considérant que le doute sur ce point ne peut même se concevoir en présence de la lettre formelle et catégorique du 4 juillet 1859 de M. Cogels-Osy, membre du conseil communal actuel ;

« Considérant que la législature, ce tribunal suprême devant lequel tous doivent s'incliner, a jugé à diverses reprises les prétentions soulevées par la ville d'Anvers ;

« Considérant qu'il ne peut appartenir à aucune commune de déclarer illégales des mesures sanctionnées par la législature ;

« Considérant que si la commune a le devoir sacré de garder intacts ses droits et ses franchises, elle a aussi le devoir non moins sacré d'enseigner par l'exemple le respect de la loi et la saine pratique de la Constitution ;

« Par ces motifs, le conseil adopte l'ordre du jour et invite le collége des bourgmestre et échevins à transmettre copie de la présente au conseil communal d'Anvers. »

5. — Fêtes à Liége, organisées par la Société Agricole de l'Est de la Belgique.

7. — Ouverture de la session ordinaire des *conseils provinciaux*. Celle du conseil provincial de Brabant s'est faite par un discours de M. le gouverneur Dubois-Thorn, qui avait pour sujet l'instruction primaire, et dans lequel l'orateur s'attachait surtout à faire ressortir les bienfaits de la loi organique de 1842. Les opinions émises par M. Dubois dans la question de l'intervention du clergé, étant favorables au maintien des dispositions de la loi actuelle, elles occasionnent quelque surprise parmi les libéraux, partisans de la modification de la loi de 1842.

Tous les conseils votent des adresses au Roi à l'occasion du rétablissement complet de S. M., ainsi que du grand acte diplomatique qui consacre l'affranchissement de l'Escaut.

15. — Aujourd'hui à une heure s'est réunie, à l'hôtel des affaires étrangères, la *conférence* chargée d'arrêter le traité général relatif au rachat du péage de l'Escaut.

Les plénipotentiaires ont prié M. le ministre des affaires étrangères de présider la conférence.

Les clauses du traité ont été adoptées et paraphées.

Le soir, M. le ministre des affaires étrangères a réuni dans un banquet MM. les membres de la conférence.

Le lendemain le traité a été signé. Sa mise à exécution est fixée au 1er août.

16. — Le *Moniteur* publie la loi approuvant la convention de commerce et de navigation conclue, le 12 mai 1863, entre la Belgique et les Pays-Bas.

21.—Le *Moniteur* publie le *traité* conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour le rachat du péage de l'Escaut; ainsi que le traité général, pour le même objet, conclu entre la Belgique et les puissances maritimes, et divers arrêtés qui règlent les mesures d'exécution.

AOUT.

1-2. — Fêtes données à Anvers par le commerce de la ville et *sans le concours* de l'administration communale, pour célébrer l'affranchissement de l'Escaut. En voici le programme :

Samedi 1er *août,* 10 *heures du matin.* — Escorte d'honneur pour remorquer les navires, allant d'Anvers vers la mer et réciproquement, et qui seront pour la première fois affranchis des droits de péage de l'Escaut.

Départ du port d'Anvers, à dix heures du matin, de plusieurs vapeurs décorés. Retour à Anvers, vers 3 heures de l'après-midi.

A 6 heures du soir, grand banquet dans les salles du théâtre des Variétés.

Dimanche, 2 *août, à* 10 *heures du matin.* — Remise aux chefs des corporations d'ouvriers, dans le local de la chambre de commerce, à la Cité, d'un cartel sculpté, offert par le commerce, en commémoration de l'affranchissement de l'Escaut; à 11 heures du matin, excursion sur l'Escaut, offerte aux invités; à 9 heures du soir, grande fête vénitienne sur l'Escaut; illumination générale de la rade et de la digue de Flandre, suivie d'un grand feu d'artifice, tiré sur la digue. Des musiques d'harmonie et des fanfares se font entendre dans le courant de la fête et des salves d'artillerie, de mousqueterie et de feu d'artifice sont tirées sur la digue, sur les navires et sur les embarcations illuminées, qui pendant toute la soirée circulent sur le fleuve.

2. — Ouverture de l'*exposition triennale des beaux-arts*, en présence du Roi et de la famille royale. Le nombre des œuvres d'art exposées s'élève à près de 1300.

3. — Le Roi part pour Ostende, où a lieu, le 8, la pose de la première pierre du palais royal. S. M., revenue à Bruxelles le 11 pour y recevoir la reine d'Angleterre, à son passage pour l'Allemagne, retourne à Ostende le 18.

15. — Fêtes à Malines à l'occasion du *jubilé de Notre-Dame d'Hanswyck*. Elles se prolongent pendant trois semaines. Le Roi et sa famille s'y rendent le 17 et assistent à un banquet offert par le conseil communal.

18. — Ouverture du *Congrès catholique* à Malines. La présidence honoraire a été conférée au cardinal-archevêque de Malines, la présidence effective au baron de Gerlache; les fonctions de secrétaire-général à M. Ducpétiaux. La session a été close le 22. Avant la clôture, un comité permanent a été nommé, composé de la manière suivante :

Président d'honneur : S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines.

Président : M. le baron de Gerlache.

Vice-président : MM. le vicomte Eug. de Kerckhove, comte de Theux, baron Hipp. Dellafaille sénateur, et C. Perrin.

Secrétaire général : M. Ed. Ducpetiaux.

Trésorier : M. le chevalier de Wouters d'Oplinter.

Membres : Mgr Lauwers, M. B. Dumortier, M. Richard Lamarche, le baron Béthune, sénateur, le baron Van den Branden de Reeth, représentant.

Secrétaires : MM. Auguste Beckers, de Haulleville, Scheyvaerts et Woeste.

Parmi les orateurs étrangers, on remarquait surtout le cardinal Wiseman et le comte de Montalembert.

Voici comment le *Journal historique* apprécie le discours de M. de Montalembert :

« La grande voix de ce maître de l'éloquence s'est élevée à Malines en faveur des libertés modernes; il a exposé et défendu toutes ses grandes convictions; ce discours est le résumé le plus puissant et le plus logique de tous ses travaux, c'est l'ensemble et le dernier mot de sa foi politique. Il a énergiquement combattu la fraction des catholiques qui s'obstinent à ne pas comprendre les principes sur lesquels repose la société moderne; depuis dix ans que M. de Montalembert a soutenu la lutte contre des hommes dont on doit déplorer d'autant plus les erreurs que l'on respecte davantage leurs qualités privées, jamais il n'a été plus heureusement inspiré et plus triomphant.

« La grande majorité du Congrès partageait d'avance les principes fondamentaux que le noble orateur a exposés : un maître plus persuasif que tous les maîtres de l'éloquence en matière politique, l'expérience, ne cesse en effet de dissiper les préjugés qui s'élèvent contre ces principes. »

23. — On lit dans le *Moniteur :* Les journaux d'Anvers ont annoncé une combinaison financière et militaire qui aurait pour objet de modifier profondément le système défensif d'Anvers, en démolissant les citadelles.

Le gouvernement n'a aucune connaissance de la combinaison dont on parle; aucune délibération sur ces prétendus projets n'a donc pu avoir lieu dans le sein du cabinet.

24. — Présence du Roi et de la famille royale à Bruges, à l'occasion d'une fête militaire, donnée par le 3e régiment de lanciers, en garnison dans cette ville.

SEPTEMBRE.

7. — Le Roi et la famille royale reviennent d'Ostende à Laeken.

10.—M. Rogier, ministre des affaires étrangères, qui lors des élections du 9 juin, avait échoué à Dinant, est élu représentant de Tournai en remplacement de M. Dupret, démissionnaire.

12-17. — Fêtes données par la ville de Gand, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jacques Van Artevelde et de la réunion de l'association internationale pour le progrès des sciences sociales.

Outre ces deux éléments principaux, le programme des fêtes comprenait un Congrès de pomologie avec exposition de fruits, un festival, un Congrès des travailleurs décorés du royaume, l'inauguration du boulevard Frère-Orban.

L'inauguration de la *statue de Van Artevelde,* œuvre de M. De Vigne-Quyo, s'est faite le 14, en présence du Roi et de la famille royale, ainsi que des ministres Rogier et Vandenpeereboom. Au banquet royal, dont elle fut suivie, le Roi répondit en ces termes au toast du bourgmestre :

« Je vous remercie de l'accueil sympathique que vous venez de faire au toast que vous a proposé M. le bourgmestre. Je suis heureux de me trouver de nouveau au milieu de vous, et je saisis cette occasion pour vous exprimer combien j'ai été touché de la patience et de la constance avec lesquelles les populations ont supporté une crise industrielle sur laquelle nous n'avons malheureusement pu exercer aucune influence. Il vous est connu que depuis trente ans l'industrie gantoise n'a jamais cessé d'être l'objet de ma plus vive sollicitude.

« Nous avons aujourd'hui honoré la mémoire d'un homme énergique qui, à une époque remplie de périls, a, par son rare courage, défendu l'existence de cette grande commune. Ces faits appartiennent à des siècles qui sont loin de nous, mais l'indépendance des peuples est basée sur la valeur et l'intelligence. J'espère que jamais, dans notre bon pays, ni la valeur ni l'intelligence ne feront défaut ; il s'assurera ainsi un avenir plein d'honneur et de prospérité. »

Le même jour avait eu lieu, à l'hôtel de ville, l'ouverture de la seconde session de l'association internationale pour le progrès des sciences sociales, par un discours de M. de Kerckhove, bourgmestre. Le discours d'installation a été prononcé par M. Vervoort, président du comité. — Les travaux du Congrès sont terminés le 19.

21. — Inauguration de la *statue de la princesse d'Espinoy,* à Tournai ; elle s'est faite en présence des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères. Le discours est prononcé

par M. le baron de Rasse, bourgmestre de Tournai. La statue est l'œuvre de M. Amable Dutrieux. — Le lendemain, a eu lieu un banquet offert par les électeurs libéraux de l'arrondissement de Tournai à M. le ministre Rogier, leur nouveau représentant.

23-26. — L'élément principal du programme des *fêtes de septembre* de cette année était un concours international de chant d'ensemble, organisé par la société *la Réunion Lyrique* de Bruxelles. Ont remporté les premiers prix : Sociétés françaises, l'Union chorale, de Lille ; sociétés allemandes : le Sänger-Verein, d'Aix-la-Chapelle ; sociétés belges, 1re division : Bardes de la Meuse, de Namur, 2e division : les Matelots de la Dendre, d'Ath, 3e division : Notger, de Vaux-sous-Chèvremont.

Lauréats du concours universitaire 1862-1863. ! Question de sciences physiques et mathématiques : Isidore Blanquaert, de Roulers, ingénieur honoraire des ponts et chaussées ; 2. Question de médecine (matières spéciales) : Ignace-François Vanderdonckt, de Gand, candidat en médecine ; mention honorable, Oscar Max, de Bruxelles. Les deux premiers sont élèves de l'université de Gand, le troisième de celle de Bruxelles. — Lauréats du concours de composition musicale : Premier prix, Henri-Joseph Dupont, d'Ensival ; second prix, Léon-Gustave Huberti, de Bruxelles ; mention honorable, Van Gheluwe, de Wannegem. — Concours des cantates : Mention honorable, Kürth, élève de troisième latine à l'athénée royal d'Arlon (54 concurrents).

OCTOBRE.

1. — Le *Moniteur* publie le nouveau traité de commerce et de navigation conclu le 17 août entre le Danemark et la Belgique. Il sortira son effet à partir du 9 octobre.

2. — Le *Moniteur* publie un arrêté royal du 30 septembre

nommant M. C.-J. *de Luesemans*, bourgmestre de Louvain, aux fonctions de gouverneur de la province de Liége en remplacement de M. le baron de Macar, admis à faire valoir ses droits à la pension.

3. — Arrivée à Bruxelles de S. M. Georges Ier, roi des Hellènes.

6. — Départ du Roi pour Baden-Baden; de là, S. M. s'est rendue en Suisse et à sa villa du lac de Côme. Son retour à Laeken a lieu le 8 novembre.

27. — Renouvellement par moitié des *conseils communaux* de tout le royaume. — Partout où la lutte s'était établie sur le terrain politique, on a pu constater la victoire du parti ministériel. M. Devaux, qui avait succombé à Bruges le 9 juin comme candidat à la Chambre, est réélu conseiller communal de cette ville à une forte majorité.

NOVEMBRE.

10. — Ouverture des Chambres. — *Discours du trône.*

Après les témoignages d'affection et de dévouement dont j'ai été l'objet et qui m'ont profondément touché, je suis heureux de me trouver au milieu des représentants de la nation.

Je continue à recevoir des marques de confiance et de sympathie de la part des gouvernements étrangers.

Depuis la dernière session législative, le pays a vu s'accomplir un événement qui était l'objet de ses légitimes et séculaires aspirations: l'Escaut est irrévocablement affranchi. Opérée de commun accord avec les Pays-Bas, la suppression du péage qui grevait la navigation fortifie nos bons rapports avec un peuple voisin et ami; la liberté complète de notre beau fleuve, sanctionnée par toutes les puissances, fait désormais partie du droit public des États maritimes.

L'abaissement des taxes perçues dans nos ports rend plus efficace encore l'affranchissement de l'Escaut, et une série d'arrangements internationaux stipulent des garanties et des facilités nouvelles destinées à accroître nos relations avec la plupart des marchés du monde.

Notre commerce et notre industrie ne laisseront pas stériles les avantages qui leur sont maintenant assurés.

Grâce aux efforts intelligents deceux qui s'y adonnent, l'agriculture ne cesse de faire des progrès. Les produits de la terre qui servent à l'alimentation publique sont abondants. Ce résultat favorable est venu adoucir les épreuves que des événements malheureux ont imposées à une partie de nos travailleurs, qui les ont courageusement supportées. Nous pouvons espérer que les dernières traces de cette situation ne tarderont pas à s'effacer par les développements de notre industrie, dont nous aimons à constater la féconde activité, et qui prend un vif essor sous l'influence bienfaisante de la libre concurrence.

Un projet de loi ayant pour objet de décréter d'application générale le tarif résultant de nos récentes conventions internationales et d'étendre encore les réformes de notre législation douanière sera soumis à vos délibérations.

Les transports rapides et économiques ont une influence chaque jour plus marquée sur la prospérité des peuples. Les questions qui s'y rattachent ont constamment appelé la sollicitude de mon gouvernement. Les dernières lois de concession de chemins de fer continuent à s'exécuter. Parmi les lignes qui ont été décrétées, plusieurs seront livrées à l'exploitation dans un prochain avenir, et divers contrats, ayant pour objet des extensions au réseau de nos voies ferrées, seront déférés à la législature.

Des modifications, favorablement accueillies, ont été apportées aux tarifs des chemins de fer de l'État. Mon gouvernement s'occupe d'y introduire encore des réductions, en cherchant à concilier les exigences financières avec les intérêts du commerce et de l'industrie.

La situation du trésor est d'ailleurs satisfaisante, malgré le surcroît considérable de dépense occasionné par la nécessité de mettre les traitements des employés de l'État, de la magistrature, de l'armée et du clergé, en rapport avec le prix des choses nécessaires à la vie.

Afin de laisser de plus en plus sa libre expansion à l'activité individuelle, il importe de mettre nos lois en harmonie avec les progrès que l'expérience a consacrés. Un projet de révision du Code de commerce élaboré dans cet esprit, vous sera soumis, et en attendant qu'il ait pu être sanctionné, des propositions vous seront présentées, prescrivant de nouvelles règles pour la constitution des sociétés anonymes.

La liberté du prêt à intérêt, implicitement admise dans la révision du Code pénal par la suppression des peines contre l'usure, sera définitivement consacrée dans un projet dont vous serez saisis.

Notre Constitution, ainsi que nos lois organiques, d'accord avec nos traditions, ont assuré à nos communes une grande liberté d'action. Toutefois, diverses mesures ont déjà été prises pour simplifier et accé-

lérer la marche des affaires administratives ; de nouvelles dispositions vous seront proposées, qui, en étendant le pouvoir des députations permanentes des conseils provinciaux, rendront plus facile et plus rapide l'exercice des attributions des communes.

Dès que les Chambres auront arrêté les principes qui doivent régler l'organisation judiciaire, particulièrement en ce qui concerne la formation des cours d'assises, mon gouvernement achèvera l'œuvre qu'il a entreprise de la révision du Code d'instruction criminelle.

Un projet de Code rural vous sera également présenté.

Ce n'est pas seulement dans l'ordre matériel que nous constatons l'heureuse situation du pays.

L'esprit national anime toutes les classes de la société, et se révèle dans les sentiments de patriotisme qui règnent au sein de la garde civique et de l'armée.

Il y a partout une noble émulation pour contribuer au développement intellectuel et moral du pays.

L'école belge a brillé au premier rang à l'Exposition universelle de Londres. Notre Exposition des beaux-arts, où cependant n'étaient point représentés plusieurs de nos principaux maîtres, occupés à d'importants travaux de peinture monumentale, a montré que les jeunes talents se multiplient. Le pays peut espérer que notre école, continuant à se perfectionner, sera de plus en plus digne dans l'avenir des glorieuses traditions du passé.

L'enseignement public à tous les degrés répond aux vœux des populations. L'instruction populaire, qui excite l'intérêt incessant des pouvoirs publics, se répand chaque jour davantage. Dans beaucoup de localités les écoles sont insuffisantes pour le nombre d'enfants qui s'y présentent. Cet état de choses commande des sacrifices constants de la part des communes, des provinces et de l'État. De nouveaux crédits vous seront demandés pour aider à la construction et à l'ameublement d'écoles.

Les projets que je viens d'énumérer et ceux dont je vous ai précédemment entretenus suffiront à rendre vos travaux fructueux. J'espère, messieurs, que vous accorderez à mon gouvernement le concours loyal et efficace qui lui est nécessaire pour atteindre notre but commun.

11. — Le Sénat constitue son bureau. Sont élus : Président, M. le prince de Ligne : vice-présidents, MM. d'Omalius d'Halloy et baron de Tornaco.

La Chambre procède à la vérification des pouvoirs des membres nouvellement élus. Ce travail nécessite, par suite des difficultés suscitées par les élections de Bruges et de Bastogne, deux interruptions des séances, l'une du 14 au 17 novembre, l'autre du 26 de ce mois au 8 décembre. Une enquête parlementaire sur l'élection de M. Van Hoorde à Bastogne est résolue dans la séance du 18, par 57 voix contre 55.

14. — Le Sénat présente au Roi l'*adresse* en réponse au discours du trône; elle avait été adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions.

19. — Le *Moniteur* publie les distinctions accordées à des artistes exposants du dernier salon de Bruxelles. Parmi ceux du pays, ont été nommés commandeur de l'ordre de Léopold, M. Madou; officiers, MM. Bossuet, De Biève, Fourmois, Portaels, Robbe, Slingeneyer et Stevens; chevaliers, MM. Dell'Acqua, Fiers, Kindermans, Quinaux, Stallaert, Stroobant et Van Severdonck. La médaille d'or a été accordée à MM. Baeckelmans, architecte à Anvers, Bource, peintre à Anvers, Fossin, statuaire à Liége, Markelbach, peintre à Bruxelles, Nisen, peintre à Liége, Simonau, aquarelliste à Bruxelles et Verwée, peintre à Bruxelles.

20. — En date de ce jour, la lettre suivante a été adressée à l'empereur des Français par le roi des Belges, en réponse à la proposition d'un congrès :

« Monsieur mon frère,

« J'ai reçu la lettre qui m'a été remise de la part de Votre Majesté Impériale par M. le baron de Malaret, et je ne puis qu'applaudir aux sentiments qui vous l'ont dictée. Il serait bien vivement à désirer de voir, par l'effet d'un accord pacifique, se dissiper les sujets d'inquiétude qui existent en Europe, et, sans vouloir préjuger dès à présent, les moyens dont on pourrait convenir avec les divers États intéressés pour atteindre sans secousse un aussi noble but, je me plais à assurer Votre Majesté Impériale que mon gouvernement serait tout disposé à y concourir autant qu'il dépend de lui. En ce qui me touche particulièrement, ce serait avec une véritable satisfaction que, dans le cas

prévu par Votre Majesté Impériale, je profiterais de l'offre cordiale qu'elle a bien voulu m'adresser. Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec laquelle je suis,

« Monsieur mon frère,

« de Votre Majesté Impériale

« le bon frère,

« LÉOPOLD.

« Château de Laeken, le 20 novembre 1863. »

DÉCEMBRE.

8. — Reprise des travaux de la Chambre; la discussion du rapport de M. Nothomb sur les *élections de Bruges* s'étend sur quatre séances et aboutit à l'annulation de ces élections, qui est votée, dans la séance du 11, par 57 voix contre 56 et 1 abstention.

15. — La Chambre des représentants a constitué son bureau. M. E. Vandenpeereboom a été élu président par 59 voix contre 48 données à M. le comte Vilain XIIII. MM. Moreau et Crombez ont été élus vice-présidents, le premier par 57 voix, le second par 55 voix, contre 50 données à M. de Naeyer et 49 à M. Royer-de Behr.

21. — La Chambre aborde la discussion de l'*adresse* en réponse au discours du trône, dont le projet avait été rédigé par M. Orts. Les passages prêtant particulièrement prise aux attaques de l'opposition sont les suivants :

« L'enseignement public à tous les degrés est une dette sainte de l'État envers les populations. Lorsque les pouvoirs politiques, dans la mesure de leurs attributions respectives, répandent à larges flots sur les masses la lumière de l'instruction populaire, ils ne font que leur devoir.

L'initiative individuelle pratiquant la liberté constitutionnelle d'enseignement a doté le pays de fructueux résultats. La Chambre s'en félicite hautement; elle y applaudit de tout cœur. Mais les succès de

l'action privée n'autorisent nullement l'État à abdiquer sa mission sociale ; ils lui imposent au contraire une obligation d'honneur, celle de faire plus et mieux chaque jour dans une voie où l'on ne saurait trop faire.

Le gouvernement de Votre Majesté rencontrera l'appui chaleureux du pays entier pour toute proposition tendant à faciliter aux enfants du peuple l'accès vers l'école.

Les projets annoncés par Votre Majesté complètent, avec ceux dont elle nous avait précédemment entretenus, le programme d'une session utile. Une politique d'ordre, de modération et de progrès inspiraient les mesures que le Roi nous rappelle. Le pays les attend avec une légitime confiance.

Ferme et sincère, cette politique veut, malgré les difficultés de la tâche, tenir ses promesses, celles d'hier comme celles d'aujourd'hui. »

Les députés anversois prennent occasion de l'adresse pour exposer de nouveau à la Chambre les griefs de leurs commettants, les incidents divers qui ont amené le conflit entre la ville d'*Anvers* et le gouvernement, et pour appuyer des propositions relatives à un arrangement, au moyen de modifications à apporter au plan primitif des fortifications. Ces débats, qui prennent un caractère d'irritation croissant de jour en jour, surtout après que les membres de la droite sont venus prêter leur appui en faveur d'un examen sérieux des propositions anversoises, se terminent, dans la séance du 24, par l'adoption de l'ordre du jour suivant :

La Chambre,

Considérant que la législature a définitivement arrêté les mesures qu'elle a jugées nécessaires pour la défense nationale en faisant en même temps d'immenses sacrifices pour réaliser les vœux manifestés par la ville d'Anvers en vue de son développement et de sa sécurité ;

Considérant que les changements au système décrété en 1859 entraîneraient nécessairement pour le pays des charges nouvelles.

Passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est voté par 56 voix contre 40 et 6 abstentions.

Après ce vote, la Chambre s'ajourne au 5 janvier.

NÉCROLOGIE DE L'ANNÉE 1863.

JANVIER.

1. — A Uccle, Charles *Perlau*, frère du chef de division au ministère de l'intérieur, depuis plus de trente-quatre années employé dans l'administration des archives du royaume. Il fut un des combattants de la révolution qui se distinguèrent le plus pendant les journées de septembre et dans la campagne de 1831. Perlau fit partie de la compagnie des chasseurs Chasteleer, qui, sous un feu terrible, s'empara du village de Bautersem qu'occupaient les Hollandais, et força ceux-ci à abandonner le pont de Berchem. Ce généreux patriote était décoré de la croix de Fer, et dans la liste des braves qui obtinrent cette distinction, on lit ces quelques lignes à sa louange : « Premier combattant de la rue du Marais, à Bruxelles, il releva sous le feu des Hollandais un volontaire blessé mortellement, s'élança au delà de la barricade, et attaqua l'ennemi à découvert sur les boulevards. » Charles Perlau était né à Bruxelles, le 7 janvier 1796.

10. — A Bruxelles, George *d'Espinois* (Charles-François), général-major pensionné, ancien commandant de province. Il était né à Espinois, province de Hainaut, le 4 octobre 1796; il entra au service de France, en 1813, au 1er

régiment des gardes d'honneur, avec lequel il fit les campagnes de 1813-1814, qui amenèrent la fin du premier empire. Licencié comme étranger en 1814, il reprit du service dans l'armée des Pays-Bas au commencement de 1815, en qualité de cadet au régiment de hussards n° 8. Atteint de trois coups de feu, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Waterloo. La gravité de ses blessures le tint forcément éloigné de l'activité pendant quelques années, et ce ne fut qu'en 1822, que, nommé lieutenant en second, il rentra au même régiment, dans les rangs duquel il était tombé à Waterloo. Les événements de 1830 le trouvèrent lieutenant en premier au même corps. Le lieutenant George, animé de l'amour de sa patrie, vit avec bonheur l'émancipation de la Belgique et, dès qu'il fut délié de son serment, vint mettre son bras et son expérience au service de son pays.

Le 15 novembre 1830 il fut nommé capitaine au 2e régiment de chasseurs à cheval; il contribua puissamment à la prompte et bonne organisation de ce corps, avec lequel il fit la campagne de 1831. En 1832 il passa au régiment des guides, où il devint major en 1838. Lieutenant-colonel en 1843, il passa au 1er régiment de chasseurs à cheval. Colonel en 1846, il alla commander au 1er régiment de cuirassiers. En 1852 il fut désigné pour passer en son grade et ancienneté au corps de la gendarmerie nationale, dont il prit le commandement. En 1854 il fut nommé général-major commandant la province de Brabant. C'est dans cette position qu'il atteignit l'âge de la retraite et fut pensionné en 1859.

Le Roi, pour récompenser ses services, l'éleva au grade de commandeur de son ordre, dont il était chevalier depuis sa création et officier depuis 1851. Pour sa belle conduite à Waterloo, le général George avait été décoré de l'ordre militaire de Guillaume; il était aussi décoré de la croix commémorative et de la médaille de Sainte-Hélène.

FÉVRIER.

8. — A Liége, le chevalier *Du Vivier de Streel*, curé de l'église de St-Jean, chevalier de l'ordre de Léopold et décoré de la croix de Fer.

Charles Du Vivier naquit à Liége le 5 novembre 1799; il se distingua de bonne heure par d'heureuses dispositions à l'étude. Nommé vicaire de la paroisse de Saint-Jean en juin 1825, il devint curé de cette même paroisse en 1834 ; il a continué à exercer ses fonctions jusqu'au jour où la maladie l'en a empêché. D'un caractère aimable, d'un esprit tolérant et éclairé, d'un dévouement sans bornes, M. Charles Du Vivier était très-aimé de tous ceux qui l'ont connu.

Il prit une part active à notre révolution, fut présent au combat de Ste-Walburge, où il brava le feu pour donner aux mourants des secours spirituels et des soins. Il exerça, pendant toute la période de notre révolution, une salutaire influence sur toute la population liégeoise.

M. Du Vivier laisse plusieurs œuvres, dont la principale est un poëme héroïco-comique, intitulé la *Cinéide* ou *la Vache reconquise,* et dont le sujet est emprunté aux annales du pays de Liége. Il a appartenu à la Société liégeoise de littérature wallonne et a été vice-président de l'Institut archéologique liégeois et membre de beaucoup de sociétés savantes.

8. — A Louvain, le docteur Martin *Martens*, docteur en médecine et en sciences, professeur à l'université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, et de l'Académie royale de médecine de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold. Né à Maestricht le 8 décembre 1797, il avait d'abord pratiqué la médecine dans sa ville natale; en 1825, il devint professeur de chimie et de botanique à l'école de pharmacie de Maestricht, et en 1835, professeur des mêmes branches à l'Uni-

versité catholique de Louvain. On a de lui un grand nombre de publications relatives aux sciences médicales ou naturelles.

10. — A Liége, Fritz *Behr*, membre de la députation permanente depuis 1860.

M. F. Behr avait toujours été l'un des soutiens les plus fermes et les plus dévoués des principes du libéralisme. Il représentait le canton de Seraing au conseil provincial, dont il faisait partie depuis 1842.

En 1860, il avait été élu membre de la députation permanente.

M. Fritz Behr était en outre un industriel éclairé et capable ; depuis un grand nombre d'années, il dirigeait la société de l'Espérance à Seraing, et il avait participé à la constitution de plusieurs établissements importants en Belgique et à l'étranger.

Il avait fait partie de la chambre de commerce et avait été président du comité des charbonnages liégeois ; il avait rempli en Allemagne plusieurs missions pour le gouvernement à l'occasion des traités de commerce. M. Behr était chevalier de l'ordre de Léopold et décoré de l'Aigle-Rouge de Prusse.

12. — A Bruxelles, Aristide *Brixhe*, ancien ingénieur des mines et commissaire d'arrondissement de Charleroi, membre de la Chambre des représentants, pour le même arrondissement, de 1832 à 1835 (secrétaire de cette assemblée), puis de nouveau de 1852 à 1856. Il est l'auteur d'un livre intitulé : *Essai d'un répertoire raisonné de législation et de jurisprudence en matière des mines, tourbières, carrières, etc.* (2 vol. Liége, 1833). Il était né vers 1801 ; chevalier de l'ordre de Léopold en 1847, officier en 1856.

MARS.

8. — A Liége, Édouard *Vander Heyden à Hauzeur*, sénateur de l'arrondissement de Liége depuis le 25 janvier 1860 et ancien conseiller provincial.

— A Bruxelles, Henri *Putzeys*, violoniste très-distingué, élève du Conservatoire de Bruxelles.

10. — A Louvain, Guillaume *Van Bockel*, représentant de l'arrondissement de Louvain, ancien bourgmestre de Louvain.

« Guillaume Van Bockel est né à Louvain le 21 avril 1789. Il entra au barreau en 1815. Il fut nommé notaire en 1827, et remplit pendant 25 ans les fonctions de secrétaire du conseil de discipline. En 1830, Van Bockel embrassa avec ardeur la cause de notre émancipation politique. Il fut, pour me servir des termes mêmes du décret du gouvernement provisoire, qui, sur la proposition de la Commission des récompenses, lui décerna la croix de fer :« Il fut un des hommes qui par « leur influence et leur active coopération contribuèrent à organiser « et à diriger le mouvement national à Louvain. » Van Bockel était depuis 3 ans membre de l'administration communale et échevin, lorsqu'il devint en 1833, bourgmestre de la ville de Louvain. Il conserva ces hautes fonctions jusqu'en 1842. Pendant 8 ans, de 1836 à 1844, il fut membre du Conseil provincial. En 1846, le Roi, voulant récompenser le vaillant et énergique patriote et le haut fonctionnaire administratif, nomma Van Bockel chevalier de son Ordre. Le 10 septembre 1861 le corps électoral de Louvain lui conféra la dignité de représentant. Van Bockel siégeait sur les bancs de la droite. »

(Discours funèbre du président de la Chambre.)

28. — A Bruxelles, le comte *de Renesse-Breidbach*, sénateur de l'arrondissement de Tongres, vice-président du Sénat.

« Louis-Joseph, comte de Renesse-Breidbach, naquit au château de 's Heeren-Elderen (Limbourg), le 2 mai 1797 ; il était issu d'une famille aussi illustre qu'ancienne, qui a donné, en grand nombre, des hommes distingués à plusieurs des carrières où s'exerce l'esprit humain. Il est à remarquer toutefois que les plus nombreux parmi les

derniers sont les hommes de guerre..... En 1810 il quitta sa famille pour se rendre à l'école de la Flèche, d'où il passa à Saint-Germain. Dès 1814, il fut élevé au grade de sous-lieutenant au 2e régiment de carabiniers à cheval de la garde impériale. Ce fut en cette qualité qu'il fit ses premières campagnes durant la même année. Après la signature du traité de Paris sur la constitution du royaume des Pays-Bas, Louis de Renesse rentra dans sa patrie. Il n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut admis comme premier lieutenant dans les chevau-légers et prit part aux combats, si glorieux pour le nom belge, des Quatre-Bras et de Waterloo. En 1822, il passa capitaine au régiment (5) des dragons légers; bientôt après (1825) il quitta la carrière militaire..... Douze années se sont à peine écoulées depuis sa retraite de l'armée, que nous le voyons arriver au Sénat en 1837 et y prendre rang parmi les membres les plus éclairés, les plus instruits, les plus aptes aux travaux de la législature.

« Dans l'entretemps, le comte de Renesse avait siégé dans l'ordre équestre et dans les états provinciaux du Limbourg; et après 1830 il a commandé, en qualité de colonel, la légion de la garde civique du canton de Looz.

« Une fois arrivé au Sénat, le comte de Renesse ne le quitta plus; jamais la confiance des électeurs ne lui fit défaut depuis son premier mandat; il fut même honoré d'une double élection en 1848, dans les arrondissements de Waremme et de Tongres-Maeseyck; il siégea donc vingt-six années consécutives dans la même assemblée; il fit, durant douze sessions, partie du bureau, soit comme secrétaire, soit comme vice-président.

« Les actes de la vie parlementaire du comte de Renesse sont trop présents à votre mémoire pour qu'il soit utile de les rappeler; contentons-nous de dire qu'ils forment dans leur ensemble un travail immense auquel peu d'hommes ont le courage de se livrer, que ces actes ont été posés sous la direction d'un esprit éclairé, ferme et indépendant, qu'ils ont été inspirés par une conscience honnête, par des convictions sincères, par un entier dévouement aux institutions nationales et au bien-être ainsi qu'à l'honneur de la patrie..... »

(Discours de M. le baron de Tornaco).

AVRIL.

4. — A Bruxelles, Théophile *Carlier-Dautrebande*, membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Huy depuis le 6 nov. 1862.

MAI.

8. — A Gand, Edmond-Joseph-Marie *Van Grootven*, avocat, ancien représentant de l'arrondissement de Gand (1848 à 1856). Il était né à Termonde le 24 avril 1807.

10. — A Saint-Josse-ten-Noode, P.-H.-J. *Dauby*, inspecteur général honoraire de l'enregistrement et des domaines. Voici quelques détails biographiques sur le défunt, puisés dans le discours prononcé sur sa tombe par M. Hechtermans :

« Né à Namur le 1er novembre 1779, Jean-Henri-Joseph Dauby, montra de bonne heure les plus heureuses dispositions. En 1803, il devint surnuméraire de l'enregistrement et des domaines; il occupa successivement plusieurs bureaux de recette et l'emploi de vérificateur; en 1814, il arriva au rang d'inspecteur. Dans les dernières années du royaume des Pays-Bas, ses antécédents le désignèrent au choix du gouvernement pour prendre part, à La Haye, aux travaux d'élaboration d'un nouveau système hypothécaire. Cette tâche ardue exigeait de lui d'autant plus de dévouement qu'elle le séparait de sa jeune famille établie à Maestricht. Promu au grade d'inspecteur provincial dans le Limbourg le 17 novembre 1825, il fut désigné en la même qualité pour la province de Liége le 5 novembre 1828. Sa mission à La Haye n'était pas terminée lorsque notre émancipation nationale le ramena en Belgique. Il fut appelé aux fonctions de directeur à Liége le 17 janvier 1831 ; il n'y resta pas longtemps; le 30 avril suivant il dut à la confiance qu'inspiraient son mérite et son caractère, d'être chargé des fonctions d'inspecteur-général; il les a remplies jusque dans la 70e année de son âge, et en se retirant en 1849, il laissait encore de l'exercice de ses fonctions pendant une période de dix-huit ans, les traces les plus honorables. A côté de divers travaux de législation, il faut signaler les conventions internationales dont l'objet réclamait du fonction-

naire belge une habileté particulière. Dès 1837, le Roi lui donna un témoignage de sa haute satisfaction en le nommant chevalier de son ordre.

« Dans sa position d'inspecteur-général, il sut mériter la confiance des hommes politiques appelés à diriger les finances de l'État, l'estime et le respect du personnel de l'administration à tous les degrés de la hiérarchie ; et il m'est particulièrement doux de rappeler l'unanimité avec laquelle le corps des fonctionnaires de l'enregistrement a toujours proclamé son intégrité, son impartialité scrupuleuse, sa bienveillance toute paternelle. »

12. — A Bruxelles, Lambert-Joseph *Meerts*, professeur de violon au conservatoire royal de musique, violoniste distingué, chevalier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles en 1802.

13. — A Virton, Léon *Pierre*, représentant de Virton; ancien greffier de justice de paix et conseiller provincial du Luxembourg. Il siégeait à la Chambre depuis le 13 juin 1848.

13. — A Bruxelles, Laurent *Guilleaume*, directeur de l'enregistrement et des domaines au ministère des finances.

Né à Liége le 23 février 1806, Laurent Guilleaume s'était préparé avec ardeur à la carrière de l'enregistrement; nommé second commis à la direction de Liége en 1831, il fut, deux ans après, promu au grade de premier commis à la direction d'Arlon, et pendant douze ans il y exerça ses riches facultés avec un rare dévouement. En 1849, après avoir géré le bureau de Visé pendant trois ans et demi, il fut appelé aux fonctions de vérificateur, et l'année suivante il arriva au ministère comme chef de bureau; promu au grade d'inspecteur en 1852, il ne cessa d'être apprécié comme il le méritait par le ministre dont le choix le fit placer, en 1852, à la tête de l'une des directions de l'administration centrale. Le 17 juillet 1856, le Roi lui accorda une marque de distinction dont il était bien digne, en le nommant chevalier de son ordre.

26. — A Schaerbeek, Édouard *de Latour*, artiste peintre, âgé de 46 ans. D'une nature richement douée, M. de Latour possédait toutes les qualités qui font un artiste d'élite; il traita la peinture de genre avec succès, mais il brilla sur-

tout dans la miniature, où il déploya un talent vraiment remarquable, qui lui valut une réputation européenne. Doué des plus éminentes qualités de l'esprit et du cœur, il sera vivement regretté par ses frères éplorés et par ses nombreux amis. M. de Latour était chevalier des ordres de Léopold (15 déc. 1862) et de la Couronne de Chêne.

29. — A Bruxelles, le baron Théod.-Marie-Ant.-Alb.-Ghislain de *Baudequin de Peuthy* et de Huldenberg, ancien sénateur de Louvain (1831-35 et 1839-47), et ancien bourgmestre de la commune de Peuthy, né le 20 février 1779.

JUIN.

4. — Au château de Wynendaele (près de Thourout), J.-P. *Matthieu,* chevalier de l'ordre de Léopold et du Lion néerlandais, directeur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, président du conseil d'administration des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, etc., etc.

14. — A Paris, J.-B.-J. *de Bay,* conservateur des antiques au Musée impérial du Louvre, né à Malines, le 16 octobre 1779. Entraîné par une vocation irrésistible, il quitta ses foyers, très-jeune encore, pour aller se former en France à l'étude des maîtres. Après avoir obstinément lutté, avec autant d'ardeur au travail que de foi dans l'avenir, contre les obstacles dont sa route était semée, le jeune artiste vit la fortune sourire à ses efforts. Sa réputation grandit avec son talent et se soutint, brillante et incontestée, pendant une très-longue carrière. De Bay aborda les divers genres de la statuaire avec un égal succès. Il excella dans la sculpture monumentale, et, parmi les nombreuses productions de son ciseau, on compte des monuments élevés dans plusieurs villes de France.

La ville de Malines, à son tour, lui confia, en 1853,

l'exécution de la statue qu'elle voulait ériger à son célèbre architecte-sculpteur Faydherbe, et cette statue est un chef-d'œuvre. Notre compatriote garda toujours un vif attachement à sa ville natale, et il fit don à l'Académie et au Musée de Malines de plusieurs œuvres très-estimées. Aussi le conseil communal lui décerna-t-il en 1859 une médaille d'or, comme témoignage de bon souvenir et d'admiration. Cet amour de l'art, ce sentiment élevé du beau, qui lui avaient valu tant d'heureuses inspirations, De Bay les conserva jusqu'à son dernier jour. Il venait de finir, pour l'exposition des beaux-arts qui a eu lieu à Malines au mois de juillet suivant, un groupe dont le sujet se rapporte à l'origine de Rome, et déjà l'envoi était annoncé; mais la triste nouvelle de la mort de l'artiste devait malheureusement précéder l'arrivée de son ouvrage. M. De Bay était membre de l'Académie royale d'Anvers, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1824, et décoré de l'ordre de Léopold depuis 1836.

30. — A Gembloux, Modeste-Norbert-Joseph *Dupont*, conseiller honoraire à la cour d'appel de Bruxelles. M. Dupont exerça à Mons, pendant vingt-trois ans, la profession d'avocat. Il se distingua, lors de la révolution de 1830, parmi les patriotes qui contribuèrent à fonder notre indépendance nationale. Nommé conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, quand fut réorganisée cette cour, il y siégea jusqu'au 17 août 1849, date de sa mise en disponibilité. M. Dupont obtint ensuite le titre de conseiller honoraire.

... A Cureghem-lez Bruxelles, A. *Didot*, directeur de l'école vétérinaire de Bruxelles. — Il était né à Annevoie-Rouillon en 1805. Il fit, avec grande distinction, ses études à l'Université de Liége et alla s'établir à Dinant, en 1830, comme docteur en médecine et en chirurgie. Il prit part à la révolution de 1830 et fut délégué par les patriotes dinantais auprès du gouvernement provisoire. Il occupa diverses fonc-

tions dans l'arrondissement de Dinant et, entre autres, celle de médecin légiste. Pendant la révolution, il fut capitaine au premier ban de la garde civique, et était major de cette garde en 1848.

M. Didot quitta Dinant en 1849 et alla s'établir à Liége, où de plus larges perspectives s'ouvraient à son activité et à son mérite de praticien; il fut bientôt nommé professeur agrégé à l'Université et membre titulaire de l'Académie royale de Belgique; enfin, en 1854, il fut appelé à la direction de l'école vétérinaire de l'État. Le temps que lui laissait l'accomplissement de ses devoirs dans les diverses positions qu'il a occupées, il le consacrait à d'importants travaux de modifications, d'améliorations et d'innovations dans les moyens employés par la chirurgie pour remédier à un grand nombre d'affections.

Il est auteur de nombreuses publications et occupait une place des plus honorables dans la littérature médicale du pays.

En 1856, le Roi, pour récompenser les nombreux services qu'il avait rendus à la science et à l'humanité, le nomma chevalier de l'ordre de Léopold.

JUILLET.

5. — A Bruxelles, Charles-Lambert-Balthasar *de Pitteurs-Hiégaerts*, ancien conseiller provincial, membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Hasselt depuis le 10 juin 1856. Il était né en 1797.

9. — A Cobourg, le baron Christian *de Stockmar*, ami particulier du roi Léopold et conseiller intime de S. M. Le baron Christian de Stockmar était né à Cobourg en 1787. Il avait étudié la médecine et pratiqué comme médecin à Cobourg jusqu'au moment où il suivit en Angleterre le prince

Léopold, à titre de médecin de S. A. Il jouissait de toute la confiance et de l'intime amitié du prince. Quand celui-ci monta sur le trône en Belgique, M. de Stockmar se retira dans sa ville natale. Cependant il resta le conseiller et le confident de son royal ami. Il exerça une grande influence sur les relations politiques et les alliances de famille de la maison de Cobourg avec les autres cours européennes. Le duc régnant, le prince Albert, la reine Victoria l'honoraient, comme le roi Léopold, d'une grande considération, due à son caractère comme à sa sagacité politique. C'était, en outre, un savant distingué, un amateur et un protecteur éclairé des arts. Sa maison était le rendez-vous des hommes d'État, des diplomates, des militaires, des gens d'étude. On venait à Cobourg tout exprès pour le voir. On rencontrait souvent ce petit homme vif, aux yeux petillants d'esprit, dans l'allée conduisant à Neuses, chez son ami le poëte Frédéric Ruckert. Le baron laisse deux fils, l'un chambellan de la princesse royale de Prusse, l'autre officier d'artillerie dans l'armée prussienne.

— A Chaudfontaine, le colonel en retraite *Osten*, qui a commandé successivement le bataillon de l'Escaut et le 2e régiment de chasseurs à pied. Peu d'officiers ont eu une carrière aussi accidentée. Né à Middelbourg en 1798, fils du célèbre général Osten, il avait, dès l'âge de onze ans, suivi son père dans sa captivité en Angleterre et dans sa périlleuse évasion, en traversant la Manche dans une nacelle. A l'âge de quinze ans, il était entré comme soldat au 105e régiment de ligne à Hambourg; il avait été nommé sous-lieutenant le 1er décembre 1813, n'ayant pas encore atteint sa seizième année. Bien qu'il fût à peine sorti de l'enfance, sa vaillante conduite lui valut deux fois l'honneur d'être mis à l'ordre du jour du 13e corps d'armée. Son père venait d'être tué sous ses yeux, lorsque le maréchal prince d'Eckmuhl l'attacha à son état-major comme officier d'ordonnance. Rentré en France, après

la retraite, il assista à la bataille de Waterloo en 1815, et fit ensuite partie de l'armée de la Loire. Il ne quitta le drapeau sous lequel on peut dire qu'il était né, qu'au mois de novembre 1816. Cette circonstance explique ce qu'il y eut de peu favorable dans la suite de sa carrière.

Il fut admis au service des Pays-Bas le 12 décembre 1816 comme sous-lieutenant au 44e bataillon de milice, mais en perdant son rang d'ancienneté. On le désigna ensuite pour la 17e division d'infanterie. Après dix ans d'activité dans le même grade, il se dégoûta de ce service où il n'avait aucune perspective d'avancement. Il demanda sa démission et fut pensionné en avril 1827. L'année suivante on lui offrit et il accepta le grade de capitaine adjudant-major de la garde communale de Gand. Il y rendit des services dont la ville de Gand conserve encore le souvenir.

En 1830, lorsque la révolution éclata, Osten prit une part active aux combats qui la suivirent, et fut nommé successivement major commandant de place et major d'infanterie. Il se distingua particulièrement à la tête des troupes stationnées au Capitalen-Dam. Le gouvernement le désigna en 1836, pour commander un corps spécial formé sous le titre de *Bataillon de l'Escaut*. Nommé lieutenant-colonel par arrêté royal du 26 janvier 1837, il obtint, peu de temps après, le commandement du 2e régiment de chasseurs à pied. Mais bientôt ses infirmités le forcèrent à quitter le service actif. Il fut pensionné par arrêté royal du 16 janvier 1841.

Le colonel Osten était officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de fer et de la médaille de Sainte-Hélène.

19. — A Bruxelles, André-Napoléon *Fontainas*, bourgmestre. « Né à Bruxelles le 23 décembre 1807, il entra au barreau en 1830 et fut bientôt après élu membre du conseil de discipline, dont il devint le bâtonnier en 1854. En 1842,

il est choisi par ses concitoyens pour siéger au conseil communal et, dès 1846, il est appelé par la confiance du Roi à faire partie de l'administration de la capitale. Guidé par cet amour du malheureux qui formait comme le fond de son âme, il se chargea du département de l'instruction publique. A cette époque l'enseignement populaire semblait avoir été abandonné ; à peine comptait-on deux écoles gratuites dans notre ville ; locaux insalubres, personnel insuffisant, tout devait être modifié ; c'était, pour ainsi dire, une création nouvelle. Cette tâche eût découragé un esprit moins élevé, Fontainas l'accomplit avec une volonté persévérante ; quelques années plus tard, sous son intelligente impulsion, s'élevaient des écoles nouvelles, spacieuses et aérées, se formait un corps professoral digne de sa mission. Bruxelles était doté d'un enseignement à la hauteur de son rôle de capitale; c'est là une œuvre que l'on peut revendiquer hautement pour lui seul, une œuvre dont il doit avoir tout l'honneur (1). »

Le premier janvier 1861, il succéda comme bourgmestre à M. Ch. De Brouckere (mort le 20 avril 1860). — M. Fontainas a représenté l'arrondissement de Bruxelles à la Chambre des représentants du 9 novembre 1849 jusqu'aux élections de juin 1850, lors desquelles il renonça au renouvellement de son mandat. Il fit partie du Conseil provincial, sauf la durée de son mandat parlementaire, depuis 1848, et en était depuis 1862 le président. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1851, il fut promu officier quelques jours avant sa mort.

AOUT.

1. — A Liége, Joseph-Henri-Louis *de Waha-Grisard*, ancien membre du Congrès national et membre du Sénat

(1) Discours de M. Anspach.

pour Liége de 1847 à 1851, chevalier de l'ordre de Léopold. Il était né le 10 juillet 1800.

9. — A Liége, Antoine-Georges *Robert,* bâtonnier de l'ordre des avocats, chevalier de l'ordre de Léopold, conseiller provincial et conseiller communal de Liége, membre de la commission des hospices, etc., âgé de 54 ans.

27. — A Paris, M. Claude-Alexis-Charles *Drouet,* ancien conseiller de la légation belge à Londres, ministre résident de S. M. le roi des Belges, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de 3e classe de l'ordre de l'Aigle-Rouge, etc.

30. — A Oostcamp, le baron Jean-François-Marie *Van Zuylen van Nyevelt,* conseiller à la Cour d'appel de Gand depuis le 14 octobre 1832, chevalier de l'ordre de Léopold.

SEPTEMBRE.

5. — A Comblain-au-Pont (Liége), G.-F.-M. *Grosfils,* ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées et inspecteur général à l'administration centrale du département des travaux publics, chevalier de l'ordre de Léopold (1843), pensionné depuis cinq ans.

8. — A Tournai, Louis *Dupret,* ancien notaire, conseiller communal, élu membre de la Chambre des représentants pour Tournai le 15 avril 1862, démissionnaire depuis le 17 août 1863.

8. — A Bruxelles, Louis-Joseph-Ignace *de Chentinnes,* ancien conseiller provincial, président du Conseil d'administration de la Société du chemin de fer de Tamines à Landen, membre de la Chambre des représentants pour Nivelles depuis le 10 décembre 1857, chevalier de l'ordre de Léopold, (juin 1863). Il était né à Pellaine (Brabant) en 1809.

10. — A Gand, *Callier,* échevin de la ville et professeur de philosophie à l'Université; conseiller communal depuis

1856, échevin depuis le 31 décembre 1857. Il a déployé une activité ardente pour le développement primaire dans la capitale de la Flandre orientale.

20. — A Bruges, l'abbé Charles-Louis *Carton,* chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges et de la métropole de Paris, officier de l'ordre de Léopold, président de la Société d'Émulation, membre de l'Académie, membre de la commission de statistique et de beaucoup de sociétés savantes, et fondateur-directeur de l'Institut des sourds-muets et aveugles de Bruges.

C'est surtout en cette dernière qualité, dit le *Journal de Bruges,* que M. Carton était connu. Toutes ses études, ses méditations avaient pour objet le soulagement des deux plus grandes infirmités qui peuvent atteindre l'homme, et de rendre utiles à la société et à eux-mêmes, ces êtres déshérités de la nature ; aussi, livres, conférences, travaux de tous genres, rien n'a coûté au savant fondateur de l'Institut de Bruges, pour atteindre ce but philanthropique. Il était parvenu, par ses recherches et des études soutenues, par ses conseils aux parents, à faciliter infiniment l'instruction des sourds-muets. On a vu à son Institut des résultats surprenants de sa méthode. Mais il faisait plus que d'instruire ces malheureux enfants, il les aimait, ce qui rendait sa tâche et la leur plus faciles. A ceux qui, à l'infirmité physique, joignaient l'infirmité sociale de la misère, il apprenait un métier qui les faisait vivre, et soulageait ainsi de lourdes charges les familles et les institutions de bienfaisance.

26. — A Audenarde, Jean Ignace *Thienpont*, président honoraire du tribunal de 1re instance à Audenarde, né à Etichove (Flandre orientale) le 7 octobre 1776. Juge à Audenarde dès 1817, M. Thienpont occupa le fauteuil de président depuis le 8 octobre 1830 jusqu'au 14 juin 1858. Il représenta l'arrondissement d'Audenarde au Congrès national, puis à

la Chambre des représentants de 1831 à 1848. Il était décoré de la Croix de fer et officier de l'ordre de Léopold (chevalier en 1843, officier en 1856).

OCTOBRE.

20. — A Gand, Richard-Jean *Raepsaet*, vicaire-général, archidiacre et doyen du chapitre de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold. Il était né à Audenarde en 1792.

NOVEMBRE.

13. — A Gand, Philippe *De Rote*, administrateur-inspecteur de l'université de Gand depuis le 15 juillet 1848, ancien professeur d'économie politique et de statistique à cette université. M. De Rote était décoré de la Croix de fer et officier de l'ordre de Léopold (15 décembre 1858).

15. — A Gand, Pierre *de Ryckere*, professeur émérite à la faculté de droit de l'université de Gand. M. de Ryckere a rempli les fonctions de gouverneur de la Flandre orientale du 18 octobre au 31 décembre 1830, et a siégé au Congrès national pour le district de Gand jusqu'au 17 janvier, date de sa démission. Du 3 septembre 1838 au 28 août 1841 il a occupé le poste de chargé d'affaires à Stockholm. Il était chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1840.

14. — A Feuffe, Jean-Charles-Philippe-Joseph *Delvaux*, docteur en médecine, professeur émérite à l'université de Liége. M. Delvaux, né à Rochefort le 25 juillet 1782, était le dernier survivant des professeurs nommés en 1817 lors de la fondation de l'université de Liége. Il avait obtenu l'éméritat en 1837 et faisait partie de l'Académie royale de Belgique depuis le 14 décembre 1841. Chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1837.

20. — A Haccourt (près de Liége), Jean-Henri-Nicolas *De Fooz*, professeur émérite à l'université de Liége, né à

Liége le 10 juillet 1804. M. De Fooz avait été successivement substitut du procureur du roi à Namur, juge au tribunal de Tongres et professeur à l'université de Liége (1835-1862). Peu de temps après la révolution de 1830 et bien jeune encore, il avait rempli les fonctions d'échevin de la ville de Liége.

M. De Fooz était un savant laborieux, un esprit judicieux et lucide. Il venait de publier le quatrième volume de ses *Études du droit administratif*, fruit des longues recherches nécessitées par le cours dont il était chargé à l'université de Liége. La mort est venue le surprendre au moment où il s'occupait de la continuation de cette œuvre importante et remarquable. Il était chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1855.

28. — A Nivelles, Louis *De Lehoye*, président honoraire du tribunal de Nivelles. Né à Namur le 5 octobre 1786, il fut d'abord juge, puis, depuis 1832 jusqu'en 1863, président du tribunal de Nivelles. Il n'y avait que quelques semaines qu'il avait pris sa retraite. M. De Lehoye avait représenté l'arrondissement de Nivelles à la Chambre de 1836 à 1837. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1838, il fut promu officier en 1856.

IV. — RELEVÉ ALPHABÉTIQUE DES PERSONNES QUI ONT FAIT PARTIE DES DIFFÉRENTS CABINETS DU RÉGENT ET DU ROI LÉOPOLD DEPUIS LE 25 FÉVRIER 1831 JUSQU'AU 1er MARS 1864 (1).

Les pages suivantes sont destinées à rectifier et à compléter la notice insérée dans l'*Annuaire* de 1855. Celle-ci comprenait aussi un relevé de la composition des divers ministères qui se sont succédé jusqu'au commencement de 1855. Depuis cette époque, il y a eu deux changements de cabinet, le 30 mars 1855 et le 7 novembre 1857. Ils sont suffisamment indiqués dans le relevé synoptique qui termine l'*Annuaire* de 1860, et dans les pages 197-198 du présent volume.

Anethan (Jules-Joseph, baron d'), né en 1803, success. substitut du procureur du Roi à Courtrai (19 juin 1826), à Termonde et à Anvers; procureur du Roi à Louvain en 1831; substitut du procureur général à la Cour d'appel de Bruxelles, 31 oct. 1832; puis avocat général près la même Cour, le 14 avril 1836; ministre de la justice du 16 avril 1843 au 12 août 1847 (ministères du Roi Léopold VI, VII et VIII); pensionné le 26 août 1847; membre de la Chambre pour

(1) Les chiffres romains entre parenthèses expriment le numéro d'ordre des divers ministères qui se sont succédé depuis 1831. — Ch. signifie chevalier de l'ordre de Léopold, O. officier, C. commandeur, G. O. grand-officier, G. C grand-cordon de cet ordre.

Louvain de 1844 à 1847 ; sénateur pour Thielt depuis 1849 ; nommé ministre d'État le 6 juin 1856. — Ch. 1841, O. 1849. C. 1856.

Anoul (Victor-Prosper-Ernest), né à Bruxelles, le 15 janvier 1794, élève à l'école militaire 10 déc. 1810, sous-lieutenant de cuirassiers le 30 janvier 1813 (bataille de Dresde, de Leipzig, campagne de France), admis dans l'armée des Pays-Bas (carabiniers) le 11 novembre 1814, lieutenant le 5 mai 1815 (bataille de Waterloo); adjudant-major en 1816, capitaine en avril 1819 ; par suite de ses anciennes blessures, il se vit obligé de demander sa retraite en 1822. A la révolution, le capitaine Anoul rentra au service et fut fait commandant de la place de Bruxelles, avec le rang de lieutenant-colonel, le 28 oct. 1830, promu colonel le 6 janv. 1831, commandant militaire du Brabant le 27 juin suivant, puis commandant du régiment de cuirassiers et d'une partie de la cavalerie de réserve, le 19 octobre de la même année ; général-major le 9 avril 1841, commandant la 2e brigade de la division de cavalerie de réserve ; gouverneur militaire de la place de Bruxelles le 11 févr. 1842 (en même temps il remplit les fonctions de commandant de la province de Brabant); nommé commandant de la gendarmerie nationale le 17 octobre 1842, aide de camp du roi le 14 déc. 1843 ; lieutenant-général, commandant la 4e division territoriale, avec conservation de ses fonctions d'inspecteur général de la gendarmerie, le 11 août 1847 ; passe au commandement de la division de cavalerie légère le 3 avril 1848, puis à celle de la grosse cavalerie le 19 janvier 1849 ; ministre de la guerre du 13 juin 1851 au 30 mars 1855. Après sa retraite du ministère, il reprend ses fonctions de divisionnaire de la grosse cavalerie et d'inspecteur général de la gendarmerie nationale. Pensionné en 1859 avec conservation de ses fonctions d'aide de camp du roi. — Ch. 1833, O. 1845, C. 1852,

G. O. 1855, G. C. 1859. Chev. de la Légion d'honneur le 17 mars 1815 pour sa brillante conduite à la bataille de Leipzig, de l'ordre de Guillaume le 11 août 1815 pour la bataille de Waterloo.

Barthélemy (Antoine-Joseph), né à Bruxelles le 3 février 1764; pendant la domination française, membre de la commission municipale de cette ville; sous le gouvernement hollandais, membre de la seconde Chambre des États-Généraux; après la Révolution, membre du Congrès national et de la Chambre des Représentants pour Bruxelles; ministre de la justice dans le 2ᵉ cabinet du Régent; mort en 1832.

Bavay (Georges J.-L. DE), fut successivement chef de la division des mines au ministère des travaux publics, 20 novembre 1837; secrétaire général du même département, 3 septembre 1838, et ministre des travaux publics du 31 mars 1846 au 12 août 1847 (VIII); directeur du trésor à Hasselt, depuis 1849. — Ch. 1840, O. 1855.

Berten (Édouard-Félix-Joseph), né le 6 juin 1806, capitaine de 1ʳᵉ classe au 1ᵉʳ régiment de chasseurs à cheval le 12 octobre 1832, officier d'ordonnance, puis le 18 décembre 1836, aide de camp du général Magnan; rentré dans le corps le 18 juin 1839, il fut promu major le 21 juillet 1842 (d'abord au 1ᵉʳ chass., puis en 1843 aux guides); lieutenant-colonel le 20 juin 1846, commandant provisoire du 2ᵉ lanciers le 4 octobre 1847, colonel le 26 avril 1849 (2ᵉ lanciers, passe le 19 janv. 1853 au régiment des guides); élevé au grade de général-major à la réserve le 8 fév. 1857, il commanda la place de Bruxelles; ministre de la guerre du 9 nov. 1857 au 6 avril 1859; commandant la province e Limbourg, depuis avril 1859 au 11 juin 1861; à cette dernière date il a été replacé à la section d'activité pour commander la 1ʳᵉ brigade de la cavalerie légère. — Croix de fer, Ch. 1834, O. 1851.

Brialmont (Laurent-Mathieu-Joseph), né à Seraing, le 17 févr. 1787, entra au service français en 1805 (il fut à Austerlitz, Iéna, Wagram; blessé au siége de Ciudad-Rodrigo). Il fut décoré de la croix de la Légion d'honneur à Borodino. Le capitaine Brialmont, blessé à l'épaule à Bautzen, fut après 1813 attaché à l'état-major du prince Eugène en Italie. Après la bataille de Waterloo, où il eut un cheval tué sous lui, et après la formation du royaume des Pays-Bas, il entra au service de son pays natal en 1816. En 1828, il fut, à sa demande, mis à la disponibilité. Après la révolution, il fut successivement commandant de la place de Venloo (de 1830 à 1836), colonel honoraire le 24 juillet 1832, colonel effectif le 7 janvier 1836, commandant de place à Anvers le 27 novembre 1836, aide de camp du roi le 21 juin 1842; promu au grade de général-major le 17 octobre suivant, il commanda la province de Brabant; déchargé de ces fonctions pour continuer à faire partie de la section d'activité, en qualité d'aide-major général de l'armée, le 22 juin 1843. Nommé lieutenant-général le 26 avril 1849, il commanda la 4e division territoriale et la 4e division d'infanterie. Ministre de la guerre du 12 août 1850 au 31 juin 1851; après sa démission, il reprit le commandement de la 4e division et fut mis à la retraite le 10 mars 1854 avec continuation de ses fonctions d'aide de camp du roi. — Ch. 1833, O. 1846, C. 1853, G. O. 1860.

Briey (Camille, baron de Landres, comte DE). Né le 29 juin 1799, officier de cavalerie au service de France, puis sénateur pour Neufchâteau-Virton de 1839 à 1848, ministre des finances du 13 avril au 5 août 1841, ministre des affaires étrangères du 5 août 1841 au 16 avril 1843; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération Germanique et les États du sud-ouest de l'Allemagne, 21 juin 1843; passe en la même qualité à Saint-Pétersbourg

le 18 mars 1853; quitte ce poste en 1855. — O. 1843, C. 1847, G. O. 1856.

Brouckere (Charles-Marie-Joseph-Ghislain DE), né à Bruges le 18 janvier 1796, sous-lieutenant au service des Pays-Bas en 1815, quitta le service militaire en 1820 et entra dans les bureaux de son père, alors gouverneur du Limbourg, comme chef de division; bientôt après, membre des États provinciaux, puis membre de la députation permanente du Limbourg; élu député du Limbourg à la seconde Chambre des États Généraux en 1825; après la Révolution de 1830, membre de la commission de la Constitution, colonel d'artillerie et gouverneur militaire de Liége; député pour Hasselt au Congrès national; administrateur général des finances sous le gouvernement provisoire, ministre des finances dans les deux cabinets du Régent, ministre de l'intérieur du 3 au 16 août 1831, ministre de la guerre du 16 août 1831 au 15 mars 1832 (il était en même temps aide de camp du Roi), directeur de la Monnaie de 1834 à 1846, directeur de la Banque de Belgique de 1835 à 1839; conseiller communal de Bruxelles en 1847; bourgmestre de cette ville depuis le 30 septembre 1848 jusqu'à sa mort. Élu, dès 1831, membre de la Chambre pour Bruxelles, il se retira en 1832 et n'y rentra de nouveau qu'en 1848 comme député de Bruxelles; ayant offert sa démission comme tel en janvier 1856, il accepta un nouveau mandat aux élections du 10 déc. 1857. Mort à Bruxelles le 20 avril 1860. — Croix de fer, Ch. 1833, O. 1837, C. 1847, G. O. 1854.

Brouckere (Henri DE), frère du précédent, né à Bruges le 24 janvier 1801; substitut du procureur du roi à Maestricht avec dispense d'âge en mai 1822, procureur du roi à Ruremonde avec dispense d'âge en 1824; député de ce dernier district au Congrès national et secrétaire de cette assemblée; commissaire extraordinaire du gouvernement près de

S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg à Londres, mai 1831; conseiller à la cour d'appel de Bruxelles du 4 octobre 1832 au 28 juin 1840; gouverneur de la province d'Anvers 28 juin 1840, et de celle de Liége du 4 septembre 1844 au 22 juin 1846, date de sa démission. Le 19 octobre 1849, il fut nommé ministre d'État, et le lendemain, ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siége et des autres cours d'Italie. Il quitta ces fonctions le 31 oct. 1852, pour occuper celles de ministre des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'au 30 mars 1855 (X). M. de Brouckere a fait partie de la Chambre depuis sa formation jusqu'à la loi sur les incompatibilités (1848): d'abord pour Ruremonde, et depuis le 25 mai 1833 pour Bruxelles; en juin 1856, il fut réélu représentant par l'arrondissement de Mons, mandat dont il est encore chargé. Depuis quelque temps il est bourgmestre à Auderghem. — Croix de fer, Ch. 1841, O. 1845, G. O. 1855.

Buzen (Gérard-Servais), né à Louvain en 1784, colonel, commandant la province d'Anvers, en 1832; général de brigade, gouverneur militaire de Bruxelles et commandant de province, le 7 janvier 1833; ministre de la guerre, le 18 avril 1840, dans le cabinet Lebeau-Rogier, et maintenu comme tel dans le suivant; se suicida pendant qu'il remplissait ces fonctions en février 1842. Il avait été député à la Chambre pour l'arrondissement de Louvain depuis le 30 septembre 1840 jusqu'à sa mort. —Croix de fer, Ch. 1833, O. 1837.

Chazal (Pierre-Emmanuel-Félix, baron), né à Tarbes (France) le 1er janv. 1808, fils du conventionnel Franç.-Jean-Pierre Chazal, retiré en Belgique en 1816; fut après les journées de septembre successivement munitionnaire général, 1er octobre; ordonnateur en chef, 13 octobre, et intendant général de l'armée, 14 novembre 1830. Après avoir été commandant de la province de Liége avec le grade de colonel (qu'il avait obtenu le 6 févr. 1831), il fut appelé le 25 févr.

1834 à commander le 9e régiment de ligne; le 21 juillet 1842, il fut promu général-major (1re brigade de la 4e division; aide-de camp du roi, 5 mai 1846), et le 11 août 1847 (la veille de sa nomination comme ministre), général de division. Il fit partie du cabinet Frère-Rogier du 12 août 1847 au 10 juillet 1850, date de sa démission. Après avoir repris son commandement de la 4e division territoriale et d'infanterie, il fut de nouveau, par un arrêté du 6 avril 1859, appelé à la direction du département de la guerre, poste qu'il occupe encore. — Dès 1844, les Chambres lui avaient accordé la grande naturalisation. — Croix de fer, Ch. 1834, O. 1845, C. 1852, G. O. 1852, G. C. 1860.

Coghen (Jacques-André, comte), né le 31 oct. 1791; sous le gouvernement provisoire, administrateur général des finances; sous le roi Léopold, ministre des finances du 24 juillet au 25 octobre 1832; membre de la Chambre des représentants depuis l'origine de cette assemblée (pour Bruxelles) jusqu'en 1845; sénateur pour Nivelles de 1848 à 1851 et de nouveau de 1855 jusqu'à sa mort, 16 mai 1858 (vice-président 1857-58). — Croix de fer, Ch. 1837, C. 1845. Il avait été créé comte par le pape en 1837.

Dechamps (Adolphe), né à Melle (Flandre orientale), en 1807, s'occupait avant 1830 de travaux littéraires; depuis il fut collaborateur au *Journal des Flandres* et à l'*Émancipation*, corédacteur de la *Revue de Bruxelles*; membre de la Chambre pour le district d'Ath du 10 mai 1834 au 8 juin 1847, puis pour Charleroi de 1847 à 1857; gouverneur de la province de Luxembourg le 19 juin 1842; ministre des travaux publics du 16 août 1843 au 30 juillet 1845 (VI), ministre des affaires étrangères du 30 juillet 1845 au 12 août 1847 (VII, VIII); ministre d'État, le 6 juin 1856. Le 14 juin 1859 les électeurs de Charleroi lui confièrent un nouveau mandat à la Chambre des représentants, dont il est encore revêtu. — O. 1843, C. 1847.

De Decker (Pierre), né à Zele (Flandre orientale) le 25 janvier 1812, avocat du barreau de Gand; corédacteur de la *Revue de Bruxelles;* membre du conseil provincial de la Flandre orientale; membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1846; représentant pour Termonde depuis le 19 décembre 1839; ministre de l'intérieur du 30 mars 1855 au 9 nov. 1857. — Ch. 1847, C. 1861.

Desmaisières (Léandre), né à Gand, le 9 sept. 1794, lieutenant du génie au service des Pays-Bas (1815-1824); membre de la Chambre pour Gand du 6 novembre 1832 à 1847, puis pour Eecloo depuis le 8 juin 1852 au 11 juin 1861; ministre des finances du 6 avril 1839 au 18 août 1840 (III); ministre des travaux publics du 13 avril 1841 au 6 avril 1845 (V); gouverneur de la Flandre orientale du 12 mai 1843 au 12 août 1847; pensionné le 20 décembre de cette dernière année. — O. 1841, C. 1847.

Devaux (Paul), né à Bruges le 10 avril 1802; avocat à Liége, et copropriétaire du *Matthieu Laensberg* (1824), devenu plus tard *le Politique* (1828); membre de la commission de Constitution (octobre 1830); membre du conseil des ministres sous le Régent, du 28 mars jusqu'en juillet 1831; commissaire extraordinaire près le prince Léopold en mai 1831, et près la conférence de Londres en juin 1831; membre de la Chambre depuis l'origine de cette assemblée jusqu'au 9 juin 1863; rédacteur de l'ancienne *Revue nationale*, membre de l'Académie royale de Belgique depuis le 10 janvier 1846. — Croix de fer, Ch. 1837, C. 1854, G. C. 1859.

Dumon (Auguste-Joseph), né le 30 août 1819, lieutenant du génie en 1846; capitaine en second et démissionnaire en 1849; membre de la Chambre pour Tournai du 5 mai 1849 au 10 juin 1857; ministre des travaux publics depuis le 30 mars 1855 au 9 novembre 1857.

Du Pont (Pierre-Louis), né à Bruges, le 22 septembre

1795; lieutenant-colonel d'artillerie, 26 novembre 1831; colonel le 6 décembre 1836; général-major le 16 décembre 1843, il commanda la 2e division territoriale; ministre de la guerre du 16 avril 1843 au 23 février 1846, aide de camp du roi, 27 février 1846; commandant la 1re brig. d'artillerie, le 6 mars suivant; lieutenant-général à la réserve, 12 janvier 1853; replacé au cadre d'activité pour commander la 2e division territoriale, 20 mars 1854; inspecteur-général de l'artillerie du 14 mars 1859 au 25 mars 1863, date de sa retraite. — Ch. 1833. O. 1845, C. 1855, G. O. 1856. G. C. 1863.

Duvivier (Auguste-Joseph), né à Mons en novembre 1771; professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Mons, an VI, plus tard fonctionnaire dans l'administration des finances; avant 1830, directeur des contributions directes de la province du Brabant méridional; ministre des finances sous le Régent, du 30 mai au 24 juillet 1831, et sous le roi Léopold, du 25 octobre 1832 au 4 août 1834; membre de la Chambre pour Soignies, du 6 octobre 1831 jusqu'à sa mort, 1er juillet 1846. Il avait été nommé ministre d'État en 1834. — O. 1839.

Ernst (Antoine-Nicolas-Joseph), né le 30 mars 1796 à Aubel, province de Liége, professeur de droit à l'université de Liége, élu député de Liége à la Chambre des Représentants en 1833, il y siégea jusqu'en 1839; ministre de la justice du 4 août 1834 au 3 février 1839, date à laquelle il se retira par suite de son opposition à l'adoption des 24 articles. Après sa retraite, M. Ernst occupa une chaire de droit à l'université de Louvain jusqu'en 1844, date de sa mort.

Evain (Louis-Auguste-Frédéric, baron), né à Angers le 14 août 1775; entré au service de France en 1792, il parvint au grade de lieutenant général en 1822. Après avoir quitté le service militaire en 1824, il y rentra au mois d'août 1830. Appelé au service de Belgique vers la fin de 1831, et

après avoir obtenu la grande naturalisation (loi du 30 mai 1832), il fut reconnu général de division dans l'armée belge par arrêté royal du 19 mai 1832. Il occupa le ministère de la guerre du 20 mai 1832 au 19 août 1836 (I, II, III); nommé ministre d'État le 19 août 1836; mis à la retraite comme lieutenant général le 6 octobre 1848; décédé le 24 mai 1852. — Ch. 1833, O. 1837, C. 1845, G. O. 1848.

Falder (Charles-Jean-Baptiste-Florian), né à Trieste le 6 septembre 1811; successivement substitut du procureur du roi à Anvers 1837, procureur du roi dans la même ville 1842, avocat général à la Cour d'appel de Bruxelles 13 juillet 1844, et à la Cour de cassation le 25 décembre 1851, fonctions dont il est encore revêtu; membre de l'Académie royale de Belgique depuis le 7 mai 1855; ministre de la justice du 31 octobre 1852 au 30 mars 1855 (X).—Ch. 1849, O. 1855. C. 1859.

Failly (Étienne-Auguste, baron DE), né à Bruxelles le 17 avril 1789, sous-lieutenant au service de France en 1806, lieutenant en 1809, capitaine en 1813, lieutenant-colonel au service des Pays-Bas en 1814; général de brigade au service belge en 1830, ministre de la guerre du 18 mai 1831 au 3 août 1831 (deuxième ministère du régent et premier du roi Léopold); major-général de l'armée 3 août 1831; mis à la retraite dans la même année; mort à Bruxelles le 24 avril 1853.

Frère-Orban (Hubert-Joseph-Walthère), né à Liége le 24 avril 1812, avocat, membre du bureau des hospices et conseiller communal à Liége; représentant de cet arrondissement depuis le 8 juin 1847; ministre des travaux publics du 12 août 1847 au 19 juillet 1848, et des finances depuis cette dernière date jusqu'au 17 septembre 1852, date de sa démission; de nouveau ministre des finances, du 9 novembre 1857 au 8 juin 1861; il reprit ce portefeuille le 27 octobre suivant et en est encore chargé.

Gendebien (Alexandre), né à Mons le 4 mai 1789, avocat dès 1811, fut en 1830 membre du gouvernement provisoire et du comité central du gouvernement, administrateur général de la justice, membre du Congrès national, commissaire du gouvernement provisoire à Paris; ministre de la justice sous le Régent, du 26 février au 28 mars 1831; membre de la Chambre pour Mons de 1831 à 1839. Depuis longtemps M. Gendebien remplit les fonctions de receveur général de l'administration des hospices de Bruxelles. — Croix de fer.

Gerlache (Étienne-Constantin, baron DE), né le 25 décembre 1785 à Biourge (Luxembourg), membre de la deuxième Chambre des États Généraux des Pays-Bas depuis 1824, conseiller à la Cour supérieure de Liége, président de la commission de Constitution (1830) et député au Congrès national pour Liége; vice-président, puis président de cette assemblée; président du conseil des ministres dans le premier ministère du Régent, du 16 février au 7 mars 1831, ainsi que dans le premier ministère du Roi; membre et président de la Chambre des représentants du 10 septembre 1831 jusqu'au 15 novembre 1832; président de la Cour de cassation depuis le 4 octobre 1832; membre de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, 12 octobre 1833, et président de la commission royale d'histoire depuis 1834; envoyé auprès de la conférence de Londres en 1839. — Croix de fer, O. 1855, C. 1839, G. O. 1847, G. C. 1856. Créé baron par le Roi, le 26 août 1843.

Goblet d'Alviella (Albert-Joseph, comte), né à Tournai le 26 mai 1790, élève à l'école polytechnique le 28 sept. 1809, sous-lieutenant du génie à l'école d'application de Metz le 1er octobre 1811, lieutenant le 1er juillet 1812 (campagne d'Espagne 1812-1814, siége de Saint-Sébastien); capitaine le 17 août 1814, il rentre en France après la perte de la bataille d'Ortez. Passé au service des Pays-Bas comme lieu-

tenant avec rang de capitaine à la suite du traité de Paris, il assista à la bataille de Waterloo; capitaine en second le 19 août 1817, capitaine en premier le 22 juillet 1822. Chargé depuis l'année 1816 de la direction des travaux de défense des places de Nieuport et de Menin, il accompagna le prince d'Orange, en 1824, dans son voyage en Russie, pour le couronnement de l'empereur Nicolas. Capitaine au moment de la révolution de 1830, il fut nommé colonel, directeur général du génie, par arrêté du 15 octobre 1830, commissaire général de la guerre le 30 du même mois, général-major le 31 janvier 1831, ministre de la guerre du 26 février au 24 mars de la même année; puis inspecteur général des fortifications et du génie le 26 août suivant. Ministre plénipotentiaire auprès de la conférence de Londres le 10 septembre, aide de camp du roi le 22 septembre; nommé ministre d'État le 17 septembre 1832, ministre des affaires étrangères du 17 septembre 1832 au 27 déc. 1833. Élevé au grade de lieutenant-général le 5 juillet 1835, il fut nommé, le 22 juin 1837, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près la cour de Portugal, et reçut comme tel, en récompense de ses services rendus à la cause portugaise, de la reine Dona Maria la grandesse portugaise avec le titre de comte d'Alviella, le 21 juin 1838. Cette mission ayant cessé en sept. 1838, le général Goblet fut de nouveau chargé d'une mission spéciale près les cours de Dresde, de Hanovre, de Saxe-Cobourg, etc., le 15 juillet 1839. Pour la seconde fois ministre des affaires étrangères du 16 avril 1843 au 30 juillet 1845. Après les fonctions de ministre, le général Goblet reprit celles d'inspecteur général du génie, le 1er août 1845, et les continua jusqu'à sa retraite, le 24 février 1854. Le général Goblet a, à plusieurs reprises, siégé à la Chambre des représentants : d'abord pour Tournai de 1831 à 1833, puis pour Bruxelles de 1833 à 1834 et de 1836 à 1837, de nouveau pour l'arrondissement de sa ville

natale, de 1843 à 1848 (date de la loi sur les incompatibilités); après sa mise à la retraite, M. le comte Goblet reçut un nouveau mandat des électeurs de Bruxelles (juin 1854), dont il s'acquitta jusqu'aux élections de juin 1859, où il y renonça volontairement. — Ch. de la Légion d'honneur le 25 nov. 1813 (pour sa conduite au siége de Saint-Sébastien), de l'ordre de Guillaume pour la bataille de Waterloo, de l'ordre de Léopold 1833, O. 1837, C. 1849.

Greindl (Léonard-Jean-Charles), né à Bruxelles le 9 août 1798, lieutenant dans l'armée des Pays-Bas dès 1825; au service belge, major du corps d'état-major, chef de la 3e section, 30 avril 1833, lieutenant-colonel, 25 mai 1837; colonel commandant le 6e de ligne, 16 déc. 1841; général-major le 15 mai 1846; comme tel il commanda la 2e, et, à partir du 23 août 1847, la 1re brigade de la 4e division, puis temporairement la division territoriale (3 avril 1848); il reprit la 1re brigade et le commandement de la province de Hainaut le 2 mai 1849). Nommé lieutenant-général le 8 mars 1854, il commanda la 1re division territoriale et d'infanterie; ministre de la guerre du 30 mars 1855 au 9 novembre 1857; mis à la section de réserve le 15 avril 1859; pensionné le 25 sept. 1863. — Par lettres patentes du 16 déc. 1856, le général Greindl a obtenu le titre de baron. — Ch. 1834, O. 1848, C. 1858.

Hane de Steenhuyze (Constant, comte D'), né à Gand le 11 déc. 1790, sous-lieutenant au 5e régiment de hussards français le 27 juin 1810, fit partie de la grande armée et se distingua dans la campagne de Russie (il était alors officier d'ordonnance du général de division comte de Montbrun); lieutenant le 15 mai 1813 (campagne de Saxe; adjudant-major le 20 juillet; batailles de Dresde et de Hanau), aide de camp du général Milhaut le 4 nov. 1813 (campagne de Champagne), capitaine le 23 mars 1814. Admis dans l'armée des Pays-Bas

comme capitaine au 2e régiment de carabiniers, le 21 sept. 1814 (campagne de 1815); major de cuirassiers le 19 avril 1830; placé dans la position de non-activité le 12 octobre suivant, il prit sa démission deux jours après et entra au service belge. Lieutenant-colonel de cavalerie le 22 oct. 1830, colonel commandant le 2e chasseurs à cheval trois jours après, aide de camp du Régent le 1er mars 1831. Ministre de la guerre du 24 mars au 18 mai 1831; général de brigade le 16 juin suivant, chargé par le Régent, le 15 juillet, de recevoir le roi Léopold à la frontière du royaume; aide de camp et chef de la maison militaire du Roi le 22 sept. suivant; commandant supérieur du régiment des guides le 3 mai 1832; grand écuyer du roi le 1er oct. 1836. Lieutenant-général, inspecteur général de la cavalerie le 18 juillet 1842; déchargé de ces fonctions le 7 avril 1843; déchargé de celles du commandement du régiment des guides le 20 juin 1846. Il offrit sa démission de ses emplois à la cour et à l'armée le 30 déc. 1848, et mourut à Audergbem le 18 sept. 1850. — Ch. 1833, O. 1837, C. 1846.

Haussy (Fr.-Phil.-L.-H.-J. DE), né à Mons en 1789, avocat du barreau de Charleroi de 1833 à 1847; sénateur pour l'arrondissement de Charleroi de 1833 à 1850; ministre de la justice du 12 août 1847 au 12 août 1850; il est gouverneur de la Banque Nationale depuis le 12 août 1850. — Ch. 1843, C. 1850.

Hoffschmidt (Constantin D'), né à Recogne (Luxembourg) en 1805, ancien membre des états provinciaux du grand-duché de Luxembourg, élu député suppléant au Congrès national par le district de Diekirch (il n'a pas siégé); membre de la députation et vice-président du conseil provincial de Luxembourg; membre du conseil des mines le 27 mai 1837; membre de la Chambre pour l'arrondissement de Bastogne de 1839 au 7 juin 1854; ministre des travaux publics du 30 juillet 1845 au 31 mars 1846 (VII), ministre des affaires

étrangères du 12 août 1847 au 31 octobre 1852 (IX); pensionné en 1853; en mission spéciale auprès du roi de Saxe, décembre 1854. De nouveau membre de la Chambre pour Bastogne du 10 déc. 1857 au 9 juin 1863. — Ch. 1845, O. 1854.

Huart (Édouard, baron D'), né le 15 août 1800 à Differdange (Luxembourg), membre du Congrès national pour Virton; commissaire de cet arrondissement du 4 novembre 1830 au 3 août 1834; membre de la Chambre pour le même district de 1831 à 1848; ministre des finances du 4 août 1834 au 4 février 1839 (III), gouverneur de la province de Namur du 29 juin 1840 au 2 novembre 1847; ministre d'État le 30 juillet 1845; pensionné le 2 déc. 1847. — Croix de fer, O. 1840, C. 1845, G. O. 1856.

Lebeau (Jean-Louis-Joseph), né à Huy le 2 juin 1794, avocat à Huy, puis à Liége, un des propriétaires-collaborateurs du *Matthieu Lansberg* (1824), devenu plus tard *le Politique*; membre de la commission de sûreté à Liége, août 1830; après les journées de septembre, avocat général à la Cour supérieure de cette ville et membre de la commission de Constitution; élu député au Congrès national par sa ville natale; ministre des affaires étrangères, dans le 2e cabinet du Régent, du 27 mars au 24 juillet 1831; membre du conseil des ministres dans le premier ministère du roi, du 4 au 26 août 1831; nommé conseiller à la Cour d'appel de Liége, le 4 oct. 1832; ministre de la justice du 20 oct. 1832 au 4 août 1834 (II); gouverneur en titre de la province de Namur, du 21 sept. 1831 au 5 avril 1840; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Francfort en 1839; ministre des affaires étrangères du 18 avril 1840 au 13 avril 1841 (IV); membre de la Chambre pour Huy, 1831-1833; pour Bruxelles, 1833-1848; de nouveau pour Huy, depuis le 13 juin 1848. Nommé ministre d'État, le 12 nov. 1857. — Croix de fer, O. 1837, C. 1852, G. C. 1861.

Leclercq (Mathieu-Nicolas-Joseph), né à Herve le 30 janv. 1796 ; conseiller à la cour supérieure de Liége en 1825 ; conseiller à la cour de cassation, le 4 octobre 1832 ; procureur général près cette cour, depuis le 16 juin 1836. — M. Leclercq a représenté le district de Liége au Congrès national jusqu'au 31 mars 1831, et le même district à la Chambre des représentants de 1831 à 1832. Il a rempli les fonctions de ministre de la justice du 16 avril 1840 au 13 avril 1841, et siégea, pendant la même époque, à la Chambre, comme représentant de Bruxelles. Membre de l'Académie royale de Bruxelles depuis le 17 mai 1847. — O. 1839, C. 1841, G. O. 1849, G. C. 1859.

Liedts (Charles-Auguste), né à Audenarde le 1er décembre 1802, avocat, puis commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance à Gand ; membre pour Audenarde et un des secrétaires du Congrès national ; président du tribunal d'Anvers de 1831 à 1840 ; envoyé en 1839 en mission spéciale à Utrecht, pour l'exécution des stipulations financières du traité de paix avec la Hollande ; ministre de l'intérieur du 18 août 1840 au 13 avril 1841 (IV) ; gouverneur du Hainaut, du 13 avril 1841 à 1845 ; gouverneur du Brabant depuis le 12 août 1845 au 17 sept. 1852 et du 30 mars 1854 au 4 juin 1861 ; ministre des finances par intérim du 17 septembre 1852 au 10 mars 1855 (X). M. Liedts a fait partie de la Chambre depuis l'origine de cette assemblée jusqu'en 1848, où la loi sur les incompatibilités l'en fit sortir. Il en fut le président depuis le 17 nov. 1843 jusqu'à sa sortie. Le 12 août 1847, il fut nommé ministre d'État. Depuis la cessation de ses fonctions de gouverneur, M. Liedts est gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale. — Croix de fer, Ch. 1839, O. 1843, C. 1847, G. O. 1855.

Liem (Henri-Félix-Prosper DE), né à Lubbeck (Brabant)

le 18 fév. 1792, a servi en France du 2 déc. 1809 au 15 oct. 1814 (prisonnier de guerre du 25 janvier au 14 juin 1814), puis aux Pays-Bas du 22 oct. 1814 au 16 nov. 1830. Entré au service belge le 11 déc. 1830, il fut élevé au grade de général-major, inspecteur général de l'artillerie, le 12 avril 1834; ministre de la guerre du 12 fév. 1842 au 5 avril 1843 ; aide de camp du roi le 14 déc. 1843 ; promu au grade de lieutenant-général le 18 juillet 1845; adjudant-général, chef de la maison militaire du roi en remplacement du général Prisse, décédé, depuis la fin de 1856. Admis à la pension le 27 avril 1859, il continue ses fonctions d'adjudant général du roi. — Ch. 1833, O. 1837, C. 1851, G. O. 1855, grand cordon, 1859.

Malou (Jules-Edouard-Xavier), né à Ypres en 1810; de 1836 à 1844, successivement chef de bureau, chef de division et directeur de la division de législation et de statistique au département de la justice ; membre de la Chambre pour Ypres de 1841 à 1848 ; gouverneur de la province d'Anvers, du 5 sept. 1844 au 30 juillet 1845; ministre des finances du 30 juillet 1845 au 12 août 1847 (VII et VIII) ; pensionné le 27 sept. 1847. Le 11 juin 1850, les électeurs d'Ypres lui confièrent un nouveau mandat pour la Chambre, qu'il conserva jusqu'au 14 juin 1860. Depuis le 4 février 1862 il siége au Sénat pour l'arrondissement de Saint-Nicolas. Depuis plusieurs années M. Malou est un des directeurs de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale. — Ch. 1844, O. 1854.

Mercier (Édouard-Joseph), né en 1799 à Braine-l'Alleud, fut, après avoir passé par tous les grades de l'administration des finances, ministre de ce département du 18 avril 1840 au 13 avril 1841 (IV), du 16 avril 1843 au 30 juillet 1845 (VI), et une troisième fois depuis le 30 mars 1855 jusqu'au 9 nov. 1857 (XI) ; gouverneur de la province de Hainaut du 12 août 1845 au 12 août 1847. M. Mercier a fait

partie de la Chambre pour l'arrondissement de Nivelles du 13 juin 1837 au 10 déc. 1857 et de nouveau du 14 juin 1859 au 9 juin 1863. Il jouit du titre de ministre d'État depuis le 12 août 1845. — Croix de fer, Ch. 1839, C. 1845.

Mérode (comte Félix DE), né à Maestricht le 13 avril 1791, fut en 1830 membre du gouvernement provisoire et du comité central; élu député au Congrès national par les districts de Bruxelles et de Maestricht, il opta pour ce dernier district; commissaire extraordinaire près le prince Léopold en 1831, membre de la Chambre des représentants, de 1831 à 1833 pour l'arrondissement de Bruxelles, et depuis 1833, sans interruption jusqu'à sa mort, pour celui de Nivelles; ministre d'État de 1831 à 1839; membre du conseil des ministres le 12 nov. 1831; ministre de la guerre par intérim du 13 mars au 20 mai 1832 (I); au même titre ministre des affaires étrangères du 27 déc. 1833 au 4 août 1834 (II), et ministre des finances du 4 au 18 février 1839 (III). Mort à Bruxelles, le 7 février 1857. — Croix de fer, O. 1837, C. 1845, G. O. 1854, G. C. 1857.

Muelenaere (Félix-Amand, comte DE), né le 9 fév. 1794 à Pitthem (Flandre occidentale), procureur du roi à Bruges en 1822, membre de la seconde Chambre des États Généraux de 1824 à 1829; en 1830, membre du Congrès national pour l'arrondissement de Bruges; gouverneur de la province de Flandre occidentale du 21 déc. 1830 au 22 août 1834, du 12 déc. 1836 au 13 avril 1841, enfin du 5 août 1841 au 13 avril 1849 (dans les intervalles il était remplacé par intérim); ministre des affaires étrangères dans le premier, le troisième et le cinquième ministère du roi, du 24 juillet 1831 au 17 septembre 1832, du 4 août 1834 au 13 déc. 1836 et du 13 avril au 5 août 1841; ministre d'État depuis le 12 nov. 1832; membre du conseil des ministres sans

portefeuille dans les cinquième (après sa retraite), sixième, septième et huitième ministère; pensionné le 11 fév. 1849. Le comte de Muelenaere a été membre de la Chambre pour Bruges, depuis l'origine de cette assemblée jusqu'en 1848, époque de la loi sur les incompatibilités; il fut réélu représentant à Thielt après sa démission comme gouverneur de la Flandre occidentale, le 11 juin 1850, et conserva ce mandat jusqu'à son décès, 5 août 1862. — Croix de fer, O. 1837, C. 1845, G. C. 1856. M. de Muelenaere avait été créé comte par le Pape en 1837.

Nothomb (Jean-Baptiste, baron), né à Messancy (province de Luxembourg), le 3 juillet 1805, avocat d'abord à Luxembourg, puis à Bruxelles, où il devint un des propriétaires collaborateurs du *Courrier des Pays-Bas;* en 1830, membre et secrétaire de la commission de constitution, secrétaire-général du gouvernement de la province de Luxembourg; élu député au Congrès national par le district de ce nom; membre et secrétaire du comité diplomatique; secrétaire général du ministère des affaires étrangères du 1er mars 1831 au 13 janv. 1837; commissaire près la conférence de Londres en juin 1831; membre de la Chambre des représentants pour Arlon depuis son origine jusqu'à la loi sur les incompatibilités 1848; commissaire du Roi pour la défense du budget des affaires étrangères en 1833 et 1834; ministre des travaux publics, depuis la création de ce département, 13 janv. 1837, jusqu'au 18 août 1840 (3e ministère du roi; il dirigea par intérim le département de la justice du 4 fév. au 8 juin 1839); envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique et près des cours de Cassel, de Darmstadt et de Carlsruhe, du 5 avril 1840 au 15 juin 1841; ministre de l'intérieur du 13 août 1841 au 19 juin 1845 (V et VI), par intérim, ministre de la justice du 14 déc. 1842 au 16 avril 1843; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près

les cours de Prusse, de Hanovre et de Saxe, depuis le 5 août 1845 ; membre de l'Académie royale de Belgique depuis le 7 mai 1840 ; nommé ministre d'État le 19 juin 1845. — Croix de fer, O. 1840, C. 1845, G. C. 1856. M. Nothomb a été créé baron par le roi, le 9 avril 1853.

Nothomb (Alphonse), frère du précédent, né en . . . ., procureur du roi à Neufchâteau, 24 juin 1844 ; substitut du procureur général à la cour d'appel de Bruxelles le 2 octobre 1853. Pendant qu'il occupait cette position, il fut appelé à entrer dans le ministère De Decker (XI), comme chef du département de la justice, 30 mars 1855. Depuis sa retraite, 31 oct. 1857, M. Nothomb n'a plus rempli de fonctions publiques ; il siége à la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Turnhout depuis le 14 juin 1859.

Partoes (Ghislain-Joseph), né en 1811, était lors de la révolution clerc de notaire, et fut blessé pendant les journées de septembre. Après avoir été 3e commis au ministère de l'intérieur, il fut chargé par le gouvernement d'une mission commerciale dans les pays d'outre-mer, de 1834 à 1836, et obtint plus tard le poste de consul à Smyrne. Le 31 déc. 1841, il devint, avec le rang de consul général, chef de la direction des consulats au département des affaires étrangères, puis le 2 nov. 1850, secrétaire général du ministère des travaux publics. Il faisait aussi partie de la commission centrale de statistique. Lors de la formation du cabinet actuel, le 9 novembre 1857 (XII), M. Partoes fut appelé à remplir provisoirement les fonctions de ministre des travaux publics ; ces fonctions venaient de lui être confiées à titre définitif (26 avril 1858), quand la mort vint le surprendre, le 12 oct. 1858. — Ch. 1841, C. 1855.

Piercot (Guillaume-Ferdinand-Joseph), né à Bruxelles le 12 sept. 1797 ; d'abord avoué à Liége ; successivement conseiller communal, échevin et bourgmestre de cette ville ; il

remplissait ces dernières fonctions, quand il fut appelé au poste de ministre de l'intérieur dans le cabinet de transaction formé par M. Henri de Brouckere, 31 octobre 1852 (XI); après la retraite de ce cabinet, 30 mars 1855, il rentra dans la vie privée. Depuis 1863, il remplit de nouveau les fonctions de bourgmestre à Liége. — Ch. 1845, O. 1849, C. 1855.

Prisse (Albert-Florent-Joseph, baron), né à Maubeuge le 24 juin 1788, commença ses études à l'école militaire de Fontainebleau le 1er déc. 1807, et fut sous-lieutenant au 1er rég. de chasseurs de la garde impériale le 25 mars 1809. Nommé lieutenant au 3e régiment de voltigeurs de la garde le 17 fév. 1811, il eut cette année la jambe droite cassée devant la place de Mansilla (royaume de Léon), et se vit dans la nécessité de prendre sa retraite le 14 janv. 1813, après avoir pris part aux campagnes d'Autriche de 1809 et d'Espagne de 1810 à 1812. Rappelé au service le 20 janvier 1814 en qualité de capitaine à la suite du corps du génie, il rentra en Belgique le 8 juillet de la même année, et passa dans l'armée des Pays-Bas comme capitaine adjoint à l'état-major le 7 février 1817, après avoir, le 4 août 1816, obtenu la naturalisation du royaume. Nommé capitaine effectif le 17 fév. 1818, il fut pensionné le 1er janv. 1829. En 1830, M. Prisse fut nommé par le gouvernement provisoire, le 12 novembre, lieutenant-colonel d'état-major, inspecteur aux revues. Promu au grade de colonel le 14 fév. 1831, le roi le nomma son aide de camp le 22 sept. suivant. Sous-chef de l'état-major général de l'armée, le 23 octobre 1831; élevé au grade de général-major, commandant militaire de la province d'Anvers et commandant supérieur des troupes destinées à la défense de cette place et des rives de l'Escaut, le 2 avril 1834. Il remplit de nouveau les fonctions de sous-chef de l'état-major général de l'armée depuis le 30 avril 1837 jusqu'au 22 juin 1839, date de sa nomination comme président de la commission belge char-

gée de la démarcation des limites entre la Belgique et les Pays-Bas. Cette mission terminée, le général Prisse commanda une brigade de la 2ᵉ division d'infanterie, jusqu'à ce qu'il fut, par arrêté royal du 18 juin 1842, appelé au poste de ministre plénipotentiaire de Belgique près le gouvernement des Pays-Bas. Ces fonctions diplomatiques venant à cesser (M. Prisse, dans l'intervalle, avait été créé baron par le roi Léopold le 14 mai 1844), il revint à Bruxelles avec le grade de lieutenant-général à la réserve. Quelques mois après, le 31 mars 1846, il fut chargé du portefeuille de la guerre. Après sa retraite du ministère (cabinet Dechamps-De Theux-Malou), le 12 août 1847, le général Prisse fut placé à la section d'activité et nommé gouverneur militaire de la résidence royale et commandant de la 2ᵉ division territoriale et d'infanterie le 14 août 1847. Le 29 juillet 1850, le roi le nomma son adjudant-général, chef de sa maison militaire ; en même temps, S. M. le chargea de la haute surveillance des études de LL. AA. RR. Lors de la formation de la maison du duc de Brabant, le baron Prisse en devint également le chef militaire. Il fut mis à la retraite le 10 mars 1854 après avoir reçu le titre de ministre d'État, mais il continua ses fonctions à la cour jusqu'à sa mort, survenue à Rome le 22 nov. 1856. — Ch. 1833, O. 1837, C. 1847, G.-O. 1855.

Raikem (Jean-Joseph), né à Liége le 29 avril 1789, avocat à la cour supérieure de sa ville natale ; membre de la seconde chambre des Etats-Généraux ; après la révolution, procureur général de la cour d'appel de Liége, position qu'il occupe encore aujourd'hui ; membre et vice-président du Congrès national ; ministre de la justice dans le premier ministère du Régent, et une seconde fois dans le troisième ministère du roi, du 8 juin 1839 au 18 avril 1840 ; membre de la Chambre pour Liége de 1831 à 1843, et pour Tongres de 1847 à 1848 ; président de cette assemblée du 15 nov. 1832

au 18 nov. 1839, puis du 11 nov. 1842 au 17 nov. 1843. — Croix de fer, O. 1835, G. O. 1839, G. C. 1856.

Rogier (Charles), né à Saint-Quentin (France) le 12 août 1800, avocat à Liége et un des propriétaires-collaborateurs du *Matthieu Laensberg*, devenu *le Politique de Liége;* en 1830 membre du gouvernement provisoire et du comité central du gouvernement, membre du Congrès national pour Liége; colonel aide de camp du Régent; administrateur de la sûreté publique, le 28 mars 1831; gouverneur civil de la province d'Anvers du 4 juin 1831 au 23 oct. 1832 et du 21 sept. 1834 au 22 avril 1840; ministre de l'intérieur du 20 oct. 1832 au 4 août 1834 (II); ministre des travaux publics du 10 avril 1840 au 13 avril 1841 (IV); ministre de l'intérieur du 12 août 1847 au 31 oct. 1852 (IX); de nouveau ministre de l'intérieur du 9 nov. 1857 au 26 oct. 1861 (XII); depuis lors, ministre des affaires étrangères. M. Rogier a fait partie de la Chambre 1) pour Turnhout de 1831 à 1837; 2) pour Anvers de 1837 à 1854; 3) pour Bruxelles depuis janvier 1856 au 10 déc. 1857; 4) de nouveau pour Anvers du 10 déc. 1857 au 9 juin 1863; enfin 5) pour Tournai depuis le 10 sept. 1863. — Croix de fer, O. 1837, G. O. 1854.

Rolin (H.), né à Courtrai en 1806, avocat du barreau de Gand depuis 1827; conseiller communal de Gand; ministre des travaux publics du 18 juillet 1848 au 12 août 1850 (IX); membre de la Chambre pour l'arrondissement de Gand de 1848 à 1852. — O. 1852.

Sauvage (Étienne, chevalier; depuis 1855, comte DE), né à Liége le 24 déc. 1789, fut gouverneur de la province de Liége, du 2 oct 1830 au 4 juin 1831; ministre de l'intérieur dans le deuxième ministère du Régent, du 28 mars au 24 juillet 1831; remplace M. de Waha comme député de Liége au Congrès national le 20 juillet 1831; continué dans ses fonctions de ministre de l'intérieur sous le roi Léopold, du 24

juillet au 3 août 1831 ; élu représentant à Liége le 16 juillet 1832, il ne put siéger en cette qualité par suite de sa nomination comme président de chambre à la Cour de cassation, le 8 oct. 1832, position qu'il occupe encore aujourd'hui. Le comte de Sauvage est président du conseil héraldique depuis le 26 septembre 1843. — Croix de fer, Ch. 1835, O. 1839, C. 1853, G. O. 1859.

Smits (Jean-Baptiste), né à Anvers le 10 avril 1792, membre de la Chambre des représentants pour Anvers de 1833 à 1845 ; directeur des affaires du commerce et de l'industrie au ministère de l'intérieur en 1834, directeur de la banque de Belgique en 1839, ministre des finances du 5 août 1841 au 16 avril 1843 (V) ; gouverneur de la province de Luxembourg, depuis le 21 mai 1843 jusqu'à sa mort, le 3 mai 1857. — Ch. 1837, O. 1841, C. 1845.

Teichmann (Théodore), né à Venloo en 1788 ; inspecteur général des ponts et chaussées, le 9 octobre 1830 ; ministre de l'intérieur par intérim, du 26 août au 12 sept. 1831 (I) ; membre de la Chambre des représentants pour Bruxelles de 1832 à 1835, et du Sénat pour Anvers de 1847 à 1848, gouverneur de la province d'Anvers du 28 oct. 1833 au 21 sept. 1834 et de nouveau du 10 nov. 1845 au 5 avril 1862, date de sa retraite. — Ch. 1835, O. 1849, C. 1854, G. O. 1862.

Tesch (Victor), né à Messancy (Luxembourg) en 1812, avocat du barreau d'Arlon depuis 1832 ; membre de la Chambre pour Arlon depuis le 13 juin 1848 ; ministre de la justice du 12 août 1850 au 31 octobre 1852 (IX) ; il occupe de nouveau cette position depuis le 9 nov. 1857. — O. 1854.

Theux de Meylandt (Barthélemy-Théodore, comte DE), né à Schabroek (Limbourg) le 27 fév. 1794 ; remplace au Congrès national, le comte d'Aerschot, 10 nov. 1831 ; membre de la Chambre des représentants pour Hasselt, sans inter-

ruption, depuis l'origine de cette assemblée; ministre d'État depuis le 12 nov. 1831; membre du conseil des ministres, sans portefeuille, le 12 nov. 1831, chargé du portefeuille du ministère de l'intérieur *ad interim* du 21 nov. au 30 déc. 1831, définitivement du 30 déc. 1831 au 20 octobre 1832; puis une seconde fois du 4 août 1834 au 18 avril 1840 (III) — à partir du 13 juin 1837, les affaires étrangères et l'intérieur furent réunis sous sa direction; — enfin, pour la troisième fois, du 31 mars 1846 au 12 août 1847 (VIII). — Croix de fer, O. 1835, C. 1843, G. O. 1847. G. C. 1856. Élevé du rang de chevalier à celui de comte par le roi Léopold, le 18 mars 1840.

Tielemans (Jean-François), né à Bruxelles le 15 nov. 1799, docteur en droit en 1823, collaborateur du *Journal de Gand,* référendaire au ministère des affaires étrangères en octobre 1828, collaborateur (avec de Potter) au *Belge* et au *Courrier des Pays-Bas*, condamné au bannissement pour délit de presse, 30 avril 1830; après les journées de septembre, membre de la commission chargée d'élaborer un projet de constitution, et administrateur général de l'intérieur; ministre de l'intérieur, sous le Régent, du 26 fév. au 28 mars 1831; gouverneur à Anvers (du 1er avril au 4 juin 1831) et à Liége (4 juin 1831 au 4 oct. 1832); nommé le 4 oct. 1832 avocat-général à la cour de cassation, il n'accepta pas ces fonctions; conseiller à la cour d'appel de Bruxelles le 9 oct. 1834; président de chambre depuis le 13 août 1859. — M. Tielemans a siégé à la Chambre des représentants, comme député de Bruxelles, du 8 juin 1847 jusqu'à la promulgation de la loi sur les incompatibilités. Depuis la fondation de l'université de Bruxelles, il y occupe la chaire de droit administratif; comme écrivain, il s'est surtout distingué par son *Répertoire du droit administratif de la Belgique* (commencé en collaboration avec M. Ch. de Brouckere). — Depuis plu-

sieurs années M. Tielemans fait partie du conseil communal de Bruxelles. — Croix de fer, Ch. 1844, O. 1859.

Vandenpeereboom (Alphonse), né à Ypres, le 7 juin 1812; bourgmestre d'Ypres, membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement d'Ypres, depuis le 13 juin 1848; appelé à remplacer M. Rogier comme ministre de l'intérieur, dans le cabinet actuel, le 27 oct. 1861. — Ch. 1861.

Vanderstichelen (J.), né à Gand le 18 sept. 1822, membre de la Chambre pour Gand depuis le 10 déc. 1857; ministre des travaux publics, dans le cabinet actuel, depuis le 14 janv. 1859.

Van de Weyer (Sylvain), né à Louvain en 1802, fut, avant la révolution, avocat et professeur de philosophie au Musée de Bruxelles, bibliothécaire de cette ville et un des propriétaires-collaborateurs du *Courrier des Pays-Bas;* en 1830, membre du gouvernement provisoire, et du comité central du gouvernement; commissaire du gouvernement provisoire à Londres et à Paris; président du comité diplomatique; membre du Congrès national pour Bruxelles; commissaire près la conférence de Londres, en janv. 1831; ministre des affaires étrangères dans le premier cabinet du Régent; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres le 24 juillet 1831; ces fonctions, qu'il remplit encore aujourd'hui, n'ont été interrompues que pendant les 8 mois qu'il occupa le poste de ministre de l'intérieur, du 30 juillet 1845 au 31 mars 1846 (VII); membre de l'Académie royale de Belgique depuis le 7 mai 1840. — Croix de fer, O. 1835, C. 1841, G. O. 1855, G. C. 1856.

Van Hoorebeke (E.), né à Eecloo en 1816, avocat, rédacteur à l'*Observateur belge,* professeur de droit public à l'université libre de Bruxelles; membre de la Chambre de 1848 à 1856, d'abord pour Eecloo, puis pour Gand; ministre des travaux publics dans le cabinet Frère-Rogier depuis le 12

août 1850, et continué comme tel dans le cabinet suivant, le 31 oct. 1852. Après la retraite du ministère de Brouckere, en mars 1855, M. Van Hoorebeke devint administrateur de diverses sociétés industrielles ou de chemins de fer.—O. 1856.

Van Volxem (Guillaume-Hippolyte), né à Bruxelles en 1791, était échevin de Bruxelles, lorsque la révolution de 1830 éclata, et fut élu par les électeurs de Bruxelles, député suppléant au Congrès national (il n'y a pas siégé); bourgmestre de Bruxelles, du 21 déc. 1840 au 15 juin 1841; membre de la Chambre des représentants pour Bruxelles, de 1837 à 1846; ministre de la justice du 13 avril 1841 au 31 déc. 1842 (V). — O. 1841, C. 1856.

Veydt (Laurent-François-Félix), né à Anvers en 1800; membre de la députation permanente d'Anvers; membre de la Chambre pour Anvers depuis juin 1845 jusqu'au 14 juin 1859 (vice-président de cette assemblée de 1852 à 1855); ministre des finances du 12 août 1847 au 28 mai 1848 (IX); actuellement un des directeurs de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale. — Ch. 1844, O 1854.

Vilain XIIII (vicomte Ch.-Gh.-Guill.), né à Bruxelles le 15 mai 1803; membre du Congrès national pour Maestricht et un des secrétaires de cette assemblée; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près du Saint-Siége et des autres cours d'Italie de 1832 à 1834 et de 1835 à 1839; gouverneur de la Flandre orientale du 21 sept. 1831 au 30 août 1836; membre de la Chambre des représentants pour Saint-Nicolas de 1831 à 1836 et de 1839 à 1848, et pour Maeseyck depuis 1848; (il a été élu plusieurs fois vice-président de cette assemblée); ministre des affaires étrangères depuis le 30 mars 1855 jusqu'au 9 nov. 1857; bourgmestre de Leuth. — Croix de fer, Ch. 1836, O. 1843, G. O. 1861.

Vrière (Adolphe, baron DE), né à Bruges en 1806, docteur en droit, attaché comme secrétaire à la mission chargée

de notifier l'avénement du roi des Belges aux cours de Berlin, de Dresde et de Cobourg, 21 août 1831. Plus tard il fut commissaire de district à Bruges. Nommé, le 8 juillet 1841, chargé d'affaires à Copenhague, il fut accrédité, le 25 mai 1845, au même titre, près de la reine de Portugal. Élevé au grade de ministre plénipotentiaire le 21 juin 1847, il fut appelé le 2 nov. suivant au gouvernement de la province de Namur, d'où il passa le 1er sept. 1848 à celui du Hainaut. Il échangea ce poste, le 13 avril 1849, contre celui de gouverneur de la Flandre occidentale, pour succéder à M de Muelenaere. Nommé ministre des affaires étrangères dans le cabinet actuel, le 9 nov. 1857, il prit sa démission le 27 octobre 1861 et fut nommé ministre d'État le 4 nov. suivant. Les élections du 10 déc. 1857 lui firent obtenir, à Bruges, un siége à la Chambre des représentants; ce mandat lui fut renouvelé en 1859 et en juin 1863. Mais ces dernières élections ayant été annulées par la Chambre, il succomba, avec MM. Devaux et De Ridder, dans la lutte électorale du 12 janv. 1864. — Ch. 1844, O. 1850, C. 1854.

Willmar (Jean-Pierre-Christine, baron), **né à Luxembourg** le 29 nov. 1790, élève de l'école polytechnique de Paris, sous-lieutenant du génie à l'école d'application de Metz le 1er oct. 1811, lieutenant le 12 fév. 1813, capitaine dans le cours de la même année (prisonnier de guerre à Leipzig le 19 oct.). Après avoir fait la campagne de 1815 en France, il revint dans son pays et entra plus tard dans le corps des ponts et chaussées (ingénieur de 1re classe en 1817, ingénieur en chef de 2e classe en 1825). Il remplissait les fonctions d'ingénieur en chef de la province de Liége quand la révolution éclata, à la suite de laquelle il reprit du service militaire. Il fut successivement nommé lieutenant-colonel du génie le 18 oct. 1830, directeur *ad interim* de cette arme le 30 oct., colonel, directeur général du génie, les 14 fév. et 24 mars 1831;

directeur de la 3e direction des fortifications le 28 août suivant; directeur général des fortifications le 10 juin 1834. Comme tel, il fut commissaire aux conférences de Zonhoven pour l'exécution de l'art. 4 du traité du 21 mai 1833, et membre de la commission chargée de négocier à Paris les modifications à apporter aux tarifs des douanes de Belgique et de France. Général-major le 7 août 1836, il fut appelé aux fonctions de ministre de la guerre, qu'il remplit du 19 août 1836 au 18 avril 1840 (III). En même temps, il siégeait à la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Bruxelles. Depuis sa retraite du ministère, il occupa, du 28 juin 1840 au 5 août 1845, le poste de ministre de Belgique à Berlin, et depuis la dernière date jusqu'à sa mort, le 28 janvier 1858, les mêmes fonctions près le gouvernement des Pays-Bas. Dès le 9 juin 1847 il avait été promu au grade de lieutenant-général; placé hors du cadre de l'armée le 18 déc. 1850. Le général Willmar avait obtenu du roi le 3 octobre 1849 le titre de baron. — Ch. 1833. O. 1837, C. 1844, G. O. 1856.

En défalquant du relevé ci-dessus les ministres qui n'ont occupé ces fonctions que sous le Régent (MM. Barthélemy, Gendebien, d'Hane de Steenhuyze, Tielemans), puis ceux qui ne les ont occupées sous le roi Léopold que quelques jours ou par intérim (MM. de Failly, de Sauvage, Teichmann), enfin les membres du conseil sans portefeuille (MM. Devaux, de Gerlache et de Mérode), il reste pour les 34 années écoulées depuis l'installation du Roi, 53 ministres à portefeuille.

De ce nombre, 13 avaient siégé au Congrès national, savoir: MM. Ch. et H. de Brouckere, Huart, Lebeau, Leclercq, Liedts, de Muelenaere, J.-B. Nothomb, Raikem, Rogier, de Theux, Van de Weyer et Vilain XIIII; 12 sont décédés, savoir : MM. Anoul, Ch. de Brouckere, Buzen, Coghen, Duvivier, Ernst, Évain, de Muelenaere, Partoes, Prisse, Smits et Will-

mar; deux seulement, MM. Buzen et Partoes, sont morts pendant leurs fonctions de ministre.

Sans compter les 10 ministres de la guerre du roi Léopold qui figurent dans la liste ci-dessus, nous trouvons 10 ministres appelés dans le conseil du roi en dehors des Chambres; ce sont MM. d'Anethan, de Bavay, Faider, Leclercq, A. Nothomb, Partoes, Piercot, Rolin, Van de Weyer et de Vrière. Des 33 autres, 31 étaient membres de la Chambre des représentants, 2 (MM. de Briey et de Haussy), membres du Sénat.

V. — LES ÉLECTIONS

POUR LA

Chambre des représentants depuis 1854.

Voir pour les années antérieures, notre *Annuaire* de 1856, et notre *Statistique personnelle des ministères et des corps législatifs* (Bruxelles, 1857) (1).

Anvers.

ARROND.

ANVERS. — 1854. *Osy*, *Loos*, *Veydt*, } anc. repr.

(1) Abréviations : *anc. repr.*, ancien représentant, c'est à dire occupant le même siége dès avant l'élection en question ; nous n'avons placé cette désignation que pour la première élection mentionnée, pour chaque arrondissement, dans ce relevé complémentaire (suivant les provinces, celle de 1854 ou de 1856) ; *n. r.*, non réélu ; *ren.*, qui a renoncé au renouvellement de son mandat.

ARROND.

		Della Faille, p. Rogier, n. r.
		Vervoort, p. de Baillet, ren.
	1857.	*Loos*.
		Veydt.
		Vervoort.
		Rogier, *De Boe*, } p. Della Faille et Osy, n. r.
	1859.	*Loos*.
		Vervoort.
		Rogier.
		De Boe.
		De Gottal, p. Veydt, ren.
	1863.	*Dubois*.
		D'Hane de Steenhuyse.
		Hayez.
		De Laet.
		Jacobs.
MALINES. —	1854.	*De Brouwer de Hooyendorp*.
		De Perceval.
		Van den Branden de Reeth.
	1857.	*Van den Branden de Reeth*.
		Notelteirs, *D'Ursel*, } p. de Perceval, n. r., et de Brouwer, ren.
	1859.	Les mêmes.
	1863.	Les mêmes.
TURNHOUT. —	1854.	*Coomans*, anc. repr.
		De Mérode, anc. repr.
	1857.	Les mêmes.
	1859.	*Coomans*.
		De Mérode.
		A. Nothomb, siége nouveau.

Brabant.

BRUXELLES.—1854. *Verhaegen,*
Anspach,
Orts,
Thiéfry,
Prévinaire,
Ch. de Brouckere,
De Steenhault, } a. r.
A. Dubus,
Goblet, père, } p. Roussel, n. r., et Cans, ren.

Le 12 janvier 1856, p. Ch. de Brouckere, dém. : *Rogier.*

1857. *Verhaegen.*
Anspach.
Orts.
Thiéfry.
Prévinaire.
A. Dubus.
Goblet, père.
Rogier.
Ch. de Brouckere, p. de Steenhault, ren.

Le 14 janvier 1858, p. Rogier, qui a opté pour Anvers : *De Perceval,* non réélu à Malines.

Le 5 juill. 1858, p. Anspach, décédé : *Defré.*
Le 13 déc. 1858, p. de Perceval, dém. *Goblet,* fils.

1859. *Orts.*
Prévinaire.
Ch. de Brouckere.
Defré.
Goblet, fils.

Guillery, *Jamar*, *Hymans*, *Pirson*, *De Rongé*, *Van Volxem*, } pour Verhaegen, Thiéfry, A. Dubois et Goblet, père, qui renoncent, et par suite de la création de deux nouveaux sièges.

Le 18 mai 1860, p. Ch. de Brouckere, décédé : *Vanhumbeeck*.

1863. Tous les anciens titulaires sont réélus.

LOUVAIN. — 1854. *De Man d'Attenrode*, *De la Coste*, *Landeloos*, *De Wouters*, } anciens titulaires.

1857. *De Man d'Attenrode*.
De la Coste.
Landeloos.
De Luesemans, p. de Wouters, n. r.

1859. *De Man d'Attenrode*.
Landeloos.
Beeckman, *Van Dormael*, } p. de la Coste, dém., et de Luesemans, n. r.

Le 10 sept. 1861, p. Van Dormael, décédé : *Van Bockel*.
Le 1er avril 1863, p. Van Bockel, décédé : *Schollaert*.

1863. *Landeloos*.
Beeckman.
Schollaert.
Delcour, p. De Man, qui renonce.

NIVELLES. — 1854. *F. De Mérode*, *Mercier*, *Tremouroux*, *Mascart*, } anciens titulaires.

Le 5 mars 1857, p. de Mérode, décédé : *Snoy*.

1857. *Mascart.*
Tremouroux.
De Chentinnes, } p. Snoy et Mercier,
Nélis, } non réélus.

1859. *De Chentinnes.*
Nélis.
Snoy, } p. Tremouroux, ren. et
Mercier, } Mascart, n. r.

1863. *De Chentinnes.*
Nélis.
Snoy.
Mascart, p. Mercier, n. r.

Le 6 oct. 1863, p. De Chentinnes, décédé : *Le Hardy de Beaulieu.*

Flandre occidentale.

BRUGES. — 1854. *Devaux,* }
Sinave, } anciens titulaires.
Coppieters, }

1857. *Devaux.*
Coppieters.
De Vrière, p. Sinave, décédé.

1859. Les mêmes.

Le 6 déc. 1860, p. Coppieters, décédé, *De Ridder.*

1863. *Vrière.*
De Ridder.
Soenens, p. Devaux, n. r.

Ces élections ayant été annulées par la Chambre, il est procédé à de nouvelles élections, le 12 janvier 1864, dans les-

quelles MM. Devaux, De Vrière et De Ridder succombent, et sont remplacés par MM. :

Soenens.
Visart.
Declercq.

COURTRAI. — 1854. *De Haerne.*
Boulez.
Tack, p. E. Vandenpeereboom, n. r.
1857. *De Haerne.*
Tack.
H. Dumortier, p. Boulez, qui renonce.
1859. Les mêmes.
1863. Les mêmes.

DIXMUDE. — 1854. *De Breyne*, anc. tit.
1857. id.
1859. id.
1863. *De Coninck*, p. De Breyne, n. r.

FURNES. — 1854. *Calmeyn*, p. Clep, qui renonce.
1857. *De Smet*, p. Calmeyn, qui renonce.
1859. Id.
1863. Id.

OSTENDE. — 1854. *Van Iseghem*, anc. tit.
1857. id.
1859. id.
1863. id.

ROULERS. — 1854. *Rodenbach*, anc. tit.
B. Dumortier, anc. tit.
1857. }
1859. } Les mêmes.
1863. }

THIELT. — 1854. *Le Bailly de Tilleghem*; a. t.
De Muelenaere, a. t.

1857. Les mêmes.
1859. Les mêmes.

Le 3 sept. 1862, pour le comte de Muelenaere, décédé : *Gust. de Muelenaere.*

1863. *Le Bailly de Tilleghem.*
G. de Muelenaere.

YPRES. — 1854. *Van Renynghe,* *A. Vandenpeereboom,* *Malou,* } anc. repr.
1857. Les mêmes.
1859. *Van Renynghe.*
A. Vandenpeereboom.
De Florisone, p. Malou n. r.
1863. Les mêmes.

Flandre orientale.

ALOST. — 1856. *De Naeyer.*
De Ruddere.
De Portemont.
1857. Les mêmes.
1861. *De Naeyer.*
De Ruddere.
Cumont-Declerq, p. de Portemont, n. r.

AUDENARDE.—1856. *Magherman,* *Thienpont,* *Vanderdonckt,* } anc. tit.
1857. Les mêmes.
1861. Les mêmes.

EECLOO. — 1856. *Desmaisières,* a. t.
1857. Le même.
1861. *Kervyn de Lettenhove,* p. Desmaisières, qui renonce.

Gand. —	1856.	*Delehaye,* *T'Kindt de Naeyer,* *Maertens,*	anc. repr.
		Van Tieghem, *Van Goethem,* *De Kerchove,* *De Smet,*	p. Van Grootven et Van Remoortere, qui renoncent, et p. Manilius et Van Hoorebeke, n. r.
	1857.	*De Bast,* *Jacquemyns,* *Manilius,* *Neyt,* *Saeyman,* *E. Vandenpeereboom,* *Vanderstiehelen,*	Sauf MM. Maertens et T'Kindt de Naeyer, qui s'étaient retirés, tous les anciens titulaires ont succombé.

Le 16 avril 1861, p. Manilius, décédé : *De Maere.*

	1861.	*Jacquemyns.* *E. Vandenpeereboom.* *Vanderstiehelen.*	
		De Baets, *Kervyn de Volkaersbeke,* *Van de Woestyne,* *Coppens,*	p. De Bast, Neyt, Saeyman et de Maere, n. r.

Le 9 juin 1863, p. Van de Woestyne, qui renonce : *De Kerckhove-de Limon.*

St-Nicolas.—	1856.	*De T'Serclaes,* *Janssens,* *Van Overloop,*	anciens titulaires
	1857.	*Janssens.* *Van Overloop.*	

Verwilghen, p. De T'Serclaes, non rééligible.

1861. Les mêmes.

TERMONDE.—1856. *De Decker*, *Vermeire*, *Van Cromphout*, } anciens titulaires.

1857. *De Decker*.
Vermeire.
Van den Broucke, p. Van Cromphout, ren.

Hainaut.

ATH. — 1856. *M. Jouret*, *De Sécus*, } anciens titulaires.

1857. *M. Jouret*.
Frison, p. De Sécus, anc. repr.

1861. Les mêmes.

CHARLEROI.—1856. *Dechamps*, n. r.
Brixhe, anc. repr.
Wautelet, p. Pirmez, ren.

1857. *Ch. Lebeau*, *E. Pirmez*, *Sabatier*, } p. les précédents, n. r.

Le 14 juin 1859, pour occuper le quatrième siége, nouvellement créé : *Dechamps*.

1861. Les mêmes.

MONS. — 1856. *Lange*, *Rousselle*, *Laubry*, } anc. tit.
H. de Brouckere, p. De Royer, rei

1857. *Lange.*
Laubry.
H. de Brouckere.
Dolez, p. Rousselle, ren.

Le 14 juin 1859, pour occuper le cinquième siége, nouvellement créé : *Carlier.*

1861. Les mêmes.

SOIGNIES. — 1856. *Faignart*, *Ansiau*, *Mathieu*, } anc. tit.

1857. *Faignart.*
Ansiau.
J. Jouret, p. Mathieu, qui renonce.

1861. Les mêmes.

THUIN. — 1856. *De Paul.* *Licot*, } p. De Chimay, et De Quesne, ren.

1857. *De Paul*,
Wanderpepen, p. Licot, ren.

Le 7 juin 1858, p. Wanderpepen, dém. : *Van Leempoel.*

1861. Les mêmes.

Tournai. — 1856. *Allard.*
Dumon.
Crombez, *De Rasse*, } pour Visart et Lehon, ren.

1857. *Allard.*
Crombez.
A. Pirson, *Savart*, } p. de Rasse et Dumon, n. r.

1861. *Allard.*
Crombez.
Savart.
Bacquin, p. Pirson.

Le 15 avril 1862, p. Bacquin, dém. : *Dupret.*
Le 1er sept. 1862, p. Savart, décédé : *Bara.*
Le 10 sept. 1863, p. Dupret, dém. : *Rogier.*

Liége.

HUY. — 1856. *Dautrebande,* / *J. Lebeau.* } anc. tit.

1857. Les mêmes.
1861. Les mêmes.

Le 6 nov. 1862, p. Dautrebande, décédé : *Carlier-Dautrebande.*
Le 30 avril 1863, p. Carlier, décédé : *De Macar.*

LIÉGE. — 1856. *Delfosse.*
Lesoinne.
Frère-Orban.
Deliége.
De Bronckart.

1857. Les mêmes.

Le 21 mars 1858, p. Delfosse, décédé : *Muller.*
Le 14 juin 1859, par suite de la création de deux nouveaux siéges : *Koeler.*
Grandgagnage.
Le 13 août 1860, p. Koeler, dém. : *Mouton.*
Le 4 fév. 1861, p. Deliége, décédé : *Braconier.*

1861. *Lesoinne.*
Frère-Orban.
De Bronckart.
Muller.
Grandgagnage.
Mouton.
Braconier.

VERVIERS. — 1856. *P. David.*
Moreau.
Grosfils, p. Closset, qui ren.
1857. Les mêmes.
1861. Les mêmes.

WAREMME. — 1856. *Delexhy*, p. Lejeune, qui ren.
1857. Id.
1861. Id.

Limbourg.

HASSELT. — 1856. *De Theux*, a. r.
De Pitteurs-Hiégarts, p. H. de Pitteurs, n. r.
1857. Les mêmes.
1861. Les mêmes.

Le 8 août 1863, p. De Pitteurs, décédé : *Thoniasen.*

MAESEYCK. — 1856. *Ch. Vilain XIIII.*
1857. id.
1861. id.

TONGRES. — 1856. *De Renesse*, a. r.
Julliot, a. r.
1857. Les mêmes.
1861. Les mêmes.

Luxembourg.

ARLON. — 1854. *Tesch*, a. r.
1857. Id.
1859. Id.
1863. Id.

BASTOGNE. — 1854. *Lambin*, anc. repr.
1857. *d'Hoffschmidt*, p. Lambin, n. r.
1859. Id.
1863. *Van Hoorde*, p. d'Hoffschmidt, n. r.

MARCHE. — 1854. *Jacques*, anc. repr.
1857. *Léon Orban*, p. Jacques, ren.
1859. Id.
1863. Id.

NEUFCHATEAU. — 1854. *De Moor*, p. Louis Orban, n. r.
1857. Id.
1859. Id.
1863. Id.

VIRTON. — 1854. *Pierre*, anc. repr.
1857. Id.
1859. Id.
1863. *Bouvier*, p. Pierre, décédé.

Namur.

DINANT. — 1854. *De Liedekerke*, a. r.
Thibaut, a. r.
1857. *De Liedekerke*,
Wala, p. Thibaut, n. r.
1859. *De Liedekerke*.
Thibaut, p. Wala, n. r.
1863. Les mêmes.

Namur. — 1854. *Lelièvre*, a. r.
Moncheur, a. r.
Wasseige, p. Moxhon, n. r.

1857. *Lelièvre*.
Moncheur.
Godin, p. Wasseige, n. r.

1859. *Moncheur*.
Wasseige, *Royer de Behr*, *De Montpellier*, } p. Lelièvre et Godin, n. r. et création d'un nouveau siége.

1863. Les mêmes.

Philippeville. — 1854. *De Baillet-Latour*.
1857. Id.
1859. Id.
1863. Id.

VI. — APERÇU ALPHABÉTIQUE

des mandats législatifs (Chambre des représentants) conférés depuis 1856.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette liste continue celle qui est insérée dans l'*Annuaire* de 1856, aux pages 196 à 216. Les représentants qui, lors de la confection de cette dernière (mars 1856), étaient encore en fonctions et qui, depuis, ont cessé de siéger (1) sans avoir obtenu postérieurement un nouveau mandat, sont:

Anspach (Bruxelles).
Boulez (Courtrai).
Brixhe (Charleroi).
Calmeyn (Furnes).
Closset (Verviers).
Coppieters 't Wallant (Bruges).
Dautrebande (Huy).
De Breyne (Dixmude).
De Brouwer (Malines).
De Chimay (Thuin).
De la Coste (Louvain).
Delehaye (Gand).
Delfosse (Liége).
Deliége (Liége).
Dellafaille (Anvers).
Deman d'Attenrode (Louvain).

(1) Le relevé qui précède celui-ci fera connaître la cause de cette cessation : démission, désistement, décès ou échec électoral.

De Mérode, Félix (Nivelles).
De Muelenaere (Thielt).
De Pitteurs (Hasselt).
De Portemont (Alost).
Dequesne (Thuin).
De Royer (Mons).
De Sécus (Ath).
Desmaisières (Eecloo).
De Steenhault (Bruxelles).
De T'Serclaes (Saint-Nicolas).
Devaux (Bruges).
De Wouters (Louvain).
Du Bus, Albéric (Bruxelles).
Dumon (Tournai).
Goblet, père (Bruxelles).
Jacques (Marche).
Lambin (Bastogne).
Lehon (Tournai).
Lejeune (Waremme).
Lelièvre (Namur).
Loos (Anvers).
Maertens (Gand).
Malou (Ypres).
Mathieu (Soignies).
Osy (Anvers).
Pierre (Virton).
Pirmez, Jean (Charleroi).
Rousselle (Mons).
Sinave (Bruges).
T'Kindt de Naeyer (Gand).
Tremouroux (Nivelles).
Van Cromphout (Termonde).
Van Grootven (Gand).
Van Hoorebeke (Gand).
Van Remoortere (Gand).
Verhaegen (Bruxelles).
Vervoort (Anvers).
Veydt (Anvers).
Visart (Tournay).

Les représentants dont le mandat qu'ils avaient en mars 1856 est venu à cesser depuis cette époque et qui, postérieurement, en ont reçu un nouveau, sont reproduits dans la liste qui suit. Ce sont : MM. Ch. de Brouckere, Dechamps, De Perceval, Manilius, Mascart, Mercier, Rogier, Thibaut, et Wasseige.

Notre liste nouvelle comprend 105 noms, parmi lesquels se trouvent 17 anciens représentants, savoir ceux qui viennent d'être cités, et, en outre, MM. Cumont, H. de Brouckere, Eug. Desmet, D'Hoffschmidt, Dolez, Pirson, Van den Broucke de Terbecq, Ern. Vandenpeereboom.

Si nos calculs sont exacts, 421 personnes ont été revêtues

d'un mandat législatif pour la Chambre des représentants depuis l'origine de cette assemblée.

De ce nombre, 83 avaient fait partie du Congrès national. Pour autant que nous en avons connaissance, 138 sont décédées.

BACQUIN (Louis), Tournai, 1861-62. Né à Péruwelz le 17 septembre 1820, success. conseiller communal, échevin et bourgmestre à Péruwelz; élu représentant pour Tournai, le 11 juin 1861, la maladie l'empêcha de venir occuper son siége et l'emporta dès le 28 juillet de l'année suivante.

BARA (J.-M.-L.), Tournai, depuis le 1er septembre 1862. Avocat et professeur à l'université libre de Bruxelles.

BEECKMAN (J.), Louvain, depuis le 19 janvier 1860. Propriétaire à Diest.

BOUVIER (.....), Virton, depuis le 9 juin 1863. Avocat à Bruxelles.

BRACONIER-LAMARCHE (J.-C.-F.), Liége, depuis le 13 février 1861. Industriel à Liége.

CARLIER DAUTREBANDE (F.), Huy, du 6 novembre 1862 jusqu'à sa mort, 4 avril 1863. Ancien conseiller provincial; né à Dailly (Namur), le 5 mars 1807.

CARLIER (C.-C.-J.), Mons, depuis le 14 juin 1859. Avocat à Mons, depuis 1845.

COPPENS-BOVE (E.), Gand, depuis le 11 juin 1861. Fabricant à Gand.

CROMBEZ (F.-L.-A.-G.-R.-G.), Tournai, depuis le 10 juin 1856. Propriétaire à Tournai. Vice-président de la Chambre, depuis le 15 décembre 1863.

CUMONT-DECLERCQ (C.), 1) Alost, 1848-52; 2) Alost, depuis le 11 juin 1861. Fabricant de fils retors, président de la chambre de commerce à Alost, — Ch. 1855.

DE BAETS (F.), Gand, depuis le 11 juin 1861. Avocat du barreau de Gand depuis 1850.

De Bast (C.-J.), Gand, 1857-61. Fabricant à Gand.

De Boe (H.), docteur en droit, Anvers, 1857-63. — Ch. 1864.

De Brouckere (Charles), 1) Bruxelles, 1831-32; 2) Bruxelles, 1848-56; 3) Bruxelles, 1857-60. — Voir plus haut. p. 265.

De Brouckere (Henri), 1) Ruremonde, 1831-33; 2) Bruxelles, 1833-48; 3) Mons, depuis le 10 juin 1856. — Voyez plus haut, p. 265.

Dechamps (Adolphe), 1) Ath, 1834-46; 2) Charleroi, 1847-57; 3) Charleroi, depuis le 14 juin 1859. -- Voyez plus haut, p. 267.

De Chentinnes (Louis-Jos-Ign.), Nivelles, du 10 décembre 1857, jusqu'à sa mort, 8 septembre 1863. — Voyez plus haut p. 257. — Ch. 1863.

Declercq (.....), Bruges, depuis le 12 janvier 1864.

De Coninck (.....), Dixmude, depuis le 9 juin 1863.

De Florisone de Siam (François-Marie-Auguste), Ypres, depuis le 14 juin 1859. — Propriétaire à Ypres.

Defré (L.-J.), Bruxelles, depuis le 5 juillet 1858. Avocat au barreau de Bruxelles (1839), pamphlétiste distingué sous le pseudonyme Joseph Boniface.

De Gottal (E.-J.-M.-C.), avocat à Anvers (1855), représentant pour cet arrondissement de 1859 à 1863.

De Kerchove (Henri-Marie-Colette), Gand, de juin 1856 à décembre 1857. Né à Gand, le 9 mars 1810; ancien commissaire d'arrondissement à Louvain. — Ch. 1846.

De Kerchove de Denterghem-de Limon (Charles-Constant-Ghislain, comte de), Gand, depuis le 9 juin 1863. Né à Gand, le 4 juin 1819, conseiller provincial et bourgmestre de Gand, — Ch. 1860.

De Laet (J.-Z.), Anvers, depuis le 9 juin 1863. Littérateur flamand et journaliste à Anvers, né dans cette ville, le 13 décembre 1815.

Delcour (C.-J.-B.-G.), Louvain, depuis le 9 juin 1863, né à Dolhain-Limbourg, le 4 septembre 1811; avocat (1834); ancien secrétaire particulier du ministre De Theux, professeur de droit civil à l'université de Louvain. — Ch. 1855.

Delexhy (E.), Waremme, depuis le 10 juin 1856. Avocat à Yernaelde-Saint-Georges; ancien conseiller provincial.

De Macar (F.), Huy, depuis le 30 avril 1863.

De Maere (A.), Gand, du 16 avril au 11 juin 1861. Échevin à Gand.

De Montpellier (Charles-Constant-Joseph-Ghislain), Namur, depuis le 14 juin 1859. Né à Vedrin (Namur), le 29 août 1830, propriétaire à Arbre.

De Paul de Barchifontaine (C.-H.-P.-A.), Thuin, depuis le 10 juin 1856. Propriétaire à Merbes-le-Château. — Ch. 1861.

De Perceval (Armand), 1) Malines, 1848-1857; 2) Bruxelles, de janvier à décembre 1858.

De Pitteurs-Hiégarts (Charles-Lambert-Balthasar de), représentant pour Hasselt, depuis le 10 juin 1856 jusqu'à sa mort, 10 juillet 1863. Né en 1797; ancien conseiller provincial.

De Rasse (baron Jules), Tournai, 1856-1857. Propriétaire à Tournai.

Deridder-Dujardin (L.), Bruges, 1860-64. Membre du bureau de bienfaisance et de la commission administrative de la maison de sûreté de Bruges, depuis 1831, ancien greffier du tribunal de commerce de cette ville. — Ch. 1863.

De Rongé (Ch.-C.), Bruxelles, depuis le 14 juin 1859. Fabricant à Bruxelles.

De Smedt (J.-M.-J.), Furnes, depuis le 10 septembre 1857. Propriétaire à Alveringhem.

Desmet (Eug.), 1) Alost, 1831-47; 2) Gand, 1856-57. Ancien membre du Congrès national. — Voy. *Ann.* 1857, p. 235.

De Vrière (Adolphe, baron), Bruges, 1857-64. — Voy. plus haut, p. 287.

D'Hane de Steenhuyse (F.). Anvers depuis le 9 juin 1863. Conseiller provincial et communal à Anvers.

D'Hoffschmidt (C.), 1) Bastogne, 1839-54 ; 2) Bastogne, 1857-63. — Voyez plus haut, p. 274.

Dolez (H.), 1.) Mons, 1863-52 ; 2) Mons depuis le 10 décembre 1857. — Voy. *Ann.* 1856, p. 205. — Ch. 1843, O. 1856, C. 1861.

Dubois d'Aissche (Adolphe, comte), Anvers, depuis le 9 juin 1863. Né le 26 avril 1825.

Dumortier (Henri), Courtrai, depuis le 10 décembre 1857. Ancien membre de la députation permanente de la Flandre occidentale, bourgmestre à Autrive. — Ch. 1856.

Dupret (Louis-J.), Tournai, du 15 avril 1862 au 17 août 1863. Ancien notaire, conseiller communal à Tournai ; mort à Tournai, le 8 septembre 1863.

D'Ursel (Ludovic-Marie, comte), Malines, depuis le 10 décembre 1857. Né à Hingene le 28 février 1809. — Ch. 1863.

Frison (L.-P.-J.), Ath, depuis le 10 décembre 1857. Avocat à Stambruges.

Goblet-d'Alviella (comte Louis), Bruxelles, depuis le 13 décembre 1858. Né le 20 mai 1823 ; ancien secrétaire de légation.

Godin (E.-F.), Namur, 1857-59. Né à Huy, le 1er juin 1792 ; lieutenant de génie dans l'ancienne armée des Pays-Bas, ingénieur en chef des ponts et chaussées (1843-57). — Ch. 1843, O. 1857.

Grandgagnage (Charles), Liége, depuis le 14 juin 1859. Propriétaire à Borset, philologue distingué, président de la société de littérature wallonne à Liége. — Ch. 1861.

Grosfils-Gérard (P.-J.), Verviers, depuis le 10 juin 1856. Brasseur et conseiller communal à Verviers.

GUILLERY (Jules), Bruxelles, depuis le 14 juin 1859. Avocat au barreau de Bruxelles (1845).

HAYEZ (E.), Anvers, depuis le 9 juin 1863. Lieutenant-colonel d'artillerie, en retraite — Ch. 1833.

HYMANS (Louis), littérateur et journaliste, représentant pour Bruxelles, depuis le 14 juin 1859.

JACOBS (V), Anvers, depuis le 9 juin 1863. Avocat à Anvers, depuis 1860.

JACQUEMYNS (Édouard), Gand, depuis le 10 décembre 1857. Manufacturier et agronome en cette ville et membre de la chambre de commerce.

JAMAR (A.-M.-A.), Bruxelles, depuis le 14 juin 1859. Éditeur à Bruxelles; président du tribunal de commerce.

JOURET (J.-V.), Soignies, depuis le 10 décembre 1857. Avocat à Lessines, ancien juge de paix et capitaine de la garde civique mobilisée. — Ch. 1840, O. 1861.

KERVYN DE LETTENHOVE (baron Joseph-Bruno-Marie-Constantin), Eecloo, depuis le 11 juin 1861. Né à Saint-Michel-lez-Bruges, le 17 août 1817, membre de l'Académie royale de Belgique depuis 1859. — Ch. 1856.

KERVYN DE VOLKAERSBEKE (Philippe-Augustin-Chrétien), Gand, depuis le 11 juin 1861. Né à Saint-Nicolas, le 19 avril 1815, ancien conseiller communal et échevin à Gand.

KOELER (Jean-Baptiste-Adolphe), Liége, 1859-60. Ancien membre de la députation permanente de Liége, membre du conseil des mines depuis le 14 décembre 1861. — Ch. 1856.

LEBEAU (Ch.-L.), Charleroi, depuis le 10 décembre 1857. Bourgmestre à Charleroi. — Ch. 1854.

LE HARDY DE BEAULIEU (Ad.), Nivelles, depuis le 6 octobre 1863. Ingénieur civil, ancien conseiller provincial pour le canton de Bruxelles.

LICOT DE NISMES (M.-H.-O.-Aug.), Thuin, du 10 juin 1856 au 10 décembre 1857. Propriétaire à Thuin

Manilius (Ferdinand), né à Ypres le 30 juillet 1796, industriel à Gand, conseiller communal et colonel de la garde civique de cette ville, membre de la Chambre pour Gand, de 1835 à 1856, et de nouveau, depuis 1857 jusqu'à sa mort, le 16 mars 1861. — Ch. 1856, O. 1857.

Mascart (F.-A.-E.), 1.) Nivelles, 1848-59; 2) Nivelles, depuis le 9 juin 1863. Bourgmestre à Ohain. — Ch. 1859.

Mercier (Ed.-Jos.), 1) Nivelles, 1837-57; 2) Nivelles, 1859-1863. — Voyez plus haut, p. 278.

Mouton (D.), Liége, depuis le 13 août 1860. Avocat à Liége.

Muller (Clément-B.-L.-J.), Liége, depuis le 22 mars 1858. Avocat à Liége (1831), ancien membre de la députation permanente de Liége. — Ch. 1858.

Nélis (Guillaume-Joseph), Nivelles, depuis le 10 décembre 1857. Industriel à Virginal. — Ch. 1863.

Neyt (Ad.-H.), Gand, 1857-61. Ancien conseiller provincial et communal à Gand. — Ch. 1856.

Notelteirs (J.-F.), Malines, depuis le 10 décembre 1857. Notaire à Lierre depuis 1844.

Nothomb (Alphonse), Turnhout, depuis le 14 juin 1859. — Voyez plus haut, p. 280.

Orban (Léon-H.), Marche, depuis le 10 décembre 1857. Industriel à Liége, ancien conseiller provincial. — Ch. 1863.

Pirmez (Eudore), Charleroi, depuis le 10 décembre 1857. Avocat à Châtelineau (1850). — Ch. 1861.

Pirson (E.-André), Tournai, 1857-1861. Conseiller communal à Tournai. — Ch. 1861.

Pirson (P.-F.-V.) 1), Dinant, 1843-48; 2) Bruxelles, depuis le 14 juin 1859. — Voyez *Ann.* 1856, p. 211, et 1862, p. 288. M. Pirson a quitté ses fonctions de directeur de la Banque de Belgique, en 1863. — C. 1863.

Rogier (Ch.), 1) Turnhout, 1831-37; 2) Anvers, 1837-54;

3) Bruxelles, 1856-57; 4) Anvers, 1857-63; 5) Tournai, depuis le 10 septembre 1863. — Voyez plus haut, p. 283.

Royer-de Behr (Auguste-N.-M.), Namur, depuis le 14 juin 1859. Industriel à Namur.

Sabatier (C.-Gust.), Charleroi, depuis le 10 décembre 1857. Directeur-administrateur des établissements métallurgiques de Monceau-sur-Sambre. — Ch. 1861.

Saeyman (Ch.-L.), Gand, 1857-61. Bourgmestre à Vinderhoute.

Savart (Victor-Charles), Tournai, 1858-63. Né à Tournai, le 31 juillet 1803, avocat et échevin à Tournai, membre du Sénat pour cet arrondissement, de 1848 à 1851 (secrétaire de cette assemblée), et depuis le 26 février 1852 au 10 décembre 1857; membre de la Chambre des représentants pour le même arrondissement, depuis cette dernière date jusqu'à sa mort, 22 mars 1862. — Ch. 1861.

Schollaert (F.-J.), Louvain, depuis le 1er avril 1863. Avocat à Louvain (1842).

Snoy (baron Ch.-Aug.-Stéphanie), 1) Nivelles, du 5 mars au 10 décembre 1857; 2) Nivelles, depuis le 14 juin 1859. Propriétaire à Braine-le-Château, ancien conseiller provinvincial.

Soenens (G.), Bruges, depuis le 9 juin 1863. Avocat à Bruges depuis 1851.

Thibaut (X.-V.), 1) Dinant, 1848-57; 2) Dinant, depuis le 14 juin 1859. Avocat à Dorinne.

Thonissen (J.-J.), Hasselt, depuis le 8 août 1863. Né le 9 janvier 1816, ancien commissaire d'arrondissement à Hasselt (5 novembre 1846), professeur à la faculté de droit de l'université de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique. — Ch. 1856.

Van Bockel (G.), Louvain, 1861-63. Notaire à Louvain

(1827), ancien bourgmestre de cette ville, mort le 10 mars 1863. — Voyez plus haut, la nécrologie.

Van den Broucke de Terbecq (baron F.-I.-H.), 1) Termonde, 1831-48; 2) Termonde, depuis le 10 décembre 1857. — Voyez *Ann*. 1856, p. 214. — Ch. 1837. O. 1855, C. 1861. Croix de fer.

Vandenpeereboom (Ern.) 1) Courtrai, 1848-54; 2) Gand, depuis le 10 décembre 1857. Commissaire d'arrondissement à Courtrai, 1847-48. Vice-président de la Chambre, 23 novembre 1860; président depuis le 15 décembre 1863. — O. 1861.

Vanderstichelen (J.), Gand, depuis le 10 décembre 1857. Ministre des travaux publics. — Voyez plus haut, p. 286.

Van de Woestyne (Hippolyte-Jacques-Marie), Gand, du 11 juin 1861, au 9 juin 1863. Né à Gand, le 28 décembre 1808.

Van Dormael (F.), Louvain, 19 janvier 1860 au 12 août 1861. Bourgmestre de Tirlemont et colonel de la garde civique de cette ville, mort le 12 août 1860. — Ch. 1843.

Van Goethem (J.-A.-L.), Gand, de juin 1856 à décembre 1857. Propriétaire à Gand.

Van Hoorde (E.), élu à Bastogne, le 9 juin 1863; son élection n'était pas encore validée en mars 1864.

Van Humbeeck (P.-E.), Bruxelles, depuis le 18 mai 1860. Avocat au barreau de Bruxelles (1852).

Van Leempoel de Nieuwmunster (vicomte Gustave-Guillaume-Waleric), Thuin, depuis le 7 juin 1858. Né à Francfort-sur-Mein, le 15 septembre 1795, ancien sénateur pour Thuin, de 1841 à 1848, bourgmestre à Vergnies. Créé vicomte en 1850. — Ch. 1861.

Van Tieghem (P.-G.), Gand, du 10 juin 1856 au 10 décembre 1857. Propriétaire à Gand.

VAN VOLXEM (G.-C.-J.-G.), Bruxelles, depuis le 14 juin 1859.

VERWILGHEN (S.-J.-F.), Saint-Nicolas, depuis le 10 décembre 1857. Avocat à Saint-Nicolas.

VISART (...), Bruges, depuis le 12 janvier 1864.

WALA (J.-J.), Dinant, 1857-59. Avoué à Dinant.

WANDERPEPEN (A), Thuin, 1857-58. Propriétaire à Binche.

WASSEIGE (A.-X.-H.-G.), 1) Namur, 1854-57; 2) Namur, depuis le 14 juin 1859. Avocat à Namur depuis 1833, ancien conseiller provincial.

WAUTELET (Jean), Charleroi, juin 1856 à décembre 1857. Ancien président de la chambre de commerce de Charleroi, conseiller provincial de 1836 à 1856. — Ch. 1852.

VII. — TRAITÉ

conclu le 12 mai 1863, entre la Belgique et les Pays-Bas pour le rachat du péage de l'Escaut.

Sa Majesté le roi des Belges et Sa Majesté le roi des Pays-Bas, s'étant mis d'accord sur les conditions du rachat, par voie de capitalisation, du péage établi sur la navigation de l'Escaut et de ses embouchures par le § 3 de l'article 9 du traité du 19 avril 1839, ont résolu de conclure un traité spécial à ce sujet et ont nommé pour leurs plénipotentiaires :

Sa Majesté le roi des Belges, le sieur Aldephonse-Alexandre-Félix baron du Jardin, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de Fer, commandeur du Lion néerlandais, chevalier grand-croix de la couronne de Chêne, grand-croix et commandeur de plusieurs autres ordres, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de Sa Majesté le roi des Pays-Bas ;

Sa Majesté le roi des Pays-Bas, messire Paul Van der Maesen de Sombref, chevalier grand-croix de l'ordre de Nicham Iftihar de Tunis, son ministre des affaires étrangères ;

Le sieur Jean-Rudolphe Thorbecke, chevalier grand-croix de l'ordre du Lion néerlandais, grand-croix de l'ordre de

Léopold de Belgique et de plusieurs autres ordres, son ministre de l'intérieur,

Et le sieur Gérard-Henri Betz, son ministre des finances;

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté les articles suivants :

Art. Ier. Sa Majesté le roi des Pays-Bas renonce à jamais, moyennant une somme de dix-sept millions cent quarante et un mille six cent quarante florins des Pays-Bas, au droit perçu sur la navigation de l'Escaut et de ses embouchures en vertu du § 3 de l'art 9 du traité du 19 avril 1839.

Art. 2. Cette somme sera payée au gouvernement néerlandais par le gouvernement belge à Anvers et à Amsterdam, au choix de ce dernier, le franc calculé à 47 1/4 cents des Pays-Bas, savoir :

Un tiers sitôt après l'échange des ratifications, et les deux autres tiers en trois termes égaux échéant le 1er mai 1864, le 1er mai 1865 et le 1er mai 1866.

Il sera loisible au gouvernement belge d'anticiper les susdites échéances.

Art. 3. A dater du paiement du premiers tiers, le péage cessera d'être perçu par le gouvernement des Pays-Bas.

Les sommes non immédiatement soldées porteront intérêt à 4 pour cent l'an, au profit du trésor néerlandais.

Art. 4. Il est entendu que la capitalisation du péage ne portera aucune atteinte aux engagements qui résultent, pour les deux Etats, des traités en vigueur en ce qui concerne l'Escaut.

Art. 5. Les droits de pilotage actuellement sur l'Escaut sont réduits :

De 20 pour cent pour les navires à voiles.
De 25 — remorqués, et
De 30 — à vapeur.

Il reste d'ailleurs convenu que les droits de pilotage sur

l'Escaut ne pourront jamais être plus élevés que les droits de pilotage perçus aux embouchures de la Meuse.

ART. 6. Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à la Haye dans le délai de quatre mois ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires susdits l'ont signé et y ont apposé leur cachet.

Fait à la Haye, le 12 mai 1863.

(*L.S.*) Baron DU JARDIN.

(*L.S.*) P. VAN DER MAESEN DE SOMBREFF.
(*L.S.*) THORBECKE.
(*L.S.*) G.-H. BETZ.

Voici l'exposé des motifs qui précède le projet de loi par lequel le gouvernement a soumis le traité ci-dessus à la sanction des Chambres. Ce projet de loi, présenté à la Chambre le 13 mai 1863 et sur lequel le rapport a été fait par M. le baron de Vrière, fut adopté dans la séance du 22 mai, à l'unanimité des 84 membres présents.

Au Sénat (rapporteur M. Michiels-Loos), le projet fut adopté dans la séance du 26 mai, par 34 voix contre une (celle de M. Cassiers). La promulgation s'est faite sous la date du 21 juillet suivant.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

On se rappelle que le commerce belge et le port d'Anvers en particulier étaient parvenus, au XVIe siècle, à un haut degré de prospérité. La crise politique et religieuse survenue à cette époque réagit sur le commerce et la navigation. Lorsque la paix revient définitivement en 1648, l'Escaut n'est plus libre. L'art. 14 du traité de Munster est ainsi conçu :

« Les rivières de l'Escaut, comme aussi les canaux du Sas,

Swyn et autres bouches de mer y aboutissant, seront tenus closes du côté des seigneurs états généraux. »

En 1715, une nouvelle dynastie règne sur les provinces belges. Le sort de l'Escaut ne change pas. L'art 20 du traité de la Barrière porte : « Que le commerce des Pays-Bas autrichiens et tout ce qui en dépend restera sur le pied établi par le traité de Munster en 1648, qui est confirmé. »

Cependant le commerce belge ne pouvait respirer sans une issue vers la mer. La création de la compagnie d'Ostende sous le règne de l'Empereur Charles VI et la tentative de l'empereur Joseph II en faveur de l'Escaut, témoignèrent que le gouvernement du pays n'avait pas entièrement oublié cette loi de notre situation, mais notre intérêt dut céder, dans l'un et l'autre cas, devant des considérations qui lui étaient étrangères.

L'empereur Charles VI s'obligea par le traité de Vienne, en 1731, « à faire à jamais cesser le commerce des Pays-Bas autrichiens aux Indes orientales, de manière qu'il ne fût plus exercé ni par la compagnie d'Ostende, ni par aucune autre compagnie. »

Et l'empereur Joseph II admit dans le traité de Fontainebleau, en 1786, une clause portant que « la partie du fleuve dont la souveraineté continuerait d'appartenir aux états généraux serait tenue close de leur côté, ainsi que les canaux du Sas, du Zwyn et autres bouches de mer y aboutissant, conformément au traité de Munster. »

L'Escaut resta fermé durant un siècle et demi. Le commerce maritime de la Belgique n'était plus qu'un souvenir.

Ouverte de nouveau à la fin du siècle dernier, la navigation du fleuve, sauf dans quelques cas passagers, demeura jusqu'en 1839 parfaitement libre.

Le traité du 19 avril 1839 est venu créer pour l'Escaut un régime spécial et en quelque sorte mixte. L'accès du

fleuve n'est plus interdit comme autrefois. Des stipulations réciproques, complétées plus tard par le traité du 5 novembre 1842 et les conventions du 20 mai 1843, règlent le pilotage, la surveillance commune, l'éclairage de l'Escaut et de ses embouchures; mais l'usage du fleuve est grevé d'une redevance; le § 3 de l'art 9 du traité est ainsi conçu :

« Il sera perçu par le gouvernement des Pays-Bas, sur la navigation de l'Escaut et de ses embouchures, un droit unique de fl. 1-50 par tonneau, savoir : fl. 1-12 pour les navires qui, arrivant de la pleine mer, remonteront l'Escaut occidental pour se rendre en Belgique par l'Escaut ou par le canal de Terneuzen, et de fl. 0-38 par tonneau des navires qui, arrivant de la Belgique par l'Escaut ou le canal de Terneuzen, descendront l'Escaut occidental pour se rendre dans la pleine mer. »

Le péage est établi, non sur le trajet entier de la mer à Anvers, mais sur la partie néerlandaise de l'Escaut, laquelle forme le bras de mer connu, de temps immémorial, sous le nom de Hondt.

La clause du traité est générale. Elle frappe tout pavillon naviguant dans l'Escaut. Le pavillon belge est tenu, comme les autres, d'acquitter le péage; mais cela fait, les prescriptions du traité sont remplies quant à la Belgique.

Il dépendait de la Belgique de laisser, dès le début, le péage de l'Escaut à la charge des pavillons étrangers. Elle prit un parti. Le 5 juin 1839 la loi suivante fut promulguée.

« Art. 1er. Le péage à percevoir par le gouvernement des Pays-Bas sur la navigation de l'Escaut, pour se rendre de la mer en Belgique ou de la Belgique à la mer, par l'Escaut ou le canal de Terneuzen, sera remboursé par l'Etat aux navires de toutes les nations. Toutefois, s'il se présente à l'égard de l'un des pavillons étrangers des motifs graves et spéciaux, le

gouvernement est autorisé à suspendre à son égard l'effet de la présente disposition.

Art. 2. Avant le 1er juin 1843, il sera examiné si le bénéfice de l'article précédent doit être maintenu en faveur des pays avec lesquels il ne sera pas intervenu d'arrangements commerciaux de douane ou de navigation. »

En se décidant à rembourser pour compte d'autrui le péage de l'Escaut, la législature et le gouvernement belges obéirent à la même impression. L'Escaut était complètement libre quand fut conclu le traité du 19 avril 1839. On ne voulait pas qu'une charge imposée à la navigation vînt, en alarmant le commerce, détourner les affaires et ajouter ainsi aux épreuves que notre nationalité avait à traverser.

De telles préoccupations étaient assurément légitimes, mais il était dans leur nature même qu'elles fussent temporaires.

Librement présentée, librement votée, la loi du 5 juin 1839 pouvait toujours être rapportée. En fait, le bénéfice en fut retiré à plusieurs pavillons. Pour attacher à une loi qui n'était qu'un acte spontané d'administration intérieure la portée internationale qu'elle n'avait point par elle-même, les puissances, même celles qui avaient signé le traité du 19 avril 1839, demandèrent l'insertion dans leurs traités de commerce avec la Belgique d'une clause par laquelle le remboursement du péage eût été assuré à leurs navires. Cette garantie leur fut généralement accordée, moyennant compensation, et, bien entendu, pour la durée des traités de commerce.

L'année 1843 se passa sans que la loi de 1839 fût soumise à une révision législative ; elle se trouva ainsi tacitement et indéfiniment prorogée.

Cependant les faits venaient singulièrement modifier les supputations primitives.

Dans la discussion parlementaire, on avait évalué à

508,000 francs, au maximum, le sacrifice qu'aurait annuellement à s'imposer le trésor belge. Or, la rente (annexe n° 1) était successivement montée :

En 1840, à	fr	612,313
En 1845	»	972,832
En 1852	»	1,117,469
En 1856	»	1,499,054

Etait-il juste que la Belgique continuât indéfiniment à porter seule une charge qui s'aggravait sans cesse et qui, aux termes mêmes des traités, aurait dû peser sur tous les Etats maritimes?

En 1856, les délégués des puissances européennes discutaient, à Copenhague, les conditions auxquelles les péages du Sund et des Belts pourraient être abolis. La Belgique saisit cette occasion pour rappeler publiquement que le remboursement du péage de l'Escaut n'était pour personne un droit acquis, et, joignant le fait au principe, elle demanda au Danemark de la dispenser du paiement de sa part contributixe dans le rachat des droits du Sund et des Belts, promettant de son côté de rembourser le péage de l'Escaut au pavillon danois et d'acquitter la quote-part danoise dans la capitalisation ultérieure de ce péage. C'est sur ces bases simples, justes et fermement maintenues par le cabinet de Bruxelles, que fut conclue la convention du 14 mars 1857.

La même question se représenta lorsqu'il s'agit de capitaliser le péage de Stade. Le gouvernement du Roi se plaça, à Hanovre, dans la position qu'il avait prise à Copenhague, et le résultat ne trompa point son attente. La convention du 18 février 1861 constata de nouveau que le remboursement du péage de l'Escaut n'était pas une faveur banale, et, comme la convention de 1857, elle énonça en termes exprès le cas où le péage de l'Escaut serait à son tour racheté par les Etats maritimes.

La Belgique, toutefois, restait liée par ses traités de commerce. De 1856 à 1861, d'incessantes négociations se poursuivirent avec la plupart des Etats étrangers. Nos traités de commerce, arrivés à leur échéance ou dénoncés, firent place, l'un après l'autre, à de nouveaux arrangements qui ne nous empêchaient plus de mettre un terme au remboursement du péage de l'Escaut.

La capitalisation future du péage de l'Escaut avait été deux fois annoncée dans des conventions conclues, discutées, promulguées sous les yeux de l'Europe entière.

Notre liberté d'action, jadis aliénée par nos traités de commerce, nous l'avions récupérée dans une suffisante mesure.

La redevance annuelle avait atteint, en 1861, le chiffre de 2,184,105 fr. Le péage avait coûté à la Belgique, depuis 1839, plus de 25 millions (1).

Le moment était venu d'appeler les nations maritimes à faire pour l'Escaut ce qu'elles avaient fait pour le Sund et l'Elbe.

Permettez-moi, messieurs, de jeter un rapide coup d'œil sur les négociations diverses et complexes entamées, à partir de là, par le gouvernement du Roi. Elles ont conduit à la conclusion d'une série d'arrangements, parmi lesquels figure le traité avec les Pays-Bas, qui stipule le rachat, par voie de capitalisation, du péage de l'Escaut.

La suppression du péage de l'Escaut se combine avec la suppression ou la réduction des taxes perçues dans les ports belges. J'indiquerai le système adopté pour cette réforme.

(1) Il faut aujourd'hui ajouter à cette somme :

Pour 1862	fr.	1,946,438
Pour les six premiers mois de 1863, approximativement	fr.	973,219

Du 5 juin 1839 au 1er juin 1863, la Belgique aura donc remboursé 28,302,032 francs.

La portée des arrangements conclus ou en voie de conclusion ne s'arrête pas aux résultats purement financiers ou commerciaux; j'envisagerai ces transactions diplomatiques à un autre point de vue, qui ne semble pas moins digne de votre sollicitude.

Enfin, messieurs, il me restera à vous entretenir des mesures qui auront pour objet d'assurer la prompte et complète exécution du programme que nous nous sommes tracé.

I.

Dans son respect pour les clauses même défavorables des traités de 1839, le gouvernement du Roi voulut s'assurer d'abord si la capitalisation du péage de l'Escaut serait admise, en principe, par les Pays-Bas. Cette démarche reçut l'accueil que l'on devait attendre des dispositions éclairées du cabinet de la Haye.

Le gouvernement s'adressa ensuite à la Grande-Bretagne, la puissance étrangère qui navigue le plus dans l'Escaut, et qui, à ce titre, semblait appelée avant toute autre à concourir à la capitalisation du péage. Tout en n'admettant aucune connexité entre la question de l'Escaut et les négociations commerciales poursuivies à la même époque entre les deux pays, le cabinet de Londres saisit le vrai caractère de notre proposition et il souscrivit au principe du rachat. La Chambre connaît les incidents de cette partie importante de l'affaire.

Ce qui était arrivé à Londres, arriva ailleurs. Engagées partout à la fois et se compliquant de questions multiples et souvent très-épineuses, les négociations conduisirent enfin à la reconnaissance du principe du rachat par la grande majorité des Etats maritimes.

Le principe accepté, il restait, ce qui était plus essentiel encore, à en déterminer l'application.

Quel serait le capital de rachat? Comment le répartirait-on entre les Etats chargés de le fournir?

Pendant cette dernière période, les négociations s'engagèrent en quelque sorte parallèlement, d'une part, avec les puissances tierces, d'autre part, avec les Pays-Bas. Il n'en pouvait être autrement.

Nous avions à demander aux Etats maritimes jusqu'où irait leur concours financier. Nous avions surtout à nous mettre d'accord sur le chiffre de la somme totale moyennant laquelle ils renonceraient au péage.

Le péage de l'Escaut étant établi non sur les marchandises, mais sur le tonnage, le mode de répartition était naturellement indiqué. Chaque Etat aurait à contribuer au prorata de sa navigation dans l'Escaut.

Strictement, la Belgique aurait pu se renfermer pour elle-même dans l'application de cette règle. Elle ne le fit pas. A l'exemple de Hambourg, en semblable conjoncture, elle résolut de prendre, dès l'ouverture du débat sur les chiffres, une position qui facilitât la solution générale; elle inscrivit à sa charge, non la part qui lui eût incombé d'après la formule commune, mais le tiers du capital entier. Le reste devait être divisé entre les autres Etats proportionnellement à leur navigation dans l'Escaut.

Ce mode de répartition obtint l'assentiment du cabinet de Londres, et, en l'appliquant à un capital éventuel de 36 millions, on fixa la quote-part de l'Angleterre à 8,782,320 fr. Les parts contributives des autres puissances tierces furent calculées de la même manière. On arriva à former le tableau de répartition suivant:

PAVILLONS.		PARTS CONTRIBUTIVES.
Anglais	fr.	8,782,320
Américain	—	2,779,200
A reporter		11,561,520

Pavillons.		Parts contributives.
	Report.	11,561,520
Prussien	fr.	1,670,640
Norwégien	—	1,560,720
Français	—	1,542,720
Danois	—	1,096,800
Mecklembourgeois. .	—	1,036,320
Hanovrien	—	948,720
Hambourgeois. . . .	—	967,680
Autrichien	—	549,360
Suédois.	—	543,900
Espagnol	—	487,200
Russe	—	331,520
Brémois.	—	190,320
Oldenbourgeois . .	—	121,200
Lubeckois	—	25,680
Portugais	—	23,280
Grec.	—	23,280
Argentin	—	19,680
Chilien	—	13,920
Romain	—	5,760
Ottoman	—	4,800
Péruvien	—	4,330
Brésilien	—	1,680
Equatorien	—	1,440
	fr.	22,960,560

Il fut entendu que les tiers ne seraient point tenus au delà de cette somme globale de 22,960,560 francs, ou, en chiffre rond, de 23 millions, la Belgique restant seule chargée du surplus vis-à-vis des Pays-Bas.

Les négociations avec le cabinet de la Haye étaient complètement distinctes et indépendantes de ce qui se passait entre les tiers et nous. Elles n'avaient pas pour objet unique de fixer le capital du rachat du péage de l'Escaut. La Belgique et les Pays-Bas avaient en outre à régler leurs relations commerciales et à s'entendre définitivement sur le régime des prises d'eau à la Meuse. Dans ce cadre plus étendu, les questions devaient se multiplier et, avec elles, les difficultés. Les points de départ étaient éloignés, les appréciations parfois divergentes, et chaque partie apportait à la défense de ses droits ou de ses intérêts une égale persistance. On se rencontra néanmoins dans le désir commun de cimenter les bonnes relations entre les deux pays, et on finit par tomber d'accord sur tous les points.

Trois actes ont été signés à la Haye, le 12 de ce mois.

Le premier et le plus important pour nous prononce la suppression du péage de l'Escaut.

Le second règle, à la satisfaction commune, le régime des prises d'eau à la Meuse.

Le troisième assure au commerce et à la navigation des deux pays une situation stable et réciproquement avantageuse.

Les deux derniers arrangements, c'est-à-dire le traité relatif à la Meuse et la convention commerciale, feront l'objet d'exposés séparés.

Je n'ai donc à m'occuper ici que des clauses du traité qui concerne le péage de l'Escaut.

L'article 1er domine tout le reste. Il consacre la renonciation perpétuelle des Pays-Bas au péage perçu sur la navigation de l'Escaut et de ses embouchures, en vertu du § 3 de l'article 9 du traité du 19 avril 1839.

Il fixe le capital de rachat à 17,141,640 florins, au pair de 47 1 4 cents par franc.

Cette somme représente . . . . . . fr.	36,278,566
Nous avons vu plus haut que les quotes-parts réunies des puissances tierces se monteraient à fr.	22,950,560
La part contributive de la Belgique sera donc de	13,328,006
Si le capital avait été réparti d'après le mouvement proportionnel de la navigation, la part de la Belgique eût été de.	3,683,160
Nous faisons, en définitive, pour racheter le péage de l'Escaut, un sacrifice d'environ . .	10,000,000

L'art. 2 s'occupe du mode de payement. Plusieurs des puissances les plus imposées ayant stipulé qu'elles acquitteraient leurs quotes-parts au 1er avril 1864 et au 1er avril 1865, et l'intérêt du commerce demandant que l'Escaut soit le plus tôt possible affranchi, nous nous sommes chargés de payer directement le capital au gouvernement néerlandais.

Le payement s'effectuera en quatre termes.

Le premier versement, qui prendra un tiers du capital et correspondra à peu près à la part contributive de la Belgique, aura lieu immédiatement après l'échange des ratifications. L'état du trésor permettra de faire face à cette dépense sans recourir à aucun moyen extraordinaire.

Les autres versements seront faits au 1er mai 1864, au 1er mai 1865 et au 1er mai 1866, c'est-à-dire alors que les cotisations des puissances tierces seront successivement rentrées, du moins pour une grande partie.

Le péage cessera d'être perçu à dater du payement du premier terme (Art. 3).

La capitalisation du péage ne portera aucune atteinte aux engagements qui résultent pour les deux pays des traités en vigueur en ce qui concerne l'Escaut. On sait que le traité de 1839 et les arrangements postérieurs ont minutieusement réglé tout ce qui tient à la navigation du fleuve. Il n'y avait

donc qu'à maintenir à cet égard les obligations respectives, et c'est à quoi il est pourvu par l'art. 4.

Messieurs, l'histoire de l'Escaut a passé par des phases diverses, mais les nouveaux arrangements créeront pour la navigation de ce fleuve un régime et des garanties qui n'ont existé à aucune autre époque.

Les Pays-Bas, par un accord volontairement consenti, renoncent à jamais au péage établi en 1839.

L'immunité complète de l'Escaut ne sera pas simplement un fait; elle sera un droit reconnu et consacré par un contrat exprès et international.

Ce libre régime ne sera pas sanctionné pour un temps limité; il le sera pour toujours.

La franchise de l'Escaut sera désormais le bien commun du monde maritime.

II.

En vous présentant le traité conclu en 1861 avec la France, le gouvernement vous a rappelé l'origine et les vicissitudes de notre système commercial; il a particulièrement fait ressortir comment, les tendances une fois fixées, on a marché de progrès en progrès jusqu'à la réforme douanière que vous avez unanimement votée.

De même que nos tarifs de douane, notre régime de navigation remonte à l'époque où la Belgique et les Pays-Bas étaient réunis. Le droit de tonnage, la principale de nos taxes maritimes, a été établi par la loi du 26 août 1822. D'autres charges générales ou locales étant venues s'ajouter à celle-là, Anvers a été regardé comme l'un des ports qui font à la navigation étrangère l'accueil le moins libéral.

Cette opinion s'accusa plus vivement, lorsque, dans les derniers temps, on vit les autres nations déblayer à l'envi l'accès de leurs ports.

Il était dès lors évident que nous aurions à opérer dans la

sphère maritime la réforme que nous avions accomplie dans nos tarifs douaniers.

Mais la réforme maritime se présentait en Belgique dans des conditions qui ne se rencontraient point ailleurs. Si le gouvernement belge percevait un million de francs sur les navires étrangers, il en sacrifiait deux pour leur épargner une dépense qu'il pouvait laisser à leur charge. Renonçant à recevoir, l'équité voulait qu'il ne continuât pas de donner. Cette corrélation absolue entre la suppression de nos taxes maritimes et la capitalisation du péage de l'Escaut, le gouvernement du Roi l'a établie dès le début, et nous l'avons invariablement défendue, aussi bien contre les impatiences de l'intérieur que contre les résistances du dehors. Admise dans le traité que nous avons signé avec l'Angleterre en 1862, elle a été inscrite dans les propositions que nous avons adressées à tous les Etats maritimes, et elle est enfin consacrée par la série d'actes diplomatiques successivement présentés à votre approbation.

La réforme maritime comprend, en premier lieu, l'abolition du droit de tonnage. Aux termes des art. 293 et 294 de la loi de 1822, les navires belges et les navires étrangers assimilés acquittent un droit de fr. 0-95 40/100 par tonneau, à leur première sortie, et pareille somme, à leur première entrée pendant la même année, soit, en tout, fr. 1-90 80/100 par tonneau et par année. Les navires non assimilés sont assujettis à une taxe de fr. 2-22 60/100 par tonneau, chaque fois qu'ils entrent dans un port du royaume.

Le droit de tonnage a rapporté au trésor :

En 1860,	836,089	francs ;
En 1861,	1,010,944	—
En 1862,	854,740	—

Ce qui rendait cet impôt onéreux pour le commerce maritime, ce n'était pas seulement son chiffre, c'était encore le

mode d'après lequel il était établi. N'étant perçu qu'une fois par année, il pesait de tout son poids sur les navires au long cours qui ne faisaient qu'un voyage en Belgique, et il s'évanouissait, en quelque sorte, pour les bâtiments qui, venant de moins loin, pouvaient en une année multiplier leurs apparitions dans nos ports. Bref, c'était une prime au cabotage, allant ainsi directement à l'encontre du projet de développer nos relations directes avec les contrées transatlantiques.

Les droits de pilotage ne sont pas supprimés, mais ils sont ramenés au taux des frais d'exploitation. On peut évaluer approximativement à 177,000 francs par an la réduction que subira la recette totale.

En 1852, les droits de pilotage aux embouchures de la Meuse avaient été abaissés :

De 20 p. c. pour les navires à voiles ;
De 25 — — remorqués ;
De 30 — — à vapeur.

Le pilotage de l'Escaut est dégrevé dans les mêmes proportions et pour les navires de toute capacité.

On a stipulé, en outre, que le tarif du pilotage sur l'Escaut ne pourra être supérieur à celui qui s'appliquera aux bouches de la Meuse.

Il ne sera pas sans intérêt de vous faire remarquer que le droit de tonnage sera aboli et les droits de pilotage réduits sur notre littoral maritime aussi bien que dans l'Escaut.

Les navires de toutes les nations étaient frappés, dans le port d'Anvers, d'une série de taxes prélevées au profit de l'autorité locale. Les unes s'appelaient droits de quai ; d'autres, droit de bassin ; d'autres encore droits de cuisine. C'était un des principaux griefs des navigateurs étrangers.

On a commencé par fondre ces taxes en un seul droit et ce droit unique va être lui-même revisé de manière à produire pour la navigation une économie qui ne sera sans doute pas

la dernière, mais qu'on évalue dès maintenant a 30,000 ou 40,000 francs par an.

Toutes ces mesures prendront cours le jour même où le péage de l'Escaut cessera d'être perçu. La réforme de nos taxes maritimes accompagnera et complétera l'émancipation du fleuve.

III

En poursuivant les négociations dont vous avez à juger les résultats, le gouvernement du Roi ne bornait point ses vues à l'allégement que pourraient éprouver nos finances ou même à la situation meilleure qui serait faite à notre commerce maritime. Il était guidé encore par des considérations d'un autre ordre.

Quelques garanties que le traité de 1839 ait stipulées en faveur de l'Escaut, le parcours du fleuve restait frappé d'une redevance. Ce fait, on l'avait apprécié, au début, d'après la situation que l'on avait sous les yeux; mais le cours du temps, le développement du commerce, le progrès des idées en avaient depuis lors fait mieux sentir la portée.

Le péage de l'Escaut, disons-le avec franchise, pesait sur les relations entre les deux pays.

N'était-il aucun moyen de le faire disparaître sans blesser aucun intérêt, aucun droit, voire même aucune susceptibilité?

Le rachat sur des bases équitables était la seule combinaison qui pût remplir ces conditions. Touchant sous forme de capital ce qu'ils avaient jusque-là perçu sous forme d'arrérages, les Pays-Bas n'éprouveraient aucun préjudice. Quant à des difficultés d'une autre nature, elles n'étaient pas à prévoir. La marche de la civilisation et de plus saines notions économiques ont fait justice des idées qui ont longtemps prévalu dans les relations commerciales des peuples. La Belgique et les Pays-Bas sont d'importants marchés de consommation et de

production. Chacun des deux États est intéressé à la prospérité de l'autre. C'est là, croyons-nous, la règle vraie de leurs rapports.

Opérée amiablement et équitablement, la suppression du péage de l'Escaut devait détruire jusqu'à la trace des anciens souvenirs et rendre les deux nations à une tendance commune et naturelle qui les porte vers un rapprochement de plus en plus intime.

Dans le même ordre d'idées, il était désirable qu'un terme définitif fût mis aux difficultés qui se sont élevées au sujet des prises d'eau pratiquées à la Meuse.

Enfin, les relations douanières des deux pays demeuraient en quelque sorte en souffrance; les produits néerlandais n'étaient pas traités chez nous comme ceux des nations les plus favorisées.

Ces trois questions, nous les avons abordées, nous les avons résolues avec le même esprit. Dans l'ensemble des actes diplomatiques qui viennent d'être signés à La Haye, nous avons vu le gage certain d'une cordiale et durable amitié entre les deux peuples. En dirigeant vers ce but nos négociations avec les Pays-Bas, nous avons la confiance d'avoir fait ce qu'indiquait la raison politique et nous sommes en même temps assurés d'avoir fidèlement traduit votre pensée et celle de la Belgique tout entière.

Mais, messieurs, la portée politique des résultats obtenus se limite-t-elle à nos relations avec les Pays-Bas? Au delà de cet intérêt produit et d'ailleurs si important, n'est-il pas permis d'en entrevoir un autre d'un caractère plus général? En 1839, les grandes puissances européennes se réunissaient pour garantir notre indépendance et notre neutralité. Bientôt nous convoquerons les représentants, non plus seulement des puissances qui ont signé les traités de 1839, mais de tous les Etats qui entretiennent des relations maritimes avec la Belgique. En prêtant son concours au rachat du péage de l'Es-

caut, la conférence fera sans doute un acte utile au commerce général ; elle complétera, au profit de tous les pavillons, l'œuvre commencée dans le Sund et poursuivie sur l'Elbe ; mais aussi, en secondant la Belgique dans une entreprise qu'on savait être l'objet de ses justes vœux, les nations étrangères donneront à ce pays et à son chef vénéré une marque éclatante de sympathie ; et en venant sanctionner par leur coopération l'immunité désormais parfaite de l'Escaut, elles apporteront comme une consécration nouvelle à l'établissement de notre nationalité et lui attacheront en quelque sorte l'empreinte d'une solidarité universelle.

IV

Je n'ai plus à vous parler, messieurs, que des mesures complémentaires que le gouvernement soumet à votre approbation.

La convention entre la Belgique et les Pays-Bas aura pour corollaire un traité auquel seront appelés à prendre part tous les États intéressés à la navigation de l'Escaut. Jusqu'à ce qu'il ait été arrêté par la conférence, le texte de ce traité général ne peut naturellement être produit, mais le fond des stipulations n'est plus douteux.

La renonciation des Pays-Bas au péage de l'Escaut, ce qui est le point fondamental, résulte de la convention du 12 mai.

Le chiffre du capital de rachat est inscrit dans le même arrangement.

Les bases de Londres, successivement adoptées par le plus grand nombre des Etats maritimes, ont déterminé le mode de répartition.

Nous sommes assurés de la participation financière de l'Angleterre, de l'Autriche, des Etats-Unis, de la Prusse, de la France, du Danemark (1), de l'Italie, de l'Espagne, de la Rus-

(1) Par la convention du 14 mars 1857, la Belgique a été dispensée

sie, des villes de Brême et de Lubeck, du Portugal, du Chili, des États Romains, de la Turquie, du Pérou et du Brésil.

Les négociations ne sont pas terminées avec le Mecklembourg, le Hanovre et la ville libre de Hambourg; elles portent, non sur le principe, qui est admis, mais sur le taux des cotes assignées à ces États ou sur le mode de payement.

Le cabinet de Stockholm est le seul qui ne soit encore lié, ni sur le principe, ni sur les chiffres. Des négociations sont toutefois engagées avec lui et nous conservons l'espoir qu'elles mèneront à une entente que réclament à la fois l'intérêt des deux pays et leurs sympathies réciproques.

Quant aux obligations qu'auraient à s'imposer les Pays-Bas ou la Belgique à l'égard de la navigatiou de l'Escaut, elles sont déjà tracées par les traités existants et elles viennent d'être confirmées par la convention signée à la Haye.

Il n'est donc pas à prévoir, messieurs, que la négociation du traité général soulève de graves difficultés. Or, il importe, pour des raisons qui ne sauraient vous échapper, que cet arrangement soit conclu et ratifié prochainement et, d'un autre côté, la session parlementaire touche à son terme. Dans cette situation des choses, le gouvernement croit remplir un devoir en demandant d'autoriser le Roi à conclure le traité général sous telles clauses, conditions et réserves que Sa Majesté pourra juger nécessaires ou utiles dans l'intérêt du pays. Le projet de loi qui vous est présenté à cet effet reproduit textuellement le texte de la loi qui a conféré au gouverment les pouvoirs nécessaires pour négocier et signer l'acte qui est devenu le traité du 19 avril 1839. (Annexe n° 2.)

Il était nécessaire de prévoir le cas où, malgré l'équité de nos propositions et notre sincère désir d'amener un accord unanime, quelques États ne croiraient pas devoir, du moins

de payer sa quote-part dans la capitalisation du péage du Sund; par contre, elle est tenue d'acquitter la part du Danemark dans le rachat du péage de l'Escaut.

quant à présent, s'associer aux autres puissances maritimes. On ne peut demander de la Belgique qu'elle traite de la même manière les pays qui auront acquitté leur quote-part dans la capitalisation du péage de l'Escaut, et ceux qui lui auront laissé le soin de la payer en leur lieu et place. Le Danemark et le Hanovre, en pareil cas, ont établi des distinctions qu'on trouve sous une autre forme dans notre projet de loi. Un droit de 5 francs par tonneau sera perçu des navires appartenant aux Etats qui ne figureront pas dans l'arrangement général. Cette taxe représente à peu près le péage de l'Escaut qui cessera d'être perçu et le droit de tonnage qui va être supprimé. Elle sera exigible à chaque voyage. Ai-je besoin d'ajouter que si notre intention est d'appliquer cette mesure avec fermeté, nous nous empresserons de la rapporter, dès que les Etats restés en demeure sortiront de leur isolement.

Vous connaissez maintenant, messieurs, dans son ensemble, l'œuvre que vous avez à apprécier. L'Escaut libre et franc de tout péage, ce fut, dans tous les temps, l'une des aspirations les plus légitimes de la Belgique. C'est, en quelque sorte, le complément de la nationalité belge. Nous touchons à ce résultat, d'autant plus précieux, d'autant mieux assuré qu'il se produira du plein gré de tous les intéressés et sans dommage pour personne. J'aime à penser que vous donnerez votre approbation et au but que nous avions en vue et aux voies que nous avons suivies pour y atteindre.

Le ministre des affaires étrangères,
Ch. Rogier.

SUPPLÉMENT A LA NÉCROLOGIE.

---

3 janvier. — A Louvain, Charles-Joseph-Alexandre *De Villers*, colonel d'infanterie pensionné, officier de l'ordre de Léopold, né à Liége le 9 août 1806. Sous-lieutenant au service des Pays-Bas en 1828; démissionné sur sa demande, 17 oct. 1830; lieutenant d'infanterie dans l'armée belge le 1er nov. 1830; capitaine en 1831, major en 1843, lieutenant-colonel (9e rég.) en 1852, colonel en 1854; mis en non-activité pour motifs de santé, 16 nov. 1858; pensionné le 19 avril 1861.

27 janvier. — A Hemixem (Anvers), Albert-Louis-Arsène *Ramaekers*, général-major commandant la province de Luxembourg, officier de l'ordre de Léopold, né à Ruremonde le 16 avril 1805. Il était entré au service des Pays-Bas comme soldat à la 1re division d'infanterie, le 1er déc. 1821, et avait obtenu l'épaulette de sous-lieutenant en 1829; lieutenant dans l'armée belge le 1er nov. 1830. Pour la suite de sa carrière, voy. *Ann.* 1860, p. 308.

17 avril. — A Liége, Jean-Pierre-Auguste *Schlim*, général-major pensionné, officier de l'ordre de Léopold, né à Bruxelles, le 9 août 1789. Voy. *Ann.* 1860, p. 310.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique générale. Renseignements statistiques sur tous les pays constitués du monde.

Pages.

DEUXIÈME PARTIE.

Notices statistiques sur la Belgique.

TROISIÈME PARTIE.

Partie historique.

FIN DE LA TABLE.





